





HISTOIRE
DU DIOCESE
DE PARIS.

TOME XIV.

HISTOIRE DU DIOCESE DE PARIS,

CONTENANT LES PAROISSES ET TERRES du Doyenné de Lagny.

TOME QUATORZIÉME.

Avec un détail circonſtancié & le dénombrement de toutes celles qui y ſont compriſes : enſemble quelques Remarques ſur le temporel deſdits lieux.

Par M. l'Abbé LEBEUF, *de l'Académie des Inſcriptions & Belles-Lettres*



A PARIS;

Chez PRAULT Pere, Quay de Gêvres, au Paradis.

M. DCC. LVIII.

Avec Approbation & Privilége du Roi.

BRIE-COMTE-ROBERT.

Anciennement

BRAYE.

A Mesure que les François altererent la langue latine qu'ils avoient trouvée en usage dans les Gaules, ils en abrégerent une infinité de noms propres, & réduisirent à une simple syllabe ce qui dans le latin étoit composé de deux ou trois, & même de quatre. Ils firent par exemple de *Senones* Sens; de *Turoni* Tours, de *Rotomagum* Rouen, de *Rotegiacum* Rouy. C'est ainsi que de *Bradeia* du pays de Paris ils firent Braye. Car Fortunat, dans sa Vie de Saint Germain de Paris, est un témoin assuré que ce que nous appellons aujourd'hui Brie-Comte-Robert, étoit appellé *Bradeia* au sixiéme siécle. Il dit que ce saint Prélat étant arrivé dans ses visites *in Bradeia vico pagi Parisiaci*, on lui présenta après la Messe dans la sacristie une fille paralytique de tout le corps, que l'ayant ointe avec de l'huile benite, aussi-tôt elle fut guérie, de maniere à pouvoir faire par la suite une tunique à celui qui lui avoit rendu la santé. Dom Mabillon ne doute point qu'il ne s'agisse là de Brie-Comte-Robert, & il a véritablement raison, n'y ayant aucun autre lieu du Diocèse de Paris auquel le nom de *Bradeia* puisse convenir.

Sac. 1 Bened. p. 240.

On est ensuite fort long-temps sans trouver aucune mention de ce lieu, qui de vil-

lage étoit devenu bourg. Il reparoît au XII ſiécle, mais ſous le nom abrégé *Braia*, & quelquefois ſous celui de *Braium* & de *Braiacum*. Le premier titre où il en ſoit parlé eſt celui de la fondation ou dotation de l'Abbaye d'Hierre de l'an 1138, dans lequel il eit dit qu'Euſtachie, riche Dame, donna entr'autres choſes, la troiſiéme partie des dixmes *apud Braiam*. Il eſt conſtant par cet endroit qu'alors on diſoit Braie en langage vulgaire. L'uſage en a fait depuis retrancher la lettre a; & comme le nom de Brie étoit commun à pluſieurs lieux, on l'a ſurnommé du nom du Seigneur illuſtre que ce lieu eut à la fin du XII ſiécle. M. de Valois croit que le nom de ce lieu vient de ce que le terrain en eſt gras & bourbeux : *Ab luto nomen accepit quod Galli noſtri Braium appellavere*. Je ne ſçai s'il auroit parlé ſi affirmativement, s'il avoit connu le paſſage de la vie de S. Germain, qui n'emploie pas le mot *Braïum* ni celui de *Braia*, mais celui de *Bradeia*. Peut-être auſſi auroit-il dit que *Braia* n'eſt que l'abregé de *Bradeia*. On n' y voit qu'une ſeule ſource qui va ſe jetter dans l'Hierre, laquelle en eſt éloignée de plus de demie lieue. Le terrain eſt fertile, mais il n'eſt pas aquatique. On n'y apperçoit du bourbeux que dans le vallon de l'écoulement du ruiſſeau vers le midi. On verra ci-après en quel temps approchant ce bourg devint Chatellenie, & enſuite Ville.

Hiſt. Sanct. Marti. Camp. p. 190.

Necrol. Heder. v. Cal. Febr.

Annal. Bened. T. 6. p. 676.

Nott. Gall. p. 401. col. 1.

Cette Ville eſt à ſix lieues de Paris vers le ſud-eſt dans le canton qu'on appelle Brie, lequel peut auſſi-bien tirer ſon nom de ce lieu-là que des vaſtes forêts appellées *Brigia*, dont les unes ſont au Diocèſe de Meaux

comme

comme dans celui de Paris. Les environs sont presque tous en terres labourables, & il y a peu de vignes, n'y ayant presque point de coteaux, mais beaucoup de plaines. J'ai vû un Mémoire imprimé en 1731 signé *Dains Avocat*, qui marquoit que ce lieu paye au Roi, toutes impositions comprises, quatre-vingt-dix-sept mille livres. On y comptoit en 1709 deux cens trente-trois feux, suivant le dénombrement qui fut imprimé alors. Le Dictionnaire Universel de la France, publié en 1726, y marque 1844 habitans ou communians, ce qui paroît bien fort, & qui convient mieux au nombre de feux que le dénombrement du sieur Doisy qui vient de paroître en 1745 en donne, les faisant monter à trois cens quatre-vingt-cinq feux. Elle est le siége d'une Justice Royale, d'une Chatellenie, d'un Bailliage & d'un Grenier à sel. Il y a un Marché considérable tous les Vendredis, où il se trouve souvent jusqu'à cent muids de bled. C'est même le centre des autres Marchés des environs jusqu'à Nangis, & qui leur sert de regle ordinaire pour le prix. Outre cela, il y a deux Foires par an, sçavoir le 14 Septembre & le 28 Octobre. C'est aussi un Bureau de poste, où l'on remet les Lettres pour tous les villages voisins.

De la Mare, Traité de la Police, T. II. p. 298.

L'Eglise de Brie-Comte-Robert est sous le titre de Saint Etienne premier Martyr. C'est un vaisseau dont la plus grande partie est du XIII siécle; il est accompagné de collateraux, le tout solidement bâti, élevé, éclairé, orné de galeries délicatement travaillées. Le fond n'est pas à rond point, mais se termine en quarré : il est orné d'un grand vitrage rond en couleur rouge com-

me ceux de la Sainte-Chapelle de Paris, & supporté par deux autres fenêtres oblongues également de même couleur. La tour est placée au bout oriental de l'Eglise à l'angle du septentrion, à peu près comme celle de Saint Victor à Paris, si-non qu'elle touche au corps de l'Eglise. Elle est aussi du XIII siécle. Le défaut de l'édifice est qu'on ne peut point tourner derriere le sanctuaire. Le bas du portail est aussi du même siécle, mais le haut ne paroît avoir que cent ans ou environ de structure, aussi-bien que quelques pilastres extérieurs des vitrages de la nef. La tradition porte qu'une Reine de France a fait faire quelques travées de la voûte de cette Eglise. On jugera par ce que je dirai ci-après, à quelle Reine ce fait peut convenir.

Il y a quelques vitrages de Chapelles du XVI siécle qui sont remarquables par leur beau coloris. Le dedans de cette Eglise a été fort embelli. Le Saint Sacrement est conservé à une suspense comme dans une Cathédrale. L'anniversaire de la Dédicace s'y célebre le Dimanche d'après *Quasimodo*.

Je n'y ai vû que deux tombes anciennes qui forment le marchepied de l'autel du Sauveur au fond de l'aile méridionale. Leurs inscriptions difficiles à lire sont en grand gothique du XIII siécle. Sur l'une est représenté un Militaire dont les armes sont placées à côté de sa tête. Ce sont trois billetes. Peut-être est-ce Guillaume de Braye Chevalier qui vivoit en 1248.

Dans les vitres d'une Chapelle du même côté méridional qui représentent les Mages, sont des armes mi-parties d'azur à la gerbe d'or & d'azur aux trois faces aussi d'or.

Dans l'aile septentrionale est l'épitaphe de Jacques de Pois, Chevalier de l'Ordre de Saint Michel, décédé en 1676, & dont le chœur est à Saint Laurent de Paris.

Au chœur est le buste & l'épitaphe de Thomas Becasse, Curé de Brie-Comte-Robert & Doyen du Vieux Corbeil. On y fait remarquer son amour pour les Hopitaux, & son zéle pour l'embelissement de cette Eglise. Il mourut le 3 Août 1694.

On voit encore dans cette Eglise une épitaphe d'environ l'an 1625, où la Ville est appellée Braye-Comte-Robert.

De toutes les Chapelles qui sont en cette Eglise, il y en a deux en titre de Bénéfice. La premiere est du titre de S. Jean-Baptiste. Elle a été fondée par Jean Cordier Bourgeois de Brie, & par sa femme, sur des terres & des droits tenus en fief de la Reine Jeanne de Navarre, & en arriere-fief de l'Evêque de Paris, amortis par elle en 1338, & par l'Evêque dix ans après; en sorte que dans ce temps-là ce revenu formoit onze livres de rente. Au XV siécle la présentation appartenoit au Seigneur de la Borde-Morin située au fauxbourg de Brie. Ce sont les termes des Provisions du 26 Février 1476, traduits du latin. En celles du 23 Juin 1521 elle est dite *de presentatione Nobilis Guillelmi Scutiferi Domini temporalis de la Grivelle & de Quinette ad causam Johannæ uxoris ejus, filiæ Johannis Cordier, quondam Domini de la Grivelle.* En 1539 il y eut deux présentations; l'une le 27 Août par Jacques Grenier, Seigneur en partie de la Borde & de la Grivelle aux fauxbourgs de Brie; l'autre le 2 Octobre, faite 1°. par Martin Aquaquia Docteur-Régent

Reg. Ep. Par.

Ibid.

en Médecine, tant en son nom à cause de Marie Chauveau sa femme, qu'en sa qualité de Tuteur de François, Charles & Isabelle Chauveau, enfans de défunt Hugues Chauveau Avocat en Parlement & Louise d'Arras sa premiere femme; 2°. par Huguette Fusé veuve du même Hugues Chauveau, tant en son nom que comme tutrice de Claudine Chauveau sa fille mineure, tous héritiers de celui qui étoit Seigneur en partie de la Borde-Morin & de la Grivelle. En 1573 elle continuoit d'être à la présentation du Seigneur de la Grivelle. En ces derniers temps la nomination a appartenu à la Dame Bachelier, veuve d'un Président des Trésoriers de France. Dans un Pouillé écrit du temps de M. de Noailles, elle est marquée avoir 60 liv. de revenu.

Ibid. 5 Jul.

La seconde Chapelle est celle de Sainte Marguerite. Elle a été fondée par Agnès, veuve de Henri le Vanier Chevalier, Dame de Bienassise, qui donna en 1326 des vignes situées à Centeny & vers Gregy pour faire prier Dieu pour son mari. Celles de Centeny avoient été amorties par Foulques de Vilaret, Grand-Maître de l'Hopital de Saint Jean de Jerusalem. Les Lettres d'amortissement du Roi Charles sont de Janvier 1326. Le Pouillé de M. de Noailles marque qu'elle a 82 liv. de revenu.

Je ne vois point pour quelle raison dans le rôle des Décimes ces deux Chapelles sont dites situées au Château de Brie, à moins que par le mot de *Château* on n'entende la Ville, qui a été autrefois une place forte. Il y a dans la même Eglise Paroissiale une troisiéme Chapelle qu'on nomme

Des Apôtres; & la Fabrique jouit actuellement d'un lot de terres appellé *Terres des Apôtres*, ce qui fait présumer que ce revenu a été uni à cette Fabrique, ou plutôt donné à condition de bâtir la Chapelle en l'honneur des saints Apôtres.

L'Eglise d'un lieu tel que Brie, qui appartenoit à des Princes du Sang Royal, fut dotée dès le temps qu'on la bâtit. Dès l'an 1248 elle avoit été en état de prêter à Henri d'Altilly Homme d'armes une somme de 66 livres, pour laquelle il engagea envers cette Eglise deux muids de bled, dont fut caution Guillaume *de Braya* Chevalier. Outre cela, Jeanne d'Evreux Reine de France, décédée en 1370 à Brie même, lui fit par son testament divers legs dont elle jouit encore.

Magn. Pastorale.

La Cure de ce lieu est au Pouillé du XIII siécle dans le nombre de celles du Doyenné de Moissy, dont la donation est de plein droit à l'Evêque: *Ecclesia de Braia.* Il n'y a point de changement dans les Pouillés suivans quant au nominateur; mais on voit dès le XIV siécle qu'il y avoit deux Cures ou deux Curés à Brie-Comte-Robert, sans trouver de vestiges d'une seconde Eglise, ou au moins d'un Saint ou Sainte Titulaire de cette seconde Cure. Jeanne d'Evreux Reine de France, fondant par son testament un Service à Brie-Comte-Robert, fixe la rétribution de chacun des deux Curés qui y sont, & celles des Marguilliers des deux Cures, & cela vers l'an 1370. Dans le Registre des Procurations dûes à l'Evêque de Paris par certains Bénéficiers de son Diocèse, dressé en 1384, il y a *Curati de Bria Comitis Roberti X li-*

Reg. de l'Ev.

Crêliere in Collect. mss. Dubois.

bras X sol. On lit dans les Regiftres du Parlement à l'an 1563, que Pierre Dreux, Chanoine de Notre-Dame de Paris, Curé de la feneftre portion de la Cure & Eglife Paroiffiale de Braye-Comte-Robert, y met un Vicaire idoine.

Reg. du Parl. 15 Janv. 1563.

Le Pouillé manufcrit du XVI fiécle met *Brya Comitis Roberti.....Epifcopus nominat. Alter Curatus ejufdem loci...... Idem.*

Dans les anciens titres de la Paroiffe on trouve le Curé de la dextre, & le Curé de la feneftre.

Le Pouillé imprimé en 1626 met *Cura de Bria Comitis Roberti, D. Archiepifcopus.* Puis *Altera Cura.....idem.* Et même encore à préfent l'article du Rôle des Décimes fur ce lieu eft ainfi conçu : *La Cure de Brie-Comte-Robert, pour les deux portions.*

Ce n'eft donc que depuis l'an 1620 ou 1630 qu'il n'eft plus parlé des deux Curés ni des deux Curés ; & apparemment que vers ce temps des deux portions on n'en fit qu'une. Il refteroit à fçavoir pourquoi il y avoit eu deux Curés en même temps dans une même Eglife, l'un au côté droit, l'autre au côté gauche. D'où étoit venue cette fingularité à Brie, vû que cela n'a jamais eu lieu dans aucune autre Eglife du Diocèfe de Paris, fi-non à Saint Furfy de Lagny, quoique dans plufieurs Diocèfes de Normandie cela ne foit pas rare. Il y a bien à Vitry-fur-Seine deux Eglifes Paroiffiales fort voifines l'une de l'autre, mais elles ont chacune leur Curé particulier.

Voyez l'art. de Vitry.

Les anciens prétendent donc avoir oüi dire à leurs ancêtres, que dans la place qui eft au couchant devant la grande Eglife

l'aujourd'hui, il y avoit autrefois une autre Eglise Paroissiale avec un cimetiere contigu. Ils ont vû l'un des deux pignons encore existant avec une maison atterant dite l'ancienne Ecole, abattue par le sieur de Boissy Curé de Brie. On fouilla ce cimetiere par permission de l'Archevêque : les terres avec les ossemens furent transportées dans le grand cimetiere hors la Ville. Des titres anciens de plus d'un siécle parlent de maison tenant à l'ancienne Eglise, une ruelle entre deux.

Si cette Eglise détruite étoit véritablement une Paroisse, comme il y a bien de l'apparence, la raison pour laquelle on vit deux Curés dans celle de Saint Etienne, est que le Curé titulaire de la vieille Eglise ne voulut pas consentir à l'extinction de son titre. Le Curé de Saint Etienne convint donc de le recevoir dans son Eglise en partageant le fardeau Curial, & percevant du revenu à proportion. C'est ce que l'on croit avoir été ainsi arrangé dès le regne de Charles V, temps apparemment où la vieille Eglise menaçant ruine ne fut plus fréquentée. La seule difficulté qui embarrasse dans ce sentiment, quoique très-vraisemblable, est que l'on ne se souvient pas de quel Saint cette vieille Eglise portoit le nom. L'Abbé Chastelain qui en vit des restes en 1685, marque dans le détail qu'il fait des Eglises de cette petite Ville : *Une très-ancienne Chapelle ruinée près le cimetiere qui joint la Paroisse.* Voyages manuscrits.

L'unique Curé qui est à Brie-Comte-Robert depuis six vingt ans, est gros Décimateur avec l'Abbesse d'Hierre. Le Prieuré de Saint Martin des Champs y avoit vers

Hist. S. Mart. p. 188. l'an 1150 un droit de huitiéme dans les Offrandes de pain qui se faisoient le lendemain de Noël & dans les cens de l'*atrium*. Ces droits & ces coutumes ont changé ou sont éteintes. En 1572 Charles le Maître, qui étoit Curé de Brie, s'accorda avec Jean Heron Prieur de Marolles, qui lui contestoit une moitié de dixme du territoire de Brie, & deux portions d'une autre dixme dite la dixme des Bordes. *Reg. Ep. Par. 9 Dec.*

L'HÔTEL-DIEU de Brie-Comte-Robert ne cede gueres pour l'antiquité de l'édifice à l'Eglise de Saint Etienne, au moins à en juger par ce qui en reste. La Chapelle est sous le titre de Saint Eloy. Il y avoit en effet autrefois une maladie particuliere pour laquelle on reclamoit l'intercession de ce Saint, & qu'on appelloit *le mal Saint Eloy*. *Gloss. Cargii voc. Morbus S. Eligii.* Tout ce qui se trouve d'ancien sur cet Hôtel-Dieu se réduit à une Lettre qu'écrivit le Pape Innocent III, l'an dixiéme de son Pontificat, à l'Evêque de Paris : Elle porte que le Comte de Dreux fondant une Chapelle *in Domo Dei de Braia*, cet Evêque ait à y consentir, & à y fournir un Prêtre, sauf le droit Paroissial. Ce Comte étoit Robert, petit-fils du Roi Louis le Gros. Il vécut jusqu'en 1219. *Cartul. parv. Ep. Paris. f. 73. in Bibl. Reg. & Cartul. maj. fol. 333.* Les figures que l'on y voit au-dessus des quatre colonnades du portail ressentent assez ce temps-là. Elles semblent faire allusion à quelque vœu qui auroit été fait dans un naufrage, ou à quelque maladie pour laquelle le bain étoit salutaire. A chacun des chapiteaux de trois de ces colonnes est sculpté un homme nud, qui est dans l'eau jusqu'au bas du ventre. Dans le quatriéme sont figurés deux jeunes gens habillés, l'un ayant une couronne sur la tête, & l'autre

l'autre non. Autrefois les biens de cette Maiſon-Dieu étoient adminiſtrés par les Bourgeois de Brie. Un nommé Thuillier Notaire en ce lieu, Adminiſtrateur ſpirituel, s'étoit fait pourvoir de la Chapelle de Saint Eloy. Les habitans s'oppoſerent à ſa priſe de poſſeſſion, & en conſéquence il y eut procès au Conſeil qui ne fut point jugé. Long-temps après, un Archevêque de Paris en pourvût le ſieur Becace Curé de Brie. Pareille oppoſition à la priſe de poſſeſſion; enſuite le Promoteur prétendit que l'Archevêque avoit été ſurpris en donnant les proviſions, & l'Impétrant ſe déſiſta. Il arriva de toutes ces conteſtations qu'on ne reçut plus de malades dans cet Hôtel-Dieu; de ſorte que les Archevêques de Paris en donnerent les revenus à quelque Religieuſe ou nouvelle convertie pour en jouir leur vie durant. Enfin le Curé de Brie a été nommé Adminiſtrateur par l'Archevêque; & les revenus ſont employés au ſoulagement des pauvres de la Ville. Le principal revenu en 1351 étoit une redevance conſidérable de grain ſur la grange de Herches. Le logement & la Chapelle ſervent à préſent à des uſages profanes, & le loyer eſt employé aux mêmes fins que deſſus. Le Teſtament de Jeanne de Chaſtillon, Comteſſe de Blois, de l'an 1291, fait mention de cet Hôtel-Dieu & de la Maladerie, comme de choſes différentes Celui d'Iſabeau de Baviere, veuve du Roi Charles VI, de l'an 1431, en parle auſſi, car elle legue à l'Hôpital de Braye-Comte-Robert cinq francs.

Regiſt. Viſit. Leproſ. Dioc. Par.

Hiſt. de la Maiſ. de Chaſtillon. Prevocr. p. 76.

Recueil de piéces ſur Ch. VI par Beſſe, p. 368.

LA CHAPELLE DU CHATEAU, ou au moins le Chapelain, eſt auſſi mentionné dans le

même Teſtament. Cette Chapelle, du titre de S. Denis, eſt ſituée dans la Tour de ce Château, dite la Tour de S. Jean. On la croit à la nomination du Seigneur de Brie. Elle eſt marquée au Pouillé écrit ſous M. le Cardinal de Noailles ſur le pied de 310 liv. de revenu, & elle eſt impoſée au Rôle des Décimes. Ses biens ſont des terres données à bail emphitéotique. J'ai lu qu'il y avoit ſept arpens de terre ſitués à
Reg. Ep. 12 *Aug.* 1533. Fontenet de Braye.

De cette Chapelle Saint Denis & Tour de Saint Jean releve en plein fief une grande partie de la Terre & Seigneurie de Lezigny. On a les foi & hommages rendus par les Seigneurs, & en dernier lieu par Gabrielle de Boileve, veuve de François de la Foreſt d'Armaillé Conſeiller au Parlement de Bretagne.

LA CHAPELLE DE SAINT LAZARE, vulgairement appellée Saint Ladre, eſt ſans doute la Maladerie de Brie-Comte-Robert, dont il eſt parlé dans le Teſtament de Jeanne de Chaſtillon de l'an 1291. Elle eſt ſituée au bout du fauxbourg allant à Paris. Sa deſtination, ſuivant le Regiſtre des viſites des Léproſeries faites l'an 1351, étoit pour Brie & Servon ſeulement.

Les Regiſtres du Parlement ont un article ſur cette Maiſon au 15 Mars 1564. Le Procureur Général s'étant plaint du mauvais gouvernement de cette Maladerie & du différend advenu à raiſon de Bail entre le Bailli & le Prevôt du lieu, au moyen de quoi les Terres auroient pu demeurer incultes : il fut ordonné qu'un Conſeiller s'y tranſporteroit pour faire le Bail, & que dans la ſuite elle ſeroit adminiſtrée par les

Officiers de la Paroiſſe ſuivant l'Edit, leſquels Officiers rendroient compte de deux ans en deux ans. François Verjus, Prêtre de l'Oratoire, qui depuis eſt mort Evêque de Graſſe, étoit pourvû de cette Chapelle en 1665. Il en fit ceſſion vers ce temps-là au Collége des Jeſuites de Paris, parmi leſquels étoit ſon frere le célebre Antoine Verjus, & parvint à l'y faire unir en vertu d'un Arrêt du Conſeil, nonobſtant l'oppoſition des habitans de Brie. Le ſieur de Boiſſy (alors) Curé vint cependant à bout de les obliger par tranſaction de payer chaque année à perpétuité à l'Hôtel-Dieu de Brie deux cens livres, à prendre ſur les biens qui ſont affermés huit cens livres; & cette affaire fut finie par le conſentement que l'Archevêque de Paris donna à cette union le 7 Mai 1696. L'Egliſe étoit aſſez grande autrefois; elle eſt aujourd'hui réduite à un petit Oratoire. On y diſoit auſſi régulierement la Meſſe, au grand ſoulagement du fauxbourg; c'eſt une des Stations aux Rogations.

Procur. du Fr. Verjus par-dev. le Beuf & Vallon Not. au Chaſtel. 6 Fév. 1665.

¶ Je trouve que la Ducheſſe d'Orleans, Valentine de Milan, Dame de Brie-Comte-Robert, avoit fondé auſſi une Chapelle un peu après l'an 1389, parce qu'il eſt parlé de l'amortiſſement qui lui fut accordé: mais il eſt difficile de découvrir où elle étoit ſituée.

Mem. de la Chambre des Comptes.

Je remets à la fin de cet article l'établiſſement des Minimes & des Filles de la Croix, parce qu'ils ſont nouveaux.

¶ Il eſt difficile de rien avancer de certain ſur les premiers Seigneurs de Brie. Il a dû y en avoir avant que cette Terre appartînt à la Maiſon de Dreux vers le mi-

SEIGNEURS DE BRAYL.

lieu du XII ſiécle. Mais tout ce qu'on en trouve ſe réduit à un Thomas *de Braia* mentionné dans une Charte de l'an 1157, qui regarde le Prieuré de Saint Martin des Champs, & dans laquelle il eſt dit que les dixmes dont il jouiſſoit à Braye étoient chargées de dix livres envers ce Monaſtere. Ce Thomas de Braye eut un fils de même nom que l'on trouve enregiſtré dans le rôle des Chevaliers de la Chatellenie de Corbeil, qui, ſous la fin du regne de Philippe-Auguſte tenoient leur fief du Roi, & poſſédoient ſoixante livres de revenu. C'eſt probablement avec l'ancien Thomas *de Braia* que le Roi Louis VII traita de la Terre de Braye pour Robert ſon frere, connu ſous la qualité de Comte de Dreux: & peut-être fut-ce la relation où ce Comte Robert ſe trouva avec Thomas de Braye ſon Co-ſeigneur, qui lui donna la faculté d'employer une partie des dixmes de Braye pour fonder à Paris, entre l'an 1173 & l'an 1188, les Chanoines de S. Thomas de Cantorbery. On a quelques autres exemples de la dévotion des Chevaliers de ces temps-là qui portoient le nom de Thomas, envers ce ſaint Evêque nouvellement canoniſé. Le fait eſt certain quant à Robert. Agnès de Braine ſa veuve fit confirmer cette donation des dixmes de Braye à ce nouveau Chapitre, par une Bulle de Clemènt III de l'an 1189. C'eſt tout ce qu'il y a de conſtant ſur ce premier Comte de Braye par rapport à ce lieu, avec la circonſtance que ce fut de lui que le lieu fut ſurnommé Braye-Comte-Robert.

Cod. Putean. 635.

Dubreul, l. 3. p. 593.

On en ſçait un peu plus ſur Robert ſon fils, qui lui ſuccéda dans cette Terre & au-

tres. Il ne fut pas cependant le seul qui porta le nom de Braye ; on le trouva donné à Guillaume son frere en 1189. Ce *Willelmus de Braia* permit alors à Adam de Broïl de vendre à l'Abbaye de Saint Maur des prés situés à Ozoir. L'acte le désigne avec sa qualité de fils de Robert Comte, frere du Roi. Quelle que fut la raison pour laquelle Guillaume étoit surnommé de Braye, Agnès, mere de Robert, de Guillaume, connue sous le nom de Comtesse de Braine, faisoit sa résidence à Braye-Comte-Robert au mois d'Avril 1191 avant Pâques. Comme elle avoit attiré dans ce lieu plusieurs Juifs commerçans, il arriva que sur la fin du Carême ils lui firent des présens si considérables, qu'ils obtinrent d'elle qu'elle leur livrât un Chrétien à qui ils avoient imposé les crimes de vol & d'homicide. Les Juifs animés de leur ancienne haine contre le Christianisme, après l'avoir dépouillé, lui ayant attaché les mains derriere le dos, & lui ayant mis sur la tête une couronne d'épines, le conduisirent par tout le Bourg en l'accablant de coups de fouet, & après cela le pendirent. Le Roi Philippe-Auguste ayant appris cela à Saint Germain en Laye, en partit sans dire où il alloit, vint promptement à Braye, fit mettre des gardes aux portes du lieu, se saisit des Juifs, & en fit brûler plus de quatre-vingt. Guillaume le Breton, dans sa Vie poëtique du même Prince, dit que ce pauvre misérable étoit un homme à qui ils avoient prêté de l'argent, & qui n'étoit pas en état de leur rendre ; qu'ils l'attacherent véritablement à une Croix avec des cloux, & lui percerent le côté avec une lance, & que le nombre des

Chartul. S. Mauri.

Rigord. Gest. Philipp Aug. Duchêne, T. V, p. 35.

Per totam Villam.

Duchêne, *ibid.* p. 108.

Juifs qui périrent par le feu, fut de quatre-vingt-dix-neuf. On sçait par d'autres témoignages que cette nation étoit accoutumée à crucifier un enfant Chrétien dans le temps de notre Semaine sainte, lorsqu'ils pouvoient en attraper un. On connoît par ce trait historique que Brie-Comte-Robert étoit devenu un lieu considérable, puisqu'il étoit fermé de murs; les Historiens cependant n'osoient le qualifier d'*urbs* ni d'*oppidum* : mais seulement de *castrum* & de *villa*.

Hist. Univ. Paris. T. III. p. 465.

En 1198, Robert, Seigneur de Braye, changea la disposition que son pere avoit fait de la portion des dixmes de ce lieu à lui appartenantes envers les Chanoines de Saint Thomas du Louvre, & voulut, au lieu de cela, que ces Chanoines levassent sur chaque maison de Braye deux sols de censive ou cens, & vingt livres parisis sur le domaine de la Seigneurie. Ce même Robert Comte de Dreux, ayant été en difficulté avec le Chapitre de l'Eglise de Paris, lui & son épouse Iolende de Coucy passerent un accord l'an 1208. Ce Traité présuppose que Notre-Dame de Paris avoit depuis du temps des droits considérables & des hôtes en ce lieu. On ignore de qui ils lui venoient. Ce reglement portoit sur les droits du moulin bannal que le Chapitre y avoit, sur les Sauniers & les Merciers. Il y est parlé d'une redevance de poules de la part des Regrattiers & de leurs forfaits, c'est-à-dire des amendes; que le Chapitre en aura la moitié & le Seigneur de Braye l'autre. On y fait aussi mention de l'impôt sur la laine crue qui appartiendra au Chapitre; & l'impôt sur le merrein travaillé ou non. Tous les habitans de Braye générale-

Magn Pastorale.

ment quelconques furent déclarés tenus d'amener chaque année à leurs dépens de Villeneuve-Saint-Georges à Braye, dans le cellier du Seigneur, trente-ſept muids de vin, & il fut dit que le vin marqué ſeroit amené depuis le commencement des vendanges juſqu'à la quinzaine d'après la Saint Denis. Que chacun des Hôtes de l'Egliſe de Paris étoit tenu de livrer au Sergent du Seigneur de Braye chaque année, le lendemain de Noël un tourteau de pain, ou bien une obole. Que de tout le bois qu'on voituroit à Bray, il en étoit dû un denier par charettée au Sergent du Seigneur : mais que cependant ſi les Hôtes de Notre-Dame amenoient du bois de Cocigny, ils n'en devoient rien. Enfin il fut dit que l'Egliſe de Paris avoit de chaque ſextier de bled acheté dans le Marché du Seigneur de Braye, une Picte ou Poitevine dans le tribut dû à ce Seigneur. Pierre de Dreux, qui étoit ſecond fils de Robert II, & qui étoit né vers l'an 1186, poſſédoit la Terre & Seigneurie de Braye en 1288. Peut-être n'en jouiſſoit-il que depuis le décès de Robert III ſon frere aîné, arrivé en 1233. Comme il avoit épouſé en 1213 Alix, héritiere du Duché de Bretagne, il ne fut plus connu ſous le nom de Dreux : les uns le qualifioient Duc de Bretagne, les autres Comte. Guillaume d'Auvergne, Evêque de Paris, écrivant au ſujet d'un de ſes Officiers au Curé de Bray & à celui de Cocigny, l'appelle en latin *Petrum de Brena Comitem Britanniæ*. Simon de Cocigny Chevalier, Bailli de ce Comte, retenoit en priſon un homme qu'on avoit arrêté à Braye *in terra Beatæ Mariæ Pariſienſis*. Ce Bailli fut averti de le ren-

Magn. Paſtorale.

dre de la part du Prélat. Ce monument prouve bien que Pierre Duc de Bretagne, dit Mauclerc, étoit devenu Seigneur de Braye; mais en même temps qu'il n'avoit pas toute la Seigneurie, & que l'Eglise de Paris y avoit un territoire Seigneurial.

Jean de Bretagne, né de Pierre & d'Alix vers l'an 1214, & marié en 1275 à Blanche de Champagne, avoit eu pour fille Alix en 1243, qui fut mariée en 1254 à Jean de Chastillon, Comte de S. Pol & de Blois, à qui elle porta la Seigneurie de Brie-Comte-Robert. On lit de lui qu'il fut maintenu en 1260 dans l'exercice de la Justice hors la Ville de Brie contre les prétentions du Procureur du Roi, qui disoit que la Ville de Braye même étoit de la Chatellenie de Corbeil. Le Bailli de Sens avoit fait l'Enquête à ce sujet.

Histoire de Chastilon, p 105.

Après Jean de Chastillon, marié à Alix de Bretagne, sa fille Jeanne porta la Terre de Brie à Pierre de France, cinquiéme fils de S. Louis, qu'elle épousa en 1263. Ils eurent des enfans qui moururent jeunes. Ce ne fut au plutôt qu'après la mort de ce Pierre Comte d'Alençon, de Blois & de Chartres, arrivée en 1283, que la Terre de Brie revint aux collatéraux : car on trouve un acte de l'an 1282, par lequel Pierre, qualifié fils du Roi, amortit, comme Seigneur *de Braya*, une dixme donnée au Monastere de Saint Maur des Fossés par Marescallus Chevalier de Centeny.

Cartul. S. Mauri, *f.* 82.

Jean II du nom, Duc de Bretagne, frere d'Alix ci-dessus, épouse de Jean de Chastillon, avoit eu de Beatrix d'Angleterre fille du Roi Henri III, entr'autres enfans, Blanche, laquelle avoit été mariée en 1280 à

Philippes d'Artois, Seigneur de Conches, fils aîné de Robert II Comte d'Artois. Cette Blanche devint Dame de Brie-Comte-Robert.

Marguerite, fille aînée des ſuſdits Philippe d'Artois & Blanche de Bretagne, épouſa en 1300 Louis Comte d'Evreux, cinquiéme fils du Roi Philippe le Hardi, & lui apporta la Seigneurie de Brie-Comte-Robert. On voit dans une liſte des noms des Nobles de la Vicomté de Paris, qui furent mandés par le Roi au mois des Brandons 1318, *Le Comte d'Evreux Bail de ſes enfans pour Braye-Comte-Robert.*

Jeanne d'Evreux, fille de Louis Comte d'Evreux & de Marguerite d'Artois, épouſant en 1326 le Roi Charles-le-Bel, dont elle fut la troiſiéme femme, lui porta en dot la Seigneurie de Brie-Comte-Robert & celle de Gournay ſur Marne. L'acte d'hommage qu'elle en rendit le 27 Avril 1333 à Guillaume de Chanac Evêque de Paris, eſt ainſi conçu : » Nous reconnoiſſons que » noſtre Chaſtel & Chaſtellenie de Braye-» Comte-Robert eſt tenu à foi & hommage » de l'Evêque de Paris. Donné à Braye-» Comte-Robert 1333. « Ce fut Jean de Soiſy Chevalier, Seigneur de Brunoy, qui le rendit pour elle. L'Evêque avoit fait tous ſes efforts pour l'engager à rendre cet hommage en perſonne, lui alléguant l'exemple du Roi de Navarre ſon frere & de Louis fils de Philippe-le-Bel, qui en avoient fait perſonnellement de ſemblables : mais à la fin il céda par déférence, proteſtant que cela ne pût lui préjudicier ni à ſes ſucceſſeurs. Blanche, fille poſthume du Roi Charles le Bel, porta cette Terre en dot

Reg. du Treſor, Hiſtoire Montmorenci preuv. p. 140.

Ex tertio Cartulari Ep. Par. Dubois col. mſſ. T. 3.

Sauval, T. 2. p. 449.

à Philippe Duc d'Orleans, second fils de Philippe de Valois, qu'elle épousa en 1345. Ce dernier Roi venoit quelquefois dans la Terre de son fils. Ce fut là que fut passé le 29 Janvier 1348 (ou 1349 nouveau stile) son Contrat de mariage avec Blanche de Navarre sa seconde femme.

La Reine Jeanne d'Evreux, veuve de Charles le Bel, vécut encore long-temps. Il reste d'elle une charte de Priviléges accordés aux habitans de Noisy le Grand, datée de Braye-Comte-Robert le 15 Décembre 1357. Elle mourut à Brie-Comte-Robert le 4 Mars 1370, & son corps fut porté aux Cordeliers de Paris. Elle avoit fondé une Messe à l'Abbaye de Saint Denis, sur le revenu d'un droit à prendre en partie en sa Chatellenie de Brie. On trouve qu'en 1372 le Roi Charles V envoya en ce lieu de Brie Philippe d'Aunoy son Maître-d'Hôtel pour cause.

Felib. Hist. S. Denis, p. 276.

En 1373 Jean de Chatillon, Comte de Blois notifia au Roi que la Comtesse sa femme avoit fait avec le Comte d'Alençon frere du Roi un accord, par lequel elle lui doit laisser Pontarci & Bray pour 1600 liv.

Reg. Parl.

Blanche de France étant devenue veuve en 1375, céda, un an après, & transporta au Roi Charles V, & à ses successeurs Rois, la Ville, Château & Chatellenie de Braye-Comte-Robert, s'en réservant l'usufruit.

Acte du 23 Sept. 1376. pardev. Pierre de Montigny & Jean Fourquault Not. au Châtelet.

Charles VI donna depuis cette Terre à Louis Duc d'Orleans son frere puîné, qui en gratifia son plus jeune fils, né en 1304, nommé Jean, lequel fut Comte d'Angoulême. Ce jeune Prince en jouissoit en 1416: François de l'Hopital en étoit alors Capitaine pour lui.

Le Labour. Tombeau des Homm. Illust.

La Ville de Paris & une partie du voisinage étant tombée sous la domination d'Henri Roi d'Angleterre après la mort de Charles VI, ce nouveau Prince, par considération pour la Veuve de ce Roi, lui donna le Château & Chatellenie de Brie-Comte-Robert, pour en jouir jusqu'à ce que son douaire lui fût assigné, ou qu'il en fût autrement ordonné. Ses Lettres sont datées de Paris le 6 Mai 1424. Elles n'eurent pas lieu selon les apparences, puisque par d'autres du 22 Février 1427, le même Roi de France & d'Angleterre assignant à cette Reine plusieurs lieux, marqua qu'en déduction du surplus il lui donnoit Brie & Crecy. La Ville de Brie avoit toujours tenu pour Charles VII; mais en 1430 le 5 Septembre, le sieur d'Estaford, Connétable de France pour le Roi d'Angleterre, vint pour en faire le siége, & la prit d'assaut le second jour. Le Château tint plus long-temps, & se rendit enfin.

Mem. de la Chambre des Comptes.

Ibidem.

Journal des regn. de Ch. VI & Ch. VII p. 235.

En 1431 Brie-Comte-Robert fut élu pour les Conférences de paix qui devoient se tenir entre Charles VII & le Roi d'Angleterre, à cause qu'il étoit également voisin de Melun, Ville qui appartenoit à Charles VII, & de Corbeil qui étoit au Roi d'Angleterre. Ce choix fait le 25 Février, fut notifié au Parlement le 16 Mars. Le Cardinal de Sainte-Croix devoit y assister & faire sa résidence en la même Ville de Brie.

Regist. du Parl.

Pendant le reste du siécle, la Maison des Comtes d'Angoulême posséda cette Seigneurie. Louis XI y étant le 14 Juin 1480, y donna des Lettres concernant le Légat.

Tables de Blanchard.

Enfin François I étant parvenu à la Cou-

ronne en 1515, ne tarda pas à réunir à son Domaine cette Terre de son patrimoine; ensorte que depuis ce temps-là les Rois en ont disposé de diverses manieres, & qu'il y a eu divers établissemens & des différends à régler.

On trouve que cette Terre fut vendue avec plusieurs autres le 22 Février 1522 au sieur Poncher, moyennant quarante mille livres: mais le Roi les reprit en 1528, & lui donna en place la Vicomté d'Orbec. Environ ce temps-là il fit don à l'Amiral de Biron du revenu de la Terre de Brie-Comte-Robert pour sa vie durant.

Reg. du Par. 7 Sept. 1528. Mem. de la Chambre des Comptes.

Il y eut en 1531 un Edit qui y établissoit une Chambre à Sel, & qui en créoit les Officiers. Il est du 28 Septembre.

Blanchard.

Le Roi François I y passa en 1541, & y donna le 12 Janvier des Lettres concernant le Ban & Arriere-ban. Il y a dans les Registres du Parlement une Lettre de ce même Prince, datée de ce lieu le 26 Janvier 1543.

Ibid.

L'année de la mort de ce Prince, cette Terre fut donnée à François d'Annivet ou d'Auveinet Duc d'Atry. En 1555 cette donation lui fut continuée & à Susanne Caracciolo sa femme pour un certain nombre d'années qui fut ensuite prorogé, & en 1560 assigné pour leur vie durant. Mais en 1564 on voit cette Terre donnée à la Dame du Perron pour la récompense du soin qu'elle avoit pris d'élever le Roi Charles IX alors régnant; & les enfans du Duc d'Atry gratifiés de trois mille livres de pension, en considération de ce que le temps durant lequel ils auroient pû jouir de cette Terre

Mem. de la Chamb. des Compt. 1547 1555. 1560. 1563. 1564.

n'étoit pas expiré. Il paroît que cette Dame du Perron n'est autre que Marie de Pierrevive, mere de Pierre de Gondi Evêque de Paris, & qu'elle est qualifiée Dame du Perron, Armentieres & Brie-Comte-Robert dans un acte de 1574, à l'occasion de son testament. On voit ailleurs que les Italiens étoient si fort ancrés dans le Château de Brie-Comte-Robert, du temps du Duc d'Atry qui les y avoit attirés, qu'après sa mort il fut besoin que Maurice, Prevôt, Capitaine & Garde de ce Château, aussi-bien que Garde des Sceaux Royaux de ce lieu, s'adressât par requête au Parlement pour les en faire sortir. Reg. du Par. 9 Fev. 1564.

On ne trouve pour le reste du siécle que quelques propriétaires engagistes de la Terre de Brie-Comte-Robert, particulierement le sieur Villequier. Puis en 1602 le sieur Gobelin. Après lui en 1621 le sieur J. de Choisy. Il paroît que vers 1650 c'étoit M. de Verthamont. On voit dans l'Arrêt de Servon qu'au mois de Novembre 1657 le Roi l'avoit maintenu, ses hoirs & ayant cause en la Justice haute, moyenne & basse au Fief & Prevôté en la place publique du lieu, pour l'exercice de laquelle ils pourroient commettre tels Prevôts qu'ils aviseroient, nonobstant la discontinuation. Mais le Roi, par l'Arrêt du 7 Décembre 1666, voulut que le Contrat d'acquisition de ce Fief & Justice fût rapporté, & que les droits vendus fussent réunis à la Seigneurie & Bailliage de Brie-Comte-Robert. Cette Terre appartenoit en 1710 au Président de Même par engagement; & maintenant elle est à M. Chauvelin. Arrêt de Servon de 1666, p. 65. *Ibid.* p. 94. General. de Paris 1710. p. p. 83.

§ Dès le 22 Mars 1568 le Roi Charles

IX, par Lettres Patentes, avoit éteint l'état de Prevôt & Juge de Brie, attendu le peu d'exercice dont on le disoit être, & l'avoit uni à celui de Bailli.

A l'égard du différend qui s'éleva sous le même regne, sçavoir si Brie-Comte-Robert étoit de la Prevôté & Vicomté de Paris, le Parlement ordonna, le 16 Août 1564, que les Officiers du lieu seroient oüis. Mais ce qu'ils purent dire alors, se trouve assez clairement énoncé dans le Procès-verbal de la Coutume de Paris de l'an 1580.

Coutume de 1580. Edit 1678. p. 664. Reg. du Par. 30 Avr. 1568.

Les Députés des trois états de ce lieu, sçavoir Joseph Nepveu Curé de Sougnolles, Pierre de Manchy, Ecuyer, Seigneur de Grisy & des Adrets, & Jean Piloust, Procureur du Roi au Bailliage & Chatellenie, déclarerent par leur Procureur n'être sujets ni justiciables du Prevôt de Paris, & que sans cause ils ont été appellés à la réformation de la Coutume.

¶ Le CHATEAU de Brie-Comte-Robert paroît avoir été fort autrefois; il est situé à l'entrée de la Ville du côté de Paris, défendu par un large & profond fossé. Il est de figure quarrée, composé de huit tours posées de maniere, que de quelque face qu'on le regarde on en voit trois. Cet édifice est de quatre ou cinq cens ans, sans aucuns ornemens. J'ai parlé ci-dessus de la Chapelle qui y a subsisté. Les Italiens qui y avoient demeuré sous le regne de d'Henri II, François II & Charles IX avoient laissé périr la charpente & les planchers. Les besoins de la réparation étant exposés en Cour, il y eut des Lettres en 1567, 1568 & 1608, qui permettoient de faire une

vente extraordinaire de haute futaye en la forêt de l'Echelle jusqu'à la somme de deux mille livres, tant pour réparer ce château que le moulin du lieu. Le Parlement avoit ordonné en outre dès 1567 qu'il seroit informé contre ceux qui avoient laissé tomber ce château en décadence. Cette Forteresse étant réparée, fut en état de résistance ; mais il ne laissa pas d'être pris après qu'il eut été assiégé en 1649, aussi-bien que la Ville. Il existe un acte de notoriété passé pardevant Jean Perne, Bailli de ce lieu, le 7 Novembre 1665, par lequel plusieurs habitans déposent qu'ils ont bonne connoissance que la Ville de Brie a été assiégée le 24 Février 1649, & que les Soldats assiégeans sont entrés par la bréche.

Reg. du Par. 18 Mars 1567. 18 Apr. 1568 & 1604.

¶ Il y a à Brie-Comte-Robert deux Communautés.

Celle qui paroît la moins nouvelle dans le lieu, sont les FILLES DE LA CROIX.

En 1640 le 27 Avril, Jean-François de Gondi, Archevêque de Paris, permit à Marie Lhuillier, Dame de Villeneuve, de faire cet établissement, & il approuva leurs constitutions pour l'instruction des filles. On peut les voir imprimées tout au long dans Sauval. Elles obtinrent quelques années après des Lettres de confirmation, qui furent enregistrées au Parlement le 3 Septembre 1646. Les jeunes filles y sont très-bien élevées.

Antiqu. de Paris de Sauv. T. 3. p. 193.

La permission qu'ont eu les MINIMES de s'y établir, n'a été enregistrée en Parlement que le 6 Août 1647, quatre mois après que l'Archevêque l'eut donnée, quoi-

qu'on assure que leur fondation par le Maréchal de Vitry soit de l'an 1636. Le Maréchal nommé Nicolas de l'Hopital l'avoit prescrite par son Testament, en reconnoissance des faveurs qu'il avoit reçues par l'intercession de S. François de Paule, marquant que l'Eglise seroit sous le titre de la Trinité, la Sainte Vierge, Saint François de Paule, S. Nicolas, & Sainte Lucrece à cause de Lucrece Bouhier sa veuve qui en étoit l'exécutrice, qu'il y auroit douze Religieux & deux freres, & que cette maison seroit appellée le Couvent de Vitry. Mais la permission de l'Archevêque ne fait point mention des deux derniers Saints. Ils furent bâtis en 1655 au sud-est, & presque attenant les fossés, en belle exposition. Leur maison est grande, belle & commode : mais ils sont peu à cause de la modicité du revenu. Armand de Bourbon, Prince de Conti, Abbé de Saint Denis, a fondé des Messes & une lampe dans leur Eglise.

Reg. Arch Par. 5 April. 1647.

¶ Entre plusieurs Corps Ecclésiastiques qui ont possédé le principal Fief de cette Terre, ou d'autres Fiefs subalternes, il paroît que l'on doit donner le premier rang à l'Eglise de Paris. Elle pouvoit tenir le chéf-lieu du territoire, de quelque Evêque qui l'avoit gouvernée avant le XII siécle ; en sorte que ce seroient les guerres arrivées en différens temps, soit celles des Normans, soit celles du X & XI siécles, qui auroient fait perdre la connoissance du donateur, & qui sont cause que l'on se souvint seulement que la Terre devoit foi & hommage à l'Evêque. On en a vû ci-dessus une exhibition solemnelle par une Reine ; & plus anciennement, sçavoir en 1208 & 1238, la même

ne Eglise, représentée par le Chapitre, y avoit un territoire, des sujets & des droits Seigneuriaux, qui sont rappellés en 1657 dans l'exposé par l'Arrêt de Servon. Après le milieu du XIII siécle & avant l'an 1269, la même Eglise fut gratifiée par Raoul de Chevry Evêque d'Evreux, qui en avoit été Chanoine & Archidiacre, d'une dixme sur le territoire de Brie & des lieux circonvoisins qu'il avoit achetée, laquelle n'étoit chargée que de quelques redevances de grains aux Abbayes d'Hierre, de Footel, & au Presbytere de Braye, *Presbyterio de Braya.*

Arrêt du Conseil 1666. p. 65.

Necrol. Eccl. Paris. ad 2 April.

C'est sans doute la même Reine de France dont on vient de parler, (Jeanne d'Evreux veuve de Charles le Bel décédée en 1370) qui possédant la Seigneurie de Brie-Comte-Robert, fit part à l'Abbaye de Saint Denis d'une partie des droits Seigneuriaux de cette Terre, pour la fondation d'une Messe qu'elle y demanda. Ces droits étoient au moins dans un canton de la Ville, où les Religieux obtinrent en 1514 de faire tenir trois foires chaque année. Ceci est rendu plus clair par deux endroits de l'Arrêt de Servon; l'un où on lit que le 29 de Décembre 1651 ces Religieux firent encore un bail pour neuf ans à Jean Princet & Christophe Eve, Marchands à Brie-Comte-Robert, des Terres & Seigneuries qu'ils avoient en la Ville, consistant en droits de justice, cens, rentes, lotz, ventes, four à ban, droit de minage, mesurage, rouage, pied fourché, pied rond avec leurs languages; l'autre où le sieur de Verthamont espérant entrer dans les droits du Chapitre de Paris & dans ceux de l'Abbaye de Saint

Lettres de Nov. 1514. Hist des Maîtres des Req. p. 234. Doubler, Hist. S. Den. p. 1155. Arrêt de Servon, p. 66.

Ibid, pag. 65.

Denis, propoſa de rétablir les trois foires au Fief & en la Place publique de cette Ville; la premiere le jour de la Mi-carême, la ſeconde le 25 Juillet, & la troiſiéme le dernier Novembre. On a vû plus haut que les foires de ce lieu ſe tiennent maintenant en d'autres jours.

Annal. Bened. T. 6. p. 676. Necrol. Heder. V. Calend. Febr.

Du Breul, p. 895.

Gall. Chr. T. 7. col. 608.

Chartul. Hed.

Necrol. Heder. III. Id. Apr.

Ibid. ad V. Non. Jul. caract. XIV ſæculi.

Hiſt. S. Mart. p. 188.

L'Abbeſſe d'Hierre eſt reſtée ſeule groſſe Décimatrice à Brie avec le Curé. Ce fut Euſtachie de Corbeil qui vers l'an 1132 lui donna, entr'autres biens, pour la doter le tiers des dixmes de ce lieu; ce qui fut confirmé en 1138 par Etienne de Senlis Evêque de Paris, en 1142 par Thibaud ſon ſucceſſeur, en 1147 par une Bulle d'Eugene III. Il paroît que par un Traité paſſé entre le Chapitre de Notre-Dame de Paris & l'Abbeſſe Marguerite en 1273, à l'occaſion des dixmes provenantes du don fait par Raoul de Chevry à ce Chapitre, l'Abbaye aſſura ſon droit de plus en plus. Un autre de la Maiſon de Chevry, nommé Evrard, Chevalier, avoit pareillement donné au même Monaſtere dès l'an 1228, conjointement avec Marguerite ſon épouſe, un demi muid de bled dans la dixme *de Braya*; & Baudoin de Corbeil un autre muid de bled encore dans la même dixme. Ainſi ce que ce Couvent poſſede à Brie, lui vient de pluſieurs Donateurs, ſans oublier Jean, Seigneur du Pleſſis-Paté, qui a été marqué dans le Nécrologe, comme ayant légué trente ſols pariſis de rente tant à Braye qu'à Serecy. Les Lettres de Thibaud Evêque de Paris d'environ l'an 1150, en faveur du Prieuré de Saint Martin des Champs, font foi que ſur la dixme de Brie appartenante aux Moniales, c'eſt-à-dire aux Religieuſes,

il y avoit un huitiéme qui revenoit à ce Prieuré. C'étoit probablement cet Evêque qui en la confirmant aux Religieuses l'an 1142, avoit fait une réserve de cette petite portion pour le Monastere dont il avoit été Prieur ; & peut-être que ce huitiéme étoit cette dixme dont jouissoit en 1157 Thomas *de Braio*, suivant une Charte du même Evêque qui lui en fit augmenter la redevance pécuniaire. *Ibid. p. 190.*

Toutes ces différentes portions de dixme de Braye ou Brie servent à prouver combien fertile & vaste en étoit le territoire.

ÉCARTS.

PAMPHOU.

De tout ce qui est hors la Ville de Brie-Comte-Robert, le lieu qui a été le plus digne de remarque étoit PAMPHOU ou PAMFOU, grand & magnifique Château au bout du faubourg du côté de l'orient, qui a été depuis peu entierement démoli. Il avoit été bâti par Nicolas Brulart, Marquis de Sillery, fait Garde des Sceaux en 1604, puis Chancelier de France en 1607. J'en ai trouvé mention dans les Registres du Parlement, à l'occasion de l'enregistrement qui y fut fait le 6 Mai 1613, de la confirmation accordée par le Roi à ce Chancelier de quarante cordes de bois pour son chauffage en la Terre de Panfou, à prendre en la forêt du Parc, comme aussi de bois propre à bâtir & à réparer au même lieu. Ce Château passa ensuite à Claude de Bullion, Seigneur de Longchene, quatriéme fils de Claude Surintendant des Finances en 1632, & Président à Mortier en 1636, ou à Louis de Bullion Marquis de Longchene, fils puîné

de Claude Seigneur de Longchene. Après lui il fut possédé par M. de Forax, Gentilhomme du Duc de Nemours, qui en jouissoit en 1697, puis par.....Baillet, Marquis de Vaugrenant près Dijon, qui laissa deux fils, l'aîné mort depuis peu, & Jean-Baptiste Gaston vivant, Seigneur en partie de la Terre de Pansou. Il est arriere-petit-neveu de S. François de Sales, dont il a le portrait original & une Lettre du 2 Mai 1617, écrite de la propre main du Saint. Il ne reste plus de ce Château que quatre tourelles aux quatre coins de l'enclos. Ce nom extraordinaire de Pamphou ne paroît dans l'antiquité qu'en un titre de l'an 1174 concernant l'Abbaye de Saint Magloire; encore n'est-ce pas de ce lieu-ci dont il s'agit, mais d'un autre Pamphou situé au Diocèse de Sens.

Perm. d'or. domest. 12 Avril 1697.

Gallia Chr. T. 7. col. 311.

VILLEMENEU est un hameau éloigné de Brie d'environ demie lieue vers le sud-ouest. Je suis plus porté à croire que ce lieu est le *Villa minor* de quelques anciens titres, que non pas Villemenon de la Paroisse de Servon. Autrefois au lieu de dire les Cordeliers, on disoit les Freres meneurs, ce qui vient de *Fratres minores*. Il y a des sources considérables de la riviere d'Hierre qui sortent de dessous le territoire de ce hameau, comme aussi de dessous le coteau de vignes de Brie, car plus haut son lit est étroit & rempli de joncs. On voit dans ce hameau une Chapelle de S. Martin, qu'on dit avoir été à la nomination des Abbés de Saint Denis en France, avant que leur Mense fût unie à la Communauté de Saint Cyr; cependant j'en ai trouvé des

Provisions du 23 Septembre 1482 & du 7 Janvier 1506, sans aucune mention de présentation. Elle sert à des particuliers pour y mettre des grains & du foin. On y voit encore un autel sur lequel les plus âgés ne se souviennent point d'avoir vû dire la Messe. Il y a des terres qui en dépendent, & qui sont affermées 80 livres à un particulier de Brie. Auprès est la Fontaine de Saint Martin fort fréquentée pour les fiévres. Au même lieu est la Fontaine Saint Jean, dont on ne dit rien. En 1648 Nicolas Brulard, premier Valet de Chambre du Duc d'Orleans, & Magdelene Censier sa femme y avoient leur résidence. La Marquise des Marets y demeuroit en 1697. Cette Terre appartient aujourd'hui à MM. Pinon. On apprend par le Catalogue des anciens Procureurs Généraux du Roi, que celui qui l'étoit en 1397 s'appelloit Guillaume de Villaminon.

Perm. d'or. domest. 1 Jan. & 27 Avril.

SANSAL ou SANSALE est situé à l'orient d'hiver de Brie. Je n'en ai connoissance que par les Cartes, & par la permission qui fut donnée en 1623 à Pierre le Jay Seigneur de ce lieu, de faire célébrer chez lui. Ce hameau est aujourd'hui à M. Chauvelin, comme Seigneur Engagiste du Domaine de Brie-Comte-Robert.

Reg. Archiep. 29 *Mai* 1623.

HERCES ou HERSE, un peu plus vers le couchant est une Ferme.

Le Nécrologe d'Hierre en fait mention en deux endroits : au 13 des Calendes d'Août est le décès d'un Chevalier nommé Jean & d'Odeline sa femme, qui laisserent à cette maison trois arpens de terre *apud*

Herces; & au premier Décembre celui d'un autre Chevalier nommé Gilon, qui en donna deux autres situés au même lieu. Ces legs sont d'avant l'an 1300.

LA BORDE, qui est une Ferme au nord-est de Brie, a été appellée durant quelque temps la Borde la Jeune, & auparavant la Borde-Morin; maintenant on la connoît sous celui de la Borde-Fournier. Elle appartient à Madame la Présidente Valier.

VAUDRY ou VAUDOY est un lieu situé aux fauxbourgs de Brie, connu depuis environ cent ans, par l'établissement de Chapelle domestique accordé en 1659 au sieur de Heres, & renouvellées en 1696 & depuis.

Je ne dis rien des Carmes de Paris qui ont au faubourg de Brie-Comte-Robert une Ferme qui porte leur nom, & où il leur fut permis le 22 Septembre 1711 de célébrer.

Il y avoit en 1385 à Brie-Comte-Robert deux Fiefs que tenoit Jean Tartereau, mouvans de la Vicomté de Corbeil. Gilles Mallet, Vicomte de Corbeil, la marqua alors dans le dénombrement qu'il fournit de cette Vicomté au Roi Charles VI.

Hist. de Corb eil p. 62

¶ On trouve qu'en 1264 vivoient trois Chevaliers dits Jean, Thomas & Guillaume *de Braya*; mais on ne sçait quel étoit leur fief.

Tab. Fossat in Ivette.

¶ Les Protestans ou Religionnaires tinrent autrefois quelques Assemblées à Brie-Comte-Robert. Il y en eut une en 1561, laquelle excita une sédition; pour raison de quoi Etienne Piloust, Prevôt du lieu, fut

Reg. du Par 21 Avr. 1561.

adjourné en Parlement, & défenses à lui faites d'exercer.

Il y en eut encore une autre aux Fêtes de Pâques 1564, quoique cette Ville ne fût pas du nombre de celles qui leur étoient assignées. De quoi nouvelles plaintes au Parlement le 14 Avril. *Ibid.*

Enfin, l'Auteur de la Vie de Charles du Moulin m'apprend qu'ayant été mécontens de lui à cause qu'il les décrioit, étant assemblés dans leur Prêche à Brie-Comte-Robert le Dimanche 3 Février 1566, ils l'excommunierent & anathématiserent avec toute sa famille & tous ceux qui le fréquentoient. Vie de Dumoulin, pag. 176.

¶ La Ville de Brie-Comte-Robert a produit quelques personnages qu'on doit distinguer du commun.

Nicolas *de Braia*, dont le nom doit être traduit par Nicolas de Braye, est celui qui a écrit en vers hexametres au XIII siécle la vie & les actions de Louis VIII pere de S. Louis, qu'il dédia à son Evêque, Guillaume d'Auvergne, qui fut assis sur le Siége Episcopal de Paris en 1228. Son Ouvrage est imprimé dans le V. Tome de Duchêne.

Nicolas de Braye, différent du précédent, fut Chanoine de Chartres sous Philippe le Bel, par lequel il fut chargé de la levée de la subvention en la Sénéchaussée de Carcassonne l'an 1314. Hist. de Langued. T. IV. p. 157.

Thiery de Braye fut Doyen de la Métropolitaine de Sens sous le regne de Philippe de Valois. Son Epitahe qui est dans cette Eglise commence ainsi : *Ego Thierrycus de Braya Comitis Roberti Paris. Diœcesis.* Il mourut en 1349 Henri de la Mothe, Curé des Saints Innocens à Paris, sous le regne

de Louis XI. Voici son épitaphe gravée sur la pierre à un pilier contre l'Eglise.

Collect. d'Epitaphes en la Bibliotheque du Roi, pag. 583.

» Cy-devant contre ce pilier
» Gist avec d'autres un milier
» Henri de la Mothe jadis
» Prestre, à qui Dieu doint Paradis,
» Natif de la Ville de Braye
» Contre Robert, c'est chose vraye;
» Beneficier en l'Eglise
» Saint Benoist à Paris assise,
» Et Chapelain en cette Cure:
» Lequel fut mis en sépulture
» L'an mille quatre cent quatre-vingt,
» Le vingtiéme Octobre comprins.

L'*Index funereus* des célebres Chirurgiens de Paris fait mention à l'an 1715 de Charles Gilles, natif de Brie-Comte-Robert, qui a eu la premiere dignité de leur College, & dont l'habileté avoit été connue dans les Hôpitaux de Flandres & d'Italie.

Pag. 594.

Il y a à Brie-Comte-Robert un Bureau de la Poste.



LITTERÆ

LITTERÆ

De Ecclesia de Braya.

UNiversis præsentes Litteras inspecturis Magister, Procurator & Scolares Domûs Scolarum Clericorum Belvacenn. Paris. fundatoris : Salutem in Domino.

Noverint universi præsentes pariter & futuri, quòd nos nomine dicti Collegii promittimus per præsentes solvere singulis annis .... termino Beati Martini hyemalis, incipiente primâ solutione in Festo Beati Martini hyemalis proximè futuro, Reverendo in Christo Patri ac Dom. Dom. Parisiensi Episcopo præsenti & successoribus suis Parisiensibus Episcopis duo sextaria frumenti............ pro suo & Ecclesiæ suæ Parisiensis ratione & causâ unionis ipsi Collegio factæ auctoritate Apostolicâ de portione.............Parochialis Ecclesiæ de Bray-Comitis-Roberti, Parisiensis Diœcesis, quam obtinebat dum vivebat, & decessit defunctus Natalis Cessardi Presbyter, & pro promis...............tenere præsentium nomine quo supra obligamus erga prædictum Reverendum Patrem & successores suos ; omnia bona mobilia & immobilia præsentia & futura, ratione & causâ unionis prædictæ ipsi Collegio quovismodo obvenientia. In cujus rei testimonium sigillum dicti Collegii præsentibus Litteris duximus apponendum. Datum Parisiis anno Domini M° CCC° octo-

gesimo nono die Martis post Dominicam quâ cantatum fuit Lætare Jherusalem.

La moitié du Sceau restant est en cire rouge. On y voit une Sainte Vierge, & à sa gauche six personnes à genoux.



FERROLES.

LE ruiſſeau qui prend ſa ſource ſur la Paroiſſe de Chevry, & qui coule d'Orient en Occident, arroſe ſucceſſivement trois Paroiſſes contigues, Chevry, Attilly, & Ferroles. Cette derniere qui eſt la plus occidentale eſt connue depuis l'XIe. ſiécle. M. de Valois croit que le nom de *Ferreolæ*, *Ferrolæ* & *Ferroliæ*, que lui donnent les Titres latins du XI, XII. & XIII. ſiécles vient d'un Seigneur des premiers temps, ou d'un Fondateur même, qui s'appelloit *Ferreolus :* ce qui eſt d'autant plus vraiſemblable, qu'on ne voit aucuns veſtiges qu'il y ait eu en ce lieu des Forges de fer, ni même des Mines. *Notit. Gal. p. 417.*

Le Village eſt ſur un côteau ou pente, qui regarde le Septentrion & eſt fort couvert d'arbres & de bocages : ce qui rend le valon fort gay en Eté. Le reſte eſt en terres labourables & Prairies. On comptoit 44. feux en ce lieu lors du dénombrement de 1709. Le Dictionnaire Univerſel de la France, imprimé en 1726. évalua ce nombre à 200. habitans ou communians. Le dernier dénombrement publié en 1745. par le ſieur Doiſy, y marque 39. feux & écrit Ferol; ce qui eſt une ortographe vitieuſe. On peut compter qu'il y a communément dans ce lieu entre trente & quarante feux.

L'Egliſe eſt ſous le titre de S. Germain, Evêque d'Auxerre & elle en portoit le nom dès l'an 1090. qu'elle fut donnée à l'Abbaye de Saint-Maur ; *Altare ſitum in Villa Ferreo-* *Chart. parvum S. Maur. fol. 148.*

lis in honore S. Germani. Autissiod. Episc. L'Édifice n'est pourtant pas de ce temps-là, mais le Chœur est du XIII. siécle, fort petit & voûté, finissant en demi cercle ou apside, & sans collateraux. La nef est moins solide & bien plus nouvelle. Il n'y a aucune inscription dans cette Eglise. Geoffroy, Evêque de Paris accordant cet Autel à Wlfer, Abbé de Saint-Maur, l'année ci-dessus dite, fait entendre qu'auparavant elle lui étoit à charge, n'étant desservie que par un Vicaire. *Altare sub Vicario quidem damnosæ reformationis hactenus habitum*; plus bas il ajoûte, que si l'Abbé après y avoir mis un Vicaire vient à l'en retirer, il ne pourra rien demander à l'Evêque pour en rétablir un autre; que le droit que cette Eglise payera au même Evêque sera de quarante sols, & à l'Archidiacre de vingt; outre la souscription de l'Evêque de Paris, on voit au bas de cet Acte celle du Doyen Foulques, du Chantre Waleran, des trois Archidiacres, Drogon, Jocelin & Rainald & celle de Vaultier, Evêque de Meaux. Dans la Bulle de confirmation des biens de l'Abbaye de Saint-Maur, donnée par Innocent II. en 1136. est comprise, *Ecclesia de Ferreolis.* Maurice de Sully, Evêque de Paris, confirmant de nouveau cette donation en 1195, du consentement de ses Archidiacres, s'exprime ainsi, *Ecclesiam de Ferrolis cum atrio, majori decima, & duæ partes in minuta.* En conséquence de tous ces Titres, le Pouillé Parisien du XIII. siécle marque la Cure de Ferroles, *de Ferrolis* à la nomination de l'Abbé de Saint-Maur. Ce qui est suivi par les autres jusqu'au temps que l'Abbaye ayant été unie à l'Evêché de Paris, le Prélat a

Hist. de Paris.

Ex autogr. in Tabul. S. Mauri.

entré dans le droit de la conférer *pleno iure.*

Au reste, le Curé est Décimateur. Le dernier Curé décédé fort âgé vers l'an 1742; nommé Jean le Gay, a fondé dans ce lieu un Maître d'École pour les garçons.

On ne sçait pas précisément en quel temps le Monastere de Saint-Maur commença à posseder la Seigneurie de Ferroles. Ce ne peut pas être au IX. siécle, parce que l'état de ses biens rédigé au X. & publié sous le nom de *Polyptycus Monasterii Fossatensis*, ne fait aucune mention de cette Terre. Mais c'est aussi au plûtard dans le XII. siécle que ce Monastere y eut la Seigneurie, outre l'Eglise qui lui avoit été donnée sur la fin du siécle précédent; il a pû entrer en jouissance de ce bien par acquisition ou par échange, dont les Actes ont été perdus. Robert d'Attilly y avoit encore une partie du droit, appellé Tensement, c'est-à-dire, de défense ou de protection, qui étoit de dix-huit septiers de froment. Roger, Abbé de Saint-Maur, fit le rachat de ce droit, pour la somme de cinquante livres, & l'Acte de la cession de la part du Seigneur d'Attlily fut passé dans l'Eglise même du Monastére en présence du Roi Louis le Jeune, l'an 1168. d'Agnès, Comtesse de Meulent & de Guy de Chevreuse.

Capit. Baluz T. 2.

Chartul. S. Mauri.

En 1196. Thomas d'Haubert-Villiers fit présent à la même Abbaye de Saint-Maur d'un droit de froment qu'il percevoit, *in Villa Ferreolarum*: & cela du consentement de Roger de Meulent, du fief duquel cette redevance relevoit. C'est ce qui nous a été transmis par une Charte du Roi Philippe Auguste donnée à Mante. Haubert-Villiers

De Haubert-Villart.

Chatular S. Mauri.

eſt encore aujourd'hui le nom d'une Ferme de la Paroiſſe d'Attilly.

Il ſe trouve que dans le ſiécle ſuivant, l'Abbaye de Saint Victor de Paris avoit des Hôtes à Ferroles, auſſi-bien que celle de Saint-Maur. Cela avoit donné occaſion dès l'an 1215. à des difficultés; au ſujet deſquelles Jean, Abbé de Saint Victor paſſa un Compromis. La déciſion des Arbitres fut, que les Habitans de Ferroles feroient ſerment de fidélité aux deux Egliſes, tant de Saint Victor que de Saint-Maur : cette derniere leur quitta le droit de Pacage. Il peut ſe faire que la Ferme que l'Abbaye de Saint Victor a à Beauroſe fût ce qui avoit attiré leurs Hôtes à Ferroles. Beauroſe n'en eſt qu'à demie lieue.

Ibidem.

En 1275. Jean Grapin, Ecuyer, Homme d'Armes, qui avoit un bien aux environs de Ferroles, reconnut la Seigneurie des Moines de Saint-Maur, & avoua qu'il n'avoit pas le droit d'arrêter le cours de l'eau du ruiſſeau de Ferroles. C'eſt de lui ſans doute qu'a été ſurnommée la Borde Grapin, qui eſt voiſine de ce Village & ſur le territoire. Il eſt qualifié Chevalier dans l'Acte de la vente qu'il fit en 1288. aux Moines de Saint-Maur de quelques bois vers Tournan.

Chartul. S. Mauri.

Curſum aquæ de Ferrolis.

Le Cartulaire de Saint-Maur qui fut rédigé vers l'an 1284. fait un article ſpécial de cette Terre, duquel j'ai tiré ce que je viens de dire de ſon temporel. Il y met pour préambule, que dans ce Village & dans celui de Chevry, l'Abbaye avoit alors un Manoir & une Grange. Que chaque feu devoit par an trois œufs, qu'on appelloit les

Œufs des Croix, *Ova de Crucibus* (a), ou bien un Obole ; & que de cette redevance le Monaſtére en avoit les deux tiers & le Prêtre du Village l'autre tiers. Et de même pour les Pains du jour de Saint Etienne, lendemain de Noël.

L'Abbaye de Saint-Maur vendit cette Terre le 9 Juillet 1563. ſans retention de foi, à Madame Jeanne-Claude, veuve de Charles de Pierrevive, Seigneur de Lerigny, Maître-d'Hôtel du Roi Charles IX. Barthelemi Taſſe, Seigneur d'Eſpeſſes, Conſeiller au Parlement & Simon de Pierrevive, Abbé d'Hiverneau, Tuteur des Enfans. Le Chapitre eut en contre-échange 250 livres de rente ſur le Sel & ſur différens Domaines du Roi, laquelle ſomme ne monte pas aujourd'hui à cinquante livres, par l'effet des différens changemens arrivés aux rentes de la Ville.

LA BORDE-GRAPIN & LA BARRE ſont deux Terres de cette Paroiſſe. La premiere porte le nom générique de Borde, lequel ſignifioit petite Maiſon couverte de jonc ou de gluy, a eu le ſon ſurnom de Jean Grapin, nommé ci-deſſus, qui vivoit ſous Philippe le Hardi. Jacques du Moulin, Seigneur de Servon, dans l'avant dernier ſiécle, poſſeda auſſi cette Seigneurie. Elle appartient à préſent au même qui poſſede la ſeconde Terre, nommé la Barre. Ce dernier poſſeſſeur de la Barre l'a acquiſe vers l'an 1710. de Jean de Lyonne, Seigneur de

Voy. ſon Epitaphe, art. de Servon.

(a) Il y eut en 1319. un différend entre la Reine Clemence & l'Abbaye de Saint-Maur, au ſujet des Dixmes de Ferroles. Le Roi nomma Jean la Ronche, Conſeiller au Parlement pour terminer ce différend.

Regiſt. Vet. cauſas Parlam.

Servon. Cette Terre de la Barre avoit appartenu en 1639. à Antoine le Fevre, Conseiller au Parlement & à Jeanne Hureau sa femme.

Perm. d'Or. domest. 9. Sept.

LES PETITES ROMAINES, sont dites être de la Paroisse de Ferroles, dans un Acte de 1539, qui dit qu'elles vinrent alors par succession aux héritiers de Pierre d'Apestigny, Seigneur de Chenevieres sur Marne.



ATTILLY.

LE nom d'un Romain que porte cette Paroisse, fait voir que le lieu est ancien; car *Attiliacum* ne peut venir que d'un nommé Attilius à qui il a appartenu, & qui apparemment y a bâti le premier : & soit qu'il ait été dit *Attilleium* dans les Titres, ou *Attilliacum*, cela revient au même.

Je n'ai trouvé au reste aucun Titre qui fasse mention de ce Village avant le XII. siécle, ou quelques Bulles & quelques Lettres du commencement de ce siécle en parlent à l'occasion de quelques Dixmes.

Il est situé à six lieues ou environ de Paris, vers l'orient d'hyver sur un petit ruisseau qui vient de Chevry. On n'y voit que des terres labourables. Le dénombrement de l'Élection de Paris imprimé en 1709. y marquoit 17. feux, que le Dictionnaire universel de la France publié en 1726, évalua à 45. habitans ou communians. Lorsque j'y passai en 1739. on n'y comptoit plus que 12. feux. Le dernier dénombrement donné au public par le sieur Doisy en 1745. y en marque encore moins, sçavoir 6. ou 7.

L'Eglise qui est en forme de Chapelle, proportionnée au nombre d'habitans, est placée sur un côteau dont la pente est vers le Septentrion. Elle est sous le titre de S. Julien, Martyr de Brioude, dont la Fête est le 28 Août, & la Dédicace s'y célébre le Dimanche suivant. Elle a dû en effet être faite vers ce temps-là en l'année 1538, vû que la permission de faire cette cérémonie

Reg. Ep. Paris.

donnée à Jacques, Evêque de Calcedoine; à la requête de Jean Picot, Seigneur François, Picart Theologien & Pierre Baut, Curé, est datée du 16 Août. Quoique cette Eglise, ou au moins la nef, ait été reparée vers l'an 1730, & le chœur vers 1742. (a) on n'a point fait disparoître les vestiges d'antiquité du chœur, tels que les Tombes. Sur une de ces Tombes est représenté un Militaire avec ses armes & cette legende autour. *Cy git le corps de Jean Gargarin, Chevalier, qui trespass.. l'an mil trois cent .... après la Saint Denis. Priez pour l'ame de ly.* Sur l'autre qui est placée dans le côté méridional, on lit : *Cy-dessous gissent Louis & Françoise Dugué, enfans de feu noble-homme Jehan Dugué, vivant Conseiller du Roy nostre Pere, en son Parlement de Chamberry en Savoye, lequel est décedé en l'an 1572.*

La Cure est marquée à la collation pure & simple de l'Evêque de Paris, dans le Pouillé du XIII. siécle, sous le nom d'*Attiliacum*, Celui du XVI. siécle y est conforme, & ajoûte ensuite, *Capella ibidem optima.* Je parlerai ci-après de cette Chapelle. Tous les Pouillés subsequens 1626, 1648. & 1692. conviennent que c'est à l'Archevêque à conférer la Cure de plein droit, dout le Titulaire est gros Décimateur du lieu.

Nous ne voyons pas quel est l'Evêque de Paris qui pouvoit avoir concedé au Prieuré de Saint Martin des Champs une Dixme à Attilly; nous sçavons seulement que Calixte II. la leur confirme par sa Bulle de l'an 1119, ce qui est suivi dans celle d'Innocent

Hist. S. Martini, p. 158.

(a) Une Sentence d'environ ce temps-là, condamna le Seigneur à la reconstruction, conjointement avec le Curé.

II. de l'an 1142. & dans celle d'Eugêne III. de l'an 1147. & dans la Charte de Thibaud, Evêque de Paris, d'environ l'an 1150. Avant lui Girbert, l'un de ses prédécesseurs, avoit assuré à ces mêmes Moines la jouissance de cette Dixme dès l'an 1122. André, Prêtre d'Attilly, c'est-à-dire, Curé en 1241, étoit une personne de poids : il fut choisi pour terminer le Procès qui étoit entre le Curé d'Ozoir & l'Abbé de Saint-Maur, touchant la Forest, que les uns appellerent alors *Foresta quinque solidorum*, & d'autres *Foresta S. Ceoldi.*

Ibid. p. 171. 180. & 187.

Gall. Chr. T. 7. col. 59.

Chartul. S. S. Mauri.

On ne trouve rien avant le XIII. siécle sur la Chapelle de Saint Eloy du Breuil, dont il ne subsiste que les ruines au milieu de la campagne, au midi d'Attilly, au coin du bois du Parc. Barthelemi de Chevry, Chevalier, avoit eu vers l'an 1223. la dévotion de vouloir ériger une Chapelle dans le manoir de Pierre de Bray, Chevalier, située sur la Paroisse d'Attilly. Une des clauses étoit que le Chapelain auroit charge d'ames de tous ceux de cette maison. Regnaud, Prêtre d'Attilly y ayant consenti, à condition de dédommagement, Guillaume de Seignelai, Evêque de Paris & J..... Archidiacre de Brie, destinerent un nommé Simon pour en être Chapelain, ils assignerent un arpent de terre pour la construire & lui un logement, statuerent qu'il payeroit par an huit sols au Prêtre d'Attilly, & deux sols à la Fabrique au jour de Saint Julien, Martyr, qu'il rendroit les Offrandes au Curé, & qu'il ne payeroit que moitié du droit de Synode & de Visite.

Chartular. min. Ep. Par. fol. 106.

L'Auteur du Cartulaire de l'Abbaye de Saint-Maur, qui écrivoit vers l'an 1280. y

a marqué, en traitant l'article des revenus que ce Monaſtére avoit à Ferroles, quelques portions des biens de cette Chapelle. Il y dit que le Prêtre du Breuil *Presbyter de Brolio*, poſſede trois arpens ſitués auprès du Marchais des Fourches. Il y dit encore que le même Prêtre cédoit la moitié de la Dixme dans trente-cinq arpens de terre de Ferroles. On ignore quels ſont les Fondateurs de cette Chapelle : peut-être y ſont-ils inhumés ſous les ruines. Chacun ſçait que *Brolium* ſignifioit autrefois un petit Bois, une eſpéce de Taillis. Il y avoit des Seigneurs qui portoient le nom du Breuil en ces quartiers-là dès le XII. ſiécle. En 1189. Adam de Broil obtint permiſſion de Guillaume *de Braia* de vendre à l'Abbaye de Saint-Maur, des prés ſitués à Ozoir. Dans la démiſſion que Jean Chauvin, Prêtre fit de cette Chapelle le 8 Décembre 1479, elle eſt dite, *S. Eligii de Brolio juxtà Brayam comitis Roberti*. Des Proviſions de la même Chapelle de l'an 1571. données à Charles le Maitre, Curé de Chevry la diſent ſituée *juxta nemus de Braya comitis Roberti.* Cent ans après Nicolas Philippe, Curé de Sainte Geneviéve de Paris, en étant allé prendre poſſeſſion, la trouva ſitée au coin d'un Bois, à demie lieue d'Attilly, mais ruinée, & devenue la retraite des voleurs. Perſonne ne ſe ſouvenoit pas même d'y avoir vû célébrer. Sur les repréſentations & après la viſite, M. de Harlay, Archevêque en ordonna la démolition, déclarant que les materiaux ſeroient employés pour l'Egliſe Paroiſſiale, où les charges ſeroient acquittées, conſiſtant en douze Meſſes par an ; ſçavoir, les premiers Lundis des mois, excepté les

Reg. Epiſ. Par. 24 Feb.

Reg. Archip. 27 Jul. 1678.

mois de Juin & de Décembre, que les Meſſes ſeroient dites au jour des Fêtes de S. Eloy. Cette Chapelle eſt à la nomination de l'Archevêque. Elle valoit alors 50. livres. Quelques uns, au lieu de Breuil prononcent Breil, & ont donné occaſion à d'autres de prononcer Bray ou Brey : mais dans le Rolle des Décimes & autres de l'Archevêché, on conſerve l'ancienne expreſſion *Breuil*. A l'occaſion de S. Eloy, Patron de cette Chapelle, je croi pouvoir faire remarquer, que c'eſt dans le Diocèſe de Noyon dont ce Saint étoit Evêque, que ſe trouve l'unique Village de France qui porte le nom d'Attilly après celui dont il s'agit ici.

Le Château d'Attilly eſt conſtruit environ dans le milieu du Village ſur un petit côteau. Il eſt de figure ronde, entouré de foſſés & défendu de quelques Tours : ce goût d'édifice en marque l'antiquité. Il eſt à découvert, & ſans ombrages. Il avoit été bâti par l'un des Seigneurs du XV. ou XVI. ſiécle que je vais nommer.

Le premier des Seigneurs d'Attilly qui ſe ſoit préſenté dans mes recherches, eſt un nommé *Milo de Attiliaco* : il eſt au rang des bienfaiteurs du Prieuré de Longpont ſous Montlhery, pour avoir donné à cette Maiſon vers le regne de Louis le Gros, une partie de la terre de Savigny qui lui venoit de ſa tante Heldeburge. Il y a apparence que l'on doit compter pour être de la même famille. Emeline d'Attilly, ſœur d'Adam Liſiard, l'un de ceux qui ſe croiſerent pour la Terre-Sainte vers l'an 1142 : cette Dame Liſiard avoit ſans doute épouſé le Seigneur d'Attilly.

Chartul. Longipont. fol. 45.

Ibid. f. 35.

Radulfe ou Raoul d'Attilly eſt mention-

Chart. Fossa. Art. de Ferro. né au Cartulaire de Saint-Maur des Fossés; pour avoir vendu en 1168. à Roger, Abbé de ce Monastére tout ce qu'il possedoit à Ferroles; sçavoir, une partie du droit de Tensement & dix-huit septiers de froment. Cette vente pour le prix de 50 livres fut faite publiquement dans l'Eglise de Saint-Maur, en présence du Roi Louis VII, d'Agnès, Comtesse de Méulent, & de Gui de Chevreuse.

Nous avons de Maurice de Sully, qui tint le Siége Episcopal de Paris, depuis l'an 1160. jusqu'en 1194, trois Actes qui font mention des Seigneurs d'Attilly. Dans l'un qui est de l'an 1173. cet Evêque atteste que Guy d'Attilly a donné au Monastére d'Hierre 40. arpens dans son bois de Chalendray, du consentement d'André d'Ormoye *de Ulmeia*, du Fief duquel étoit ce Bois. Dans l'autre, qui est de l'an 1178, Maurice certifie que Milon d'Attilly a donné à la même Abbaye de Filles un demi muid d'avoine, à prendre dans sa grange *de Quocigny*. Le troisiéme Acte est sans datte : Robert d'Attilly n'y paroît que comme caution, dans un engagement d'une redevance de grain faite aux Freres du Mont-Estif, par Robert de Lezigny.

Chart. Hed.

Ibidem.

Il paroît dans les préliminaires du petit Cartulaire de l'Evêque de Paris, écrits vers l'an 1220, qu'il n'y avoit pas long-temps qu'il existoit un Gaucher d'Attilly, lequel auroit dû tenir de cet Evêque le fief de Noisement, situé à Moissy l'Evéque.

On voit ailleurs, qu'avant le milieu du regne de Saint Louis, étoit décédé un Pierre d'Attilly, Chevalier, qui avoit legué aux Dames d'Hierre douze arpens de terre situés

Chart. Hed.

Attilly, lequel legs fut exécuté par Edeline de Sevre, de l'agrément de Roger de Sevre & d'Aveline sa femme.

Henri d'Attilly dut lui succéder : il est qualifié *armiger*, Homme d'armes, dans l'engagement qu'il fit de deux muids de bled en 1248. à l'Eglise Paroissiale de Braye *de Braya*, pour soixante livres qu'on lui prêta. Roger d'Attilly, Chevalier, étoit en 1262. second Seigneur de quelques Fiefs situés à Combs-la-Ville & à Moissy. Pierre étoit Seigneur d'Attilly en 1273, suivant d'autres enseignemens.

Mag. Past. Paris. f. 145.

Chartul. min. Ep. Par. fol. 20.

Chartul. S. Mau. in Monstery.

Au siécle suivant, du moins sur la fin, la Seigneurie d'Attilly appartenoit à la famille, dite de Pacy. Une Marie de Pacy, femme de Jean, Seigneur de Montgermont en fut Dame vers 1390. Leur fille Marguerite épousa Guillaume de Culan, Homme d'armes de la Compagnie de Philippe, Duc de Bourgogne. Etant veuve en 1428, elle rendit hommage d'Attilly au Roi le 28 Juillet; & Philippe de Culan leur fils fit hommage de la Motte d'Attilly, le 6 Janvier 1443. à Catherine d'Alençon, Duchesse de Baviere, à cause de son Château de Coloniers.

Geneal. de Culan, Sup. Moreri.

Au XV. siécle, dans les premieres années du regne de Louis XI. Guillaume de Culan, Examinateur au Châtelet, devint Seigneur d'Attilly, suivant un article des Reliefs & Rachats de l'ordinaire de Paris de l'an 1463. Il est spécifié dans cet article, que le Fief d'Attilly est mouvant de Tournan; & dans l'acte de la vente que de Culan en fit, il est qualifié Clerc.

Sauv. T. III. p. 368.

Clerembaud de Champanges, Notaire & Secretaire du Roi, acheta de lui ce Fief

Sauval, *Ibid.* p. 432.

le 17 Mai 1475, moyennant la somme de quatre cent écus d'or, à la charge de cent sols de douaire que Marguerite de Thumery avoit droit de prendre dessus, sa vie durant, & il en fit hommage à M. le Chancelier le 24 Mai 1475. Louis XI. lui fit don du droit de la Haute-Justice en cette Terre de la Motte d'Attilly vers l'an 1480. Cependant j'ai trouvé ailleurs, que la Terre de la Motte d'Attilly avoit été donnée par ce même Prince le 7 Aoust 1478. à J. Raguier. Apparemment que cette donation n'eut pas lieu. Ce Clerembault de Champanges est qualifié Seigneur d'Attilly dans son Épitaphe qui étoit aux Blammanteaux, & Trésorier de l'Artillerie. Il mourut le 4 Novembre 1494. Il avoit épousé Damoiselle le Solmane, qui vêcut encore environ vingt ans après lui, & de laquelle les enfans ne payerent les droits de Relief qu'en 1514.

Mém. de la Chambre des Comptes.

Tables de la Cham. des Com. Ogier, T. II. p. 189.

Compte de la Saint Jean 1514. Sauval, T. III. p. 562.

Jean Picot étoit Seigneur d'Attilly en 1538. dans le temps de la Dédicace de l'Eglise.

Jacquette de Champanges, issue de leur mariage, porta cette Terre à Jean le Picart qu'elle épousa, qui étoit Secretaire du Roi & Seigneur de Villeron au Diocèse de Parii. Elle décéda dès l'an 1522. son mari vêcut jusqu'en 1549.

Epitap. des Blammanteaux.

Hist. des Gr. Offi. T. VIII. p. 752.

François le Picart, fils de Jean hérita de cette Terre à la mort de son pere. C'étoit un Docteur en Théologie fort illustre. Il devint Doyen de S. Germain l'Auxerrois. Sa vie imprimée marque qu'il donna aux pauvres le revenu de cette Terre & celui de son Doyenné, qu'il posseda aussi la Seigneurie de Villeron, qu'il mourut en 1556: que

Vie de Fr. le Picart, p. 181.

que son frere Clerembaud le Picart qui lui survêcut & laissa posterité fut aussi Seigneur d'Attilly en partie. M. de Launoy, parlant de lui, dit que son inhumation faite aux Blammanteaux fut la plus fameuse qu'on eût jamais vû à Paris. L'Auteur de sa Vie a cru devoir marquer qu'on lui fit pareillement un service dans ses Terres, surtout à S. Julien d'Attilly en Brie. On lit dans le Procès-verbal de la Coutume de Paris de l'an 1580, qu'alors un Laurent le Vaux Picard étoit Seigneur d'Attilly; mais il est presque sûr qu'il y a là une faute d'impression, & que le nom *Laurent le Vaux* est celui de *Clerembaud* transposé & défiguré. Ce Clerembaud le Picard devoit être fils de Clerembaud, frere de François ci-dessus nommé. Il fut apparemment le dernier des *le Picart* qui posséderent cette Terre, puisque je la vois ensuite entre les mains du Chancelier Brulart, qui fut rèvêtu de cette dignité en 1607. & mourut en 1624.

Hist. Colleg. Nava. p. 299.

Pag. 227.

Coutume, 1580. Edit, 1678, p. 638.

Histoire de Corbeil, p. 21.

On lit dans l'Histoire des Grands Officiers de la Couronne, depuis l'an 1640. jusqu'à la fin du siécle, plusieurs du nom de Claude de Bullion, qualifiés successivement Marquis d'Attilly; l'un d'entr'eux fut Surintendant des Finances. Il y eut vers l'an 1670. des Lettres-patentes accordées à Claude de Bullion, Chevalier, Seigneur de Long-Chene, des Grand & Petit Panfou, Attilly & autres lieux, lesquelles portoient concession de Haute-Justice en l'étendue du Grand & Petit Panfou, & les unissoient à la Terre & Seigneurie d'Attilly, & érigeoient le tout en titre de Marquisat de Panfou, pour relever du Roi à cause du Comté de Brie-Comte-Robert. Ces Lettres furent registrées

Hist. des Gr. Off. T. 9. Art. des Che. du S. Esprit.

Regist. du Parl.

en Parlement, Grand-Chambre & Tournelle assemblées, le 6 Mars 1670. Il décéda en 1678, il avoit épousé Perrote Meusnier, dont il a eu François de Long-Chene Bullion, marié à Catherine la Ferté Senneterre, décédée le 10 Avril 1647. âgée de 85 ans.

Mercure de France, Juin, 2. vol. 1747.

Cette Terre est possedée par Dame Marie-Catherine de Bullion, veuve de Pierre Rousselin de Montcour, Grand-Maître des Eaux & Forêts de France au département de Touraine. Un Mémoire assez récent lui donne pour Seigneur M. le Marquis d'Avaugourt.

Les ECARTS de la Paroisse d'Attilly sont Forcille, la Borde Aubertvilliers & Beaurose.

FORCILLE ne s'est point trouvé dans les anciens titres que j'ai vu avant l'an 1562, auquel tems il en est fait mention dans les Registres du Parlement. On y lit au 20 Août de cette année des remontrances qui furent faites qu'il y avoit une Prêche à Forcille près Brie-Comte-Robert & qu'il y alloit des Officiers du Roy &c. surquoy la Cour ordonna qu'il en seroit informé. Le Fief noble de ce lieu releve de la Chatellenie de Corbeil & la roture releve de Servon. Il appartient à M. de la Croix ci-devant Argentier de M. de Conti, de la Roche-sur-Yon. Il lui vient du chef de sa femme qui étoit Bourdin. Il a été autrefois possedé par MM. de Marles. La BORDE qui en est voisin est aussi d'Attilly.

Regist. Parlam.

Let. du Curé de Servon.

Histoi. de Corb. p. 22.

AUBERVILLIERS n'est qu'une ferme qui appartient au Comte d'Armaillé Seigneur de Lezigny. Ce lieu a donné son nom à d'anciens seigneurs qualifiés de Chevaliers, tels

que *Johannes de Hauberto villari Miles* qui traitte vers l'an 1230 avec l'Abbaye de Livry, au sujet du Prieuré du Cormier; le même avoit donné en 1226. à l'Abbaye d'Hieres vingt arpens de bois dans la Terre d'Aubervilliers. Ce lieu ressortissoit anciennement à Corbeil.

Chartul. Livrial.

Chart. Hed.

Histoi. de Corb. p. 21.

BEAUROSE est une ferme de l'Abbaye de Saint Victor selon le Procès-verbal de la Coutume de Paris de l'an 1580 où elle est dite Beauroy.

Attilly a produit un homme illustre au XIII siécle. Son nom est conservé dans le Nécrologe du Prieuré de Saint Eloy de Paris, membre de Saint-Maur des Fossez au 14 Septembre, en ces termes : *Obiit Guillelmus de Attiliaco Magister Medicinæ.*



CHEVRY.

RIEN ne doit empêcher qu'on ne croye, comme M. de Valois le pense, que ce Village tire son nom *à Capris*, de ce qu'il y auroit eu plus de Chevres qu'ailleurs, quoiqu'il y ait égal fondement de croire que c'est le nom d'un Possesseur ou d'un Fondateur nommé *Caprius*, qui auroit servi à le dénommer *Capriacum*. Le nom de Caprius est Romain, & n'étoit pas rare. M. de Valois n'est pas si bien autorisé à penser que Chevry dont il s'agit est le *Cabrianecum*, Village du Fisc, où auroit été frappée une ancienne Monnoye de nos Rois de la premiere Race, sur laquelle on lit CABRIANECO ; il est visible que *Cabrianecum* a dû former plus naturellement Chevrigny, ou Chavrenay. Or il y a des Villages & des Hameaux assez près de Paris qui portent ces noms, ce que M. de Valois paroît avoir ignoré. Il y a aussi en France cinq ou six Paroisses du nom de Chevry outre celle-ci qui est de Brie.

Not. Gall. pag. 412. col. 2.

Gruteri Inscript.

Vaillant, Tr. des Monnoyes, p. 67.

Sans donc donner à notre Chevry une antiquité qu'il n'a pas, il faut se contenter de dire qu'il est connu depuis le commencement du XII. siécle, & que le premier monument où il en est parlé est celui par lequel Drogo ou Dreux, Archidiacre de Paris, donna en l'an 1117. aux Moines de S. Martin des Champs tout ce qu'il possedoit à Chevry : ce qui fut occasion que l'Eglise de ce lieu leur fut accordée. Le second monument où il en est fait mention, est une Charte d'Ascelin, Abbé de Saint-Maur

Hist. S. Mar. p. 365.

d'environ l'an 1135. ou 1140. qui le nomme *Vicus Capriacus*. Il en sera parlé ci-après.

Annal. Bened. T. VI. p. 368.

Ce Village est bâti dans une grande Plaine de labourages où l'on ne voit aucunes Vignes. Sa distance de Paris est de six lieues vers l'Orient d'Hyver, au Nord-est de Brie-Comte-Robert, dont il n'est éloigné que d'une lieue. Au Levant de ce Village est un Étang, dont les eaux forment l'un des deux ruisseaux qui constituent proche l'Abbaye d'Hiverneau, ce qu'on appelle la petite Riviere de Rouillon, suivant le dénombrement de l'Élection de Paris de l'an 1709, il y avoit alors à Chevry cent feux. Le Dictionnaire universel de la France, imprimé en 1726. y comptoit 282. habitans ou communians. On ma dit en 1738. sur le lieu, qu'il y avoit 80. feux ou environ. Le sieur Doisy qui a publié son dénombrement nouveau en 1745. y en marque 63. Il y a des Écarts dont je parlerai.

L'Eglise est un grand vaisseau quarré, oblong, sans aîles, simplement lambrissé, supporté du côté du Septentrion par une grosse Tour qui s'apperçoit de loin, dans le bas de laquelle par le dedans il y a des piliers du XII. siécle. Le reste du bâtiment de l'Eglise ne démontre rien de fort ancien, & les plus vieilles Tombes qu'on y voit ne sont que du XVI. siécle. La Sainte Vierge est la Patrone, & la Fête est l'Assomption.

On lit sur la grosse Cloche cette inscription : *Je fus faite pour Chevry. Noble-homme Anthoine de Villeblanche, Seigneur de Chevry, l'an mil cinq cent trente-quatre.*

Au milieu du Chœur, sous le banc des Choristes, est une grande Tombe, sur la-

quelle ſont gravées trois Effigies, avec ces mots ſur les bords : *Cy giſſent Louis de Lecthérel* ou *Beſcherel, Eſcuyer, en ſon vivant, Seigneur de Chevry & de Lectherel, qui treſpaſſa le cinq Juillet mil cinq cent deux. Jehan de Villeblanche, Eſcuyer, en ſon vivant Seigneur de* ... (apparemment Chevry) *qui treſpaſſa le quatre Juin mil cinq cent onze. Damoiſelle Margueritte Deſchelles, en ſon vivant, femme du Seigneur ſuſdit, qui treſpaſſa le 24 Mars 1523. Priez pour eux.*

Auprès du Sanctuaire eſt une autre Tombe miſe de travers-côté, ſur laquelle eſt repréſentée une Dame ayant les mains jointes, d'où pend un long Chapelet, la coeffure courte, un habit juſte à la taille & les manches fort amples, avec cette inſcription autour : *Cy giſt Damoiſelle Perone de Chevrel* ou *Lectherel, en ſon vivant veuve de feu Jean Chenu, Sr. de Monthereul, & Dame de Germenay, laquelle treſpaſſa le deux Juillet 1530.*

A l'entrée du Chœur eſt la Tombe d'un Curé du lieu, nommé Nicolas Potet, Maître & Adminiſtrateur de l'Hôtel-Dieu de Braye-Comte-Robert, mort en 1515 ; & de ſa mere décédée en 1501. On diſoit encore alors Braye & non pas Brie.

L'Egliſe de ce lieu fut donnée au Prieuré de Saint Martin des Champs de Paris avant l'an 1147, mais non pas avant l'an 1142, puiſqu'elle ne ſe trouve pas dans l'énumeration de celles que le Pape Innocent II. lui confirma cette année là. Elle eſt compriſe dans la Bulle d'Eugêne III. de l'an 1147, en ces termes : *Eccleſiam & decimam de Chivry* ; c'eſt ce qui oblige d'attribuer cette donation à Thibaud, Evêque de Paris, qui

Hiſt. S. Mar. p. 180.

commença à siéger en 1143, & qui marqua par là son affection pour une Maison dont il avoit été Prieur. Les Lettres qu'il accorda à ce même Monastere vers l'an 1150. pour lui confirmer tous ses biens, portent en effet, *Ecclesiam de Chevry cum decima & atrio.* Peut-être que ces Religieux n'eurent pas d'autre Titre de sa part ; auquel cas il faudra placer ces Lettres entre l'an 1143. & l'an 1147. Le Pouillé de Paris écrit au siécle suivant, marque cette Eglise parmi celles qui sont à la présentation du Prieur, & le nom y est en langage vulgaire *Chevri.* Tous les Pouillés subsequens sont d'accord là dessus. Ces trois Titres Latins ayant écrit le nom de ce Village en François, il sembleroit qu'on auroit douté alors que *Capriacum* pouvoit être employé. M. de Valois dit qu'il a vû une Bulle du Pape Luce III. de l'an 1184. où il y a *Cavrilium*, pour signifier Chevry, comme pour dire *Caprilium.*

Ibid. p. 188.

Notit. Gal. p. 412, col. 2.

On a vû à Notre-Dame de Paris dans la Nef, devant la Chapelle de S. Thomas, une Tombe qui couvroit la sepulture de Guillaume Gentil, Curé de Chevry & Vicaire Général de l'Evêque de Paris ; il étoit décédé le 24 Septembre 1533. Il y a apparence qu'il étoit frere d'Etienne Gentil, Prieur de Saint Martin des Champs, qui l'auroit nommé à cette Cure, & qui ne mourut qu'en 1536.

Hist. S. Martini, p. 266.

Le Curé de Chevry est gros Décimateur avec l'Abbesse d'Hierre. Elle possede en effet le fief du Plessis les Nonnains dont il sera parlé ci-après : de plus, on lit qu'un Chevalier nommé Adam du Bois, après avoir engagé à cette Abbaye l'an 1220. la portion qu'il avoit dans la Dixme de cette

Chart. Hed.

Paroisse, lui fit présent en 1235. de la cinquiéme partie de cette portion. On trouve aussi que le Chambrier de l'Abbaye de Saint-Maur y a eu autrefois une Dixme de bled, que Pierre de Chevry, Abbé, instituant cet Office en 1256, lui assigna, pour en jouir après le décès de Pierre de Fourches.

Gall. Christ. T. VII. In fine col.

Voici les plus anciens Seigneurs de Chevry qui se soient présentés dans mes recherches. Je ne parle point de Dreux, de Mello, Archidiacre de Paris, qui y avoit un revenu qu'il donna au Prieuré de Marolles l'an 1117. Il faut d'autres Seigneurs plus clairement marqués.

Hist. S.Mar. p. 365.

Evrard de Chevry, Chevalier, fut l'un des Seigneurs de la Châtellenie de Corbeil, qui sur la fin du régne de Philippe-Auguste, furent reconnus tenir leur Fief d'autre que du Roi & jouir de soixante livrées de Terre. Le même Evrard de Chevry, Arbitre avec Michel, Doyen de Saint Marcel de Paris, décida en 1220. une difficulté en faveur du Monastére de Saint-Maur. Le même Chevalier encore conjointement avec Marguerite son épouse, donna en 1228. aux Religieuses d'Hierre un demi muid de bled à prendre dans la Dixme de Braye, ou Brie.

Cod. Putea. 635.

Chartul. S. Mauri Gaigner, f. 27.

Chart. Hed.

Si l'on peut compter sur le contenu d'une ancienne Tombe, que M. de Gaignieres écrit avoir vûe, & sur laquelle étoient huit personnes de la maison de Chevry, qui passoient pour freres & sœurs, avec leurs épouses, ce seroit de cet Evrard de Chevry que seroient provenus six de ces personnages, qu'il faudroit ainsi ranger suivant l'ordre de la naissance.

RAOUL

RAOUL DE CHEVRY, Evêque d'Evreux.

JEAN DE CHEVRY, qui épousa une Marguerite.

AN. . . . . . Abbé d'Hiverneau.

JEAN DE CHEVRY, Grand Prieur de S. Jean de Jerusalem.

AGNE'S DE CHEVRY, Abbesse de Saint Paul.

GUILLAUME DE CHEVRY, qui épousa E...

Raoul de Chevry gravé & nommé le premier sur cette Tombe, & qui apparemment posseda la Seigneurie de son pere, mourut Evêque d'Evreux en 1269 (a). Lors de la vente qui fut faite d'une partie de la Dixme de Combeaux au Prieuré du Cormier vers l'an 1230, il y consentit comme second Seigneur du Fief, en prenant la qualité de Clerc-Chanoine de Clermont; & Guillaume de Chevry l'approuvant pareillement, ne se qualifie que *d'Armiger*, homme d'Armes & premier Seigneur du même Fief; mais il étoit Chevalier en 1264, suivant un Acte du Prieuré d'Ivette. La caution en l'Acte de 1230. fut Thomas de Chevry. En 1260, Raoul de Chevry est dit Archidiacre de Paris dans le réglement qu'il fit sur la nouvelle Paroisse de S. Josse, avec le Curé de S. Laurent, dont elle fut démembrée depuis en 1263. Dans l'Acte qui fait mention de l'augmentation qu'il procura dans l'Eglise de Paris au culte de Sainte Marie Egyptienne des autres biens qu'il fit à cette

Chartu. Tyriac, f. 58.

Tab. Fossat.

Histor. S. Mart. Camp. p. 453.

Lit. Reginaldi Ep. Paris. Ex Mag. Past.

(a) Le Sieur Grancolas l'appelle mal-à-propos Raoul de Chevrier. *Hist. de Paris, T. 2. p. 144.*

même Eglise, dont il avoit été Chanoine, sont spécifiés dans son ancien Nécrologe au 2 Avril. Il est marqué pareillement comme bienfacteur de l'Abbaye d'Hierre, au 9 des Calendes de Décembre. Il fut inhumé au Prieuré de Saint Eloy, près Longjumeau.

Voyez l'article de Brie-Comte-Robert.

Necrol. Hed. in Bibl. Reg.

Chartul. parvum S. Mauri.

Jean de Chevry, frere de Raoul est qualifié Prieur de l'Hôpital de S. Jean de Jerusalem en France, dans un Acte de l'an 1270.

Gall. Chr. T. 7 col. 297.

Pierre de Chevry fut Abbé de Saint Maur des Fossés depuis l'an 1256. jusqu'en 1285. Ce fut lui qui en fit rédiger le Cartulaire qui m'a été d'une grande utilité pour cet Ouvrage. Sa mort est marquée en ces termes au Nécrologe du Prieuré de S. Eloy, de Paris aux Nones de Juin : *Obiit Petrus de Capriaco quondam Abbas Fossatensis anno M. CCLXXXV.*

In Biblioth. S.S. Barnab. Parris.

Chartul. S. Mauri Gaign. p. 82.

Jean de Chevry qui étoit neveu de cet Abbé & de Raoul, est mentioné au Cartulaire de Saint-Maur, pour y avoir donné en 1280. des Prés situés à Montgeron. Il est sans doute le même qui eut du Roi Philippe le Bel en 1297. la terre de Torcy confisquée sur le Comte de Bar. De Sous Chantre, de Chartre & ensuite Archidiacre de Roüen, il fut fait Evêque de Carcassone en 1298.

Gall. Chr. T. 6. col. 892.

Gall. Chr. T. 8. col. 705.

Marguerite de Chevry fut élûe Abbesse de Farmoutier en 1290.

Preuves de Montmorency, p. 335.

Un Jean de Chevry, Chevalier au XV. siécle, étoit décédé avant l'an 1464, qu'il est fait mention de Jeanne de Néele sa veuve.

On ne trouve dans le XV. siécle que ce seul Seigneur qui pouvoit même ne plus jouir de la Terre, quoiqu'il en eût le nom,

Louis de Lectherel ou de Befcherel fut feigneur de Chevry fur la fin du XV fiécle & au commencement du XVI. Enfuite ce fut Jean de Ville-blanche auquel fucceda Antoine de Ville-blanche qui l'étoit en 1534. L'héritiere de ces Ville-blanche nommée Marie poffedoit encore fur la fin de ce même fiécle fix ou fept fiéfs fituez à Chevry qui feront nommez ci-après. Charles Duret Préfident à la Chambre des Comptes, & Intendant des Finances étoit Seigneur de Chevry en 1621. *Reg. Ep. 29 Jul.*

De la Barre écrit vers l'an 1630, qu'alors la Seigneurie de Chevry appartenoit au Duc de Chevreufe avec Juftice au reffort de Corbeil. Hift. de Cor. p. 21.

Dans ces derniers tems les Seigneurs de Lezigny ont joui conjointement de la Terre de Chevry, & c'eft en continuation qu'elle a été poffedée par Madame d'Armaillé & aujourd'hui par fon fils.



COSSIGNY.

Plusieurs lieux ayant conſervé le nom de leur fondateur ou primitif poſſeſſeur, il ne faut point chercher l'origine du nom de Coſſigny ailleurs que dans le nom *Coſinius*, qui étoit uſité parmi les familles Romaines. Un Coſinius Romain ayant eu en ce lieu ſa demeure & ſon bien, c'eſt de là qu'aura été formé le nom *Coſiniacum*, qu'on a depuis écrit avec la lettre *c*, & enſuite avec une double *ſſ*. Il faut regarder comme une altération encore plus grande la maniere de l'écrire Quocigny, quoiqu'elle ſe trouve dans un acte latin de l'an 1178, qui eſt le premier où j'aye rencontré le nom de cette Paroiſſe. Dans les autres titres du XIII ſiécle qui ſont tous écrits en latin, il y a diverſement *Cocini*, *Cociniacum*, *Cocigniacum*, *Coſigniacum*, *Cocegniacum* & *Coceigniacum*, ou enfin *Quocigny*. M. de Valois ne fait aucune mention de ce Village dans ſa Notice du Diocèſe de Paris. J'obſerverai en paſſant que dans tout le Royaume cette Paroiſſe eſt la ſeule du nom. Elle eſt ſituée à la diſtance de ſix à ſept lieues de Paris vers l'orient d'hiver, & à une lieue ſeulement de Brie-Comte-Robert. Son territoire eſt en plaines labourables, pour la plus grande partie, avec quelques petites pentes dont l'écoulement forme le ruiſſeau qui paſſe au bas de Griſy, & va ſe jetter dans l'Hiere. Ce lieu ſe maintient à peu près dans un nombre égal de feux. Le dénombrement de 1709 y en marquoit

Gruteri Inſcript.

23. On m'a dit en 1728 qu'il y en avoit 22. Le dernier dénombrement donné au public en 1745 y en compte 21. Le Dictionnaire Universel de la France, imprimé en 1726, se proportionnant à ce nombre, n'y marque que 93 habitans ou communians.

L'Eglise de Cossigny tomboit de vétusté au milieu du dernier siécle, & les habitans étant appauvris par les guerres précédentes, n'étoient pas en état de la rebâtir. Le Seigneur leur accorda en 1651 d'y contribuer, pourvû qu'on changeât de place, & qu'on la rebâtit au carrefour & passage appellé Bagnedoux, proche sa Maison Seigneuriale, distant de 250 pas de l'ancienne Eglise; il promit même de donner sa ferme de Bagnedoux pour servir de Presbytere, & qu'il se feroit pour cela un échange. Mais on fut encore treize ans sans commencer le nouvel édifice. *Reg. Archiep. 18 Nov. 1651*

La premiere pierre fut mise en 1664 par M. de Perefixe Archevêque de Paris, qui fit présent de trois mille livres. Ses armoiries y sont aux vitrages. On voit aussi sur les mêmes vitres des inscriptions gothiques, mais elles proviennent de l'ancienne Eglise. On ne peut y distinguer que le nom de Nicolas, qui étoit celui d'un personnage qui y est représenté en robe rouge avec les marques d'hermine, comme les Docteurs en Droit.

Cette petite Eglise, en forme de Chapelle, est sous l'invocation de S. Vaast Evêque d'Arras, mort le 6 Février vers l'an 539, ainsi qu'étoit l'ancienne. On y voit l'épitaphe de Damoiselle Catherine Allegrain, femme en premieres nôces de [illegible] des Comptes; & en du Pré [illegible]

ſecondes nôces, de Jean le Grand, Ecuyer, Seigneur de Saint Germain-le-Grand, auſſi Maître des Comptes.

Une autre épitaphe plus nouvelle, eſt celle de Jacques Robert de la Foreſt, Ecuyer & Seigneur de Coſſigny & des Vignoles, mort âgé de 70 ans en 1705 au Château de Vignolles ſur la Paroiſſe de Grez qui eſt contigue.

La nomination de la Cure a toujours appartenu de plein droit à l'Evêque Diocéſain. Elle eſt ſur ce pied dans le Pouillé du XIII ſiécle parmi celles du Doyenné de Moiſſy. Outre l'autorité de ce Pouillé, rédigé d'abord vers 1220, puis augmenté, l'antiquité de cette Cure ſe prouve par une Lettre que l'on conſerve de Guillaume d'Auvergne Evêque de Paris, écrite en 1238 au Prêtre de Cocigny, pour donner au Seigneur du lieu un avertiſſement dont il ſera parlé ci-après, & par un endroit du Cartulaire de Saint Maur des Foſſez écrit en 1284, où il eſt marqué que le Prêtre de *Coceigniaco* poſſede un arpent de terre ſitué au Marchais des Fourches, & le demi-quart d'une dixme dont Simon de la Porte Chevalier avoit l'autre demi-quart. Le Curé de cette Paroiſſe eſt gros Décimateur. Je trouve dans les Régiſtres de l'Archevéché, *Collatio Eccleſiæ S. Vedaſti* (de Coſſigny) 14 *Febr.* 1558.

Magn. Paſt. Par.

Chartul. S. Mauri, Art. de Ferrol. & Capriaco.

¶ Les Seigneurs de Coſſigny peuvent avoir commencé avant qu'il y eût une Cure en ce lieu; Gautier l'étoit ſous l'Epiſcopat de Maurice de Sully vers l'an 1180. Il eſt nommé *Gauterius de Cochigniaco* dans une [illegible] faite alors à la nouvelle Abbaye de Monteti. Anſel *de Cocim* eſt nommé dans

Tab. Abb. Hibernal.

le rang des Chevaliers de la Chatellenie de Corbeil qui tenoient leur fief du Roi, & qui avoient soixante livres de revenu. Le rôle est du temps de Philippe-Auguste. Le même Ansel, dit *de Cociniaco*, paroît en qualité de plege dans un acte de l'an 1209. Il avoit la mouvance d'un Fief situé à Varennes dans la Peninsule de Saint Maur, comme il se voit par un titre de l'an 1214.

Cod. Putean. 635.

Magn. Past. Paris. f. 141.

Chart. S. Mauri f. 25. Charta 32.

En 1226 *Simon de Cosigniaco* comptoit parmi ses dépendances la Voyerie de Sucy. Milon de Servon & Petronille sa femme la tenoient de lui. En 1237 il fit des donations de biens à l'Abbaye de Saint Maur. Il est qualifié de Chevalier & Bailli de Pierre de Brienne Comte de Bretagne, dans une Lettre que Guillaume d'Auvergne Evêque de Paris écrivit en 1238 à son Curé, pour l'avertir qu'il eût à restituer un homme qui avoit été arrêté à Braye sur la Terre de Notre-Dame de Paris. Depuis ce temps-là il ne se trouve rien sur les Seigneurs de ce lieu. Pierre du Pré l'étoit en 1510, suivant la Coutume de Paris rédigée alors. François du Pré, Conseiller au Grand-Conseil, possédoit la Terre en 1538, & présenta en 1541 à la Chapelle de Saint Jean l'Evangeliste, fondée à Saint Jacques de la Boucherie. Un de ses descendans doit avoir comparu dans celle de 1580. Au moins cette Terre étoit encore possédée vers 1630 & 1640 par un du Pré. De la Barre écrivoit alors qu'elle étoit possédée par le sieur du Pré, Correcteur en la Chambre des Comptes, ajoutant que sa Justice ressortit à Corbeil. En 1646 le Seigneur de cette Paroisse étoit Pierre du Foz, Sécretaire du Roi. M. Jacques Robert de la Forest, que l'on con-

Magn. Past. Paris.

Chartul. S. Mauri f. 29.

Magn. Past. Paris.

Tab. Ep.

Reg. Ep. Par. 27 Oct.

Histoire de Corb. p. 21.

Reg. Arch. 23 Maii 1646.

noissoit davantage sous le nom de Vignolles, étoit Seigneur de Cossigny en 1700; Silvestre de la Forest l'a été en 1721. Aujourd'hui le Seigneur de Cossigny est un Bourgeois de Paris appellé de la Mare, ancien Orfevre. En 1738 le Château étoit situé dans un bois, & montroit de l'antiquité par ses dehors.

Je ne sçai si c'est de ce bois qu'il faut entendre ce qu'on lit dans le Grand Pastoral de Paris à l'an 1208 : que si les hommes de Notre-Dame de Paris emmenoient à Braye du bois pris dans la forêt de *Quocigny*, ils ne devoient aucun droit au Seigneur de Braye, dit depuis Brie-Comte-Robert.

Magn. Pastor.

Je n'ai point trouvé d'ancien legs aux Eglises assigné sur Cossigny, si-non que Milon d'Attilly donna au XII siécle à l'Abbaye d'Hierre un demi-muid d'avoine, à prendre dans la grange de ce lieu ; ce qui fut certifié par des Lettres de Maurice de Sully Evêque de Paris en 1178.

PACY, ou Passy, est un écart de Cossigny. Il appartenoit dans l'avant-dernier siécle à une branche des du Pré Seigneurs de Cossigny. Nicolas du Pré, Seigneur de Pacy, fit en 1529 un accord avec les Administrateurs de la Léproserie de S. Lazare de Braye-Comte-Robert, sur une piéce de bois de trente-sept arpens qui étoit litigieuse. Sur la fin du siécle Jean du Moulin, Trésorier Général de France, étoit Seigneur de Pacy. Il prit en 1595 à bail emphitéotique des Religieuses d'Hierre environ une centaine d'arpens de terre & prés situés à Couchy sur la Paroisse de Cossigny. Il avoit obtenu du Nonce une permission de faire célébrer chez lui, qu'il fit viser par l'E-

Reg. Ep. Par. 30 Oct.

Ibid. 6 Jul.

véque de Paris le 13 Août 1598. L'Historien de Corbeil qualifioit vers 1630 de belle maiſon celle que le Tréſorier du Moulin avoit en ce lieu. A préſent cette Terre appartient à J. B. Duché, Chevalier d'honneur du Bureau des Finances de la Rochelle. Mercure Nov. 1741.

Il y a eu vers l'an 1300 un Maître Pierre *de Cocigniaco*, qui étoit Chanoine d'Aire en Artois, & Tréſorier du Roi de Jeruſalem & de Sicile. Les Religieuſes d'Hierre l'ont mis au nombre de leurs bienfaiteurs. Vraiſemblablement ſes ancêtres Arteſiens avoient fondé l'Egliſe de cette Paroiſſe; & pour cette raiſon ils avoient choiſi S. Vaaſt pour en être le Patron. *Necrol. Heder.*



LA GRANGE NEVELON,

Autrement

LA GRANGE-LE-ROY,

COmme le nom de Grange eſt fort général, il a été beſoin de diſtinguer celui-ci par quelque ſurnom. On diſoit au XIII ſiécle tout ſimplement la Grange, *Granchia*, car c'étoit dès-lors une Paroiſſe qui avoit été formée pour pluſieurs Laboureurs qui retiroient leurs grains en ce lieu : depuis on l'appella la Grange-Nevelon, & enfin la Grange-le-Roi. Il faut maintenant entrer dans le détail des choſes.

Pouillé du XIII ſiécle.

Le lieu eſt ſitué au ſeptentrion de Coubert, à la diſtance d'une demie-lieue ou environ, à diſtance égale de Griſy, avec leſquels villages il forme un triangle. Son éloignement de Paris eſt de ſept lieues. C'eſt depuis long-temps un pays de bois & de bocages, & qui eſt peu habité. C'eſt pour cette raiſon qu'on ne le trouve point dans les dénombremens de 1709 ni de 1745, & que dans le rôle des Tailles il eſt réuni à Griſy. En effet, il n'y a que ſix ou ſept habitans qui compoſent cette Paroiſſe, & qui ſont tous du Château, comme le Fermier, le jardinier, quelques ſcieurs de planches ou bucherons. On doit regarder comme une faute dans le Dictionnaire Univerſel de la France, d'y avoir marqué 51 habitans ou communians en 1726. L'Auteur a ſans doute voulu dire 15 communians.

Il y a néanmoins une Egliſe ou Chapelle

particuliere pour ce petit troupeau : elle est sur les bords du parc à l'exterieur vers le nord, d'une construction peu ancienne, sous le titre de S. Jacques le Majeur ; & l'on sçait qu'elle a été dédiée au mois de Février l'an 1580, par l'Archevêque de Cesarée. La Fabrique n'a aucun revenu, & n'est point imposée au rôle des Décimes. Le nom du saint Apôtre qui en est titulaire, porte à croire que c'est Jacques le Roy, Seigneur de cette Terre, qui l'aura fait construire dans l'endroit où elle est, lui faisant porter le nom de son Patron, comme il a fait porter au village celui de sa famille ; car, suivant des provisions de l'an 1543, elle étoit alors du titre de Notre-Dame. Le revenu de la Cure est de cent écus ou environ : le Curé est gros Décimateur. C'est l'Archevêque de Paris qui confere de plein droit, ainsi qu'il lui appartenoit dès le XIII siécle, suivant le Pouillé auquel sont conformes en cela les Pouillés du XVI & XVII siécle. Martin le Picard, Seigneur de cette Paroisse & de Grisy, avoit prétendu y présenter : mais l'Evêque fut maintenu dans son droit par une Sentence des Requêtes du 19 Décembre 1543.

Perm à cet Arch. du 29 Janv. 1580.

Tab. Episc. Par. in Spir.

Pendant que ce petit village étoit simplement appellé la Grange, il eut un Seigneur nommé *Ansellus de Granchia*, qui fut compris sous le regne de Philippe-Auguste au nombre des Chevaliers de la Chatellenie de Corbeil tenans leur fief du Roi, & ayant soixante livres de revenu. On trouve le même *Ansellus de Granchia* servant de plege en 1211 dans la vente d'un bois des environs qui fut faite à l'Abbaye du Jard proche Melun.

Cod. Putean. 635.

Chartul. Jard.

Dans la ſuite, ce lieu fut ſurnommé la Grange Nevelon ou Nivelon. Il ne paroît point dans l'Hiſtoire du XIV & XV ſiécle d'autre Nevelon, qu'un fameux Changeur Bourgeois de Paris, qui vivoit en 1319. Il eſt très-probable que ce fut lui qui acheta cette Terre, ou qui en hérita. Elle portoit certainement ſon nom en 1458. Dans un homage que Jacques de Villiers Chevalier rend cette année-là à Jean Seigneur de Montmorenci, il ſe dit Seigneur de Villiers-le-Bel, de la Grange-Nivelon & de Griſy; & il déclare qu'il tient de lui la moitié de la Grange-Nivelon, à cauſe de ſa Seigneurie de Feuillarde. Martin Picart Elu de Paris, qui avoit épouſé Jeanne Coyvault, étoit Seigneur de la Grange-Nivelon en 1550. Il eſt qualifié Maitre des Comptes dans une Hiſtoire imprimée. Je ne ſçai pourquoi dans la généalogie des de Marle on fait vivre Martin le Picart, Maitre des Comptes beaucoup plutôt, en lui donnant pour femme Jeanne de Marles, fille d'Arnaud Maitre des Requêtes, décédé en 1456.

Chartul. S. Maglor.

Preuves de Monmor. p 171.

Manuſcr. ſur la famille des Allegrin à Ste Geneviev. de Paris.

Hiſt. des Préſidens, p. 508.

Moreri, éd. 1732. au mot Marles.

Le nom de la Grange-Nivelon ceſſa dans l'uſage civil vers la fin du XVI ſiécle, lorſque Jacques le Roy, Tréſorier de l'Epargne, fut devenu Seigneur de cette Terre. Il eſt mentionné dans le Procès-verbal de la Coutume en 1580. Il avoit été Gouverneur de Melun au commencement du regne d'Henri IV, & non pas de Corbeil, ſuivant la remarque faite par le Maréchal de Baſſompierre contre Dupleix. Le nom de Grange-Nevelon étoit encore d'uſage en 1587, lorſqu'il fut arrêté que cette Terre releveroit deſormais de Brie-Comte-Robert, & non plus de Tançarvile, auſſi-bien que Ce-

Acte de l'Ab. d'Hiverneau.

Regiſt. du Domaine.

ſy. On aſſure qu'il vivoit encore en 1615. Cependant je trouve un Pierre Choart, Gentilhomme ordinaire de la Maiſon du Roi de Navarre, qualifié Seigneur de la Grange-le-Roy en 1596. M. Brulart de Sillery Commendeur ſuccéda; enſuite Claude de Bullion, Sur-Intendant des Finances, en 1633 : puis Pierre de Bullion, Conſeiller au Parlement de Paris, & Abbé de Saint Faron de Meaux, en 1645.

Depuis ceux-là, Thomas le Lievre, Préſident au Grand-Conſeil, poſſéda cette Seigneurie en 1658; & après lui Armand-Joſeph le Lievre ſon fils. Cette Terre a été érigée en Marquiſat. L'Auteur du Livre intitulé *La Généralité de Paris*, publié en 1710, lui donne ce titre.

Le Château a été l'un des plus beaux de la Brie : il eſt revêtu de quatre pavillons, entouré de doubles foſſés pleins d'eau avec pont-levis. On y a vû autrefois une très-belle Chapelle voûtée, ornée de peintures & ſupportée par quatre colonnes de marbre. M. le Marquis le Lievre d'Arquien en eſt Seigneur. Un N..... de la Grange-le-Roy étoit Abbé d'Hermieres au Diocèſe de Paris en 1597. *Gallia Chr. T. 7. col. 943.*

On ne connoit point encore le nom de *la Grange-le-Roy* dans les Livres & Rôles Eccléſiaſtiques de Paris. Les Pouillés du XVI & XVII ſiécle, les Rôles des Décimes & des Départemens de Vicaires Généraux employent uniquement le nom de *la Grange-Nivelon*.

COURQUETELLES,

OU

COURQUETENES.

SI il étoit permis d'uſer de conjectures en commençant cet article, je propoſerois de tirer l'étymologie de ce nom bizarre & ſingulier de Courquetelles *à Curte* ou *Corte*. Ce n'eſt que dans ces derniers temps qu'on s'eſt aviſé de tranſpoſer la lettre r, & de la mettre immédiatement après le C. Un titre du XII ſiécle où ce village eſt nommé met *Corquetellis*. Mais un autre titre du même ſiécle l'écrit *Qurquetana*. Il eſt de l'an 1161 ; & dans le Pouillé de Paris, écrit vers 1450, il y a Corquetaines. Au reſte, ſi d'un côté il y a de la facilité à trouver l'origine de la premiere ſyllabe dans le mot *Cors* ou *Cortis*, il n'eſt pas aiſé de découvrir d'où peut avoir été formé le reſte du mot. Seroit-ce qu'il y auroit eu en ce lieu un chenil conſidérable où on élevoit des chiens, pour ſervir à chaſſer dans la vaſte forêt de la Brie qui en eſt très-voiſine, enſorte qu'on eût dit primitivement *Cortis catellorum*, Cort catelles? C'eſt ce que je ne veux point affirmer. Toujours il eſt conſtant que Corquetelles eſt le premier nom françois, & que dans Croquetaines il y a quelque altération : cependant elles avoient lieu dès l'an 1477, ſelon des Proviſions de cette année-là.

Ce Village eſt dans la plaine qui au-deſſus

du Château de Villemain commence à Grisy, & finit aux approches d'Ozoir-le-Vougis. Il est éloigné de Paris de huit lieues, & de Brie-Comte-Robert de deux. On le laisse à la gauche en suivant la route de Provins, de Troyes, &c. C'est un pays de labourages & de prairies. Si le dénombrement de l'élection de Paris imprimé en 1709 est juste, on y comptoit alors 45 feux. Celui que le public tient du sieur Doisy, & qui est de l'an 1745, n'y en marque plus que 27. On y en comptoit une trentaine lorsque j'y ai passé en 1738. Dans le Dictionnaire Universel de la France, imprimé en 1726, où ce Village est nommé Crocquetaire, le nombre des habitans est dit être de 109.

S. Loup Evêque de Sens, autrement dit S. Leu, est Patron de l'Eglise de ce lieu, quoique dans des Provisions du 12 Novembre 1506 je la trouve nommée *Ecclesia B. Mariæ.* C'est un édifice construit nouvellement & environ la fin du siécle dernier, & lambrissé en forme de croix. On a eu l'attention en la rebâtissant de conserver les anciennes tombes.

Dans le sanctuaire se voit le reste d'une, sur laquelle on voit encore ces mots en lettres gothiques capitales, *Ici gist Monseigneu Estienne Gra....... Chevaliers noustre Seigneur.* Il y a un lion noir grimpant figuré au milieu de cette pierre.

Dans la Chapelle Seigneuriale qui est à gauche en entrant, ou du côté septentrional, est une autre tombe gravée en mêmes capitales gothiques, sur laquelle on lit : *Ici gist Monseigneur Pierre Rigaut de Courquetelles. Priez pour l'ame de lui.* Son écusson

couché sur lui est traversé d'une fasce.

A côté de cette tombe en est une seconde, sur laquelle est gravé, *Ici gist Madame Anes fame de Monseigneur Pierre Rigaut. Priez....* A l'entrée de la même Chapelle est la tombe de *Matthieu de Villiers Escuyer, Seigneur de Gravin en partie, mort le jour de la Mioust 1504.*

On voit aussi dans la même Chapelle, le Cenotaphe de Jean-Baptiste de Vigny, Lieutenant-Général d'Artillerie, décédé le
Ou 1717. 16 Février 1707, après avoir servi à gagner sept batailles, & à prendre quarante-cinq places. Il y est marqué de plus qu'il étoit Seigneur de Courquetaines, de Villepayen, Montgazon & Cersolles. On ne conserve en ce lieu que son cœur. L'inscription est accompagnée de ces deux vers:

Hostica fulminibus toties qui mœnia vertit,
In cineres factus nunc cinis ipse jacet.

Les Carmes Billetes, Seigneurs du Fief de Malassise, ont aussi une Chapelle dans cette Eglise.

La Cure de ce lieu est sous le nom de *De Corquetenis* dans le Pouillé du XIII siécle, parmi celles du Doyenné de Moissy qui sont à la pleine nomination Episcopale. Ce qui se trouve de même dans tous les suivans. Le Pelletier l'a appellée dans le sien ridiculement *Croquelaine.* Le Curé est gros Décimateur avec les Abbayes de Saint Victor de Paris & d'Hiverneau. Quelquefois,
Reg. Ep. Par. 7 Mart. comme en 1530, l'Abbé de Saint Victor a fait au Curé du lieu un bail de sa portion dans ces dixmes: ce qui étoit ratifié par l'Evêque.

§ On peut reconnoître pour l'un des plus

anciens Seigneurs de cette Paroisse un *Arnulfus de Corquetellis*, dont il est parlé dans la charte de Louis VI de l'an 1124, touchant les biens du Prieuré de Gournay. Ce petit Monastere avoit eu de cet Arnoul de Corquetelles la terre & le bois dit *de Campo mulloso*, du consentement de Payen de Montjay dont ces biens relevoient. Parmi les Seigneurs nommés comme témoins au Contrat de mariage d'Helissende de Garlande avec Simon de Mardilly de l'an de l'an 1161, est *Petrus de Qurquetana*

Hist. S. Mart. Camp. p.

Au treiziéme siécle finissant, ou bien vers le commencement du suivant, étoit Seigneur le nommé Pierre Rigault, dit de Courquetelles sur sa tombe rapportée ci-dessus.

Etienne Gravin Chevalier a pû le suivre, s'il ne l'a pas précédé de quelque temps. C'est de lui qu'a pris le nom de Gravin une Seigneurie que possédoit Matthieu de Villiers, dont l'épitaphe est aussi plus haut.

En 1359, Charles V étant Régent du Royaume, donna à Nicolas Braque Chevalier une somme pour la défense de la forteresse de Croquetaine. En 1397 M. de Montauglant étoit Seigneur de Croquetaine.

Dhozier Reg. 3. p. 36. V. Braque.

Guillaume Sanguin, Échanson du Roi, acheta la Terre de Courquetelles vers 1420 ou 1430.

Hist des Gr. Off. T. 8. p. 264. & T. 3. p. 244.

Claude Sanguin en jouit sous le regne de Louis XI, suivant les dispositions de Guillaume son ayeul.

Denis du Mesnil en étoit Seigneur vers l'an 1550. Il avoit épousé Claude Vialart. Jean-Baptiste du Mesnil, Avocat du Roi en Parlement, mort avant le 8 Octobre 1573, avoit aussi possédé cette Terre.

Ibid. T. 2. p. 384.

Ex Tit. D. Pernot-Bened.

Isaac Chantreau, Ecuyer, est dit Seigneur

de Courquetaine vers l'an 1570. Il avoit épousé Marie de Longueil. Il eſt qualifié Sécretaire des Finances, Seigneur de Chateaufort & de Croquetaine dans le Procès-verbal de la Coutume de Paris de l'an 1580. Ce Chateaufort étoit au méme lieu de Courquetaines.

Le Comte de Maugiron étoit Seigneur de ces lieux ſous la fin du regne de Louis XIII. Ce Prince lui fit expédier au mois de Décembre 1641 des Lettres, par leſquelles il lui accordoit la Haute-Juſtice de la Terre de Chateaufort & du village de Croquetaines. Elles furent enregiſtrées en Parlement le 26 Juillet 1658. C'eſt le même qui ſous le nom de Claude de Montgiron Chevalier, Comte de Montlyon, & d'Henriette du Mortier ſa femme, obtint en 1646 permiſſion de faire célébrer en ſa maiſon de Chateaufort, Paroiſſe de Croquetaines.

Reg. Archip. 20 Aug.

Meſſieurs de Vigny qui ont eu depuis cette Terre, l'ont encore illuſtrée davantage. Jean-Baptiſte de Vigny, Colonel d'Infanterie, Capitaine Général des Bombardiers, & Lieutenant Général d'Artillerie, obtint en 1690 des Lettres patentes, qui portoient permiſſion de conſtruire des fourches patibulaires à trois piliers en ſa Terre & Seigneurie de Chateaufort, de Beaumont dit Croquetaines. Il eſt le même donc j'ai rapporté ci-deſſus la ſubſtance du cenotaphe qui lui a été dreſſé dans l'Egliſe du village.

Reg. du Parl. 9 Août 1690.

Jacques Olivier de Vigny, Maitre des Comptes, obtint en 1723 d'autres Lettres enregiſtrées le 20 Mars. Elles portoient union des Terres de Montgazon, Villepayen, Cervolle & de ſept autres à la Terre & Seigneurie de Chateaufort de Beau-

Ibid.

ment, dite Courquetaines, pour ne faire qu'une seule Terre & Seigneurie, & érection de cette Terre en Marquisat de Courquetaines. L'enregistrement mit la condition de n'en rendre hommage qu'au Roi.

Les Ecarts de cette Paroisse sont Villepayen, Mont-gazon, Malassise.

VILLEPAYEN porte ce nom, parce que c'etoit la Terre d'un appellé Paganus, nom qui étoit fort commun dans le XI & XII siécle parmi les Chevaliers ou Nobles. On voit au Grand Pastoral de Paris qu'une Dame noble, dite Amicie de Villepayen, avoit parmi ses mouvances en troisiéme chef la dixme de Chateleines, Paroisse de Sagnoles. Le titre est de l'an 1248. Philippe, Abbé d'Hivernel, donna à cens le 21 Novembre 1471 quelques terres de son Abbaye situées à Villepayen. Au temps de la derniere rédaction de la Coutume de Paris, c'est-à-dire en 1580, les Carmes Billettes de Paris se disoient possesseurs du Fief de Villepayen, comme de celui de Malassise.

Mag. P. Past. f. 147.

Tabul Hibern.

Procès-verb.

MONT-GAZON porte, à ce qu'il paroît, le nom d'un possesseur ancien de ce bien, car le nom *Gazo* n'étoit pas inconnu autrefois parmi la Noblesse. Cette Terre est une de celles que M. de Vigny a réuni à Courquetaines pour composer le Marquisat.

En 1580 comparut à la Coutume de Paris Michel Cordelier, Avocat, Seigneur du Fief de la Croix-Montgazon, assis au Bailliage de Brie-Comte-Robert.

Procès-verb. Edit. de 1678 in-12 p. 637.

MALASSISE. La Terre de Malassise (qui est nommée hôtel dans le Contrat de vente) est située dans la Paroisse de Courquetaines. Elle relevoit du sieur Henri

du Chatel Seigneur de Nangis, lorsque Jean de Cernay Estiver, qui l'avoit reçue en présent de Madame Jeanne de Macourne Dame d'Ailly, la vendit le 20 Janvier 1362 à Pierre Hardy Bailli de Melun pour la somme de 200 florins d'or à l'écu du coin du Roi. Cette Terre contenoit alors 114 arpens de terres labourables & 14 de prés. Demoiselle Jeanne, épouse dudit de Cernay, ratifia cette vente le 3 Février de la même année 1362, pardevant les mêmes Prevôts de Melun, c'est-à-dire Liennart, Pioche & Jean de Lhopital. Dès le 28 Janvier Pierre Hardy avoit obtenu du Seigneur de Nangis la permission de donner cette Terre aux Religieux de la Charité de Notre-Dame, établis à Paris dans la maison où Notre-Seigneur fut *boullu*. Cet acte fut scellé par Jean de Brinvilliet, Garde du Sceau de la Prevôté de Melun, le 25 Mars 1364. Le même Pierre Hardy avoit racheté une rente de deux septiers de bled dûs sur Malassise, au sieur Jean de Fonteman Curé d'Ousoir-le-Vougis, & Robert Escoubart Curé de Courquetainnes, pour la somme de six francs d'or du coin du Roi. Cet acte est du 19 Février 1363. Jean Colers, Général desdits Freres Hospitaliers, & en même temps Prieur de la Maison des Billetes, accepta, le 27 Septembre 1367, la donation de la Terre de Malassise, que fit à cette Communauté ledit Pierre Hardy, à condition que les Religieux diroient certain nombre de hautes & basses Messes tous les ans pour lui & pour les siens, pour le Roi & la Famille Royale. Il confirma cette donation par son Testament enregistré au Chatelet par Jean de Folleville, Prevôt de Pa-

ris, le 28 Mars 1376. Ce bien avoit été amorti par le Roi Charles V en 1367, & par un *vidimus* autentique du ſieur d'Eſtouteville Prevôt de Paris, le 28 Avril 1456. Pierre Hardy eſt enterré avec ſa fille Prenelle dans la Chapelle des trois Marie proche le cloître des Billetes.

Par le Traité paſſé entre les anciens Billetes & les Carmes de la Province de Touraine le 24 Juillet 1631, ces derniers ont été mis en poſſeſſion de tous les biens dudit Couvent, & notamment des fiefs de Malaſſiſe & de Villepayen; ce qui a été confirmé avec toutes les formalités requiſes par le ſieur Denis le Blanc, Chanoine-Archidiacre de Brie & Grand-Vicaire du Diocèſe, qui le mit également en poſſeſſion le 27 Juillet 1633, comme il paroît ſigné dudit ſieur le Blanc & de le Guay Notaire. Cette ferme de Malaſſiſe eſt entourée de haute futaye preſque de tous côtés.



LIVERDIS.

On ne trouve absolument rien sur l'origine de cette Paroisse ; le plus ancien titre qui en fasse mention, est le Pouillé Parisien du XIII siécle, encore ne la nomme-t'il qu'en langage vulgaire Liverdies. Quelquefois, au défaut de titres qui fournissent l'étymologie latine d'un lieu, on recoure à celle d'un autre lieu qui porte un nom semblable. Mais cela ne se peut faire à l'égard de Liverdies, qui dans toute la France est le seul village de ce nom. Il y a en Lorraine un lieu dit Liverdun, que l'on dit en latin *Liberdunum* : mais quand même, au lieu de *Liverdiæ* que portent les titres du XIV siécle en parlant de Liverdis, il y liroit *Liber liæ*, nous ne serions gueres plus avancés. Il faut se contenter de faire remarquer ici que ce nom a quelque rapport avec la qualité de *Libertus* qui étoit fort commune parmi les Romains. Auroit-on dit *Libertiæ* pour signifier une Terre appartenante à un affranchi? C'est sur quoi je n'ose prononcer. S'il a été un temps où le mot *Libertiæ* ait été usité, il a été très-facile ensuite d'en faire *Liberdiæ*.

Cette Paroisse est à huit lieues & demie de Paris vers l'orient, entre Tournan & Chaumes, au midi de Tournan à la distance d'une lieue. Sa situation est dans une plaine de terres labourables avec quelques bois & des prairies. Les dénombremens imprimés de l'Election de Rosay dont elle est, y marquent 72 feux tant en 1709 qu'en

1720 & 1745. On m'a dit dans le pays qu'il y en avoit environ 80. Le Dictionnaire Universel de la France, publié en 1726, y compte 328 habitans ou communians.

Le bâtiment de l'Eglise de ce lieu ne paroît avoir gueres que deux cens ans. Il est sous l'invocation de S. Etienne premier Martyr. C'est un édifice oblong, accompagné d'aîles de chaque côté, mais d'une architecture qui n'a point d'ornemens dans le corps du milieu, c'est-à-dire sans galeries & sans ouverture pour les fenêtres, & même la voûte n'est que de plâtre. Une tour de grai le soutient du côté du midi. On n'y voit aucune épitaphe ni tombe qui provienne de l'Eglise précédente : mais il y a plusieurs épitaphes nouvelles dans la Chapelle Seigneuriale qui est au fond du collateral méridional, entr'autres celle de Jean-Baptiste de Ribodon, Seigneur en partie de Liverdis, décédé en 1717.

Dans le chœur à main droite est celle de Damien de Colandiers, où il est marqué qu'il avoit été nommé à la Cure de ce lieu par M. de Harlay Archevêque de Paris, & qu'il est mort le 23 Août 1733 âgé de 81 ans. On y lit encore qu'il a laissé beaucoup de manuscrits sur les usages & cérémonies Ecclésiastiques & sur les Antiquités de Tournan dont il étoit natif, & lieux circonvoisins de la Seigneurie.

La nomination à la Cure a toujours appartenu de plein droit à l'Evêque de Paris, ainsi qu'il paroît par le Pouillé du XIII siécle & par tous les suivans. On verra ci-après qu'en 1391 le Curé de Liverdis avoit des terres dépendantes de son Bénéfice. Il n'est gros Décimateur sur la Paroif-

se que pour un tiers ; le Seigneur l'est pour le reste. Guillaume Chartier, Eveque de Paris, voulant vers l'an 1450 ou 1460 favoriser le Curé de Liverdis, unit à sa Cure, pour sa vie durant, celle de Châtres ; ce qui fut confirmé en 1475 par l'Evêque Louis de Beaumont.

Reg. Episc. Par. 10 Apr. 1475.

Le Pouillé Parisien, rédigé ou écrit au XV siécle, met parmi les Chapelains du Doyenné du Vieux Corbeil *Capellanus de la Retelle.* Comme on ne trouve aucun lieu dont le nom approche plus de celui-là que le hameau appellé Retal dans les Cartes du Diocèse de Paris, & qu'il est situé dans ce Doyenné aussi-bien que toute la Paroisse, il y a très-grande apparence que c'est-là que subsistoit cette Chapelle, qui étoit à la nomination de l'Evêque de Paris.

Ce que l'on trouve sur le temporel de ce lieu, ne remonte que jusqu'au XIV siécle. Le premier titre est de l'an 1329, auquel un nommé Billouart fit l'acquisition de cent dix arpens de bois sur la Paroisse de Liverdis, relevant en fief sous le nom de Potineau ou Potinel de la Terre de Soulerre. Son fils Jean Billouart Chevalier & Jeanne sa femme les donnerent depuis aux Chartreux de Paris, qui en appliquerent le revenu pour la dot de la Chapelle du titre de S. Michel, appellée la Chapelle de l'Abbé d'Anschin. Cet Abbé, nommé Robert de Pacy, venoit de se rendre Chartreux. Le don est de l'an 1354. On observe que le prix de l'achat en 1329 avoit été de 220 livres parisis, qui équivaloient à 255 livres tournois.

Ex Necrol. Cartul.

Il paroît que l'Abbaye d'Hierre a eu du-

tant le XIV siécle des droits Seigneuriaux à Liverdis. Ils pouvoient lui avoir été donnés par quelque Chevalier de ce lieu, & cela depuis la réduction faite au XIII siécle du Cartulaire de cette Maison, où il n'en est aucune mention. Au moins il est sûr que ce Monastere avoit été Seigneur suzerain de Liverdis, puisque ce fut à Bureau de la Riviere, Chambellan du Roi, comme étant aux droits de l'Abbesse d'Hierre, que Jeanne de l'Hospital veuve de Jean de Mardilly, Escuyer fit hommage en 1391, de plusieurs biens situés en ce lieu de Liverdis. Il y énonça des terres situées au lieu dit le Mosnier, à Norote au Fevre, à la Haye-Viseau, tenantes au chemin du Moncel & au Curé de Liverdis, d'autres terres situées au Foucheron & à la Pierre percée.

La Terre de Liverdis continua d'être dans la famille de l'Hospital pendant le siécle suivant. Marie de l'Hospital, fille de Jean, la porta en 1446 à Hutin Lestendart, Seigneur de Coubert : il est qualifié Maître d'Hôtel du Roi dans l'hommage que sa veuve fit le 26 Juin 1487 à la Chambre des Comptes, pour le fief de la moitié de la grande dixme de Liverdis mouvante de Tournan, qui lui étoit échue par le partage fait avec ses cohéritiers.

Comptes de Prévôté. Sauval, T. 3. p. 484.

Environ treize ans après on trouve Nicaise Sanguin, qualifié Seigneur de Liverdis, c'est-à-dire vers l'an 1490. Denis son fils lui succéda. Cependant quelques autres Mémoires assurent que Denis étoit fils de Claude Sanguin, & qu'il étoit Seigneur de Liverdis en 1542. Mais ces Sanguin n'étoient Seigneurs qu'en partie, dès-là qu'il est con-

Hist. des Gr. Off. T. 8. p. 285.

Mem. de M. Lancelot sur Meudon.

Inſcription de tombe à Coubert.

ſtant qu'une Marie de l'Hoſpital fut Dame de Liverdis & de Conbart juſqu'en 1524, année de ſon décès.

Dans le Procès-verbal de la Coutume de Paris de l'an 1580, c'eſt Jean Granger Ecuyer, qui comparut comme Seigneur de Liverdis & du Relly. Après lui elle appartint à Timoleon Granger, Préſident en la Troiſiéme des Enquêtes, décédé en 1623. La même famille jouiſſoit encore de cette Terre vers l'an 1680.

Hiſt. des Préſidens, p. 424.

Il y eut un Granger de Liverdis, Ambaſſadeur vers 1650. Balthazar Granger, Abbé de S. Barthelemi de Noyon & Evêque de Treguier, mort en 1699, étoit fils de Timoleon, Seigneur de Liverdis, Préſident aux Enquêtes. Il avoit été ſacré à Saint Victor de Paris le 18 Novembre 1645.

En 1700 Jean-Baptiſte de Ribodon, Conſeiller au Parlement, étoit Seigneur de Liverdis. Maintenant cette Terre appartient à M. de Beaurepaire.

Les ÉCARTS de cette Paroiſſe ſont Monceau ou Moncel, Retal & Controuvé.

MONCEL. Cette Seigneurie appartenoit en 1467 à Pierre de la Grigne Ecuyer & Deniſe de Montenglant ſa femme ; ils la vendirent alors à Macé Deſprés Ecuyer. Elle eſt mouvante de Tournan. Il eſt fait mention de ce lieu du Moncel ci-deſſus à l'an 1391.

Compte de Prev. 1487. Sauval, T. 3. p. 390.

RETAL eſt aſſis en la Chatellenie de Tournan, & appartient aux Céleſtins de Marcoucies avec Bois-de-Liſle, ainſi que témoigne le Procès-verbal de la Coutume de Paris de l'an 1510. Il y avoit dès l'an

Reg. *Ep. Par.*

1500 au moins en ce lieu une Chapelle en titre, dont j'ai vû des Provisions du 12 Juin 1501. Dans d'autres Provisions du 22 Février 1520, elle est appellée *S. Maturini de Artaliis infra limites Eccl. Par. de Liverdiis.* Il y en a aussi eu d'expédiées le premier Février 1689 sous le même titre de S. Maturin de Retal.

Je n'ai rien rencontré sur Controuve'.

Pontineau est non-seulement l'ancien nom d'un Bois possédé par les Chartreux de Paris, c'est encore celui d'un moulin, au-dessous de la roue duquel il y a un gouffre où se perdent sous terre les eaux des petits étangs, & celles du ruisseau dont la source n'est éloignée que d'un quart de lieue. Le vulgaire prononce aujourd'hui Pontigneau.



CHASTRES EN BRIE.

LE Diocèse de Paris renfermant deux lieux de ce nom, on a été obligé d'appeller celui-ci Châtres en Brie; mais si le nom d'Arpajon donné nouvellement au grand Châtres de l'Archidiaconné de Josas vient à prévaloir & à effacer l'ancien nom, on pourra par la suite, en parlant de celui-ci, se contenter de l'appeller simplement Châtres. M. de Valois veut que ce nom ait été donné à ces Lieux, parce que les Romains y auront eu autrefois des campemens; mais la chose doit rester plus douteuse à l'égard de celui-ci; parce que dans les titres du XII siécle, qui sont les premiers où il en soit parlé, il est appellé indifférement *Castrum* ou *Castra*. Ainsi, quoiqu'on écrive Châtres au plurier, comme s'il venoit de *Castra*, il peut se faire qu'il auroit été plus conforme à l'étymologie de l'écrire au singulier *Castrum*. Peut-être ce lieu est-il le *Castreium* qui se trouve au nombre des terres que le Pape Adrien IV confirma au Chapitre de S. Marcel de Paris en 1158.

Hist. de Paris, T. 3. p. 13.

Cette Paroisse est située dans la plaine qui commence au-dessus de Tournan en tirant à l'Est & par conséquent à plus de huit lieues de Paris vers le levant. Elle est aussi au levant d'hiver de Tournan, & le clocher est à une lieue de cette pétite ville. Le territoire est entierement en labourages, prairies & boccages, le sol étant froid de sa nature comme celui de toutes les Paroisses contigues. Ce lieu est de l'Election

de Rozay, dont le dénombrement des feux a été donné en 1745 par le ſieur Doiſy dans ſa deſcription du Royaume de France, tel qu'il avoit paru imprimé en 1709 & 1720 ; c'eſt-à-dire que partout il ſe lit qu'il y a 36 feux, mais ce nombre étoit diminué de quelques uns dès l'an 1739, que j'y paſſai. Le Dictionnaire univerſel de la France qui fut publié en 1726, y a compté 161 habitans ou communians, dont il faut diminuer environ le tiers. L'auteur y marque que Châtres eſt du Diocèſe de Meaux, trompé par le voiſinage de Rozay chef lieu de l'Élection, qui ſe trouve être en effet de ce Diocèſe.

Il n'y a rien à remarquer dans l'Égliſe de ce village que l'antiquité du Chœur où l'on voit des piliers très maſſifs dominés par des chapiteaux à feuillages groſſiers, tels qu'on les conſtruiſoit ſur la fin du XII ſiécle ou au commencement du XIII. On y reconnoit S. Antonin Martyr de Pamiers ou d'Apamée pour patron ſans en ſçavoir la raiſon, & ſans en conſerver de reliques, & ſans même qu'il reſte aucun ſouvenir qu'on y en ait conſervé. Il y auroit peut-être aſſez lieu de penſer que cette Égliſe étant ſur les limites & confins du diocèſe de Paris & de Meaux, où S. Denis a ſurement annoncé la foy, & où il a eu parmi ſes diſciples un Antonin, cet Antonin ſeroit décédé en ce lieu dans le tems de ſes courſes évangéliques au commencement du IV ſiécle, vers les premiéres années de l'empire du grand Conſtantin ; car alors tout ce canton là étoit couvert des forêts dont on voit les reſtes dans les environs de Prêles, Tournan, Favieres, la Houſſaie, Crevecœur, Lumigny, & le paganiſme dut

y ſubſiſter plus long-tems, ſurtout dans les hauts lieux de Lumigny. Aureſte en faiſant cette avance, je ne prétens point reconnoître comme authentiques les actes de S. Saintin Évêques de Meaux auſſi diſciple de S. Denis, je dis non-ſeulement que la fauſſeté qui y eſt palpable, ne doit pas s'étendre juſques ſur l'exiſtence des perſonnes, ni ſur leurs noms, leſquels étant Romains ne ſont nullement recuſables. Le culte religieux que l'Égliſe de Meaux rend de tems immémorial à ce ſaint Antonin dont elle croit poſſeder les réliques, m'autoriſe à ne pas être perſuadé que celui de S. Antonin le Martyr y ait été primitivement d'autant plus que l'Égliſe de Châtres, peut fort bien avoir été autrefois enlevée au diocèſe de Meaux dont elle n'eſt éloignée que d'un quart de lieue. On a pluſieurs exemples de pareilles variations ſur les limites des diocèſes. Il eſt encore remarquable que cette Égliſe de S. Antonin de Châtres a dépendu anciennement d'un monaſtere du diocèſe de Meaux nommé La Celle qui en eſt à trois lieues, lequel exiſtoit au moins dès le tems du Roy Robert. C'eſt par une faute d'attention que quelque fois dans les provisions de la Cure les ſécrétaires ont mis *S. Antonii* au lieu d'*Antonini*.

Hiſt. de l'Egliſe de Meaux, T. 2 p. 8.

Reg. Ep. 11. *Jul.* 1579.

On honore dans cette Égliſe de Châtres un ſaint Felix dont l'image le répréſente vêtu en Prêtre; il y a concours de peuple pour réclamer ſon interceſſion, ſans qu'on y en célebre la Fête.

Quelques perſonnes ont eſſayé de prouver que c'étoit de ce Châtres qu'étoit natif S. Corbinien, dont la vie écrite par un de ſes diſciples place ce *Caſtrus* dans le diſtrict

de Melun. Mais comme il faut ſelon cette vue qu'il y ait eu dans ce lieu de Châtres un Égliſe de S. Germain, & que ç'eut été un pays de vigne, ce qui ne ſe trouve point à Châtres en Brie, l'honneur d'avoir donné la naiſſance au S. Apôtre de Friſinge doit être réſervé à Châtres dit aujourd'hui Arpajon : Auſſi y celebre-t'on ſa Fête & non à Châtres en Brie.

La nomination à la Cure de Châtres en Brie étoit reconnu dès le XIII ſiécle appartenir au Prieur de la Celle, Ordre de S. Benoit diocèſe de Meaux puis que le Pouillé de ce tems là le marque ainſi. Les Pouillés ſubſéquens ont varié. Celui du XVI ſiécle la donne à ce Prieur & à l'Évêque de Paris, & d'autres purement à l'Évêque. Mais elle appartient toûjours au Prieur de la Celle dont le titre eſt attaché au ſeminaire des Miſſions étrangeres à Paris depuis l'an...

Le Prieuré de S. Martin des Champs a eu à Châtres une dixme, ainſi qu'il ſe voit par la lettre de confirmation accordée par Thibaud Évêque de Paris vers l'an 1150. Mais depuis long-tems il n'y a de gros déciᵹmateur en ce lieu, que l'Abbé d'Hermieres. *Hiſt. Sanct. Martini, p. 188.*

Pour ce qui eſt de la Seigneurie de Châtres, elle paroit avoir été poſſedée au XII & XIII ſiécle par les Sires de Garlande. Gui de Garlande le premier d'entre eux qui poſſeda Tournant ſous le regne de Louis VII, déclarant en 1182, les biens qu'il avoit donné à l'Abbaye de S. Maur des Foſſez ſpécifie entre autres articles, *apud Caſtrum quinque ſolidos pro anniverſario Haduidis ſororis meæ.* En 1223, Jean de Garlande reconnut qu'il étoit tenu de faire délivrer à ſes neveux fils de Guy quarante livres *Chartul. papyr. S. Mauri, fol. 51.* *Cod. Sor Miſſ. n. 1319*

parisis de revenu en la Paroisse de Châtres. En 1260, Anseau de Garlande eut un différend touchant la justice de Châtres avec Adam le Chambellan Chevalier. Des arbitres en déciderent. Ce dernier titre peut suppléer à ce qui manque au témoignage des deux précédens.

On trouve aussi que dans le siécle suivant Enguerrand de Marigny a eu du bien à Chatres, mais il le tenoit de l'Église de Ste. Catherine de la Couture à Paris, & il en fit hommage en 1397, au Prieur Pierre Bonenfant.

Gall. Christ. nova. Col. 859.

La tradition du lieu est que nos Rois y ont eu une maison de plaisance au XIV siécle: Que Charles V y est venu quelquefois & qu'il y a signé des lettres; cependant je n'en ai trouvé aucune jusqu'à present où soit le nom de Châtres en Brie. Il est vrai qu'il y reste encore une Tour ronde habitée, qui peut étre de ces tems là, & quelques vestiges d'autres Tours: mais cela ne suffit pas pour constater la chose.

Au tems de la rédaction de la Coutume de Paris de l'an 1580, vivoit Mederic de Donon Controlleur des bâtimens du Roy qui y comparut en qualité de seigneur de ce lieu. Il est inhumé à S. Paul de Paris. C'est le premier Seigneur de ce lieu que je connoisse.

Dans le dernier siécle Henry Binet Maître des Comptes Procureur Général de la Reine, étoit Seigneur de Châtres; il obtint des Lettres patentes qui portent union des Terres & Seigneuries du Vivier & de la Jarrie &c. avec leurs Justices à la Terre & Seigneurie du Castel avec érection du tout en Chatellenie sous le nom de Châtres. L'enregistrement est du 6 Juillet 1677. Le Vivier an-

cienne Maison Royale n'est qu'à une petite lieue de l'Église de ce village, mais dans le diocèse de Meaux. Le Marquis de Segur ayant épousé la fille unique de M. Binet devint Seigneur de Châtres. En 1700, M. de Beringhen étoit co-seigneur avec ce Marquis lequel étoit Lieutenant Général des Provinces de Champagne & de Brie, & aussi Seigneur des Boulais sur cette Paroisse. Cette Terre est toûjours restée à MM. de Beringhen comme attachée à celle d'Armainvilliers.

Merc. Juin 1737. morts.

Les Écarts, Hameaux Fermes ou Châteaux éloignez de l'Église, sont, les Boulaies, les Seigneurs ou le Bois des Seigneurs; Boitron, & l'Oribeau.

LES BOULAIES, portent un nom dérivé de l'espece d'arbres ou arbrisseaux qui y couvroit la terre. Il s'écrit aussi les Boulets, ce qui n'en change point l'étymologie. Cette Terre atoit possedée en 1546, par André Maillard conseiller au Parlement qui obtint le 12 Août de l'Évêque de Paris, à cause de l'éloignement & des eaux de faire célébrer chez lui. Charles Maillard en jouit ensuite sous le regne de Charles IX; il épousa Magdelene de Marillac. Elle appartint depuis à Pierre Tamboneau Maître d'Hôtel du Roy, equel Sei-gneur s'y rétiroit quelque fois en 1624.

Reg. Ep. Par.

Généal. de Marillac.

Reg. Arch. 31 Jul.

Dès la fin du dernier siécle & dans le siécle présent elle a appartenu au Marquis de Segur décédé le 10 Juin 1737.

Ibid, 4 Aug. 1697.

L'ORIBEAU OU L'ORIBEL, étoit anciennement écrit en latin *Oribellum* & en françois Oribel ou Osibel. On lit qu'en l'an 1182, Anseau de Garlande Seigneur de Tournan confirma aux Religieux de l'Ab-

Chartul. papyr. S. Maur. fol. 51.

baye de S. Maur les terres & les hotes qu'ils y avoient *Apud Oribellum terras & hospites.* Pierre de la Grigne Écuyer posseda ce fief du côté de sa femme Denise de Montenglant au commencement du regne de Louis XI; Macé Després Écuyer l'acquit de lui en 1467. M. le Marquis de Breteuil Seigneur des Chapelles en Brie a possedé ce Fief de nos jours.

Compte de la Prev. de Paris, Sauv. T. III, p. 590

Affiche de 1745.

BOITRON, est situé au nord'est de Châtres sur le bord du ruisseau de Bravon qui fait en cet endroit la séparation du diocèse de Paris & de Meaux. Ce Fief mouvant de Tournan étoit en roture au commencement du XVI siécle. Guillaume Marchand Drapier & Bourgeois de Paris, le donna pour d'autres biens à Guillaume de S. Merry Ecuyer Capitaine de Lagny sur Marne qui en paya le droit de relief en 1507. Deux ans après, Jean Bouchart en est dit Seigneur dans le procès verbal de la Coûtume de Paris de 1510. dans celui de la Coûtume de 1580, c'est Étienne Bouchart Avocat qui s'en dit possesseur. M. le Curé du lieu m'a assuré que le Roy Henry IV l'érigea en Baronie en faveur de Jean Bochard aussi Avocat & qu'à cause de cette Baronie les curés prétoient foy & hommage devant la Tour de Tournan pour des biens à eux donnés par les sieurs de Garlande. Ce Fief ayant droit de haute moyenne & basse Justice à été possedé en dernier lieu par M. le Marquis de Breteuil.

Compte de Prev. de Paris. Sauv. T. III. p. 547.

Voyez le payement du relief vers 1518. ibid. p. 602.

Affiche de 1745.

Je croi pouvoir placer ici un Fief dont j'ai eu connoissance par une affiche de l'an 1745, c'est le Fief appellé L'OPITAU ou l'Hopital de Châtres consistant en terres, bruyeres, genets & petits bouquets de bois.

Affiche de la Terre de Fontenay en Brie.

Le 20 Juin & 3 Janvier 1397, François

de Lospital Chambellan du Duc Dorleans donna par forme d'accensement à Jean de Trie Écuyer & à Jeanne de Craque sa femme tout ce qu'il avoit de bien, au lieu dit le *grand-menil*, assis près Châtres en Brie Châtellenie de Tournan, mouvant de M. de Montauglant à cause de son Châtel de Croquetaines en Brie, comme de Jean de la Riviere à cause de son Châtel d'Armainvilliers. Dhozier Reg. 4. p. 44. V. Braque.

Il y a sur le territoire de Châtres une Fontaine dont la châleur en hyver va jusqu'à devenir tiéde.

On y tient aussi par tradition, qu'au canton dit la Bossiniere, en tirant vers Renouilleux mais sur le territoire de la Paroisse de Châtres étoit une maison où est venu autrefois au monde un homme de sainte vie, dont on a oublié le nom.

Le nouveau Gallia Christiana fait mention d'un Thomas de Châtres, qui dans une extrême viellesse ayant été élu Prieur du Monastere de Ste. Catherine du Val des Écoliers à Paris, mourut la même année, sçavoir en 1363. Il peut être le S. personnage dont on a parlé ci-dessus. Gall. Chr. T. 7. col. 858.



PRESLLES.

L'Origine de ce nom ne doit pas beaucoup arrêter. M. de Valois la donnée lorſqu'il a marqué que ce mot venoit de ce que tel ou tel lieu étoit ſitué dans des prairies. Il eſt vrai que *Pratellum* eſt un diminutif de *Pratum*, il faudroit ne trouver auprès des lieux du nom de Prêlles que de petites prairies. Mais il ſuffit qu'elles ayent été telles lorſque le nom a été donné. On trouve ſept ou huit Prêlles dans le Dictionnaire Univerſel de la France, dont il y en a un qui eſt écrit Praiſles: Mais il faut ajoûter à tous ces lieux ceux qu'on appelle Préaux au nombre de dix ou douze l'étimologie en étant la même, auſſi bien que les cinq ou ſix qui ont le nom de Pradelles. Les plus anciens monumens qui font mention de Prêlles du diocèſe de Paris, ne ſont que du XIII ſiécle; dans l'un il eſt nommé en latin *Praëlæ*, & dans l'autre *Praëriæ*.

Cette Paroiſſe eſt à huit lieues de Paris, du coté de l'orient d'hyver, & à une lieue de Tournan. Le gros des habitans eſt placé aux environs de l'Égliſe ſur une petite élévation & forme un bourg, mais il y a quelques écarts. On y comptoit autrefois beaucoup de fiéfs, dont je ferai ci-après le détail. Le terrain du pays conſiſte en prairies & labourages, bois & boccages. Le dénombrement de l'Élection de Paris de l'an 1709, y marquoit 239 feux: Enſorte qu'il eſt certain que l'auteur du Dictionnaire Univerſel

laFrance, a exagéré en 1726, lorſqu'il a

écrit qu'il y avoit 1135 habitans dans cette Paroisse. Le sieur Doisy qui a publié en 1745, un nouveau dénombrement des Paroisses du Royaume ne laisse pas de compter à Prêles 252 feux. Il sont tous en faute s'il est vrai comme on me la dit sur le lieu qu'il n'y en a que 80, & 220 communians.

La Ste. Vierge est patrone de l'Église de ce lieu qui est un édifice solidement construit au XIII siécle, tout vouté en pierre, accompagné d'une petite aîle vers le midi également voutée avec une grosse tour de gray, qui supporte quatre grosses cloches, & qui a été bâtie long-tems après l'Église. Le sanctuaire se termine en quarré & l'édifice est disposé sans galleries, mais avec des vitrages de figure oblongue & étroite, dont il reste encore des panneaux du siécle de la bâtisse au sanctuaire vers le nord, & à la sacristie.

On y voit au côté gauche du chœur une tombe quarrée dont l'inscription en gothique Capital consiste en ces termes: *Ici gît Messire Guillaume des Barres Chevalier, jadis Sire de Villegenart, qui trepassa l'an de grace M. CCC & I le mardy d'après la Feste Saint .... l'ame de li.* Sur cette pierre est figuré un ancien militaire avec un chien à ses pieds.

Au milieu est une autre tombe sur laquelle il ne reste de lisible que ces trois mots: SIRE DE VILLEGENART, aussi en gothique Capital. Ce Seigneur doit avoir vécu avant Guillaume du Barres qui fut le dernier du nom.

A la muraille du sanctuaire du côté septentrional, sont gravez les vers suivans en petit gotique.

Par Atropos à tous humains diverse,

» Repose & gît le corps à la renverse
» D'homme prudent Quentin le Charpentier,
» Prestre sçavant & très grand mênagier,
« Bon aumonier sans aucun étrangier,
« Lequel voul comme juste & entier,
« Diligenter de prendre soin & cure,
« D'entretenir les biens de Dieu & cure,
« Et tellement que sans aucun destour,
« Il ordonna ainsi faire la Tour;
« Et cela faict les cloches y fit mettre
« Par mains d'ouvriers & par d'assurés Maitres
« Pour servir Dieu, vivans, & trépassez.
« Priez pour lui vous qui par ci passez,
« Et par amour dites dessus sa lame
« Cy gît le corps, En Paradis soit l'ame.

1525. 1

Ce Quentin le Charpentier y est répréſenté à genoux devant une image de la Vierge avec ces mots, *O Mater Dei memento mei*, & sur sa tombe que l'épitaphe appelle une lame, il est figuré en Chassuble tenant un calice.

Dans la nef devant le crucifix est une autre belle tombe où sont gravez un homme & une femme avec cette inscription.

Cy gît Me. Mathieu du Saussay, en son vivant Seigneur d'Auteul en Brye, qui trépassa le XV jour d'Octobre, l'an M. CCCC IIII XX & XXVIII.

Cy gît Damoiselle Marguerite Cenedon femme dudit Mathieu du Saussay laquelle trépassa le XXVI jour de Septembre l'an M. V XXIII. Priez Dieu pour eux.

Enfin dans la Chapelle de M. Bernage se lit cette Épitaphe: *Cy gît Me. Jacques d'Egremont en son vivant Seigneur du Fort*

& de Prêlles en Brie, lequel trépassa le X jour de Septembre 1631.

La nomination de la Cure est marquée appartenir de plein droit à l'Evêque de Paris, sous le nom *d'Eclesia de Praëriis* dans les Pouillez du XIII & du XIV siécle, & cette nomination est également dans les Pouillez suivans; celuy de 1626, met *de Praëriis vel de Praestis*. Le Curé est gros Décimateur. Celui qui l'étoit en 1228, reçut de Guillaume l'Auvergnac Évêque de Paris dès la premiére année de son épiscopat, une lettre qui lui ordonnoit de se transporter en qualité de Doyen rural *de Praëlis* au village de Sognoles pour y confirmer une vente faite en ce lieu à l'Abbaye de Livry. Apparemment que la ratification d'un Doyen tenoit lieu de celle de l'Évêque. On va voir ci-après à l'article de l'écart ou hameau appelle Auteuil, ce qui est marqué d'un traité fait entre le Curé de Prélles & les Premontrez d'Hermieres. *Chartul. Livitiæ, f. 12.*

Les siécles reculez ne m'ont fourni aucun Seigneur de Prele. Dans le Procès Verbal de la Coûtme de Paris de l'an 1580, est nommé Michel Bonnault comme possesseur de cette Terre, avec Fiacre Guesdon.

Jacques d'Egremont en étoit Seigneur aussi-bien que du Fert en 1630, suivant son épitaphe en l'Église du lieu.

Le Comte de Bussy Lameth en jouissoit en 1700.

Depuis lui il y a eu Antoine Hoggue en faveur duquel le Roy accorda des Lettres Patentes qui portent union à la Terre de Préles, de plusieurs fiéfs & dépendances, de la haute-moyenne & basse Justice du fiéf du Fort pour ne faire qu'une seule Terre & Reg. du Parl.

Justice, & érection de cette Terre en titre de Baronie. L'enregistrement est du 13 Juin 1714. Dans un Factum de l'an 1721, ce Seigneur est qualifié Baron de Préles de Combreux & des hautes & basses Vignoles, Conseiller au Conseil Royal de Commerce & de Navigation de Suede.

Sauval, T. 3. p. 386.

Le Bourg de Préles essuya en 1465, le malheur du feu qui y fut mis par deux femmes que l'on emprisonna d'abord à Tournan, puis à Paris au Châtelet.

VILLEGENART.

De tous les Écarts ou Hameaux de la Paroisse de Prêlles le plus connu est Villegenart qui est très voisin du Bourg, & qu'on trouve au sortir en allant à Tournan. Dès le tems de l'Épiscopat de Maurice de Sully qui ne finit qu'en l'an 1196. Il y eut un Geoffroy de Villegenart *de Villa genart* qui cautionna une vente que Pierre de Chantelou Chevalier fit à ce Prelat. Il est clair que cette Seigneurie a tiré son nom d'un appellé Genart, à qui elle avoit appartenu originairement. Le nom *Genardus*, se trouve comme un nom d'homme au VIII siécle dans les Actes de S. Salve de Valentiennes. Dans le XIII siécle, la Seigneurie de Villegenart étoit dans la Maison illustre des Barres. Il en est fait mention dans un titre de S. Maur des Fossez de l'an 1219, où on lit que les hommes de Noble Jean des Barres habitans en ce lieu, furent soummis à l'excommunication à la requête des Religieux de ce lieu, à l'occasion d'un pré qu'Elisabeth son épouse leur avoit légué. En 1299, Guillaume des Barres étoit Seigneur de Villegenart

Bolland. 26 Junii.

Chartul. S. Mauri. Notic. de Oratorio.

Villegenart. Il vendit à Charles Comte de Valois ses Maisons de Villegenart du Houssay, s'en retenant l'usufruit sa vie durant. Il mourut en 1301, & fut inhumé dans le chœur de Prêlles. C'étoit apparemment le premier de ceux de la Maison de Barres possesseurs de cette Terre qui y firent construire une Chapelle qui subsistoit au XIII siécle ; & dont la nomination est marquée appartenir à l'Évêque de Paris au Pouillé de ce tems là sous le titre de *Capella de Villa Genart*. Il n'en est plus fait mention depuis.

Cod. Scrb. dum. 1819.

Voyez ci-dessus.

C'est par le moyen de la vente ci-dessus, qu'on vit environ trente ans après cette Terre, comprise dans le Domaine du Roy Philippes de Valois, fils de ce Comte. Elle appartint à ses successeurs Jean & Charles V, jusqu'à ce que ce dernier la donna aux Chanoines du Vivier en Brie, en place d'autres Terres, ce qui arriva vers l'an 1368. Jean de Montmorency & Marguerite d'Andresel sa femme prétendirent alors que cette Terre leur appartenoit du côté de cette Dame : Cela forma un Procès que Charles V renvoya au Parlement par lettres datées du Vivier le 23 Mars de cette même année 1368. Il paroit que les Chanoines de la Ste. Chapelle du Vivier continuerent de posseder cette Seigneurie. Elle leur appartenoit en 1580, lors de la rédaction de la Coûtume de Paris. Mais depuis les biens de cette Église ont été réunis à la Ste. Chapelle de Vincennes, sçavoir la Maison avec les Prés, le Moulin, l'Étang, le Bois & les Cens, ce qui selon une estimation imprimée en 1698, peut aller à environ deux mille livres.

Hist. de Montmorency, p. 652. & Preuves p. 379.

Cout. de Paris, p. 622. Ed. de 1678.

C'est à ce moulin de Villegenart que se voit au-dessous de la roue un gouffre pro-

fond dans lequel se perd par dessous terre l'eau qui vient de la petite riviere de Tournan après qu'elle a fait tourner cette roue.

LE CHENE, étoit un Fief sur la Paroisse de Prêles dès l'an 1373, selon un mémoire de la Chambre des Comptes.

Compte de 1463. Sauval, T. III. p. 368.

LE FORT DE PRESLE, avoit un Fief dont le Seigneur Antoine du Saussay Écuyer reconnut vers 1463, qu'il étoit mouvant de Tournan. Vers le commencement du dernier siécle, il appartenoit à Jacques d'Egremont, décédé en 1631, ainsi que marque son épitaphe ci-dessus. Ce Fief avoit haute moyenne & basse Justice, qui fut réunie à celle de la Terre de Prêlles, pour n'en faire qu'une, ainsi que je l'ai dit ci-dessus, c'est environ ce tems là que le Chateau du Fort fut détruit.

Reg. du Par. 13 Juin 1314.

JOY, est ou a été un Fief de la Paroisse de Prêlles, que possedoit en 1479, Jean Guesdon Clerc du Roy en sa Chambre des Comptes, & pour lequel il fit hommage à la Chambre le 2 May de la même année, à cause de sa mouvance de Tournan. Les Cartes marquent un lieu dit May, proche Prêlles : Seroit-ce le même?

AUTEUIL, ou AUTEUL, est un Fief qui comprend quelques maisons du côté de Grez. Mathieu du Saussay qui mourut en 1498, & dont l'épitaphe est ci-dessus en avoit été Seigneur. Au commencement du dernier siécle Antoine de Saine Écuyer Président au Baillage & Présidial de Melun, le possédoit du chef de Marthe de Gaussan sa

femme. Le 11 Août 1600, il rendit aveu foy & hommage aux Chanoines de N. D. du Vivier comme Seigneurs de Villegenart de deux fiéfs unis, l'un dit le Grand Hôtel d'Auteuil, & l'autre le Petit Fiéf d'Auteuil auquel Grand Hôtel il y avoit une chapelle où l'on faisoit le service Dimanches & Fêtes, à cause de quoi dit l'acte, les Religieux d'Hermieres ont la dixme de tout le territoire de Villegrand & d'Auteuil. Mais ils l'ont depuis quittée au Curé de Prêles, à la charge que cette Chapelle étant bâtie, le Curé sera tenu y venir faire le service les Dimanches & Fêtes, & cependant faire célébrer à l'Église Paroissiale une seconde Messe. On assure que cette dixme vaut sept à huit cent livres, sur quoi le Curé fait cinquante livres aux Prémontrez d'Hermieres.

Acte Notarié à Tournan.

VILLE-PATOUR, LABORDE, MONTLHERI.

Fiacre Guesdon Avocat en Parlement, issu selon les apparences de Jean Guesdon Seigneur d'Auteuil, posseda non-seulement la Seigneurie de Prélles, mais encore ces trois Fiéfs; ainsi qu'il est marqué dans la Coutûme de Paris de l'an 1580. Il déclare, que quoique les Fiéfs de la Borde & Montlhery soyent tenus de la Seigneurie & Chatellenie de Chastel-les-Nangis au Baillage de Melun, ils sont néanmoins régis selon la Coûtume de Paris, Prévôté & Vicomté de la même Ville, & particuliere de Tournan dans le ressort de laquelle ils sont situez. Quant à Ville-Patour seul qu'il semble qu'on auroit pu appeller en latin *Villa Pastorum*. Cette Terre avoit pour Seigneur en 1648, Nicolas Langlois Conseiller du Roy: Et

Procès-verb. de Coutume, pag. 637, p. 664 Edit 1678

Permiss. de Chap. dom. 25 Janv.

ſur la fin du ſiécle, M. Daniel Sécretaire du Roy dont la veuve dit Marthe Marchais en jouiſſoit en 1697. Le Chapitre du Vivier y avoit des terres qui appartiennent depuis la réunion à la Ste Chapelle de Vincennes.

Regl. impr. 1698. p. 31.

GAVIGNY, paroît n'être autre choſe que le lieu marqué ſous le nom de Gaigny proche Prêles dans la plupart des Cartes du Diocèſe de Paris. On trouve que Charles Comte de Valois, acheta au mois d'Avril 1296, pluſieurs arpens de bois & de terres labourables au territoire de Gavigny ſur la Paroiſſe de Prêlles. Vers l'an 1470, ou 1472, Claude de Reillac fut gratifié par le Roy Louis XI, du fiéf de Grand Gaigny en Brie: Ce qui peut convenir à celui-ci.

Cod. Sorb. Manuſc. num. 1319.

Mem. de la Chambre des Comptes.

LE QUIN, eſt un écart de Prêlles ſitué dans la Forêt qui ſépare ce bourg d'avec les Paroiſſes de Coſſigny & la Grange le Roy. Je ne vois point d'autre lieu dans tout le Diocèſe auquel puiſſe convenir le mot de *Cuneus*, fiéf & hameau avec les hôtes duquel Guillaume d'Auvergne nouvellement fait Evêque de Paris traita en 1218, & auxquels il donna un pré par Bail à rente.

Gallia Chriſ. T. VII. col. 95.



GREZ.

On ne peut révoquer en doute l'antiquité de Grez au Diocèse de Paris, puis qu'on le trouve existant dès le commencement du neuviéme siécle, auquel tems il appartenoit en tout ou en grande partie à l'Abbaye de S. Denis en France. Mais l'Abbé Hilduin fit un échange de ce bien, contre d'autres biens situez à Maissy au Diocèse de Meaux, qui lui furent donnez par un nommé Theodoarius; de quoi il y eut une Charte expédiée la septiéme année de Louis le Débonnaire. Le nom de Grez n'est pas absolument rare dans le Royaume. On y compte au moins six Paroisses appellées Grez ou le Grez; sans les différens hameaux & fiéfs. Cependant l'origine de ce nom est assez incertaine, parce qu'on ne voit pas que la pierre de grez ou grai sur laquelle on pourroit établir l'étymologie, y soit plus commune qu'ailleurs, à moins qu'on ne conjecture qu'il y auroit eu en ces lieux quelque pierre de grai travaillée avec quelque soin, ou même qui auront été une de ces pierres sacrées, sur lesquelles ou proche lesquelles les payens faisoient brûler du luminaire, pratiques qui furent deffendues aux Chrétiens, selon qu'il se voit dans les Homélies de S. Eloy, & par un Canon du Concile de Leptines, & par les Capitulaires de Charlemagne. Nous voyons qu'au XIII siécle un grez se disoit *gressus*, *gressis* dans les titres latins; que dans le même siécle une Eglise & une rue de Paris étoient appellez indifféremment *vicus de Grès*, *vicus de Gres-*

Apud Massiacum in pago Meldico. On écrit à présent Messy. *Diplomat.* p. 526 *in notis.*

Gloss. Cangii ex tit. anni 1237.

Liber Cens. S. Genov. Paris. c. 1250.

Chart. Sorb. ad an. 1258, f. 40.

fis. Stus. Stephanus de Greſſibus, magnus vicus Sti. Stephani de Greſſibus. Il y avoit auſſi entre Paris & S. Denis un lieu dit le Grez, par rapport à la pierre qui y déſignoit des limites. Mais quoique le terme de Grez fut aſſez commun, on ne s'étoit point accoûtumé au XIII ſiécle à le latiniſer l'orſqu'il s'agiſſoit du Village dont je parle; car excepté un épitaphe de 1261, qui porte *de Greſſu*, tous les autres titres dreſſez en latin ont en françois *de Grez*, ce qu'on va voir s'être pratiqué dès le XII ſiécle. Je ne connois que Guillaume de Nangis & l'auteur de la continuation des Egliſes des Evêques d'Auxerre, qui ont employé l'expreſſion latine *Greſſeium*, & *Greſſium*.

Chr. Nang. ad an. 1242. Labb. T. II. Bibl. mſſ. p. 508 & 509.

Ce village eſt à plus de ſept lieues de Paris vers le levant, étant fort voiſin de Tournan d'où l'on en compte huit de Paris ; on le trouve à la ſortie du bois qui portoit autrefois ſon nom, & qui a pris depuis celui d'Armainvilliers. Il eſt ſur une petite pente ou vallée qui regarde l'orient. Les prairies, labourages, & bois en font tout le bien & revenu. Le dénombrement des feux de l'Election de Roſay imprimé en 1709, & 1720, y marquoit 71. Le Dictionnaire Univerſel de la France publié en 1726, y a compté 320 habitans ou communians. (a) Doiſy s'eſt réglé ſur l'imprimé de 1720, pour continuer en 1745 d'y mettre 71 feux ; mais il n'y en a pas tant.

On n'a point de preuves qu'il y ait eu en ce lieu de Paroiſſe avant le treiziéme ſiécle.

(a) C'eſt un peu trop. Le même livre place Grez au Diocèſe de Meaux, à cauſe qu'il eſt de l'Election de Roſay.

Au contraire le ſilence du Pouillé de ce tems là déſigne qu'elle n'exiſtoit pas. Elle n'y eſt aucunement nommée, quoique Tournan, Ozoir, Prêles & Liverdis y ſoyent.

Auſſi, ne fut-ce qu'en 1239, au mois de Janvier que Guillaume l'érigea, l'acte dit que ce lieu étoit auparavant de la Paroiſſe de Tournan : C'eſt pour quoi il fut béſoin du conſentement des Prêtres de Tournan & du Couvent de S. Maur. On lui attribua le territoire de Vignoles de Champberchier de Villegez. Henry Archidiacre de Blois, aſſigna au Curé deux muids d'hivernage à prendre dans ſes terres proche Vilers. Le même donna au Prieuré & au Prêtre de Tournan pour les dédomager, un terrain qu'il avoit à Tournan proche le clos du Prieuré, & deux parts de ſa dixme en ſes terres près Vilers, leur faiſant à chacun leur portion. On aſſigna auſſi au nouveau Curé de Grez quinze arpens de labourage, un arpens propre à la vigne, & une maiſon proche l'Egliſe. Le droit de préſentation fut attribué à l'Abbé de S. Maur & au Prieuré, le tout du conſentement du même Henry, de Hugues, Adam & Henry de Grez Chevaliers, & de leurs femmes, d'Etienne Archidiacre de Chartes, de Radulf de Verneuil Chevalier, & de Renaud Clerc d'Anſel de Galande, Seigneur de Tournan, qui avoit permis à ſes vaſſaux de faire ces conceſſions; & enfin du conſentement de l'Evêque de Paris, de qui Anſel eſt dit tenir le fiéf de Tournan où ſont ſituez tous ces biens.

Ex ant. gr. in Tab. Ep. in Spir.

Quoique l'édifice de l'Egliſe tel qu'on le peut voir aujourd'hui, ne ſoit point abſolument de ce tems là & qu'il ait pu être ré-

paré, on y voit dans le Chœur une tombe qui est au plus tard de la fin du regne de Philippe le Bel, sur laquelle est répréſenté un Chevalier, ayant ſon bouclier traverſant où est figuré un lion grimpant & couronné. L'inſcription étoit en lettres gotiques capitales, dont il ne reſte de liſible que ces mots ; *proles junior annis ..... Req. in Pace.*

Cette Egliſe eſt oblongue, ſans aîles & ſans voutes de pierre, & n'a point de dédicace counue. L'Archevêque de Paris nomme à la Cure de plein droit ſuivant les Pouillez du XVI ſiécle, des années 1626, & 1648, apparement comme Prieur de Tournan, & il faut croire qu'il ſe ſera fait depuis le regne de S. Louis quelque échange de dixmes que le Prieuré de S. Martin des Champs & l'Abbaye de Livry y avoient.

Ce fut entre les années 1142, & 1147, que le Prieuré de S. Martin, commença à poſſeder une dixme en ce lieu. La Bulle d'Eugene III de cette derniere année, la lui confirme par ces mots *Decimam de Grez.* Thibault Evêque de Paris qui donna auſſi ſes lettres de confirmation environ le même tems, met *Decimam de Grez & de Caſtris.* Il y a grande apparence que c'étoient les Seigneurs du lieu qui jouiſſoient de ces dixmes auparavant : Au moins les voit-on en faire des engagemens aux Chanoines de S. Thomas du Louvre avant 1218 ; enſuite en 1219, on l'avoit paſſée partie par engagement, partie par donation de Barthelemi de Grez, entre les mains des Chanoines Réguliers de l'Abbaye de Livry, de telle maniere que le Pape Honorius III leur confirmant les biens qu'ils poſſedoient en 1221, marque dans ce nombre *Decimam de Grez :*

Hiſt. S. Mart. p. 180.

Ibid. p. 188.

Gall. Chriſt. T. 7. in inſtr.

Mais

Mais le don qui en fut fait à cette Abbaye n'étoit pas sans reserves; Car les bienfaicteurs déclarerent qu'ils avoient donné en aumone sur ces dixmes quatre septiers tant bled qu'avoine à l'Abbaye d'Hermieres, deux septiers & une mine à la Léproserie de Tournan, & un septier à l'Eglise des Hermites du Cormier. Et même en 1223, l'Abbaye de Livry convint encore par un traité fait avec Radulf Abbé de S. Maur qu'elle payeroit aussi quelque chose sur ces dixmes au Prieur de Tournan. Tous faits attestez par chartes de l'Evêque de Paris, ou de l'Archidiacre, ou du Doyen rural.

Chartul. Livriac. f. 11.

Ibid.

L'Abbaye de S. Maur, eut dès le XII siécle un autre droit en ce lieu. Ce fut d'usage *in nemore de Grez*, lequel lui fut confirmé en 1182, par Gui de Garlande.

Chartul papyr. S. Mauri f. 51.

On ne peut faire remonter la liste des seigneurs de Grez plus haut qu'environ l'an 1210 auquel vivoit Beatrix de Grez mere du suivant.

Chartul. Liviac. f. 8.

Barthelemi de Grez Chevalier qui épousa une dame Havis ou Hawide, de laquelle il eut dix enfans réprésentez avec elle sur une tombe dans le chœur de l'Eglise du Prieuré de Tournan. Il fut aussi seigneur de Nesle en Brie dit aujourd'hui Nesle la Gilleberde proche Rosay, où il reste encore une ferme ou fief du nom de Grez.

Voy. Tournan.

Cart. du Dioc. de Meaux.

Hugues de Grez, Adam & Henri, Chevaliers & Guillaume tous fils de Barthelemi & d'Havise lui succederent. Il eut un frere dit simplement Ecuyer suivant le témoignage de la tombe ci-dessus. Guillaume paroit être celui dont l'anniversaire & celui de sa femme est marqué au XIII des Calendes d'Août dans l'ancien Nécrologe de Ste.

Genevieve de Paris en ces termes ; *Anniversarium Guillemi de Greffibus Militis & Genovefæ uxoris.* Il y a même quelque fondement de croire qu'ils avoient un terrain considérable dans la rue voisine de Ste. Genevieve qui a pris leur nom.

Mem. de Lancelot.

Jean de Grez Chevalier est mentionné avec Guillemin de Grez son frere en 1299, dans la vente que fit un des Barres à Charles de Valois de son Hôtel de Villegenart situé dans Tournan. Il est aussi appellé Jean de Corbeil. Il fut Marechal de France.

Hist. des Gr. Off. T. 6. p. 657.

Hist. d'Auxerre, T. 1. p. 439.

Pierre de Grez Evêque d'Auxerre jouit sur la fin de ses jours de la seigneurie de Grez ; mais comme il étoit redevable au Roy Charles le Bel d'une somme considérable, après sa mort arrivée en 1325, ce Prince s'empara de la Maison & Hebergement de Grez avec ses dépendances, & les vendit moyennant le prix de mille livres à son cousin Philippes Comte de Valois, lequel à son tour en fit présent l'an 1327, à Jean d'Andresel son Chambellan pour le recompenser de ses services.

Mem. de la Chambr. des Comptes.

Jean d'Andresel seigneur de Grez devint depuis Capitaine de Brie, & tomba dans la disgrace du Roy, dont cependant il obtint pardon en 1399, mais on ne sait si sa terre lui fur rendue.

Sauval, Tom. III, p. 524.

Michel du Chastenez Ecuyer sieur du Feuillet Maître d'Hôtel du Roy, en jouissoit sous Charles VIII. Il vendit vers l'an 1496. Le fief de Grez avec Marois, Combreux, Armainvilliers & Petit-Musse, à Jacques de Mineray aussi Maître d'Hôtel du Roy & Vicomte de Rouen.

Tab. Essat.

François de Mineray Chevalier, étoit seigneur de Grez en 1526, suivant un acte

d'arbitrage de cette année, au sujet du procès qu'il avoit contre l'Abbaye de S. Maur.

¶ Les Ecarts de la Paroisse de Grez sont Vignoles, Maison-Rouge, & la Grange l'Evêque.

Vignoles est une petite Terre dont se disoit Seigneur en 1510, un nommé Jean Blart suivant le procès-verbal de la Coûtume.

En 1614, le Seigneur de Vignoles étoit ... Bardeau Secretaire du Roy, Trésorier Général des Finances, sur la fin du même siécle ce lieu appartenoit à M. de la Forest seigneur de Cossigny. En ce siécle-ci les hautes & basses Vignoles sont de la Baronie dont M. Hoggue est Seigneur.

Reg. Ep. Par. 4 *Octob.* 1614. 18 *Maii* 1697.

Maison-rouge étoit en 1622, un Château appartenant à Jacques Favier Maître des Requêtes.

Ibid. 23 *Aug.*

¶ La Maison de Grez au Diocèse de Paris a fourni plusieurs illustres personnes à l'Eglise & à l'Etat, & c'est ce qui seul rend ce village recommendable.

Dans l'Eglise il y a eu au moins quatre Evêques de ce nom, dont quelques uns étoient nez à Grez. Guillaume Evêque de Beauvais, & Henry Evêques de Chartres tous deux Prélats de sainte vie contemporains de S. Louis. Le premier mort en 1262, ou 1266, est dit dans son épitaphe *patria Briensis*; & représenté comme un modéle des Evêques. Il en est de même de l'autre décédé en 1246.

Gall. Chr.

Si Pierre de Grez Evêque d'Auxerre, qu'on croit avoir été Chancelier de France ne mérita pas de si pompeux éloges, l'au-

teur qui donna l'abrégé de sa vie soixante ans après sa mort, ne laissa pas de dire de lui; *Rexit sedem suam strenuè ac laudabiliter ab omnibus dilectus.* Il étoit neveu de Guillaume de Grez aussi Evêque d'Auxerre décédé en 1293.

Il faut ajoûter Jean de Grez Maréchal de France dont j'ai parlé ci-dessus.



TOURNAN.

IL n'eſt pas aiſé de ſurmonter les ténebres qui ſont répandues ſur l'origine de ce lieu. A l'égard de l'étymologie, on ne peut guerres ſe refuſer au ſentiment de M. de Valois, qui eſt que ce nom vient du mot Celtique turn ou torn dont la ſignification eſt incertaine, quoique ce mot ſoit le même que celui d'une Divinité des Gots, une des marques qu'il viendroit plûtôt des anciens Gaulois, & qu'il entre au commencement d'un grand nombre de noms de lieu comme Tournay Tournon *Tornodorum*, enſorte que le Dictionnaire Univerſel de France ſeul nous fournit trois Tournan, trois Tournay outre la célebre ville, ſix Tournon, deux Tourne, & en outre vingt-deux autres bourgs ou villages qui ont Tourne, ou Tourne au commencement de leur nom, comme Tournebu, Tournehem, Tournemire, Tourniere, Tourniſſan. M. l'abbé Chaſtelain a cru que primitivement Tournan ſe diſoit en latin *Turnihamus*, & que c'eſt plus tard qu'on a dit *Turnomium*, mais il paroit avoir été trompé par le nom d'un lieu des pays-bas, qui véritablement a été ainſi dit en latin, & l'eſt encore de même. Parmi le très grand nombre de titres que j'ai vû ſur ce lieu, les plus anciens latins le nomment *Turnoacum* & *Turnomium*, puis *Tornemium*, & quelque fois *Tornomium*; les plus vieux où il eſt déſigné en françois l'appellent Tornan, Tornen ou Tornam, ou bien Tornen, ou enfin Tournan; puis au

XIV siécle Tournant, Tournehem, mais très-rarement. Cette derniere maniere de l'écrire est celle que Duchêne a voulu mettre en vogue dans quelques-uns de ses ouvrages ; il a été suivi par les Auteurs de l'Histoire des Grands Officiers, & par quelques Géographes, mais non par M. de l'Isle, ni même par l'Abbé Chastelain.

Les guerres & autres malheurs ayant fait périr une infinité d'anciens titres, il n'est plus possible de faire autrement que d'entrevoir ce qui a donné origine à Tournan. Quelques exemplaires des Chroniques Françoises de Saint Denis, d'une écriture de 400 ans, marquent que la tradition avoit été autrefois que Tournan venoit des ancêtres de Ste Fare, Abbesse au Diocèse de Meaux, de même que Champeaux enclave du Diocèse de Paris dans celui de Sens, & que cette Sainte avoit attaché cette Terre au Monastere dont elle fut la premiere Abbesse au VII siécle. Si l'on peut se fonder sur cette tradition, il n'est pas difficile de se persuader que les Abbesses de cette nombreuse Communauté s'en servirent comme d'une décharge ; qu'ainsi il y demeura d'abord une petite colonie de Religieuses, de même qu'à Champeaux ; mais que durant les courses des Normans qui survinrent au IX siécle, ces Religieuses quitterent ou se retirerent dans leur Monastere principal. Le Monastere de Tournan étant tombé faute d'habitans, ou ayant été détruit, fut par la suite réparé par les soins des Evêques de Paris & de quelques riches séculiers qui, conjointement avec le Prélat, retirerent les biens passés en mains étrangeres, l'Evêque principalement par le moyen de quel-

Recueil des Hist. de Fr. de Dom Bouquet, T. III. p. 279.

que échange ; de ſorte qu'il en devint prémier Seigneur, & diſpoſa de ces biens pour y établir des Chanoines, de même qu'à Champeaux, à la différence que ces Chanoines n'y reſterent pas ſi long-temps. On trouve en effet que Gui de Vitry, Seigneur de Tournan, & Hadviſe ſa femme vinrent trouver Wulferius Abbé de Saint Maur en 1088, & qu'ils lui donnerent & à ſa Communauté l'Egliſe de Saint Denis de Tournam, en mettant ſur l'autel la charte de leur donation revêtue de toutes les formalités ; car ils firent cette démarche à la priere des Chanoines même de ce lieu, qui pouvoient avoir été dégoûtés de l'air de Tournan. Geoffroy, alors Evêque de Paris, & Yves Archidiacre du canton, avoient conſenti à la même donation. Dix-ſept ans après, ſçavoir en 1105, Galon Evêque de Paris & ſes trois Archidiacres la confirmerent de nouveau, à condition que les Moines payeroient le droit ſynodique & celui de la viſite. Le préambule de ce dernier acte ſpécifie que Guy & Hadviſe jouiſſoient de cette Egliſe par droit bénéficial, de même que pluſieurs autres Seigneurs en tenoient alors des Evêques, & il ajoute qu'elle étoit ſur leur domaine. Elle eſt appellée en cette occaſion *Eccleſia Turnoacenſis*.

Chartul. papyr. S. Maur. f. 49 & 121.

Portefeuille Gaignieres, 128, p. 115.

Ex autogr. Tabul. Foſſat. in Archiv. Ep. Par.

L'antiquité de Tournan étant ſuffiſamment prouvée par ce qui vient d'être dit, il reſte à en décrire la ſituation. Cette petite Ville eſt à huit lieues de Paris du côté du levant ſur une des grandes routes de la Brie & de la Champagne. Sa poſition eſt dans une vallée ſur une petite riviere qu'on dit avoir le même nom, laquelle eſt formée par les étangs de la grande forêt qui

eſt au nord, & qui après avoir coulé environ une demie lieue au-deſſous de cette Ville, ſe jette dans un gouffre où elle diſparoît. Tournan eſt à cinq lieues de Corbeil, à cinq ou ſix de Melun, à trois de Brie-Comte-Robert, & autant de Roſay, dans l'Election duquel il eſt renfermé. Il y a une Juſtice Royale qui reſſortit à la Prévôté & Vicomté de Paris. Le Domaine en eſt engagé à M. de Beringhen, premier Ecuyer du Roi. Il y a un grand marché tous les Lundis. Le territoire de cette Paroiſſe eſt fertile en grains, & trop froid pour la vigne.

Si l'on peut compter ſur le dénombrement fourni par le Dictionnaire Univerſel de la France, Livre où l'on s'eſt lourdement trompé, en marquant le Tournan eſt du Diocèſe de Meaux; il faut dire qu'il n'y a en cette petite Ville que 353 habitans.

Il y a deux Egliſes en ce lieu; l'une dans le vieux Château à l'occident de la Ville, & qui porte le nom de Saint Denis, l'autre au fauxbourg du côté du levant, ſous le titre de Ste Marie-Magdelene. Saint Denis eſt l'ancien Prieuré où ont demeuré les Moines de l'Abbaye de Saint Maur. Depuis que l'Archevêque de Paris jouit de ce Prieuré, le Curé de la Magdelene, ancienne unique Paroiſſe, a le pouvoir de s'en ſervir pour l'exercice de pluſieurs de ſes fonctions, comme étant plus commode pour la Bourgeoiſie renfermée dans la Ville. Il n'y paroît rien dans cette Egliſe qui ſoit du temps qu'elle étoit deſſervie par des Chanoines. Ce qu'il y a de plus ancien eſt le ſanctuaire, dont l'obſcurité & la groſſiereté des galeries indique aſſez un travail de la fin du XIII ſié-

cle, ou du commencement du ſuivant, c'eſt-à-dire le regne de Philippe-Auguſte. Il n'y a rien de remarquable dans le reſte, y comprenant même les collateraux. Mais on voit dans le côté droit du chœur une tombe aſſez curieuſe. Elle eſt du XII ſiécle, finiſſant. L'endroit des pieds eſt un peu plus étroit que le côté de la tête, ainſi que cela s'obſervoit alors. Au milieu de cette tombe eſt repréſenté une femme, au-deſſus de la tête de laquelle il y a gravé en capitales gothiques HIC IACET HAVIS......OMITIS, & une fleur de lys à chaque côté, avec un chien ſous ſes pieds. Dans la longueur de la tombe ſont deux bandes qui en occupent tout l'eſpace; & de même qu'on voit dans les orfrois des chappes anciennes, il y a dans l'étendue de chacune de ces bandes cinq figures de chaque côté placées les unes ſur les autres. Celles qui ſont à la gauche de la défunte ſont un peu mieux conſervées. La premiere d'en-haut repréſente un Prêtre en chaſuble antique, & au-deſſus de ſa tête on lit : STEPHANVS. La ſeconde repréſente un Moine, au-deſſus de la tête duquel il y a BARTHOLOME POR DE GORN. La troiſiéme figure, un Chevalier tenant de la droite l'épée nue, de la gauche ſon bouclier, ſur lequel eſt gravé un lion grimpant, & ſur ſa tete VILLERMVS MILES. La quatriéme fait voir un homme en eſpece de robbe longue qui lui couvre les mains; il a un chien ſous ſes pieds, & ſur ſa tête écrit HVBERTVS ARMIGER. A la cinquiéme caſe eſt repréſentée une femme dont le nom eſt uſé.

Du côté droit de la Dame, à commencer par le haut, eſt une figure pareillement

usée. La seconde figure est celle d'un Moine, au-dessus duquel on lit VDO TVTVLUM FECIT FIERI. La troisiéme représente un Militaire ou Chevalier, dont le nom ne peut être lû. La quatriéme, un homme qui a un chien sous les pieds, dont on ne peut non-plus découvrir le nom. La cinquiéme figure est aussi absolument effacée. Enfin sous les pieds de la Dame Havise il y a écrit, HEC FVIT MATER EOR.

Tout ceci désigne une mere dont les dix enfans ont été représentés autour d'elle, par les soins d'un d'entr'eux dont le nom finissoit VDO, c'est-à-dire VDVS. Mais quelle pouvoit être cette *Havisia*, Havise ou Houise, ce nom n'étant pas rare au douziéme ni au treiziéme siécle? Il est bien vrai qu'il y a eu une Havise ou Hadvide bienfactrice de l'Abbaye de Saint Maur, & qui lui donna deux Chapelles, dont l'une érigée depuis en Paroisse proche Tournan, s'appelle la Chapelle Haoüis; mais le temps ni le nombre & la qualité des enfans représentés sur la tombe ne peut convenir à cette Haoüis de la Maison de Garlande, laquelle a vécu au commencement du XII siécle. L'Histoire de S. Martin des Champs & le titre de l'érection de la Cure de Grez proche Tournan en 1239, nous fournissent assez d'éclaircissemens pour assurer que cette Dame Havise étoit l'épouse de Barthelemi Seigneur de Grez, alors de la Paroisse de Tournan, où elle auroit été inhumée vers l'an 1230. Les actes de S. Martin donnent pour fils à Barthelemi de Grez Guillaume Chevalier, Evrard Prieur de Saint Martin même, & insinuent que Barthelemi Prieur de Gournai étoit frere d'Evrard. On

Hist. S. Mar. p. 210 & 211.

y trouve de plus deux autres freres du même Evrard, sçavoir Henri mort Evêque de Chartres, & Etienne mort Doyen de la même Eglise. Dans l'acte d'érection de la Cure de Grez sont nommés, outre Henri & Etienne Ecclésiastiques, Hugues, Adam & Henri Chevaliers : ce qui forme le nombre de huit enfans, qui ont été distribués sur la tombe dans cet ordre. A côté droit de Dame Hervise, 1°. Henri Archidiacre de Blois dans l'Eglise de Chartres, puis Evêque de la même Ville, décédé en 1246 : 2°. Evrard, Prieur de Saint Martin, qui fit graver la tombe : 3°. Un Chevalier, & sans doute Hugues de Grez, nommé le premier dans les titres : 4°. Adam de Grez, Chevalier : 5°. Henri de Grez, Chevalier. A côté gauche Etienne Archidiacre de Chartres, & depuis Doyen : 2°. Barthelemi, Prieur de Gournai. 3° Guillaume de Grez, Chevalier : 4°. Hubert Ecuyer. Les noms de ces quatre derniers sont encore lisibles. 5°. Une fille, sœur de neuf freres. Hubert & cette fille ne me sont connus que par ce monument.

On voit outre cela dans le chœur de la même Eglise une autre tombe, où l'on a voulu suivre, quant à la famille, une distribution assez semblable. Cette tombe est beaucoup plus nouvelle, puisque l'écriture est de petit gothique. On ne peut plus y lire autre chose, si-non ces mots : *Seigneur de la Grange-Gaucheron & du Bois-hardi, qui trespassa le* XXI *jour de Septembre.* Cette tombe a représenté un Chevalier armé avec sa femme. On entrevoit qu'il y a eu plusieurs petites figures dans les côtés, que tous ceux qui y étoient représentés avoient

l'habit court, & que les femmes étoient dans le bas de la tombe, comme il y en a une dans l'autre.

Je n'y ai point apperçu d'autre épitaphe remarquable, que celle de Denis Brouet, Seigneur des Rivieres, Lieutenant de Cavalerie dans le Régiment du Roi, décédé en 1672 à Tournan en sa maison de la Chenarderie.

Il y avoit autrefois dans cette Eglise une Chapelle de S. Eloy, vrai titre de Bénéfice, qui fut permuté le 8 Avril 1478.

Reg. Ep. Paris.

Depuis que les Abbés de Saint Maur furent maîtres de cette Eglise de Saint Denis, ils s'en firent confirmer la possession par le Pape, par quelques Evêques de Paris, & par les Seigneurs même de Tournan.

Hist. de Paris, T. III.

Une Bulle d'Innocent II, donnée l'an 1136, porte qu'il leur confirme entr'autres *In Castro Turnomio Prioratum S. Dionysii & Ecclesiam ejus.* Guy de Garlande, Seigneur de Tournan, à la requisition d'Isembard Prieur de S. Eloy de Paris, & de tout le Couvent des Fossez, déclara en 1182 qu'il leur confirmoit *Ecclesiam Sancti Dionysii cum tribus Capellis*, dont la premiere est dite *Capella S. Mariæ Magdalenæ quæ ultra pontem sita est*, & les deux autres Chapelles ci-dessus nommées qui provenoient de son ayeule. Entre les témoins fut Radulfe Prieur de Tournan : *Actum publicè in Ecclesia S. Dionysii.* Maurice de Sully, Evêque de Paris, mit pareillement dans le nombre des Eglises, dont il leur accorda la confirmation en 1195 : *Ecclesiam Sancti Dionysii in Turnomio, cum Capella S. Mariæ Magdalenæ, cum atriis, magna decima & minori.* Guy de Garlande, dont je viens

Chartul. S. Mauri papyr. fol. 51.

de parler, & Anſeau ſon petit-fils, avoient déja accordé pluſieurs graces aux Moines de ce Prieuré. Ce dernier qui étoit le troiſiéme Seigneur de Tournan du nom de Garlande, avoit reconnu en 1192 que les Moines avoient toute Juſtice dans leur Terre : que ceux qui demeuroient ſur cette même Terre ne lui devoient point de corvées, ni n'étoient tenus de moudre à ſon moulin ; qu'enfin il ne pouvoit pas y avoir aucunes Ecoles dans toute la Paroiſſe de Tournan ſans la permiſſion du Prieur. Je me doute que ce fut par reconnoiſſance d'un acte ſi avantageux, que l'Abbé de Saint Maur & ſa Communauté ordonnerent que tous les jours on diroit dans leur Prieuré de Saint Denis une Meſſe pour Gui & Anſeau de Garlande. Il en ſera encore parlé ci-après.

Labbé Alian des Chronologies, T. II. Melanges curieux, pag. 629.

Cod. mſ. Sorbonn. 1319.

Quoique l'Egliſe de Sainte Marie-Magdelene ne fut qualifiée que de Chapelle au XII ſiécle, elle étoit cependant alors l'Egliſe Paroiſſiale de Tournan entier. L'Egliſe de Saint Denis ne ſervoit qu'aux Moines de Saint Maur pour faire l'Office Divin ; & comme la Magdelene leur étoit ſoumiſe, ils ne permettoient pas qu'on la regardât autrement que comme une Chapelle. Peut-être étoit-ce en ce lieu qu'avoit été le petit Couvent dépendant de Faremoutier. Le choix de Sainte Magdelene, qui dans le VII & VIII ſiécle n'étoit pas encore confondue dans les Gaules avec la Femme pechereſſe de l'Evangile, convenoit aſſez à une Communauté de Vierges, de même que celui de Ste Colombe dans leur petite Maiſon de Cervon. Depuis l'extinction du Prieuré de Tournan, la ſupériorité de la Magdelene eſt clairement mar-

quée dans les actes, quoique l'usage auquel celle de Saint Denis sert maintenant ait plus d'apparence. On lit dans le rôle des Départemens pour les Vicaires Généraux de l'Archevêque de Paris, sous l'article des Cures du Doyenné du Vieux Corbeil imprimé en 1729, *La Magdeleine & Saint Denis de Tournan.* Dans le rôle imprimé actuellement d'usage pour les Décimes, *La Cure de la Magdeleine & Saint Denis de Tournant son annexe*; & tout de suite, *La Fabrique de la Magdeleine. La Fabrique de Saint Denis de Tournant.* Supposé que ces expressions & cet arrangement soient exacts, comme il y a lieu de le croire, ce seront les Pouillés du XV & du XVI siécle & de 1626, qui auront eu tort de parler successivement de S. Denis de Tournan, puis de la Magdelene, comme de deux Cures à la présentation de l'Abbé de Saint Maur; & celui de 1648, aussi-bien que Pelletier dans le sien de 1692 qui s'expriment ainsi: *Saint Denis de Tournant & la Magdelene son annexe.*. Le premier des Pouillés de Paris qui fut écrit au XIII siécle, marquant les nominations de Cures qui appartiennent à l'Abbé de Saint Maur dans le Doyenné de Moissy, se contente de mettre simplement dans ce rang *Tornent*; & dans l'énumération des Prieurés, qui est d'une écriture de la fin du siécle, il ne marque point autre chose que *Prioratus de Turnomio*. Mais celui qui fut écrit vers l'an 1450, met *Curatus S. Dionysii de Tournant, Curatus S. Magdalenæ de Turnonio*; & dans les Provisions du XV & du XVI siécle, tantôt c'est la Magdelene qui est qualifiée secours ou annexe de S. Denis, & tantôt c'est S. De-

nis qui eſt qualifié ſecours de la Magdelene. Si au reſte il manque à l'Egliſe de la Magdelene d'anciennes tombes pour en prouver la vétuſté, il ſuffit d'y voir les trois fonds de cette Egliſe, c'eſt-à-dire celui du ſanctuaire & des deux collatéraux, qui ſont terminés en forme de calotes, pour ſe convaincre que ces parties d'édifice ſont du XI ſiécle au plûtard. Pour ce qui eſt de la Tour qui ſupporte cette Egliſe du côté du nord, elle m'a paru être du douziéme. Il y a du même côté un portail où l'Abbé Chaſtelain a cru appercevoir des hiéroglyphes à l'Egyptienne, de même qu'il y en a à un portail dans l'Abbaye de Chelles : mais je ne croi pas ces figures plus anciennes que de deux ou trois ſiécles. Comme elles ſont taillées ſur la pierre de gray qui n'eſt pas facile à mettre en œuvre, elles m'ont paru être des figures de fantaiſie, eſpeces de marmouzets que de mauvais ouvriers auront groſſierement figurés ; ce qui leur donne un air d'antiquité bien reculée.

Voyages manuſcrits.

Il y eut en 1722 des Lettres patentes, pour réunir le Prieuré & Hôpital de la Magdelene de Tournan à l'Hôtel-Dieu de la même Ville ; l'Archevêque conſentit à leur exécution le 22 Juillet 1727, moyennant le conſentement de l'ancienne Prieure Bénédictine, donné au mois de Mars précédent.

Reg. Arch.

A l'égard de l'Hôtel-Dieu de la même Ville de Tournan, il ſubſiſtoit dès le ſiécle de S. Louis, puiſqu'on lit qu'en 1269 Anſeau de Garlande, Seigneur de ce lieu, deſtina cent ſols de rente pour y fonder une Chapelle en la Maiſon-Dieu. Il exiſtoit même auſſi une Maladerie dès le commence-

Cod. Sorb. mſſ. n. 1319.

ment de ce siécle, puisque dans l'acte de donation qui fut faite en 1219 de la dixme de Grez à l'Abbaye de Livry par Barthelemi de Grez, il est dit sauf les aumônes qui sont assises dessus, tels que deux sextiers & une mine aux Lepreux de Tornam. Cette Maladerie est encore au rôle des Décimes.

Chart. Livr. fol. 11.

§ La Seigneurie de Tournan étoit tenue autrefois des Evêques de Paris. C'étoit le Prélat qui en investissoit le Seigneur en lui remettant un anneau droit, en considération des foi & hommage qu'il lui devoit, & de ce qu'il devoit être l'un de ceux qui portoient le nouvel Evêque à son entrée au Siége Episcopal. On en verra ci-après des exemples.

Chartul. Ep. Par. Bib. Reg.

Les Religieux de l'Abbaye de Chaumes en Brie dirent autrefois à Dom Mabillon que Hugues, leur Restaurateur vers l'onziéme siécle, étoit Seigneur de Tournan : mais ce Seigneur ne paroit dans aucun titre.

Annal. Bened. T. VI. p. 367.

Le plus ancien Seigneur de Tournan qui soit venu à ma connoissance, vivoit sous le Roi Henri I & sous Philippe I son fils ; son nom étoit Gui ou Guillaume de Vitry, & celui de sa femme Havise. Ce furent eux qui donnerent, comme j'ai dit, en 1088 aux Moines de Saint Maur l'Eglise de Saint Denis de Tournan, du consentement des Chanoines qui l'avoient desservie jusqu'alors. En l'an 1105 il y avoit encore des Chanoines en cette Eglise.

Manasses leur fils posséda cette Terre après eux. Il épousa Beatrix de Rochefort, apparemment en Iveline. De trois fils qu'il eut d'elle, il n'y eut que Gui son aîné qui laissa postérité. C'est elle apparemment dont l'Anniversaire est marqué dans le Nécrologe

de

de l'Abbaye d'Hierre aux Ides de Septembre, en ces termes : *Obiit Beatrix de Tornan, quæ dedit XV solidos de censu.* Le mari & la femme sont nommés comme témoins présens à Crecy en Brie dans une donation que Lucienne, sœur de Hugues de Crecy fit au Prieuré de Longpont en 1140. On y remarque aussi en qualité de témoin un Gilbert *de Turnomio*.

Chart. Long. fol. 46.

Gui, fils de Manassès & de Beatrix, ayant entrepris le voyage de la Terre Sainte, ou d'être de la Croisade en 1147, vendit sa Terre de Tournan à Gui de Garlande, fils de Gilbert de Garlande & d'Eustache de Baudement.

Gui de Garlande, premier de la Maison de ce nom qui posséda la Terre de Tournan, vécut au moins jusqu'à l'an 1186, puisqu'il reste une déclaration qu'il donna cette année-là, comme il n'avoit aucune prétention au village de Jossigny. Il y est qualifié *Dominus castri Tornemii.* Il n'en est pas moins vrai que son fils Anseau ou Ansel & son petit-fils de même nom rendirent en 1175 hommage pour cette Terre à Maurice de Sully Evêque de Paris ; ce qui fut reconnu au mois de Mars 1185 par une charte de Philippe-Auguste datée de Paris, & qui servit de confirmation au même Evêque comme c'étoit de lui que relevoit la Terre de Tournan. Gui l'acquereur vivant encore alors, son fils & son petit-fils y sont dénommés. Le même Gui avoit confirmé en 1182 aux Moines du Prieuré le droit d'avoir par chaque année une Foire franche.

Chartul. S. Genov. Paris.

Chartul. Ep. Paris. Bibl. Reg. f. 46.

Chartul. S. Mauri papyr. f. 51.

Anseau de Garlande, Seigneur de Possesse, aussi-bien que de Tournan. Je n'ai

point vû d'acte qu'il ait fait comme jouissant de cettte derniere Terre.

Anseau de Garlande, deuxiéme du nom, fils du précédent, reconnut en 1192, avec Sophie son épouse & Jean de Garlande son frere, que le Prieur de Tournan avoit droit de Justice sur le territoire de son Prieuré. Il reconnut pareillement qu'il n'avoit aucun droit de Justice dans l'eau du Couvent appellée la Gour, qui avoit été donnée à ce Monastere par les prédécesseurs de Gervais de Combeus, & qu'elle s'étendoit jusques & compris le moulin de *Lesiolis*; qu'enfin c'étoit au Prieur à établir le Maître d'Ecole dans toute la Paroisse de Tournan. La même année cet Anseau de Garlande & Jean son frere, conjointement avec leurs sœurs Agnès femme d'Aubert d'Andresel, & Eve femme d'Anseau de l'Isle, firent don aux mêmes Religieux de plusieurs terres. Par un autre titre qui est aussi de l'an 1192, Ansel de Garlande fonda au Prieuré de Tournan des Messes pour Dame Rance sa mere, & lui donna un cens à Connis & *campum rubrum*. On lit au nombre des Chevaliers, tenant du bien dans la Chatellenie de Montlhery d'autre que du Roi, *Ansellus de Tornen*. Anseau de Garlande confirma au mois de Septembre 1220 le don de dix sols, à prendre sur le péage de Tournan, fait par Guillaume de Garlande Chevalier à la Maison-Dieu de Provins. Il est resté une Lettre adressée à Anseau de Garlande, par laquelle Hugues, Vidame de Chartres, lui mande que Jean de Garlande (apparemment son frere) a promis lui rendre la maison de la Houssaye; sur quoi ils passerent un accord en 1228. La meme année il fit remise de

Chartul. papyr. S. Mauri

Cod. Sorb. n. 1319.

Ex autogr. in Tab. Ep. in Tournan.

Cod. Putea. 635. sub Philipp. Aug.

Cod. Sorb. n. ss. n. 1319.

Ibid.

quelques corvées aux habitans de Tournan, moyennant la ceſſion de l'uſage qu'ils avoient au bois de Favieres. En 1228 il fit hommage-lige du Château & Chatellenie de Tournan à Guillaume d'Auvergne Evêque de Paris, qui lui en donna l'inveſtiture avec anneau d'or. Il fut auſſi l'un de ceux qui le porterent à ſon entrée ſolemnelle. En 1229 il engagea la dixme de Courcelles & du Mênil, Paroiſſe de Tournan, à l'Egliſe de Saint Thomas du Louvre à Paris : ce qui fut confirmé au mois d'Août par l'Evêque de Paris, comme Seigneur féodal. En 1238 il fit avec l'Abbaye de Saint Maur l'échange de quatorze ſeptiers de froment de rente ſur un moulin ſitué à Tournan, contre dix-neuf arpens qu'avoit cette Abbaye dans le Bois de Favieres proche celui de Malnoüe. Enfin en 1238 au mois de Mars il vendit aux Marguilliers de Notre-Dame de Paris 24 livres de rente.

Chart Ep. Par. Bib. Rg. fol. 106.

Cod. Sorb mſſ. 1319.

Ibid.

Ibid.

Robert de Garlande eſt celui que les Généalogiſtes lui donnent pour fils & ſucceſſeur en la Terre de Tournan; mais ils ne produiſent aucun acte où il ſoit nommé.

Hiſt. des Gr. Off. T. 6.

Anſeau de Garlande (qu'ils diſent être ſon fils) eſt connu par pluſieurs titres depuis l'an 1246. Premierement par un échange qu'il fit en cette même année.

Chartul. Ep. Par. Bib. Reg.

Secondement, par l'hommage qu'il rendit en 1249 au mois de Septembre dans l'Abbaye de Saint Victor de Paris, pour la Seigneurie de Tournan en partie, à Gautier Evêque de Paris. C'eſt du Livre d'où eſt tiré ce fait, que nous apprenons qu'il avoit un frere nommé Jean, inconnu aux aux Généalogiſtes, lequel quelques jours après rendit auſſi ſon hommage au même

Ibid. 107.

Evêque, pour la portion qu'il avoit dans cette Seigneurie de Tournan. Le Prélat voulut lui en donner l'investiture en lui mettant entre main un bâton ou un fêtu, comme c'est la coutume ordinaire des hommages, dit l'Ecrivain du temps; mais il ne se prêta aucunement à cette cérémonie, disant qu'il vouloit être mis en possession par la réception d'un anneau d'or; ce que l'Evêque refusa de faire alors. Plus, en l'an 1253 il fit un échange avec Jean des Barres, Seigneur de Villegenart, lui donnant six arpens de prés situés vers l'étang de ce lieu, pour avoir vingt-huit arpens de bois dans la forêt du même Villegenart. En 1255 il donne à l'Hôpital des pauvres Ecoliers de Saint . . . . du Louvre une dixme au territoire de Courcelles, du consentement d'Anseau & Jean ses fils.

Cod. Sorb. mss. n. 1319.

Ibid.

Anseau de Garlande, fils du précédent Anseau III du nom, est connu pour avoir été sûrement Seigneur de Tournan, au moins dès l'an 1257, puisque cette année-là lui & Haouise sa femme vendirent aux Moines de Saint Maur pour le prix de neuf cens livres cent arpens de bois proche Favieres en Brie, appellés vulgairement *Les Bois de Fossus*, mouvans en premier de l'Abbaye de Saint Maur des Fossez dont ils les tenoient.

Porte-feuille de Gaign. 128.

Ce fut aussi d'eux que les Moines de Tournan eurent la même année le pouvoir de construire un ou plusieurs fours dans le Prieuré pour y cuire librement leur pain. Haouise étoit, selon les Généalogistes, fille de Bouchard de Montmorency V du nom. En 1260 Anseau de Garlande Sire de Tounan reçut quittance d'Etienne des Preux

Ibidem.

Cod. Sorb. ms. 1319.

Chevalier, de ce qu'il pouvoit lui devoir à cause du moulin d'Escoubley. La même année le Roi S. Louis fit mettre en prison le même Anseau & saisir son bien, parce qu'il n'avoit pas obéi à l'ordre qu'il lui avoit donné de mettre en liberté les fils de Hugues de Prêles Chevalier, qu'il tenoit en ôtage pour dettes : & il ne fut rétabli en ses biens que sous caution. En 1267, étant à Paris, il se donna par écrit pour l'un des ôtages du Chevalier Henri de Hans envers Thibaud Roi de Navarre. En 1268 il fit hommage à Etienne Tempier Evêque de Paris pour son Château & Chatellenie, & il en reçut l'investiture par l'anneau d'or. il ne porta pas en personne ce Prélat à sa nouvelle entrée faite le 12 Novembre de la même année, mais il y commit Pierre de Combreux. Jean son frere puiné rendit aussi hommage la même année à l'Evêque de Paris pour ce qu'il possédoit. Anseau prétendit que Fontenai en Brie étoit de sa Chatellenie : mais le Parlement de la Pentecôte de l'an 1271 jugea que ce lieu, quoiqu'éloigné de Tournan de deux lieues seulement, étoit de la Chatellenie de Melun. On trouve l'hommage que le même Anseau rendit en 1273 à l'Abbé de Saint Maur, au sujet de deux cens arpens de la Forêt de Favieres. Après quoi il ne reste plus rien où il soit fait mention de lui jusqu'à l'an 1287, qu'on lit qu'il étoit décédé, aussi-bien que sa femme Haouis, & que n'ayant pas laissé d'enfans, leur neveu Jean, dont le pere Jean de Garlande étoit mort avant Anseau, succéda à la Seigneurie de Tournan.

Litt. S. Lud. data Meleduni m. Dec. Chartul. min. Ep. Par. f. 26

Hist. d'Auxerre, T. II. Preu. 137. *ex Libro Principum Camp.*

Chartul. Ep. Paris. Gaign. f. 116.

Gall. Chr. nova, T. 7.

Regist. Parlam.

Chartul. S. Mauri Gaign. p. 587.

Jean de Garlande est connu comme Sei-

gneur de Tournan, par l'accord qui fut fait en 1287 entre lui & Aalez sœur de sa tante Haouis, au sujet de la répétition qu'il faisoit des biens qu'Anseau son oncle avoit acquis étant avec elle. Aalez lui céda les acquêts de leur communauté assis en la Chatellenie de Tournan, à la charge que lui ou ses héritiers asseoiroient dix livres de rente à l'Abbaye d'Hermieres pour une Chapelle dans cette Eglise où Haouis étoit inhumée, & pour son anniversaire, le tout conformément à son testament. Jean & Agnès sa femme vendirent Tournan & autres titres en 1293 au suivant.

Accord dev. le Prev. de Paris, 1 Sept. Preuves de l'Histoire de Montmor. p. 121.

Pierre de Chambly Chevalier acquit au mois de . . . . 1293 de Jean de Garlande les Villes & Chatellenies de Tournan, Marle, Fontenai, Favieres & Conches, selon un acte muni des sceaux de l'Evêque de Paris, & des Abbés de Lagny & de Saint Maur. Depuis lequel temps l'on trouve beaucoup de démembremens de la Terre de Tournan, qui n'étant pas expliqués dans les actes, font que la suite des Seigneurs n'est plus si clairement apperçue.

Ce qu'on sçait, est qu'au mois de Juin 1295 Charles, fils puîné du Roi Philippe le Hardi, fit à Melun l'acquisition du moulin de l'étang de Tournan. Que le même Charles Comte de Valois acquit à Paris dans le mois de Juin 1299 le manoir de Villegenart en la ville de Tournan, de Guillaume des Barres Chevalier & d'Isabeau de Pacy sa femme.

Il est ensuite fait mention de Tournan & Villegenart dans le Traité de mariage passé entre ce Comte de Valois & Damoiselle Mahaud de Saint-Pol, fille de Guy de Cha-

Reg. 40 du Trés. des Ch. Piece 79, con-

tillon Comte de Saint-Pol. Le mari veut que l'enfant mâle qui viendra d'eux ait la Chatellenie de Tournan, &c. qu'il avoit acquises sous son premier mariage. On voit après cela que dans l'une des trois années suivantes le Roi lui accorda que ce qu'il venoit de construire, quoique situé en partie dans la Prévôté de Melun, fût cependant censé être sa Chatellenie de Tournan.

firmé par le Roi en 1308.

Cod. Colbert ms. 2274. in quo Chart. an. 1309. 1310. 1311. Chart. 73.

Il paroît qu'il étoit resté aux anciens Seigneurs du nom de Garlande quelque droit à Tournan, ou que leurs descendans étoient rentrés dans une partie. On a la note d'une acquisition de cent sols de rente annuelle, faite en 1336 par le Receveur de Paris, de Jean de Garlande sur le péage de Tournan. L'Auteur de la note observe qu'à cette acquisition étoient attachées les Lettres du don fait en 1270 aux ancêtres de ce Jean de Garlande.

Cod. Reg. 6765. Invent. des Chartes, 1432. fol. 93.

Quoiqu'il en soit des Garlandes, dont il n'est plus fait mention par la suite, il ne faut presque point douter que Pierre de Chambly qui avoit acquis d'eux la Terre en entier, ne l'ait transportée peu à peu au Comte de Valois ci-dessus nommé, & que de-là vient que Philippe de Valois son fils aîné, qui fut depuis Roi, continua d'en jouir, & la donna avec la Chatellenie à Jean son fils aîné Duc de Normandie, par Lettres du mois de Janvier 1343.

La Chatellenie de Tournan est mention-

(a) Voici quelques notes sur Tournan, tirées de la Chambre des Comptes sur ce lieu, & qui sont de 1327. *Au Forestier de Tournan & Favieres 6 den. par jour. A Jean le Clerc, pour soutenir la chaussée de Tournan, 16 livres parisis par an. Au Receveur de Tournan 23 livres par an.*

née en 1350 dans d'autres Lettres du Roi Jean. Ce Prince y reconnoît que Robert de Lorris son Chambellan en a fait hommage à l'Evêque de Paris. La même année Odard de Renti Chevalier s'obligea à garder pour le Roi le Château de Tourneham, & donna sa promesse par écrit.

Sauv. T. II. p. 448.

Invent. Cod. Reg. 6765. f. 318.

Vers l'an 1446 le Roi Charles VI fit don de la Terre de Tournan à Andry de Cassal, dit le Lombard : & en 1467 Louis XI, par Lettres du 21 Août en assigna la Capitainerie & le revenu de la Terre à Charles du Buz, Ecuyer d'Ecuyrie du Roi.

Mem. de la Chamb. des Compt.

Sauv. T. III. p 401.

En 1529 au mois d'Avril avant Pâques, François I donna Tournan & autres Terres à François d'Escars, Seigneur de la Vauguion, en place de terres à lui appartenantes qu'il avoit cédées pour le Roi à l'Empereur Charles V par Traité du 5 Août précédent.

Ibid.

En 1562 c'étoit Nicolas Durant de Villegagnon qui jouissoit des droits & Seigneurie de cette Terre & de celle de Torcy. Charles IX lui en confirma alors le don.

Ibid.

Tournan fut engagé au Comte de Lignis en 1594, puis à Nicolas le Sueur. Cette Terre fut depuis vendue à Michel Arhoult le 15 Avril 1641. Deux ans auparavant elle avoit été vendue le 8 Juillet 1639 à Jean-Louis de la Valette Duc d'Epernon.

Reg. du Domaine, f. 66.

Vers le milieu du dernier siécle cette Seigneurie passa à Henri de Beringhen, premier Ecuyer de Sa Majesté.

Le Roi lui accorda en 1669 des Lettres Patentes, qui portoient l'établissement à Tournan d'un Marché toutes les semaines & de deux Foires par an. Vingt ans après, d'autres Lettres pour regler en la Cour un

Regist. en Parl. 2 Oct. 1669.

Arrêt

Arrêt du Conseil, qui portoit défenses de chasser en la Chatellenie de Tournan, à l'exception du même sieur de Beringhen, à qui il seroit permis d'y chasser & faire chasser. Ces dernieres furent enregistrées le 6 Septembre 1689, sans préjudice des droits des Hauts-Justiciers. Il sera encore parlé de Tournan ci-après, à l'occasion d'Armanvilliers.

¶ Il n'y a point de doute qu'après le Seigneur de Tournan, l'Abbaye de Saint Maur étoit la Communauté qui possédoit le plus de bien dans ce lieu & dans le voisinage. L'Abbé Pierre de Chevry établissant un Chambrier en 1256, ne lui donna cependant à prendre en cette Terre que 39 sols parisis que le Prieur de Tournan devoit lui payer par an. Ce fut cet Abbé qui acheta les cent arpens de bois que le Seigneur lui vendit en 1257.

Gall. Chr. T. VII. Instrum. col.

V. ci-dessus.

En 1362 Charles Régent, Duc de Normandie, donna à cette Abbaye un Fief à Villers près Tournan, pour d'autre bien dont elle lui fit cession. De ce fief de Villers en relevoit un au grand Limodin, & un autre au petit Limodin.

Sauv. T. II. p. 266.

Tresor des Chart. Reg. 92. n. 123.

L'Abbaye d'Hiverneau près Brie-Comte-Robert, dite d'abord de Montetif, se glorifie d'avoir eu des Garlande Seigneurs de Tournan, le fief qu'elle a au fauxbourg de cette petite Ville, appellé *le Fief de la Tuffelles*. Il a dû lui être donné par Anseau I du nom, dont tous les enfans sont représentés sur une tombe qui étoit dans l'Eglise.

L'Abbaye de Livry eut un petit revenu à Tournan dès le temps de son origine. Guillaume de Garlande, de l'avis de Manassez

Chartul. Livrial. f. 37.

ſon frere, lui donna dix ſols pariſis, à prendre aux Octaves de la Purification ſur ſon droit de péage de Tournan ; dont il y eut des Lettres de Pierre Evêque de Paris en 1209.

Un Archidiacre de Vendôme dans l'Egliſe de Chartres, frere de Jean de Garlande, avoit donné vers le même temps aux Religieuſes de l'Abbaye de Saint Antoine de Paris, ſur la portion qu'il avoit dans le péage de Tournan, la ſomme de ſeize livres ; mais cela fut échangé depuis.

Cod. Sorb. mſſ. n. 1319.

La Sainte-Chapelle du Vivier en Brie avoit eu un moulin à Tournan au XIV ſiécle. Il a été depuis réuni avec tous les autres biens de cette Egliſe à celle de Vincennes.

Hiſtoire de Corbeil, p. 22.

De la Barre Hiſtorien de Corbeil a avancé que ce fut dès le regne de Louis le Gros, que la Prévôté de Tournan fut ſoumiſe au reſſort de celle de Paris, mais cette attribution ne paroit pas devoir être ſi ancienne, & probablement ce n'eſt que depius le XIV ſiécle auquel la Seigneurie & Chatellenie fut poſſédée par Philippe de Valois. Il eſt néantmoins vrai que dès l'an 1260, Renaud de Corbeil Evêque de Paris, s'étoit accordé avec S. Louis ſur la Juſtice de ce lieu. En 1495, Nicolas Piedefer, Avocat au Châtelet, étoit Prévôt & Garde pour le Roy, de la Prévôté de Tournan, & en 1580 elle étoit poſſédée par Jean Prevôt.

Gall. Chr. T. 7. col. 106.

Sauv. T. III. p. 512.

Cout. de 1580. p. 642.

Tournan étoit en 1270, un lieu réputé à Paris pour le charbon, auſſi-bien qu'Ozoir. Le Voyer de Paris avoit alors le droit de prendre deux ſacs chaque marché dans le nombre de ceux qu'on y amenoit.

Ordonn. de 1270, Bruſſel Traité des Fiefs, T. II, p. 741.

De tous les Ecarts de la Paroiſſe de Tour-

nan, celui dont on trouve le premier le nom dans les titres, eſt

COMBREUS. Ce nom marque un lieu qui étoit autrefois en bois, dont par la ſuite on avoit fait un abbatis. On ſçait que dans Gregoire de Tours *facere combros*, ſignifie abbattre des arbres & en couvrir le chemin. Dès la fin du XII ſiécle, on trouve un Gervais de Combreus, qui fit préſent aux Moines de Tournan, d'un quartier de la riviere dit *la gour*, c'eſt ſans doute ce qu'on appelloit ailleurs un gort. En 1268, Pierre de Combreus, fut choiſi par Anſeau de Garlande Seigneur de Tournan pour porter en ſon lieu & place Etienne Tempier Évêque de Paris à ſa nouvelle entrée. J'ai lu dans les fragmens du Nécrologe de Coubert, écrit au XV ſiécle ces deux articles *XX Febr. obiit D. Guillelmus de Combreux, miles, qui dedit unum ſextarium bladi ſuper terram de la Bouclaie anno quolibet percipiendum.* Et plus loin *V. Maii ob Ancellus Dominus de Combreus.* Sur la fin du dernier ſiécle ce lieu appartenoit à Pierre Stoppa, Général des Armées du Roy, c'eſt-à-dire en 1694 & 1698. Enſuite à M. Toiſon Grand-Maître des Eaux & Forêts; puis à M. de la Filetiere.

Litt. Anſel. de Goilandi in Chart. papyr. S. Mauri, an. 1192.

Chartul. Ep. Par. Bib. Reg. f. 116.

Inter mſſ. Monaſt. Fiſca.

Reg. Archiep. 18 Mar. 1698. & 29 Apr. ſeq.

Le Château de Combreux eſt au midi de l'Égliſe de la Magdelene. Cette Seigneurie releve du Seigneur d'Egrefins, Paroiſſe de Neufmoutier.

ARMAINVILLIES, eſt quelquefois écrit dans les titres Ermanvilliers, ou Hermainvilliers. Il eſt viſible que ce nom françois vient d'*Hermani villare*; le nom Herman,

étoit autrefois assez commun. Je n'ai point trouvé de Seigneur avant Gaucher du Chastel, qui l'étoit en 1380: Puis Jean de Riviere l'étoit en 1397. Ensuite au siécle suivant Jean de Popincourt qui en possédoit sous Louis XI ; la moitié qu'il vendit en 1470, à Pierre Turquant, Auditeur au Châtelet, qui jouissoit déja de l'autre moité à cause de sa femme. En 1510, le Seigneur étoit François de Minerave, suivant le procès-verbal de la Coûtume de ce tems-là. De la Barre écrit que François I vint camper à Hermainvilliers au mois de Septembre 1544, lorsque l'Empereur Charles-Quint eut pris Château Thierry. Pierre du Halde Ecuyer, premier Valet de la Chambre du Roy, est qualifié Seigneur d'Hermainvilliers & de Beauchesne dans le Procès-Verbal de la Coûtume de Paris de l'an 1580.

Gall. Christ. T. VI. col. 942.

Compte de la Prev. de Paris, 1471. Sauval, T 3. p. 399.

Histoi. de Corb. p. 227.

Au commencement de ce siécle, cette Terre se trouvoit depuis du tems dans la famille de Beringhen, originaire du Duché de Gueldre, Jacques-Louis de Beringhen premier Écuyer du Roy, obtint le 4 Juin 1704, des Lettres Patentes qui érigeoient en titre de Comté les Terres & Seigneuries d'Armainvilliers, Tournan, Châtres, Marle, Grez & autres sous le nom de Comté d'Armainvilliers. Il décéda en 1723.

Re Pr 30 Juil. 1704.

L'Évêque du Puy François Charles de Beringhen son fils, a joui du titre de Comte d'Armainvilliers jusqu'en 1742, qu'il décéda le 17 Octobre.

LA BOURGONNERIE, est un Fief mentionné en 1484, comme appartenant sous Louis XI, à Pierre de Villiers & Jeanne

Sauval, T. III. p. 474.

de Ponville sa femme, puis échu par leur décès à Louis leur fils, Seigneur de Chalemaison près Provins, qui en rendit hommage au Roy entre les mains de M. le Chancellier, le 13 Juillet 1484, comme mouvant de Tournan en même tems que des Fiéfs de Petit-Muce, & de Culevert dont j'ignore la situation.

COURCELLES & VILLERS dont j'ai parlé ci-dessus, sont aussi de la Paroisse de Tournan, aussi-bien que FERTAY, que les Cartes appellent Frettay, & la Motte.

J'aurois souhaitté en finissant marquer ici toutes les mouvances de Tournan. Je me contenterai de rapporter celles que je trouve indiquées dans Sauval, d'après un manscrit du XV siècle, & celles que les Procès-Verbaux des Coûtumes de Paris m'apprnenent.

Après tous les Fiéfs de la Paroisse de Tournan, qui sont Armainvilliers, Combreux, la Bourgonnerie, Courcelles, Villers, la Motte, &Fertay, que j'ai nommé ci-dessus. Il y a dans la Paroisse de Favieres un lieu dit Mendegris. Sauval, T 3. p. 447.

Dans celle de Neumoutier, les Essergens. *Ibid.* p. 474.

Dans celle de Châtres, Boitron ou Poitron L'osibel ou L'oribeau. *Ibid.* p 547 & Cout. & p. 390.

A Liverdis la moitié de la grande dixme. Et la Terre du Moncel ou monceau. *Ibid.* p. 484 & 390.

Grez est aussi un Fiéf de Tournan.

Ensuite les Fiéfs de Bernay & Touquin, qui sont apparemment les Paroisses de ce nom aux Diocèses de Sens & de Meaux. Sauval, T III, p. 390 & 368.

De Verneuil au Diocèse de Sens: un Fiéf au Plessis Ausould Diocèse de Meaux. *Ibid.p.* 492.

Puisceux dont la position m'est inconnue, appellez Laval. *Ibid.* p. 367

Le Vivier en Brie a été distrait de la Prévôté de Tournan en 1359, par le Régent Charles.

Ibid. p. 432. La Grange Gaucheron.

Pag. 474. Petit-Muce & Culevert,

Coutume 1580, p. 637. La Brosse dont étoit Seigneur en 1580; André Cordelier Avocat; & que je crois être de la Paroisse de Prêlles.

Coutume 1580, p. 664. La Borde & Montlhery.

En 1337, il y avoit près la Maison de la Reine une dépendance appellée la Grange Oribel.

Je trouve dans quelques Cartes un *Origny* près de Tournan.

¶ Il ne reste plus du Château de Tournan bâti par les Garlande, que des masures de deux tours quarrées, dont l'une qui est cintrée soutient encore au premier étage une porte, ou plûtôt la partie d'une porte qui paroit être du XII siécle.

¶ Je n'ai pu découvrir qu'un seul homme né a Tournan, qui puisse être mis parmi les Écrivains Ècclésiastiques & Historiens.

C'est Damien de Colandiers, qui est décédé en 1733, agé de 82 an.s Son épitaphe qui est à Liverdis dont il avoit été Curé très long-tems, marque Tournan pour le lieu de sa naissance. On y lit qu'il a laissé beaucoup d'ouvrages de sa composition sur les Usages & Céremonies Ècclésiastiques: Qu'il a écrit aussi sur les Antiquités de Tournan, & des lieux de la Châtellenie. Cet auteur n'ayant point eu de parens connoisseurs, ces ouvrages sont restez.

Ouvrages qui auroient été plus utiles au public qu'ils ne le sont, si cet auteur avoit eu un neveu plus capable de les mettre au jour, que ne l'est un procureur de village.

C'eſt le procureur de Sognoles.

Je croy devoir en finiſſant donner un précis des principalles Chartes ſur Tournan, qui ſont aux Archives de l'Évêché de Paris, & que j'ai vû. Elles ſont toutes en latin.

La plus célèbre eſt de l'an 1088. C'eſt la donation de l'Égliſe de S. Denis de Tournan faite à Gulfere Abbé des Foſſez, du conſentement des Chanoines qui la deſſervoient, par Guy de Vitry, Seigneur de Tournan, & Adviſe ſa femme qui y ont mis leur ſeing chacun par une croix. Il y a auſſi le ſigne de ſeize autres Seigneurs, entr'autres *Thoma de Miliaco*, & celui de trente à quarante du Monaſtere, entr'autres *Petri Cluniacenſis*.

Une autre qui eſt de l'an 1105, eſt la confirmation du don de cette Égliſe à ce Monaſtere, accordée par Galon Évêque de Paris, & par Rainaud Archidiacre.

La troiſiéme Chatre eſt la confirmation des droits d'Égliſes du Prieuré de Tournan à Iſembard Prieur de S. Éloy de Paris & autres moines des Foſſez entr'autres d'une Foire près l'Égliſe de la Magdelene ſiſe au-delà du Pont, par Guy de Garlande. Cet acte eſt de l'an 1182.

Chartes d'Odon Évêque de Paris ſur le droit d'offrande, entre les moines de Tournan & les Lepreux du lieu. 1205.

Accord paſſé par devant Pierre Évêque de Paris entre les mêmes Moines ou les Prêtres dudit lieu, ſur les offrandes qui ſe font dans les chapelles, 1217. Il y eſt fort parlé de la Chandelle de S. Barthelemi tant de celle de l'égliſe de la Magdelene, que de celle de l'Égliſe de S. Denis.

Accord de l'Abbé de Livry & des Moines

de Tournan ſur les dixmes de Grez. 1223.

Reconnoiſſance des Prêtres de Tournan comme ils n'ont pas eu le droit d'inhumer une femme noble, dans l'Égliſe de la Magdelene ſans la permiſſion du Prieur. 1226.

Anſel de Garlande dònne aux Moines de S. Denis de Tournan qui jouiſſoit des deux tiers de la dixme de Roſiére, le tiers qu'il poſſedoit, à condition qu'ils feront bruler une lampe devant la ſépulture de ſon pere, *ſans datte.*



LA CHAPELLE HAOUIS.

Et nouvellement,

LA CHAPELLE BRETEUIL.

TOutes les Cartes du Diocèse & des environs de Paris que j'ai pu voir, nomment ce lieu *Les Chapelles* au plurier ; & aucun ne l'appelle du nom de la Chapelle Haouis. Celle du Diocèse de Meaux graveé en 1717, est la seule qui met *Les Chapelles Breteuil*. Il faut développer la cause de ces variétés.

Il est constant qu'une Dame nommée en latin Hawisia ou Hawis épouse de Guillaume de Garlande Seigneur de Garlande en Brie proche la Houssaye & de Livry, donna vers le commencement du XII siécle à l'Abbaye de S. Maur des Fossez deux Chapelles, dont l'une s'appelloit la Chapelle neuve, & l'autre la Chapelle vieille : Cela se tire de la confirmation que Guy son petit fils en donna à cette Abbaye l'an 1182, ce Guy devenu Seigneur de Tournan par acquisition, dit positivement dans son acte qui confirme *alias duas Capellas quas dedit Domina Hadvidis avia mea, quarum una dicitur Nova Capella; altera, vetus Capellæ*. Le nom plurier des *Chapelles* est sans doute fondé sur ce qu'il en existoit autrefois deux. On ne sçait pas en quel tems l'une des deux, qui étoit apparemment la vieille, a pu disparoitre : On m'a assuré qu'elle étoit située au midi de celle que l'on voit

Chartul. papyr. S. Mauri fol. 51.

aujourd'hui. On ignore de quel Saint elle étoit titrée.

Il eſt naturel de croire que celle que Guy appelle *Nova Capella* avoit été bâtie par ſon ayeule Hawis ou Hawide & que c'eſt pour cette raiſon qu'elle porta ſon nom, qui eſt celui dont on s'eſt toûjours ſervi dans les Pouillés, dans le Sécrétariat de l'Évêché, & dans rolles des Décimes, juſque dans ces derniers tems, c'eſt-à-dire depuis cinquante ans qu'aulieu de *la Chapelle Hawis* ou *Haoüis* & en latin *Capella Helloyſis* ou *Hellois*, on a commencé à écrire *la Chapelle Hoins*, puis en 1729, *la Chapelle aux Hoins*, & enfin en 1742, *la Chapelle aux Oins*; ce qui ne vient que de ce que dans une certaine eſpece d'écriture n'a pu faire le diſcernement des jambages qui formoient le nom *Hauvis* ou *Haouis*.

Pouillé de 1450. Regiſt. de 1477. 17 Febr. & 27. Jun. 1486.

Cette petite Paroiſſe eſt par rapport à Paris à la diſtance de neuf lieues, c'eſt-à-dire une lieue par delà Tournan. Sa ſituation eſt dans la plaine qui commence au levant de Tournan, & qui dure juſqu'au ruiſſeau de Brayon un quart de lieue par delà toûjours vers l'orient. Le territoire, comme tout celui du voiſinage, étant froid, n'eſt propre qu'au labourage, pacage & bocage. Ce lieu eſt de l'Élection de Rozay. Le Dénombrement imprimé en 1709, & réitéré en 1720, y marque 19 feux. Le ſieur Doiſy les ſuit litteralement dans le ſien publié en 1745. Cependant lorſque j'y paſſai en 1739, on m'aſſura qu'il n'y en avoit que quinze. Le Dictionnaire Univerſel de la France qui parut en 1726, y comptoit 87 habitans ou communians, c'eſt-à-dire ſur le pied de 19 ou 20 feux: Les communians peuvent aller à 70. Dans ce dernier ouvrage, ce

lieu est dit du Diocèse de Meaux, suivant la mauvaise coûtume, ou sont des gens de bureau de croire que tous les villages de l'Election sont du même Diocèse que la ville qui lui donne le nom.

L'Église qui est du titre de S. Vincent Martyr, selon des actes de 1522, n'a véritablement l'air que d'une Chapelle, comme le nom du lieu l'indique. Elle ne paroit pas être du tems de la fondatrice Dame Hawis, il peut se faire qu'on l'ait rébâtie il y a environ trois cens ans: Elle est sans aîles, avec une grosse tour écrasée au frontispice. Il y a néantmoins à côté du grand autel deux Chapelles voutées comme est le chœur. On voit au cul de lampes ou clefs de voute de ces deux Chapelles des armes.

Maurice de Sully confirmant ces deux Églises au Monastere de S. Maur en 1195, s'exprime ainsi: *Duas Capellas scilicet Capellam novam & Capellam veterem in Essarto sitas, annuatim Priori de Turnomio reddentes XXX solidos publica monita.* Le Pouillé Parisien du XIII siécle met dans le nombre des Eglises dont la donation appartient à l'Abbé de S. Maur dans le Doyenné de Moissy, *Capella nova* & ensuite *Capella vetus* comme deux bénéfices différents. Dans le Pouillé du XV siécle on lit *Capella.* Dans celui du XVI, il y a *De Capella Hawis Heloyssis Episcopus*, & immédiatement après *de Heloyssis, idem*; par où il paroit que la vieille chapelle subsistoit encore alors & qu'on l'avoit surnomée *la Chapelle Heloïse*, peut être du nom de quelque Dame de la Maison des Garlande. A l'égard de la nomination appartenant à l'Evêque, elle lui étoit dévolue par la réunion de l'Abbaye

S. Maur à la crosse épiscopale faite en 1536. Aussi les Pouillez de 1626 & 1648, marquent-ils comme appartenante à l'Archevêque la nomination à la Chapelle Hauis ou Houis, qui restoit alors la seule vacante. On tient par tradition, que lorsqu'il y avoit dans le Prieuré de Tournan une colonie de Moines détachée de l'Abbaye de S. Maur; un de ces Moines, se rendoit les jours de Fête à chacune de ces deux Chapelles pour y faire le service avec le peu d'habitans qu'il y avoit.

Quelques monumens récens assurent qu'il y a sur le territoire de cette Paroisse une Chapelle de Notre Dame en titre de bénéfice, & qu'elle est située dans le Château de Beaumarchais, qu'on écrit depuis peu Beaumarché. Si ce lieu étoit placé au midi de la Chapelle Haoüis, aussi-bien qu'elle est au septentrion, je croirois que cette Chapelle auroit succédé à l'ancienne, qui formoit le nombre des deux Chapelles soumises au XIII siécle à l'Abbé de S. Maur. On ajoûte qu'elle est à la nomination du Seigneur. La desserte s'en est faite tantôt à Neuf-Moutier, & tantôt à la Chapelle Haoüis. Elle est au rolle des décimes. Le 20 Septembre 1641, Nicolas Lambert Ecuyer Seigneur du Breuil & de Beaumarchais y présenta.

Pouillés de Noailles.

Reg. Archiep.

¶ Il est resté fort peu de lumiéres sur cette Paroisse, & l'on en connoit peu de Seigneurs. Jacques de Villers l'étoit sous Charles VII vers l'an 1440. Adam de Cuisse ayant épousé sa fille lui succéda en 1457. On disoit alors la Chapelle Haoüis

Compte de la Prev. de Paris, 1457. Sauv. T. III. p. 356.

Vers l'an 1556, cette Seigneurie étoit possédée par Clerembaud le Picart, qui avoit épousé autrefois en premiéres noces Etien-

Vie de François le Picart

nette Paillard, & celui qui fournit ce fait, met *les Chapelles en Brie*. Dans le Procès-Verbal de la Coûtume de Paris, de l'an 1580, elle est dite appartenir à Laurent le Vaux Picart. Mais il y a une faute, & il faut lire Clerembaud le Picart : C'étoit le fils du précédent.

d'Hilarion Coste.

Edit 1678, p. 638.

Dans le dernier siécle, M. François-Victor le Tonnelier-Breteuil, Conseiller d'Etat Intendant des Finances en est devenu Seigneur, & a obtenu qu'aulieu de *la Chapelle Haoüis* ou *les Chapelles*, simplement on diroit par la suite *les Chapelle-Breteuil*. Les lettres patentes furent enregistrées au Parlement le 27 Mars 1691.

Depuis le décès de ce Seigneur Ministre de la Guerre, arrivé le 7 Janvier 1743, cette Terre a été acquise en 1745, par ...

La Carte du Diocèse par de Fer, marque aux environs des Chapelles trois écarts qu'on m'a assuré être de la Paroisse, sçavoir Beaumarché dont j'ai déja parlé à l'occasion d'une Chapelle & Menillet au septentrion, & Champrose au couchant.

Ce dernier lieu est nommé Champrouze dans l'extrait d'un titre de l'an 1254, qui se trouve à la Bibliotheque du Roy ; c'est une promesse que fait en latin le Chapitre de Notre Dame de Courpalay, de ne point poursuivre les procès qu'il pourra avoir au sujet de la dixme de Champerouze devant d'autre tribunal séculier que devant celui d'Ansel de Garlande ou de ses héritiers.

Cod. Reg. 675 *f.* 10.

LA HOUSSAYE.

DE la même maniere qu'il y a eu des lieux nommez la Chateigneraye, la Cerisaye, la Pommeraye, il y en a eu d'autres qui ont été appellez la Houssaye; ce n'est pas seulement la multitude d'arbres fruitiers tels que les Chateigniers, les Cerisiers, les Pomiers qui ont communiqué leurs noms aux lieux; les autres arbres ont aussi donné leur nom à certains territoires où ils croissoient; on a des lieux dit la Frenaye, l'Ormoye & ainsi des autres. Le Houx que l'on appelle en latin *Acrifolium* & *Aquifolium*, & qui seroit mieux dit *Oxifolium* à cause des pointes dont ses feuilles sont garnies, est ce qui a donné le nom au village dont il s'agit, car dans les vastes forêts telles que celles de la Brie, il y avoit des cantons où se trouvoient plûtôt certains arbres ou arbustes que dans d'autres lieux: On a défriché par la suite la Houssaye, c'est-à-dire le canton rempli de Houx, & le nom est néanmoins resté. C'est ce qui peut s'appliquer à quatre ou cinq Paroisses du Royaume qui sont appellées la Houssaye, & à trois autres qu'on appelle Houssay.

Le village de la Houssaye du Diocèse de Paris, est à neuf lieues & demie de Paris vers l'orient tout à l'extrémité du Diocèse, ensorte que celui de Meaux commence un quart de lieue par delà. Il a Tournan à son couchant, à la distance d'une lieue & demie, Fontenaye au midi à la distance d'une lieue, Rosay vers le sud-est à la distance de

deux lieues, & Crecy au nord éloigné d'un peu plus. Le territoire est comme dans les autres qui confinent à Tournan, en plaines & sont terres labourables, prés, & boccages, mais le village en lui-même a quelque air de bourgade. La Paroisse avec ses écarts, étoit censée en 1709, former 68 feux, suivant le dénombrement de l'Election de Rosay imprimé alors & réimprimé en 1720. Le Dictionnaire Universel de la France qui vit le jour en 1726, y marquoit 307 habitans ou communians, ajoûtant que ce lieu est du Diocèse de Sens. Mais réellement depuis plusieurs années on n'y compte que deux cent quarante communians, ce qui cependant s'accorde avec les 68 feux que le sieur Doisy reconnoit y être, dans le dénombrement qu'il a publié en 1745.

L'Eglise est construite en forme d'une grande Chapelle. Le chœur qui est vouté est d'une structure d'environ l'an 1300, sous le regne de Philippe le Bel, & ce qui reste dans le fonds de vitrages gris annonce assez ce tems. La grande nef a été ajoûtée depuis, aussi-bien que l'aîle qui est vers le septentrion & la Tour. On veut dans le pays que cette Chapelle ait porté originairement le nom de S. Blaise, & que si cette Eglise regarde S. Nicolas comme son patron, cela vient de ce que la Dédicace qui en fut faite depuis son augmentation dans l'avant dernier siécle, fut célébré le 9 May jour de la translation du S. Evêque de Myre. Cependant l'on apprend par la permission d'en faire la Dédicace accordée à l'Évêque de Mégare le 6 May 1536, que l'Évêque de Paris lui ordonna d'en fixer l'Anniversaire au 20 de May. D'ailleurs dans des provisions du 7 *Reg. Ep. Par.*

Février 1475, cette Église est dite être du titre de S. Nicolas.

Cependant c'est une chose constante par le Pouillé Parisien du XIII siécle, qu'il existoit au moins au commencement de ce siécle-là une Église Paroissiale, dite *Ecclesia de Hosscia*, & que c'étoit au Prieur de la Celle du Diocèse de Meaux à y nommer. Cette nomination est marquée la même dans les Pouillez du XVI & XVII siécles. J'ai vu une présentation faite en 1441, à Denis du Moulin Evêque de Paris, par un Prieur de la Celle, qui n'ayant pas son sceau, marqua qu'il empruntoit celui de l'Abbé de saint Germin des Prez. C'est actuellement le Séminaire des Missions Étrangeres à Paris, auquel le Prieuré de la Celle a été uni, qui nomme à cette Cure.

Tab. Ep. in Spir.

La branche de la famille des Garlande, qui possedа la Seigneurie de Tournan avant le milieu du XII siécle, se trouve avoir joui aussi de celle de la Houssaye. Ils ont été trois Guy de Garlande consécutivement; pere, fils, & petit fils. Le premier qui avoit fait l'acquisition de Tournan vers l'an 1140, eut pour épouse la sœur de Hugues Seigneur de Possesse en Champagne; le second épousa Hélisende Damede Chaumont; le troisiéme eut pour femme une nommée Agnès. Jean de Garlande un des collatéraux de Guy, possedoit en 1223, la Maison de la Houssaye, laquelle auroit du revenir à Anseau Seigneur de Tournan. Mais ils traitterent entre eux la même année: Jean promit de la lui rendre. Hugues Vidame de Chartres & Agnès son épouse, qui avoit épousé Guy III en premieres noces, donnerent là-dessus leurs lettres, aussi-bien que Pierre des Barres Chevalier

Chevalier, l'Archevêque de Sens & l'Evêque de Paris, ce dernier en 1229. Je ne voy point ſur quoi on ſe fonde pour dire que le lieu de Garlande qui avoit donné le nom à cette famille, étoit une portion de la Terre de la Houſſaye. Je trouve un veſtige du nom de Garlande, plus avant dans la Brie, entre Lumigny & Peſarches, où il reſte l'Etang de Garlande, mais il y a une lieue & demie d'intervalle, & d'autres Paroiſſes entre-deux.

Une héritiére de la Terre de la Houſſaye de laquelle on ignore le nom, épouſa vers l'an 1320, Bouchard de Montmorency, Grand Panetier de France, fils de Bouchard Seigneur de ſaint-Leu, & de Dueil, Elle lui porta cette Terre en Mariage. Un de leur fils dont Duchêne n'a pas parlé, peut ſervir a faire connoître cette Dame. Sa tombe de la longueur de trois pieds qui eſt dans l'Egliſe du Prieuré de la Celle en Brie, porte ces mots : *Cy gît Gautier de Monmorency : fils Monſeigneur Bouchart de Monmerenci, qui trépaſſa l'an. M. CCC XXVI, le jour de la Magdalene* Comme à la tête de cette petite tombe eſt placée celle d'une Dame figurée en habillemens de ces tems-là, on a lieu de croire que c'eſt la mere du jeune homme. Mais auſſi comme on n'apperçoit ni nom ni gravure d'armoiries ſur ce mauſolée, on ne peut en conjecturer le nom, que ſur ce que le peuple de ces quartiers là l'appellent *Anne*, & qu'en vertu du ſouvenir de la vie ſainte qu'elle menoit, ils la nomment *Madame ſainte Anne.* Ils ajoûtent que la Malemaiſon Château éloigné de là d'une lieue, & preſqu'à moitié-chemin de la Houſſaye, étoit un des biens qui lui appartenoient.

Son fils Bouchart de Montmorency, eut cette Terre par le décès de sa mere. Il fut fort considéré par le Roy Philippe de Valois. On lit de lui dans un Registre des Jugemens du Parlement à l'an 1340. *Bouchardus de Montemorenciaco miles junior Dominus de Houssèya in Bria, fuit in Flandria propter guerram Brebantiæ.*

Hist. de la M. de Montmor. p. 549 & suiv. Preu p. 376.

Jean fils aîné de Bouchart succéda vers 1341 à son pere. Etant mort sans enfans l'an 1379, la Houssaye & autres Terres vinrent à Guillaume son frere : Après le décès duquel arrivé en 1385, cette Terre échut à Jean son fils.

Ce Jean de Montmorency n'ayant pas d'enfans, Denyse sa sœur hérita de la Terre. Il est parlé du droit qu'elle y avoit dans un Registre du Parlement de l'an 1449.

Ibid, pag. 169.

Il y a apparence que ce fut vers ces tems là, que la Terre de la Houssaye sortit de la Maison de Montmorency ; aureste elle ne l'avoit pas possédée dans tout son entier comme on verra ci-après.

Ceux qui succéderent à la portion qu'avoient eue les Montmorency, furent les Messieurs Bureau. On trouve que Jean Bureau, Trésorier de France sous le regne de Charles VII, fut seigneur de la Houssaye en Brie : Son pere étoit un Bourgeois de Paris, natif de Cheminon en Champagne. D'autres ont qualifié ce Jean Bureau de Maître de l'Artillerie en 1450. Simon Bureau son fils Maître des Comptes en 1463, lui succéda dans la Seigneurie. Il décéda en 1496. On prétend que Jean Bureau grand Archidiacre de Rheims, puis Evêque de Beziers, participa aussi à cette Seigneurie. Il mourut en 1490.

Du Fourny, T. 2. p. 1065.

Hist. des Gr. Off. T. 8. p. 137.

Tab. Episc.

Ibid.

Merry Bureau, est qualifié Seigneur de la Houssaye, dans un compte de l'Ordinaire de Paris, de l'an 1505. Il étoit Administrateur de l'Hôtel-Dieu de Paris en 1528. On le dit mort en 1531.

Sauval, T. 3. p. 539.

Tab. Ep. Par. in vico de la Bucherie.

Antoine Bureau Référendaire de la Chancellerie, son fils lui succeda. On ignore la suite de cette branche.

Hist. des Gr. Or. Off. *ibid.*

Quant à l'autre branche qui a joui de la Houssaye en même tems que les Montmorency, elle étoit dans la famille des Lecoq. Jean Lecoq filleul du Roy Jean & Conseiller au Parlement de Paris en 1366, est celui par lequel elle commence.

Hist. des Gr. Offic. T. p. 105.

Après une succession continuée apparemment dans cette famille durant plus d'un siécle, on trouve en 1500, Chaterine le Coq héritiére de cette Terre, marié à Jean de la Haye, Seigneur de Vaujour & d'Egray. Quelques années après, Gerard le Coq, Conseiller au Parlement, en est dit Seigneur. Ce fut lui qui demanda au Roy François I permission, d'établir à la Houssaye une Foire le 9 May, jour de S. Nicolas, & une autre le 3 Février jour de S Blaise, avec un Marché tous les vendredis, dont il obtint Lettres Patentes datées de Rouen au mois de Février 1531.

Hist. des Prési. p. 117.

Ibid. T. II. p. 107.

Troisiéme vol. des Ban. du Chat. f. 6.

Cet établissement qui tira le lieu de la Houssaye du rang des villages ordinaires, inspira un autre projet aux habitans ; ils demanderent permission de se fermer, & ils l'obtinrent, en imposant sur les héritages & sur les habitans une certaine somme, si la plus grande partie des habitans y consentoit. Les Lettres du Roy sont du mois de Mars 1545, à Paris.

Quatr. vol. des Bann. du Châtelet, fol. 206.

Je ne puis dire le tems auquel la Seigneu-

rie commença à être dans une même famille. Il est sur que vers la fin du XVI siécle, il n'étoit plus mention des Le Coq. Un Jean de Monceaux Chevalier, étoit Seigneur de la Houssaye en 1380. François de Monceaux, Chevalier des Ordres du Roy, & Jourdaine de Pellevé sa femme, obtinrent en 1623, de faire célébrer en leur Château Seigneurial. Ce Château est flanqué de pavillons avec des tourelles.

Procès-verbal de la Coutume de Par.

Reg. Archiep. 29 Apr.

C'est maintenant M. de Coetlogon qui en est Seigneur.

Les Écarts de cette Paroisse, sont Limodin, que les Cartes appellent Limousin. &c.



NEUFMOUTIER.

CHacun sçait que *moutier* vient du mot latin *Monasterium*, & peu de gens ignorent que ce mot *Monasterium*, n'a pas toûjours signifié un Couvent de Moines, mais que sans d'autres significations qu'on lui a données, on désignoit aussi par là une Église Paroissiale. Il y en a trop d'exemples pour pouvoir en douter. Ainsi Neufmoutier est comme qui diroit, Neuve-Eglise. De même donc qu'il y a des villages en France qui sont appellez, Neuve-Église, Neuve-Capelle, de la même maniere il y en a qui sont dits Neuf-moutier, la nouveauté de l'Église du lieu a donné le nom.

A l'égard de Neuf-moutier du Diocèse de Paris, c'est une Paroisse véritablement si peu ancienne qu'elle ne se trouve pas dans le Pouillé du XIII siécle. Mais il est vrai aussi qu'elle ne tarda point beaucoup d'être établie, puisqu'il y avoit en ce lieu un Curé dès l'an 1300.

Cette Paroisse est à neuf lieues de Paris vers le levant, à l'extrémité du Diocèse dans les confins de celui de Meaux: Elle est située à une lieue de Tournan, du côté du nord-est dans l'Élection de Rosay. Le pays est en plaines, le territoire consiste en labourages, boccages, buissons, prés, étangs, & bois. Il n'y a proche l'Église que cinq ou six maisons; le reste est répandu de côté & d'autres & forme en tout cinquante feux. Ceux qui ont fait imprimer en 1709, & 1720, le nombre des feux de

l'Élection de Rozay en compterent à Neufmoutier 52. Le sieur Doisy copiant en 1745, ces anciens dénombremens y met un égal nombre. Lorsqu'on imprima en 1726, le Dictionnaire Universel des Paroisses du Royaume, on supputa que dans celle-ci les feux pouvoient fournir 236 habitans ou communians, ce qui n'est pas aujourd'hui. Il ne faut point avoir égard à ce Dictionnaire lorsqu'il comprend cette Paroisse dans le Diocèse de Meaux, à cause que Rosay dont elle dépend pour l'Élection en est.

S. Leu & S. Gilles sont patrons de l'Église de ce lieu, dont le chœur & les deux chapelles collaterales voutées ne paroissent avoir guerres que deux cens ans. La nef est fort vaste, mais extremement nue. On a fait servir de table d'autel la tombe d'un Curé du lieu, peut être le premier qui y fut établi. Il est réprésenté revêtu de Chasuble, & on peut lire au tour. *Ici gît...... jadis Curé de Nuef-moutier, qui trepassa l'an M CCC. le Dimanche....* Cela est gravé en Capitales gothiques.

Un autre tombe qui sert de marche-pied de l'autel à la Chapelle méridionale contient en lettres pareilles, l'inscription; *Hic jacet Gilo d'Egresfin quem lapis hic tumulus* ...... le reste est sous l'autel. Je pense que ce fut ce Seigneur qui fit choisir S. Gilles pour patron. Dans le chœur se lit sur une tombe: *Icy gît... Etiennette de Paillard Dame de Neuf-moutier, Aigresfins, les Trois-Maisons, la Vielle-Chapelle, Chapelle Hoy, femme de Clarembauld le Picard Seigneur d'Attilly en Brie, laquelle trepassa en 1552.*

Du côté méridional du même chœur se lit cette autre inscription.

Noble femme Etiennette de Paillard Damoiselle de Trois Maisons, Neuf-Moutier, la Chapelle, & vielle Chapelle, en son vivant femme de Clairembault le Picard Escuyer Seigneur d'Attilly, en Brie, a fondé en l'Eglise de ceans une basse messe toutes les Semaines de l'an, qui se dira le jour du vendredy à toûjours perpétuellement, a ordonné trois sols tournois pour ladite messe. Outre plus a donné vingt sols tournois estre donnez aux pauvres le jour du Vendredy Saint en son intention pour les ames de ses pere & mere, & de Maître Jehan de Paillard son grand oncle, en son vivant Archidiacre de Auxerre jadis Seigneur de ce lieu de Neuf-moutier, moyennant les terres prés & rentes que ladite Damsoielle a délaissez comme il paroit par les ecrits & lettres obligatoires de ce passées. Elle est trépassée le jour de Juin 1552.

Hic Paliarta sui jacet uxor fida mariti
Matronale decus luxque pudicitiæ.
Quod si sors malefida hominum, nisi fata vetarent
Dign........nunquam quæ moreretur, erat.
Fœminis at quidquid laudis nostra attulit ætas
Illa suum moriens abstulit in tumulum.
Hic Clarobaldi conjux Paliarta Picarti
Dormit & expectat ventura sæcula vitæ.

Dans le même chœur est la sépulture de M. Gravel Ambassadeur chez les Suisses, en Pologne, &c. Seigneur en partie de cette Paroisse, décédé dans le siécle présent au Château de Bellevue dans le Diocèse de Meaux.

Lors de l'érection de cette Cure il fut arrêté qu'elle seroit à la nomination de l'Abbé de S. Maur, parce que les hameaux ou le territoire dont elle fut composée dépendoient de Tournan ou des Chapelles, aux Cures desquels lieux cet Abbé avoit le droit de nommer. le Pouillé du XVI siécle, & celui de 1626, la donnent à l'Abbé de S. Maur, celui de 1648 à l'Archevêque qui réprésente cet Abbé. Le Curé est gros décimateur, avec les Abbayes d'Hermieres & de Faremoutier. Il a un droit de dixme sur un étang (de treize carpes l'une) pour la fondation d'un service le premier lundi de Carême à cinq grandes-messes consécutives, sçavoir une de S. Leu, une de S. Gilles, puis les trois ordinaires des obseques qui sont la messe du Saint Esprit, celle de la Ste. Vierge & celle des Morts. Une autre fondation peu commune de cette Eglise est celle d'un sermon le jour de la Toussaint après Vêpres de tous les Saints, lequel sermon doit être sur la Commémoration que l'on va faire de tous les Fideles défunts.

Il paroit qu'il y a eû plusieurs personnes au XV siécle qui se sont qualifiés en même tems Seigneurs de Neuf-moutier. Jacques de Villiers l'étoit immédiatement avant l'an 1457. Après lui en cette année-là, ce fut Adam de Cuisse Écuyer, à cause de sa femme sœur & héritiere de ce Jacques de Villiers. Antoine de Cuisse fils Écuyer, succeda. On le trouve nommé dans le compte des Reliefs à l'an 1478, pour le Fief de la Seigneurie de Neuf-moutier mouvant de Tournan, à lui échu par le décès de sa mere, dont il a fait hommage à la Chambre.

Sauv. T. 3. p. 356.

Ibid. p. 432.

Nonobstant

Nonobſtant ces preuves qui donnent pour Seigneurs les ſieurs de Cuiſſe, l'inſcription ci-deſſus rapportée, marque que la Seigneurie de Neuf-moutier avoit appartenu à Jean Paillard Archidiacre d'Auxerre qui mourut vers l'an 1454: Ce qui montre qu'il étoit contemporain de Jacques de Villiers.

On ne peut guerres révoquer en doute que cette Seigneurie eût paſſé de Jean Paillard, à l'un de ſes freres ou neveux, dont deſcendit Etiennette Paillard, qui ayant hérité de cette Terre dans les commencemens du XVI ſiécle, la porta en mariage à Clerembaud le Picart qui lui ſurvècut. Il étoit frere du fameux François le Picart Doyen de ſaint-Germain l'Auxerrois. Son fils du même nom de Clerembaud lui ſucceda & jouiſſoit de Neuf-moutiers, & de quelques autres Terres qui venoient du côté de ſa mere. Il eſt nommé dans la Coûtume de 1580, comme préſent, mais au lieu de Laurent le Vaut Picard, il faut lire Clerembaud Picard.

Vie de Fr. le Picart.

Edit 1673. p. 638.

Dans ces derniers tems, les Seigneurs de Neuf-moutier ont été meſſieurs Bernard & Marquis de Gravel. Les premiers avoient leur Château au lieu dit *le Chemin* ſur la même Paroiſſe, ainſi qu'il paroit par les permiſſions accordées le 13 Avril 1658, à Charles Bernard Conſeiller du Roy, & renouvellées le 2 Avril 1697.

Reg. Arch.

Il y a beaucoup d'écarts à Neuf-moutier tant Fiéfs, que Fermes ou Hameaux. Leurs noms ſont Egresfins, le Chemin, les Eſſergens, le Marché-Marie, la Ruelle, la Ronce, les Boſſus, la Borne-blanche.

Egreſſins eſt placé vers le ſeptentrion.

Cette Seignéurie exiſtoit ſous le même nom dès la fin du XIII ſiécle, comme il ſe voit par Gilles d'Egresfins dont la tombe eſt conſervée dans l'Egliſe. Il y a aſſez d'apparence que cette Egliſe fut bâtie ſur ſon fond; que ce fut pour cela qu'il inſinua de la dédier ſous le titre de S. Gilles ſon patron : Et l'on y aura joint S. Loup ſuivant l'uſage commun. Le Roy Jean étoit dans le Château de ce lieu le 21 Janvier 1350; ſon Ordonnance ſur les monnoyes eſt datée du Chaſtel d'Aigre-ſainte. Le Château de Becoiſeau où les Rois ſe retiroient ſouvent alors, n'en eſt qu'à une lieue. Mais c'eſt dans le Diocèſe de Meaux. Le Fiéf d'Egrefins produit deux livres de rente à la ſainte Chapelle de Vincennes, peut-être par donation que quelque Seigneur aura faite au Chapitre du Vivier qui lui eſt réunie. La Seigneurie de Combreux près Tournant releve de celle d'Egresfins.

Ordonn. des Rois, II vol.

Tiré d'un impr. ſur le rev. de Vinc.

Les Eſſergents (ou le Sergent ſelon Sauval) eſt un Fief mouvant de Tournant. Il avoit appartenu ſous Louis IX, à Pierre de Villiers & Jeanne de Ponville. Louis de Villiers leur fils en ayant hérité en fit hommage le 13 Juillet 1484, entre les mains de M. le Chancelier en même tems que d'autres Fiefs des mêmes cantons.

Compte de la Prev. Sau. T. 3. p. 474.

La Borne-blanche qui n'eſt point ſpécifiée dans les Cartes, n'eſt venue à ma connoiſſance, que par les permiſſions données d'avoir Chapelle domeſtique à Leon de Maubuiſſon Ecuyer qui en étoit Seigneur en 1648, & renouvellée à Eliſabeth de Fontenay veuve de Nicolas Amory Seigneur des Caſſeaux le 26 Juillet 1672.

Reg. Arch 7 Nov.

FAVIERES EN BRIE,

Avec le Prieuré de SAINT OUEN, & l'Abbaye d'HERMIERES.

LOrſque l'uſage n'étoit pas encore venu de dire *Saint-Sulpice de Favieres* pour déſigner Favieres qui eſt à l'extremité du Diocèſe de Paris dans l'Archidiaconé de Joſas entre la route de Dourdan & celle d'Eſtampes, on étoit obligé de déſigner le Favieres dont il s'agit ici par ſa ſituation dans la Brie, & de dire *Favieres en Brie.* Maintenant on l'appelle ſimplement Favieres : car le plus ſouvent en parlant de l'autre on ſe contente de dire *Saint-Sulpice.* L'origine du nom de ce lieu & de tous les autres Favieres qui ſont en France, ſe découvre naturellement dans la dénomination latine *Fabariæ*, qui ſignifie un lieu où il croiſſoit beaucoup de feves. On trouve des preuves de l'exiſtence de ce Favieres ci en particulier dès le IX ou le X ſiécle. Il eſt mentionné dans le Catalogue des biens qu'avoit alors l'Abbaye de Saint-Pierre des Foſſez dite depuis ſaint-Maur. Quoique ce Catalogue appellé *Polypticus* ſoit imprimé, je ne puis me diſpenſer d'inſerer ici ce qu'il dit du village de Favieres parce qu'il fait voir l'ancienne nature du lieu. » L'Abbaye » des Foſſez, dit-il, poſſede à Favieres ſept » mans ou maiſons affranchies. Le Huitiéme » mans ou mas appartient à l'Egliſe du vil- » lage dédiée en l'honneur de ſaint-Martin.

» Anciennement, continue-t-il, chaque » mans payoit cinq ſols de redevance par an. » Dans la ſuite cela fut changé, & chaque » maiſon donnoit trois jours de ſervice par » mois depuis la ſaint-Jean juſqu'à Noël ; » plus une corvée de trois ſemaines en trois » ſemaines ; outre cela elle faiſoit *unum* » *bannum in vinea, alium in meſſe.* Deux mai« ſons, mans ou feux devoient en outre » amener trois charretées juſqu'au Monaſ» tere des Foſſez. Pour le droit de poiſſon » chaque feu payoit douze deniers & trois » poulets avec quinze œufs. Le neuviéme » mans ou mas étoit celui qu'on qualifioit » *indominicatus* c'eſt-à-dire la Maiſon Seig» neuriale ou l'Abbaye avoit cinq coutures » ou labourages, un pré, des bois, des eaux » & un moulin.

Capitular. alez. 2 Inrum.

Ce village eſt ſitué à huit lieues de Paris du côté de l'orient, dans une vallée qui n'eſt éloignée de Tournan que d'une demie lieue vers le nord. Le pays eſt fort aquatique, parce qu'il ſert de paſſage aux eaux de pluſieurs étangs, qui ſont encore plus éloignez de Tournan. D'où il eſt aiſé de conclure que les prairies n'y ſont pas rares. Il y a auſſi des labourages, bien des boccages ; & la forêt qu'on appelle de Crecy s'étend en partie ſur cette Paroiſſe. En 1709, on y comptoit 90 habitans ſuivant le dénombrement de l'Élection de Roſay imprimé alors, & réimprimé en 1720. Le Dictionnaite Univerſel de la France imprimé en 1726, y marqne 404 habitans ou communians. On m'a dit il y a dix ans que la Paroiſſe n'avoit que 83 feux ; ce qui n'empêche pas le ſieur Doiſy dans ſon Royaume de France publié en 1745, d'y en ſuppoſer toûjours 90 comme il y a

trente ans. Le Dictionnaire Universel commet ici sa faute ordinaire de conclure de ce que Favieres est de l'Election de Rozay, qu'il est comme Rozay du Diocèse de Meaux.

L'Eglise Paroissiale est sous le titre de S. Martin : elle est comme une longue chapelle le chœur en est quarré. Il y a une aîle du coté méridional. Au côté droit de l'Eglise est une tombe quarrée oblongue, sur laquelle est gravé en petite capitales gothiques du XIV siecle. *Cy gît feu Jehan de Favieres Escuyers qui trepassa l'an de grace.......* Il est réprésenté en Chevalier armé. Il a fondé des prieres que le Curé acquitte encore. Il pouvoit descendre de cet ancien Jehan de Favieres, que l'on trouve temoin dans un acte d'Agnès Comtesse de Meulant sur Jossigny, & qui est de l'an 1170. *Chartul. S. Genov. p. 177*

Au côté gauche où l'on voit des vitrages du XIII siécle, est une autre tombe de la même façon que la précédente, sur laquelle on lit : *Cy gît Feu Milheit de Ma...iis qui trepassa l'an de grace...... de Janvier : Priez Dieu pour l'ame de ly.* Il a un étrier sous ses pieds. Ce peut être un Seigneur de Mandegris lieu très voisin.

On a vû ci-dessus que cette Eglise de S. Martin de Favieres, étoit dotée dès le IX siécle d'un mas, meix, ou métairie. Quoique ce soit l'ancien pouillé des revenus de S. Pierre des Fossez où cela fut marqué dans le X siécle, il ne paroît en aucune maniere que cette Abbaye possédât cette Eglise. Mais supposé qu'elle en eût joui, Maurice de Sully Évéque de Paris, l'un des principaux bienfaicteurs, & fondateur pour ainsi dire de l'Abbaye d'Hermieres qui est située sur cette

Paroisse, la retira des mains de ces Moines pour en faire présent aux Chanoines de Premontré, établis dans cette Maison vers le commencement de son Episcopat ; depuis lequel tems elle est marquée appartenir à ces Chanoines Réguliers dans tous les Pouillés de Paris, à commencer par celui du XIII siécle. Et l'Abbé est gros Décimateur de la Paroisse avec le Seigneur de Neufmoutier.

Il est difficile d'assurer d'où étoit venu à l'Abbaye des Fossez ou de saint-Maur, le bien considérable & Seigneurial qu'elle y avoit au moins dès le IX siécle. Par la suite il lui fut impossible de ne pas en accommoder les Seigneurs de Tournan, qui étoient devenus puissans, & qui favoriserent extremement le Prieuré de ce lieu qui appartenoit à cette Abbaye, ensorte que cette même Abbaye n'eût plus à Favieres que de foibles restes de son ancien Domaine ou d'autres revenus que les Seigneurs de Tournan lui céderent : Et que l'on vit dès le XIII siécle une famille qui prenoit le nom de Favieres. C'est de quoi il reste des vestiges dans les monumens du XII & XIII siécle. En 1182, Guy de Garlande déclara avoir donné à ce Monastere l'usage dans les bois de Favieres. En 1223, Hugues de Chatillon d'une part, & Anselme de Garlande, Pierre de Favieres & ses freres succéderent touchant le droit de Gruerie dans les mêmes Bois. En 1257, Pierre de Chevry Abbé de saint-Maur y fit l'acquisition d'une partie de forêt pour la somme de 98 livres & 110 sols tournois. Durant le cours dn même siécle, il exista un Chevalier nommé Henry de Favieres dont le fils appellé Dreux de Favieres fonda l'Anniversaire & celui de Richarde sa mere

Chartul. papyr. S. Mauri f. 51.

Cod. Sorb. mss.

Gall. Chr. T. 7. col. 297.

Necrol. Ecc. Paris. ad 21 Januar.

avec le ſien, en l'Egliſe de N. D. de Paris, dont il étoit Chanoine, & pour lequel il laiſſa 60 ſols aſſignez ſur la cinquiéme partie de ſa ſucceſſion, que le Prieur de Favieres qui en jouiſſoit, devoit payer ſuivant les lettres de l'Abbé & Couvent d'Hhermieres.

Les Seigneurs de Garlande ſont encore mentionnez à l'an 1238, dans un acte important qui regarde Favieres. La dixme de cette Paroiſſe avoit été engagée aux Egliſes de S. Nicolas du Chardonnet & de S. Paul de Paris; Anſelme de Garlande Seigneur de Tournan, paya à ces Egliſes la ſomme pour la quelle étoit fait l'engagement & devint par là propriétaire de cette dixme, dont on ne trouve plus rien enſuite. *Cod. mſ. Sor.*

Ce ne fut qu'en 1293, au mois de May, que les Garlande ceſſerent d'être Seigneurs de Favieres par la vente que Jean & Agnès ſa femme en firent à Pierre de Chambly Chevalier en même tems qu'ils lui rendirent Tournan, Marle, Fontenay &c. Mais nonobſtant tous les changemens arrivez par le laps de tems, il y avoit encore en 1278, un Fief dit de Favieres poſſédé par l'Abbaye d'Hermieres que l'Abbé Milon reconnut être mouvant du Monaſtere de S. Maur. En 1257, Anſel de Garlande & G... ſa femme tenoient des bois de l'Abbaye de S. Maur près Favieres. Jean de Gereſines étoit Seigneur de ce lieu en 1483. *Chartul. S. Mauri, n. 48.* *Ibid. orat. n. 4.* Sauval, T. 3. p. 447.

Il y a à Favieres quelques écarts; ſçavoir le Prieuré de ſaint-Oüen, l'Abbaye d'Hermieres, Mendegris, Puiſcarré, Ville-migeon, & le Château de la Planchette.

Il y avoit auſſi au XIII ſiécle un canton dit la Croix-Paillard ſuivant un titre de l'an 1274. *Chartul. S. Mauri. n. 47.*

Je remets à parler ſéparemment du Prieuré de ſaint-Oüen & de l'Abbaye d'Hermieres.

Ibid. n. 48.

MANDEGRIS. Ce que j'en ai pu apprendre eſt qu'en 1278, Milon Abbé d'Hermieres, reconnoît que le fiéf poſſédé en ce lieu par ſon Monaſtere relevoit de S. Maur des Foſſez. Nonobſtant quoi je lis ailleurs que la Seigneurie de Mandegris étoit mouvante de Tournan au XV ſiécle; & que Jean de Gereſme Ecuyer, fit hommage en 1483, à M. le Chancelier comme à lui échue par la mort de Jean de Gereſme ſon pere.

Compte de la Prév. de Paris, 1488. Sauv. T. 3. p. 447.

Tab. Foſſ. in Ep. mſ. 10. *Corb.*

En 1494 & 99, Robert Surreau Ecuyer Prevôt de Corbeil en étoit Seigneur.

Perm. d'or. domeſt.

Cette Terre & ſon Château appartenoit en 1698 à M. Sanguin. Elle eſt aujourd'hui à M. de Moras qui demeure à Champroſe, Paroiſſe des Chapelles.

Affiche de 1744.

J'ai vû affiché dans Paris Fontaine le Hongre comme hameau de Favieres en Brie; mais aucune Carte des environs de Paris n'en fait mention.

POYQUARRÉ eſt mentionné & ainſi écrit dans les Regîtres de l'Archévêché, où l'on trouve qu'à raiſon de l'éloignement dont il eſt de Favieres, il fut permis à Noble Nicolas le Peultre Officier de la Venerie du Roy, le 24 May 1605, de faire célébrer dans la Chapelle qu'il venoit de faire conſtruire en ſa maiſon.

Le Chapitre du Vivier en Brie maintenant réunie à la Sainte-Chapelle de Vincennes, a pris dans le Procès-Verbal de la Coûtume de Paris de l'an 1580, la qualité de Seigneur en partie de Favieres.

PRIEURÉ DE SAINT OUEN,

A observer l'ordre chronologique, ce Prieuré doit être placé ici avant l'Abbaye d'Hermieres parce que sa fondation est plus ancienne. Quoi qu'on n'en connoisse point les fondateurs, il est constant qu'il appartennoit à l'Abbaye de Tiron au Diocèse de Chartres avant l'an 1147, puisqu'il est du nombre de ceux que la Bulle d'Eugene III de cette même année, confirma à cette Abbaye sous le nom de *Ecclesia S. Audoëni de Turnomio.* On ne doit pas être étonné que cette Bulle l'appelle S. Oüen de Tournan quoiqu'il ne soit pas de la Paroisse de Tournan, il est aussi voisin de Tournan que de Favieres & la dénomination à l'égard des pays éloignez, se prend ordinairement du lieu considérable le plus proche. Pour ce qui est du nom de S. Oüen donné à ce Prieuré, je pense qu'il est permis de conjecturer que dans les différens transports qui furent faits du corps de S. Oüen Evêque de Rouen, à cause des guerres des Normans tant à Paris qu'aux environs de Soissons, on l'aura réfugié pendant quelque tems dans la forêt de Crecy, qui couvroit alors tous ces pays là, en quelque Château de sureté, & que le peu de reliques qu'on y aura laissé en reconnoissance du droit d'hospitalité, aura été une occasion aux Seigneurs d'y bâtir une chapelle du titre de ce saint, au service de laquelle les Moines de Tiron qui étoient en grande réputation de sainteté sous le regne de Louis le Gros auront été appellez.

Gall. Chr. T. 8. Instrum. col. 330.

Le Pieur de saint-Oüen est le troisiéme de

ceux du Doyenné de Moiſſy-l'Evêque dans l'addition au Pouillé Pariſien du XIII ſiécle faite vers l'an 1300. Pendant que tous les autres Prieurés du même Doyenné payoient en 1384, pour droit de viſite & de procuration à l'Evêque de Paris la ſomme de 10 liv. celui-là n'étoit taxé qu'à trente ſols. La même proportion eſt marquée pour le payement dans le Pouillé du XV ſiécle, où on lit : *Prior S. Audoëni per compoſitionem XXV. ſol. paris.*

Rôle du Sr de la Croliere, 1384.

Il n'y a rien de remarquable dans l'Egliſe de ce Prieuré qui n'eſt qu'une ſimple chapelle rebâtie pluſieurs fois ; on ne ſçait pas même pour combien de Religieux le Couvent avoit été fondé. Les veſtiges des lieux réguliers ſont diſparus.

Invent. Tit. Ep. Par.

En 1254, ce Prieuré payoit 50 ſols de procuration à l'Evêque de Paris, ce que l'Abbé de Tiron reconnoit par un acte daté de cette année.

On en connoît quelques Prieurs commendataires depuis deux cens ans.

Pierre Diſques l'étoit en 1547, & mourut alors.

Pierre Copin lui ſucceda & mourut en 1557.

Robert Sauſſy fut pourvu le 17 May 1557.

Charles de Buze reſigna en 1570 ce Prieuré à Jacques Favier Clerc Pariſien.

Jean Merle Clerc Perigourdin l'obtint en Cour de Rome le 12 Juin 1571, & dans ſon viſa il eſt dit ſitué *intra limites Parochiæ de Faveriis.*

François le Roy le poſſeda ſur la fin du ſiécle.

Pierre du Moulin l'eût par réſignation le 27 Décembre 1601.

Il est possédé actuellement par M.....le Gendre beaufrere de M. Bosc Procureur Général de la Cour des Aydes.

Le Prieur Curé de Favieres y acquitte une Messe par chaque semaine; & le 24 Août jour de la Fête, la Paroisse y va en Procession & y chante la grande Messe.

ABBAYE D'HERMIERES.

LA réputation que s'étoit attiré Maurice de Sully Evéque de Paris, en encourageant les Seigneurs qui avoient le dessein de fonder des Monasteres, de les fonder dans son Diocése, a engagé Rigord écrivain de la vie de Philippe Auguste, de dire à l'an 1196, que mourut cet Evêque, qu'il étoit fondateur dès Abbayes d'Herivaux, d'Hermieres, Hiere, & Gif: Et Guillaume de Nangis qui écrivoit environ cent ans après a suivi cette opinion. Il est aussi facile de montrer à l'égard d'Hermieres, que c'est faussement qu'on lui a attribuée cet honneur, qu'il l'est à l'égard des trois autres. Duchêne T. 5. p. 40.

Les auteurs du nouveau Gallia Christiana ont pris le meilleur parti, qui est d'assurer que Maurice de Sully a été seulement l'un des bienfaicteurs, parce que c'est de son tems que cette Abbaye a été établie dans son Diocèse; mais que le vrai fondateur est un nommé Regnaud *Reginaldus*, auquel on peut associer un des Thibaud Comte de Champagne, & Adele fille de l'un de ces Comtes, épouse du Roy Louis VII, laquelle lui donna en 1202, du terrain jusqu'aux bois de Bucy, sans exclure les Seigneurs du nom de Garlande, Guy, Ansel, & Robert. *Concord. Parlam.* *Gall. Chr. T. 7 Instr. 80.*

On ne peut guerres placer cette fondadation avant l'année 1160, qui est celle dans laquelle Maurice de Sully entra sur le Siége Episcopal, d'autant plus que Robert qui en fut le premier Abbé vivoit encore en 1183, & que Garnier son successeur ne paroît qu'en 1192. Les premiers Religieux de cette maison qui est de l'ordre de Premontrez, furent tirez de l'Abbaye de Val-Secret proche Château-Thierry.

Elle n'est point située dans un village du nom d'Hermieres comme l'a cru M. de Valois; ce qui a trompé d'autres écrivains postérieurs. (a) Hermieres est une vraye solitude enfoncée dans la forêt de Crecy, au nord de Tournan à sept lieues de Paris vers l'orient d'Hyver, & à deux de Lagny. Quoique sa situation ne soit point dans un vallon, les bois qui l'environnent de tous côtés sont si remplis de mouilleres faute d'écoulemens, que les abords en sont assez difficiles, même durant l'été.

L'Eglise de cette Abbaye est consacrée sous le titre de la sainte-Vierge & de saint Nicolas. L'édifice est petit & bas; dans le gout du XIII siécle & en forme de croix; il est de plus orné de galleries vitrées, & les voutes en sont supportées par des petites colonades réunies. La nef a été racourcie.

Je ne mettrai point ici les épitaphes des Abbés qui se peuvent lire encore en partie dans cette Eglise, où quelques unes ont eté rapportées du Chapitre ou du cloître: Elles sont conservées dans le Gallia Christiana où l'on peut les voir.

Gall. Chr. T. 7. col. 941. & seq.

(a) Piganiol, Descript. de Paris, T. I. p. 114, va jusqu'à dire qu'Hermieres est un bourg.

Voici d'abord celles qui concernent la famille des Garlandes.

Dans la chapelle de la croiſée du côté ſeptentrional eſt répréſentée ſur une tombe une femme joignant les mains & ayant ſon habit retrouſſé, avec cette inſcription en gothique capital.

Tumulata quieſcit Haoiſis
Nobilis & clari generis meruit ſociari
Nobilitate pari cœlo queat illa beari
Quæ obiit anno Domini M. CC. octogeſimo
Sexto, die Feſto S. Martini Yemalis.
Orate pro ea.

C'eſt Havoiſe de Montmorency femme d'Anſel de Garlande IV du nom & qui n'eût point d'enfans.

Dans la nef eſt la tombe d'un Chevalier armé dont l'écuſſon eſt effacé de vétuſté. Mais on y voit encore ce reſte d'inſcription en gothique.

Nobilis Anſelmus quem continet iſte locellus
Terram Poſſeſſe poſſedit Turnomiique,
Juſius utrobique......
Qui obiit anno Domini M. CC octogeſimo ſeptimo die Jovis poſt Paſqua. Orate pro eo.

C'eſt ſans doute Anſel de Garlande III du nom.

On voit auſſi dans cette nef la figure de deux Garlandes vêtus d'habits longs, & dont l'écuſſon eſt vuide. Leur épée pend à leur côté gauche. Le premier a un lion ſous ſes pieds. Le ſecond a une couronne de roſes.

On croit que l'un des deux eſt un Anſel de Garlande. Ce ſont vraiſemblablement les deux fils d'Anſel de Garlande Seigneur de

Possesse & de Tournan, dont on vient de lire l'épitaphe. Celui qui a une couronne est Ansel son aîné qui épousa Haoise marquée ci-dessus dont il n'eût point d'enfans, & l'autre est Jean son fils puîné qui mourut avant son aîné, mais en laissant postérité.

Jean Gaucher du Chatel Ecuyer, sire d'Armainvilliers par son testament du 15 Octobre 1380, avoit choisi sa sépulture dans cette Eglise. Sa tombe est disparue.

A un pilier de la nef vers le septentrion est attaché un marbre noir gravé en mémoire d'un homme de lettres qui a été assez célèbre de son tems, & qui a été inhumé en ce lieu. On y lit *Jacobus Gutherius in senatu Parisiensi Advocatus, Patricius Romanus, hic beatam spem & adventum magni Dei salvatoris nostri Jesu Christi expectat in misericordia.* Et sur sa tombe qui est auprès, il est spécifié qu'il mourut en 1638, agé de 77 ans. Son épouse lui survêquit de dix ans, & est inhumée près de lui. On apprend par son épitaphe qu'elle s'appelloit *Catharina Argentaria*; qu'elle avoit eu cinq enfans qui se firent Religieux, & qu'elle mourut agée de 80 ans. L'auteur de l'inscription ajoûte ces mots; *Vicinum Brittachium Societati Jesu legavit*, puis il dit qu'il y eût une échange de ce bien; & fiint en disant: *Hanc vicissim funebrem ei domum pro domo reposuere Patres Societatis Jesu anno XLIX, Obiit anno XLVIII, Septembris XVII.*

Jaqcues Gouthier inhumé dans cette Egliise étoit natif de Chaumont en Bassigny. L'ouvrage qu'il publia en 1612, intitulé *de veteri jure Pontifico urbis Romæ*, fut si bienreçu à Rome, que le senat aceorda à l'auteur le titre de Citoyen romain pour

Suppl. de Moreri.

lui & pour sa postérité : ce qui fut confirmé par Louis XIII. Il y a encore plusieurs autres ouvrages de lui ; celui *de Jure Manium* est un des plus estimez. Il fut aussi assez bon Poëte latin ainsi qu'il paroît par son *Rupella capta* imprimé en 1628. Gouthier après avoir passé quarante ans dans le Barreau avec honneur, se retira à la campagne pour y vivre en repos & s'adonner uniquement à l'étude. Il faut croire que sa maison étoit dans le voisinage d'Hermieres, sur le territoire de Favieres, ou de Neufmoutier ou de Pontcarré, & qu'il avoit demandé à être inhumé dans l'Eglise de l'Abbaye. Je n'ai pu deviner ce qu'il faut entendre par le *Brittachium* dont il est fait mention sur la tombe de Catherine l'Argentier sa femme: Je croi cependant que c'est une maison dite la Bretêche ; qui est dite voisine de l'Abbaye d'Hermieres dans la légende de Jean Poisle imprimée en 1576, & lui avoir appartenu en conséquence d'un procès fait à une pauvre demoiselle.

Legende de M. Jean Poisle Conf. au Parl. de Par. pag. 12.

Enfin on voit dans la même Eglise un Mémorial au sujet de Claude Regnaud Abbé, qui en a fait refaire la voute. Il répose & est dit être décédé le 19 Octobre 1641. Les Bulles de cette Abbé Commendataire étoient de l'an 1597.

Le cloître de cette maison a été rebâti de briques. Les jardins en sont spatieux.

Cette Abbaye eût au commencement du XIII siécle consécutivement deux Abbés du nom de Thomas. Du tems du premier vers l'an 1210, étant bien fourni de Religieux on confia à quelques uns d'entr'eux le gouvernement de l'Hôpital de la Trinité à Paris situé dans la rue saint-Denis. Cet Hô-

pital resta sous la direction durant trois siécles & demi pendant lesquels, quoiqu'ils exerçassent l'hospitalité envers les pauvres pelerins, ils se rendirent utiles aux maisons de l'ordre voisine de Paris, donnant azyle à ceux des Abbés qui craignoient les effets des guerres des Anglois au XV siecle. Mais la ville de Paris ayant eu besoin de cet Hôpital pour une destination plus étendue, les Premontrez en sortirent l'an 1562, & se retirerent à Hermieres. Jusques - là cet Hôpital avoit passé pour un membre de cette Abbaye.

Sous Thomas II qui étoit de la Maison de Montmorency s'il est vrai comme le dit le Nécrologe d'Hermieres qu'il fut frere d'Haoise femme d'Ansel de Garlande de laquelle on a vu ci-dessus l'épitaphe. (*a*) un autre Ansel Seigneur de Tournan donna à l'Abbaye d'Hermieres au mois de May 1237, une déclaration comme la Terre de cette Abbaye n'étoit point dans l'étendue de son fiéf de Tournan, & reconnut que l'Abbaye a tout droit de justice. Il amortit de plus ce qu'elle avoit dans son fiéf. Il est aussi fait mention dans les anciens Regisltres du Parlement d'un bien de cette maison mouvant en arriere fiéf de l'Evêque de Paris.

Second Livre vert vieil du Chastelet, f. 135.

Reg. olim 1301. Jovis post Epiph.

Le Catalogue des Abbés jusqu'à M. Fresson qui l'est aujourd'hui, ne vaque jusqu'au nombre de trente-sept : Mais outre ceux-là il y en a qui sont tombez dans l'oubli. Le

(*a*) Ce qui me fair douter qu'il ait été frere d'Haoise, est qu'il étoit Abbé des l'an 1223, & qu'il mourut en 1247 ; Haoise au contraire ne mourut que trente-neuf ans après, sçavoir en 1286, suivant l'inscription de sa tombe.

dernier

dernier Régulier élu fut un nommé Jean du Sauſſay, qui fut beni le Dimanche 22 Décembre 1521, par François Poncher Evêque de Paris, aſſiſté de Guy Abbé de Montebourg, & de Charles Boucher Abbé de S. Magloire dans l'Egliſe du Couvent de la Trinité à Paris, laquelle étoit encore alors occupée par l'ancienne colonie venue de l'Abbaye.

Le premier Abbé Commendataire fut Bernard de Ruthies qui jouiſſoit dès l'an 1535. En 1572, le Parlement rendit un Arrêt qui ordonnoit que cette Abbaye ſeroit réformée & il y eût un Conſeiller député à ce ſujet le 9 Août. Primitivement elle avoit été du nombre de celles dont l'Abbé étoit tenu de comparoitre aux Synodes Diocéſains. On conſerve l'excuſe par écrit, que l'Abbé Jean envoya, au ſujet de ſon manquement au Synode d'après Paques de l'an 1388.

Reg. Ep. Par. 2 Sept. 1535.

Regiſt. du Parl.

Tab. Ep. in Spir.

En 1681, Louis XIV donna cette Abbaye à Edme Pirot, Auxerrois, Docteur de la Maiſon & Société de Sorbonne & Profeſſeur Royal, depuis Chancelier de l'Egliſe de Paris, & auteur de quelques ouvrages. Ce fut de ſon tems que l'Abbaye obtint confirmation de l'échange qu'elle avoit faite avec Henri de Beringhen premier Ecuyer du Roy.

Ibid. 23 Juillet 1683.

Les ravages des guerres ſont cauſe qu'il n'eſt rien parvenu juſqu'à nous des ouvrages qui pouvoient avoir été compoſez dans ce Couvent. Il y vivoit au commencement du XIII ſiécle un *Joannes de Grevia*, frere ou neveu du Chancelier de Paris Philippe *de Grevia*, duquel on a des ouvrages.

Gall. Chr. T. 7. col. 830.

OZOIR-LA-FERRIERE,

OU

LES FERRIERES.

LEs différens lieux de France qui portent le nom d'Ozoir ou Ouzoir, & qu'on a écrit quelquefois Ozouer & Ouzouer, (& méme auſſi d'autres fois Auzoir, mais très mal) tirent tous inconteſtablement leur étymologie du mot latin *Oratorium :* Ces lieux ont commencé par une Chapelle qu'on y a bâti, auprès de laquelle, par la ſuite, on eſt venu habiter. Ce qui empêche de douter de l'origne que je donne d'Ozoir, eſt que primitivement on l'a écrit *Oroir* en langue vulgaire : Et ſi pour s'en convaincre l'on n'a pas de titres françois bien anciens pour tous les villages de ce nom qui ſont répandus dans le Royaume, il ſuffit que l'on en ait de quelques uns. D'ailleurs les titres latins qui ſont d'un tems antérieur & les Pouillez, appellent ces lieux du nom d'*Oratorium*, qui naturellement a du forme Oroir, de mème que *Dormitorium* a fait dortoir, *Operatorium* Ouvroir. Enſuite par adouciſſement on a changé la lettre r en z. Cequi eſt arrivé quelquefois en notre langue en d'autres mots. Mais comme il y a en France environ dix ou douze lieux qui portent le nom d'Ozoir ou bien d'Ouzoir, & qu'il y en avoit même un au Diocèſe de Paris dans les environs de Chelle : Il a été beſoin d'employer un terme

distinctif pour celui-ci ; & l'usage l'a fait tirer de la forêt dans laquelle il se trouvoit. Or cette forêt s'appelloit anciennement la forêt de Ferrieres. Imbert Evêque de Paris parlant dans une Charte de l'an 1050 d'une Eglise de ces quartiers là qui est aujourd'hui en pleine campagne, dit qu'elle étoit située *in silva Ferrariensi*. Cette forêt dont l'une des extrémités est vers la Grangele Ro y, au Diocèse de Paris, après avoir fait un circuit en forme de fer à cheval se termine dans le Diocèse de Meaux au village dit Hautefeuille. Le nom de Forêt de Ferrieres qu'elle avoit dans toute la partie qu'on appelle maintenant les Bois d'Armainvilliers, lui venoit de ce qu'elle abondoit en forges de fer, qui étoient des forges à bras. Ce qui est si vrai que lorsque l'on creuse à Ozoir, on y trouve encore beaucoup de machefer. Ce village qui en a tiré son nom avec celui qu'on nomme Ferrieres à la distance d'une lieue & demie delà, étoient les deux endroits où la fabrique de cette matiere étoit plus abondante. Car il faut toûjours présupofer une chose certaine, qui est que ces deux lieux qui se trouvent maintenant au dehors de la Forêt, étoient alors entierement dedans. Les Fabriques ou Forges de fer du Diocèse de Paris, avoient fait connoître ce canton au XII siécle, de maniere qu'un moine de S. Martin de Tournay chargé de découvrir où étoit une Abbaye du nom de Ferrieres, n'en vint about étant à Reims, que par le moyen de ces Ferrieres du Diocèse de Paris. Parce qu'apparemment il s'adressa à quelque Religieux de S. Maur des Fossez, qui étoit venu comme lui au Concile de Rheims en 1147. Au reste ce

Cartul. papyr. S. Mauri f. 147.

Narrat. Restaur. S. Mar. Tornac. Spic. in fol. T. 2. p. 901.

que nous en avons de plus ancien ne passe point le IX siécle. Le premier acte nous apprend que c'étoit l'Abbaye de S. Germain des Prez qui avoit beaucoup de biens en ce lieu, & que son Abbé Hilduin en fit l'échange en l'an 856, pour d'autres biens que Rainard Abbé de S. Pierre des Fossez lui donna, & qui étoient situez à Villepreux.

Chartul. S. Mauri papyr.

In Villa porcorum.

Il est constant qu'on ne disoit point alors Ozoir la Ferriere, mais l'Ozoir des Ferrieres. Guillaume Evêque de Paris met dans sa lettre de l'an 1237, *Oratorium Ferrariarum.* Et dans une piéce du Cartulaire de S. Maur il est parlé d'une maison contigüe au au ruisseau du lieu.

Ce village est à six lieues & demie de Paris vers l'orient du milieu de l'automne au bout d'une plaine, & à l'entrée d'une autre qui commence après un petit ruisseau. Sa situation est sur un des grands chemins de la Brie qui conduisent en Champagne par Tournan, Rosay, Vaudoué &c. On n'y voit que des terres labourables avec quelques boccages & prairies, lorsqu'on est passé le village bâti sur un côteau qui regarde le nord ou est immédiatement après, on entre dans la forêt qui est aussi tout pays plat sans montagnes. Suivant le dénombrement des feux fourni en 1709, il y en avoit alors 75 en toute la Paroisse. Le Dictionnaire Universel de la France de 1726, dont l'évaluation par habitans ou communians se trouve toûjours assez proportionnée à ce dénombrement y en marque 222. Mais le sieur Doisy qui a fait imprimer en 1745, un nouveau dénombrement de feux de tout le Royaume, n'y en compte que 49.

Il falloi tqu'il y eût eu une chapelle dans ce

lieu long-tems avant le regne de Charles le Chauve, puiſque dans l'acte d'échange de l'an 856, ci-deſſus indiqué, il eſt appellé ſimplement du nom d'Oratoire, *ad villam quæ vocatur Oratorium.* Cette chapelle érigée depuis pluſieurs ſiécles en Paroiſſe, eſt ſous le titre de S. Pierre. l'édifice n'a rien de remarquable. Il ne ſe voit de l'ancien du XIII ſiécle, que quelque reſte de colonnes ou piliers du chœur tant d'un côté que d'un autre. Le grand autel fut porté au fond l'an 1724, à l'occaſion d'une ſacriſtie que l'on projetta. Dans l'aile du côté du midi qui eſt unique, ſe voyent des épitaphes modernes de Mrs. Parfait & Amyot, dans leſquelles ce lieu eſt ortographié *Auſoy la Ferriere*, ce qui eſt contre l'étymologie dont on eſt aſſuré. Il y a dans la nef du côté ſeptentrional proche la chaire à prêcher l'épitaphe d'un Curé en vers françois, gravée en petites lettres gothiques, & qui pourroit être curieuſe; mais l'humidité qui regne de ce coté là, l'a tellement couverte de mouſſe, qu'on ne peut preſque plus la lire.

Reg. Arch. 24 Aug.

On ignore quel fut l'Evêque de Paris qui donna cette Egliſe à l'Abbaye de S. Maur: Mais on ſe doute que c'en fut un du XI ſiécle.

Innocent II confirma à l'Abbé la nomination à cette Cure par ſa Bulle de l'an 1136. On y lit *Eccleſiam de Oratorio.* Maurice de Sully dit plus dans ſes lettres de l'an 1191, car il y joint l'aitre, la groſſe dixme, & deux parts dans la menue: *Eccleſiam de Oratorio cum atrio &c.* Guillaume d'Auvergne qui entra ſur le ſiége de Paris en 1228; ayant pourvu une fois de lui-même à cette Cure, au bout de ſix mois qu'elle étoit vacante, donna acte à l'Abbaye de S. Maur, comme

Hiſt. de Paris, T. 3.

Ex autogr in Tab. S. Maur.

Chartul. S. Mauri.

il n'entendoit point préjudicier au droit de ce Monaſtere. Il eſt de l'an 1237. Auſſi le Pouillé de Paris qui fut rédigé au même ſiécle marque-t'il *de donatione Abbatis Foſſatenſis, Eccleſia de Oratorio*. Les Pouillez imprimés dans le dernier ſiécle y ſont conformes & marquent la dévolution du droit à l'Archevêque à cauſe de l'union de l'Abbaye de S. Maur ; ce qui montre cependant l'inhabileté de celui qui a publié le Pouillé en 1626, eſt qu'il a traduit *Oratorium Ferrariæ* ; par ces mots *l'Oratoire de Ferrare*.

Ibid. f. 45. Outre l'Egliſe Paroiſſiale vrai ancien Oratoire, l'Abbé de S. Maur y en avoit un dans ſon Manoir ſeigneurial : le Pape Martin V permit vers l'an 1430, que l'on y célébrât la Meſſe.

La Seigneurie d'Ozoir ayant appartenu de tems immémorial à l'Abbé de S. Maur, je ne puis faire ici mention que des circonſtances où cette Abbaye s'eſt trouvée par rapport à quelques Militaires qui y avoient du bien, ou par rapport aux habitans. Le Monaſtere obtint en 1208, le gain d'un cauſe au moyen d'une ſentence arbitrale donnée au mois de Février par Guillaume Paſtorel Hugues de Baſton & Gile de Verſailles qui lui adjugerent toute juſtice à Oroer ſur la terre de Guillaume de Gleſiere & Philippe ſon frere. Depuis ce tems, le même Guillaume *de Gliſeria* Chevalier voulut que les hôtes qu'il avoit à Ozoir fuſſent ſoumis en cas de délit aux uſages & coûtumes du pays : Son acte eſt de l'an 1230. Il eſt parlé dans autres lettres de l'an 1248, données par Odon Archidiacre d'un lieu d'Ozoir dit la Foſſe-Brunon, & d'une maiſon que les héritiers de ce Chevalier y avoient, & l'on y

Repertoire du Châtelet, p. 1249.

Chartul. S. Mauri Gaign. n. 50.

Ibid.

ſpécifie une reddition de devoir, par ces mots *palmeia præſtita*. Ce qui me paroît ſignifier l'hommage lige rendu entre les deux paumes de mains du Seigneur. En 1248, Ferric *de villa Paacla* dit Briart, Chevalier, reconnut tenir de l'Abbaye un Fiéf ſitué *apud Oratorium*. En 1277, Guillaume de Boneuil homme d'armes quitta au méme Monaſtere ce qu'il poſſedoit à Ozoir, moyennant la ceſſion que l'Abbaye lui fit de ce qu'il lui appartenoit dans l'Iſle de Barbiere proche le méme Boneuil ſur Marne.

Ibidem.

Ibid. n. 16.

Ibid. n. 23.

L'ancien territoire de cette Paroiſſe n'eſt preſque connu, que par les différens quartiers de Foret qui la compoſoient. Il en a un entr'autres qui porte un nom aſſez ſingulier, ſçavoir *Foreſta quinque ſolidorum*, quoique quelquefois on l'a appellée *Foreſta ſancti Ceoldi* qui eſt un nom de ſaint inconnu.

On trouve que l'Abbaye de S. Maur en fit l'abandon à ſes hôtes d'Ozoir l'an 1238, en même-tems qu'il les quitta des corvées du droit appellé *Vantus ſucci & Baleri* des trois œufs dûs aux Rogations : Mais cet abandon ne leur fut fait qu'à condition qu'ils défricheroient cette forêt & qu'ils la mettroient en culture. Il y avoit auſſi eu une conteſtation entre le Curé du lieu nommé Jean & l'Abbaye au ſujet de la même Forêt: Les parties s'en rapporterent à des arbitres l'an 1241, & l'Evéque de Paris Guillaume d'Auvergne ratifia l'accord qui fut fait. Un autre canton de la forêt des Ferrieres étoit appellé *Jarriel*. Il eſt connu par un acte de l'an 1260, dans lequel Guillaume de *Boſco-Herpini* ſe reconnut detenteur des bois de ce nom ſituez en la Paroiſſe d'Ozoir. Par un autre acte de 1266, Pierre de Marly-la-ville

Ibid. n. 22.

Ibidem.
Gall. Chr. T. 7. col. 98.

Chart. S. Mauri. n. 16.

proche Louvres, Chevalier, & Ade sa femme reconnoissent qu'ils jouissent avec Simon de Bandeville Chevalier, & Dreux de Morcent aussi Chevalier cent arpens de bois qui leur viennent du côté de leurs femmes & qu'ils disent situez *apud Oratorium la Ferriere* lieu dit Jarriel dans la censive de saint Maur. Un autre titre de l'an 1272, désigne la situation de ce lieu de Jarriel entre Ozoir & Tournan; c'est en parlant des deux cent arpens de bois, que Philippe Abbesse de S. Antoine-les-Paris y avoit acheté, à l'occasion dequoi elle étoit redevable à S. Maur d'une somme de trente sols.

Ibid, n. 18.

Ibid. n. 18. *& Gall. Chr. T.* 7. *col.* 901.

Le Roy possédoit au XIV siécle dans les bois d'Ozoir, vingt-quatre arpens qui avoient appartenu à un nommé Jean Billouart; comme ils convenoient à l'Abbaye de S. Maur, Charles V les lui donna en 1362, pour d'autres biens. Ils n'avoient été prisés que treize livres.

Reg. des Chart. 92. n. 123.

Le voisinage de la forêt a été cause que de toute ancienneté il s'est fait beaucoup de charbon à Ozoir. Une Ordonnance de l'an 1270, porte que du charbon de ce lieu qui venoit en sacs à Paris, le Voyer en avoit deux sacs.

Traité des Fiefs, Brussel T. 2. p. 741.

Comme l'Archevêque de Paris, par le moyen de la réunion de l'Abbaye de saint Maur à sa mense, étoit devenu Seigneur d'Ozoir, M. de Perefixe Archevêque s'interessa dans le dernier siécle à procurer quelque avantage à ce village. Il obtint en 1668, des Lettres Patentes, qui portoient l'établissement dans ce lieu de deux Foires par an, & d'un marché par semaine. Quoiqu'elles ayent été enregistrées en Parlement le 3 Septembre de la même année, on ne voit

pas

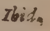
pas qu'elles eussent leur effet. Sur l'opposition des Chanoines d'Hiverneau, le Parlement avoit réglé le 23 Juillet 1678, que les deux Foires d'Ozoir se tiendroient les deux jours du mois de Septembre qui suivroient la tenue de celle de Montetif à eux appartenante, & le lendemain de la saint Pierre Fête Patronale du village.

Tiré de l'Arrêt imprimé en placard.

On m'a assuré que les Ecarts de cette Paroisse sont vers le midi la Grange-Bel-air, la Tuillerie; vers le couchant, les Agneaux, Vers le nord-ouest, & nord-est, la Doute. la Planchette, la Pointe-le-Roy.

La Grange-Bel-air appartenoit en 1643, à Etienne Quentin Chevau-leger. *Reg. Archiep.*

Les Agneaux ou plûtôt les Auneaux, étoit en 1644, une Seigneurie de Simon Chevalier, Lieutenant Général du Château du Louvre. *Ibid.*



La Pointe-le-Roy étoit en 1624 à René Pavin, Sécretaire du Roi, & à Isabelle du Haulquet sa femme. Et en 1697 elle appartenoit à M. le Comte de Montgeorge.

La Chanoinerie & la Marchaudiere ne sont pas marqués dans les Cartes. Les Archidiacres de Brie en ont quelquefois fait mention dans leur Registre de visite, à l'occasion des Chapelles domestiques qui y étoient.



LEZIGNY.

ON ne peut point douter que le nom de ce lieu ne ſoit un nom Romain défiguré. Quelques anciens titres de l'Abbaye de Saint Maur l'appellent *Liſiniacum*. L'Auteur du Pouillé de Paris, écrit au XIII ſiécle en latin, ne latiniſe point le nom de ce village; mais ſe contente de l'écrire en langage vulgaire, & il met ſimplement *Liſigni*. Ainſi la prononciation préſente de Leſigny, par laquelle on change le premier *i* en *e*, n'eſt que pour éviter les trois i ſucceſſifs, & elle ne doit point préjudicier à l'étymologie qui ſe tire naturellement de *Licinius*, nom Romain, qui a été porté par un Empereur au commencement du IV ſiécle, & par pluſieurs Romains avant lui & depuis lui. Ce qui montre encore l'origine Romaine de cette habitation, eſt de ce que ſur ſon territoire il reſte actuellement un hameau & Château appellé Romaine. Il reſte donc évident que Lezigny ou Leſigny eſt une altération du nom latin *Liciniacum*, & que s'il y a dans l'Angoumois des lieux dits Lezignac, & dans l'Anjou un Lezigné, dans le Poitou un Lezigny, tous ces lieux doivent avoir été dits primitivement *Liciniacum à quodam Licinio*.

Lezigny au Diocèſe de Paris ne ſe trouve cependant point dans les titres que depuis cinq à ſix cens ans. Mais il pouvoit être nommé dans ceux que l'Abbaye de Mont-étif a perdu. Cette Abbaye étoit ſur ſon territoire, & n'a pu conſerver aucun de ſes anciens monumens. Ce village eſt

placé au bout de la vaste plaine qui du côté de Paris commence à Sucy & à Boissy-Saint-Leger : il a du côté du midi la vûe sur un vallon très-agréablement varié de ruisseaux (*a*), prairies, arbres de toutes les especes ; ce qui fit que quelques Seigneurs y construisirent un château dont il sera parlé ci-après. Il est vrai qu'en venant du côté de Paris la plaine n'est que des bruyeres en grande partie, & c'est seulement du côté du couchant ; mais dans les autres côtés il y a de fort bons labourages & d'excellentes prairies. A l'égard de la vigne elle n'y est gueres connue. On ne doit faire aucun fond sur ce que marque le dénombrement de l'Election de Paris de l'an 1709, qui marque 70 feux à Lesigny. Il est évident qu'il y a une erreur de chiffre dans l'imprimé, puisque le Dictionnaire Universel du Royaume, publié en 1726, n'y reconnoît que 92 habitans ou communians. Le dernier Dénombrement qui a paru imprimé en 1745 sous le nom du sieur Doisy, se contente de marquer vingt feux en toute cette Paroisse. Lorsque j'y passai en 1739, on m'assura qu'il y en avoit trente ou environ. Il y a dans ce village une rue dont les maisons sont alignées, avec une porte ; ce qui fut fait par les soins des Seigneurs lorsqu'ils embellirent le Château.

Saint Ion ou Yon, Prêtre & Martyr du Diocèse de Paris, de la fin du III siécle, est Patron de l'Eglise de Lezigny. Les Reliques de ce Saint sont conservées en partie à Notre-Dame de Corbeil, & en partie à Châtres dit Arpajon. Il est hors de doute que

(*a*) Un titre de 1535 fait mention d'un grand étang qui y étoit alors, & d'un autre à Romaine en 1525.

les Evêques de Paris en ont déposé aussi en cette Eglise dans le temps de sa premiere Dédicace, & peut-être aussi dans celui de la seconde. Car l'édifice, tel qu'il est aujourd'hui, n'est que du regne de François I. Il est en forme de Chapelle oblongue, sans collatéraux, bien voûté en pierre, & surmonté d'une fléche couverte d'ardoise qui est apperçue de fort loin. François Poncher en fit la Dédicace le 5 Juillet 1523, suivant cet extrait d'un Registre de l'Archevêché. *Die Dominica quinta Julii an. 1523 Dominus Parisiensis Episcopus dedicavit Ecclesiam Parochialem de Lesiniaco sub invocatione S. Yonii Martyris, ac quatuor altaria in eadem existentia sub forma Ecclesiæ consueta dedicavit & consecravit, præsentibus ibidem Magistris Johannne Des Fossez Pænitentiario, Stephano Leger, Guillelmo Chédeville Eccl. Paris. Canonicis cum pluribus aliis.* Il est étonnant que la Relique qui est conservée dans cette Eglise & renfermée dans un bras de bois doré élevé au-dessus du tableau du Grand-autel, ne soit pas reconnue comme de Saint Ion, & qu'on lui donne le nom de S. Leonard : comme l'autentique en est perdu, peut-être que par la confrontation avec les Reliques de Corbeil & de Châtres on reconnoitroit qu'elle est de Saint Ion. Les guerres ont tellement affligé ce pays-là sur la fin de l'avant-dernier siécle, que l'on avoit même oublié le jour de la Dédicace. L'Abbé Chastelain avoit cru que la figure équestre de S. Martin qu'il avoit apperçu sur la porte de cette Eglise, étoit pour indiquer qu'elle avoit été dédiée le 4 Juillet, jour de la Translation de ce Saint. On voit par la date ci-dessus qu'il

Registr. ab anno 1518 ad 1525, f. 1033.

Voyages mss. de 1703.

s'est trompé d'un jour. C'est par inadvertance que dans le Registre de 1569 cette Eglise est appellée *S. Dionysii de Lezigniaco.* Il reste sous la lampe du chœur une tombe qui porte cette inscription : *Cy gist venerable homme Jehan Lordereau Ecuyer sieur de la Roche en Forez, Capitaine pour le Roy sur les mers de Ponant & de Levant, qui décéda le 15 Août 1500.*

La nomination de cette Cure est dite dans le Pouillé écrit au XIII siécle, appartenir à l'Abbé *de Monte-astivo*, c'est-à-dire de Mont-étif. Ainsi s'exprimoit-on vers l'an 1210, l'Abbaye d'Iverneau n'ayant pas encore alors succédé à celle-là. Il y a toute apparence que ce fut par Maurice de Sully Evêque de Paris, qui se disoit Fondateur de Mont-étif, que les Chanoines Réguliers furent gratifiés de cette Cure, puisque cette Abbaye de Mont-étif étoit construite sur le territoire même de la Paroisse de Lezigny. Dom Beaunier dit dans son Pouillé, que l'Autel de cette Paroisse étoit dans la nef de l'Abbaye d'Iverneau avant sa désolation : mais il se trompe. L'Eglise de Lezigny a toujours été différente de celle d'Iverneau. Ce qui reste d'anciennes collations, dont une est de l'an 1478, parle de la Cure & du Curé de Lezigny, comme de choses séparées de l'Abbaye, & durant une longue suite d'années depuis 1503 & un peu auparavant, ces Curés sont en perpétuels procès avec les Abbés & la Communauté pour raison des dixmes ; d'où l'on doit inférer qu'ils avoient leur Eglise & leur Presbytere au village de Lezigny. On a une Sentence de l'Officialité de Paris du 4 Avril 1499, par laquelle Benoît Gerbauld, Chanoine Ré-

Pouillé des Bénéf. Roy.

gulier d'Ivenel, & Curé, ou plutôt Vicaire perpétuel de Lesigny, est condamné de restituer à l'Abbé & aux Religieux ce qu'il avoit perçu des dixmes. Il y avoit un Curé à Lesigny dès l'an 1386. Dans les Registres de l'Officialité de Paris il est fait mention d'un nommé Thomas Fatort Curé de ce lieu. Cela sent bien un Curé qui est hors du cloître, & qui est domicilié près de son Eglise. Enfin on lit dans les Registres de l'Archevêché au 18 Juillet 1505 une permission donnée par l'Evêque aux Paroissiens de Lesigny, de faire bénir ou réconcilier par le premier Evêque Catholique un ancien cimetiere voisin au contigu à leur Eglise. Voilà qui prouve clairement que la Paroisse n'étoit alors ni même antérieurement dans l'Eglise de l'Abbaye. Il est constant d'un autre côté que les dixmes de la Paroisse de Lesigny appartenoient à l'Abbaye d'Iverneau. Il en reste quelques baux ; mais en 1677 l'Abbé en fit cession au Curé, & il ne s'est retenu que le droit de patronage ou de présentation à ce Bénéfice.

Ex Sched. de Heran.

Il y eut en 1696 une transaction entre le Curé & les Chanoines d'Iverneau. Le Curé céda à ces Religieux le droit d'administrer les Sacremens à leurs domestiques & celui de les inhumer. Mais à l'égard des pensionnaires de l'Abbaye, il fut convenu qu'à Pâques les Religieux demanderoient au Curé la permission qu'ils y fissent leurs Pâques, & que le Curé leur fourniroit les pains à consacrer suivant le nombre, & qu'à leur tour les pensionnaires présenteroient à la Paroisse par un d'entr'eux le pain à benir. Qu'à l'égard des dangers de mort, le Curé administreroit les Sacremens à ces pension-

naires, les inhumeroit, & recevroit les droits funéraires.

¶ Le plus ancien Seigneur de cette Paroisse dont j'aie eu connoissance est Robert de Lesigny, qui engagea vers l'an 1200 aux Chanoines de Mont-éti une redevance de grain. De-là il faut venir au XV siécle, à la fin duquel est Louis Poncher, Sécretaire du Roi en 1482. Il est aussi qualifié Seigneur de Mincy ou Mancy. D'autres Mémoires disent qu'il étoit Trésorier de France vers l'an 1500, qu'il avoit épousé Robine le Gendre, & qu'il fut frere d'Etienne Poncher, qui d'Evêque de Paris fut élevé à l'Archevêché de Sens.

Hist. des Gr. Offi. T. VI. p. 440 & 450.

Charlotte Poncher sa fille, Dame de Lesigny, épousa Nicolas Briçonnet, Général des Finances en Bretagne. Vers l'an 1533 elle est dite veuve de Geoffroy de la Croix Baron de Plancy. Je ne sçai s'il faut lui attribuer ce que l'on trouve dans l'Histoire de Paris, qu'en 1558 la Dame de Lesigny fut l'une de celles qui furent choisies pour assister à l'Hôtel-de-Ville au festin qui fut donné au Roi le Jeudi gras.

Mem. Cam. C. upur. à 1532 à 1536.

Nicolas de Pierre-vive lui succéda, selon quelques uns, dans la Terre de Lesigny. Il étoit Maître-d'Hôtel ordinaire du Roi. Sa fille avoit épousé en 1516 Antoine de Gondi. D'autres Mémoires portent que ce fut Anne de Pierre-vive, Chambellan de Monsieur frere du Roi, Trésorier des bâtimens de Sa Majesté, qui acquit cette Terre de l'héritiere du sieur Poncher. Il en jouissoit vers l'an 1560. (*a*) Ce fut lui qui bâtit

Hist. des Gr. Off. T. 3. p. 893.

(*a*) On voit dans les Registres du Parlement au 31 Décembre 1539 & 16 Avril 1540 le Seigneur de

le Château que les Seigneurs ſuivans augmenterent.

Tabul. S. Jac. Alti paſſ. Jeanne Clauſſe étoit Dame de cette Terre en 1574.

Hiſt. des Gr. Off. p. 393. Charles de Pierre-vive, premier Maître-d'Hôtel du Roi, Chevalier de l'Ordre de de Saint Michel, étoit Seigneur de Leſigny vers 1580.

Concio Concini, Gentilhomme Florentin, plus connu ſous le nom de Marquis d'Ancre & de Maréchal d'Ancre, acquit cette Baronie au commencement du dernier ſiécle. Il en augmenta & embellit le Château. La permiſſion d'y faire célébrer n'eſt que du 30 Juin 1615. Après ſa mort tragique, arrivée en 1617, le Roi Louis XIII la donna à M. de Luynes, depuis Connétable de Luynes, qui y fit encore plus d'embelliſſemens. On tient que ce Prince y tint quelques Aſſemblées ou Aſſiſes ſur un canal.

La Marquiſe de Carman de Bretagne l'acheta depuis de ce Connétable : elle en jouiſſoit vers l'an 1650, & la revendit à Claude de Boileve Intendant des Finances, dont la fille Gabrielle épouſa François de la Forêt d'Armaillé, Conſeiller au Parlement de Bretagne.

Aujourd'hui c'eſt ſon petit-fils qui eſt Seigneur de Leſigny.

Recueil d'Eſtampes. La vûe & perſpective du Château fut gravée vers l'an 1649 par Iſraël, qui l'appelle

Leſigny, Tréſorier de France, apporter quelqu'ordre au Parlement de la part du Roi. Je trouve auſſi dans l'inventaire des titres de l'Archevêché, qu'en 1563 Charles de Pierrevive Seigneur de Leſigny eut de l'Abbaye de S. Maur la Terre de Ferroles; ce que l'Evêque approuva le 4 Octobre de cette année.

Lusigny. Il est fort varié en pierres & en briques, & c'est apparemment parce que plusieurs Seigneurs y ont fait travailler, que l'Abbé Chastelain bon connoisseur n'y trouvoit pas de régularité. Il se contente de dire que l'avant-cour est belle & en hémicycle, terminé par deux pavillons à jour.

Une grande partie de cette Terre, & notamment le Château, releve en plein fief de la Tour & Chapelle S. Jean & S. Denis du Château de Brie-Comte-Robert. Mémoire sur Brie. Dénombr. du revenu de la Chap. S. Denis.

¶ Les Ecarts de la Paroisse de Lesigny sont en assez grand nombre. Il y a Romaine sous-Carrieres, la Jonchere, le Buisson, Montétif & Hiverneau, la Maison-blanche, ausquels on peut ajouter Fresnoy & Chalus. Je parlerai seulement des plus mémorables.

ROMAINE est un lieu ancien, ainsi que son nom le désigne. Quelques titres du temps de S. Louis en font mention. Un Etienne *de Romana* Clerc donna des biens à l'Abbaye de Saint Maur en 1238. Six ans après, Etienne Prêtre *de Limigniaco* donna au même Monasteré un pré situé *apud Romanum* dans la censive de cette Abbaye. Sous François I, Tristan de Reilhac Conseiller au Parlement, étoit Seigneur de Romaine. Après sa mort, en 1533, Pierre d'Apestigny, Général de Bourgogne, se fit adjuger ses biens; & Sidoine Lapite sa veuve s'opposa à l'adjudication de la Terre de Romaine, de laquelle toutefois il rendit hommage en 1534 à Jean Budé Seigneur d'Hierre. On ignore comme cette Terre de Romaine étoit advenue au Cardinal de Loraine. Il est certain qu'il la possédoit en 1559, puisque le

Chart. Fossat.

Tab. Episc. Par.

29 Mars de cette année il la donna à Eustache du Bellay, Evêque de Paris, par échange des droits Seigneuriaux que cet Evêque avoit sur Chevreuse, & la lui céda franche & quitte de toute mouvance, ce don étant pour le dédommager de la perte de la mouvance de Chevreuse (*a*). Le petit Romaine, qui n'est qu'une ferme sur la Paroisse de Ferroles, y fut joint avec la Bercosse de la Paroisse de Pontaul. On observe que Dreux Budé & Pierre Budé freres, Seigneurs d'Hierre, & Jacqueline de Bailly aussi Dame d'Hierre exigerent de Guillaume Viole Evêque de Paris, successeur d'Eustache du Bellay, les droits de quint & requint : mais envain. En 1632 le 18 Juillet l'Archevêque de Paris donna les deux Romaines à François de Montdesert Maître des Requêtes, moyennant 520 livres de rente. Dix ans après, M. de Montdesert & adjoints vendirent cette Terre à Antoine l'Arragonois, Trésorier des Gardes de France, moyennant 30000 livres, à la charge de donner à l'Archevêque une maison de la valeur de 520 livres de rente. En 1663 les héritiers, propriétaires de cette Terre, la remirent au Receveur de l'Archevêché, à cause des arrérages de la rente des 520 livres. Depuis ce temps-là l'Archevêque y vint quelquefois ; & de-là vient que l'on trouve des actes de M. de Perefixe datés de ce lieu le 12 Juillet 1665 : *Datum in nostro Romanæ castro in Bria.* Cette maison est à présent tenue par des

Ibid.

(*a*) On a raconté cela un peu autrement dans l'Histoire des Grands Officiers, T. 4. p. 346. mais je parle d'après les titres.

particuliers à bail emphitéotique avec les terres & droits qui en dépendent. Quelques Seigneurs d'Hierre des derniers temps avoient voulu encore agir contre l'Archevêque. Mais M. de Chauvelin renonça en 1736 à la prétention de toute mouvance. Le Comte de Saxe est un de ceux qui ont joui durant ce présent siécle du Grand Romaine.

Entre les deux Romaines est une fontaine qui dégorge des perches par son ouverture. Ces poissons peuvent venir du cours soûterrain de la riviere d'Hierre, ou de celle de Tournan qui s'engouffre à Villegenard & ailleurs.

SOUS-CARRIERE est un fief qui porte le nom de sa situation au-dessous d'une carriere. On en trouve quelques Seigneurs depuis plus de cent ans, sçavoir Maximilien Granger Maître des Requêtes. Il cessa de l'être en 1611, & vendit à Nicolas Michau beaupere de Pierre de Bellegarde, à qui la Terre passa par donation.

Ce Pierre de Bellegarde étoit qualifié Marquis de Montbrun & de Chambellan de Philippe Duc d'Orleans frere de Louis XIV.

N..... de Fieubet possédoit Sous-Carrieres en 1660. François du Vau Trésorier de la Reine, & Louise Marchais sa femme en 1676. Ensuite leur fils, qui étoit Colonel d'un Régiment de Cavalerie.

N..... Le Maistre Auditeur des Comptes, Jean-Baptiste Bosc Procureur Général de la Cour des Aydes, fils de M. Bosc Prevôt des Marchands.

On marque que depuis il a appartenu M. Boulet Payeur des Rentes.

LA JONCHERE a été possédée par Pierre de la Porte Conseiller d'Etat, Maître-d'Hôtel & premier Valet de Chambre du Roi dans le siécle dernier, & ensuite par Antoine Jossier Trésorier de l'Extraordinaire des guerres. Il l'étoit en 1656.

Perm. de Chap. dom. du 9 Juin.

LE BUISSON est mentionné dans le Cartulaire de S. Maur de l'an 1284, parce que cette Abbaye y possédoit alors quelques arpens de terre : *In Buissono vij arp.*. La ferme que l'Abbaye d'Hiverneau y avoit, fut aliénée par l'Abbé en 1545, ou par échange, ou à la charge de cens & rentes à Nicolas l'Allemant.

Chartul. S. Mauri, Art. de Oratorio.

Reg. Epis. Par. 9 Mart. 1546.

Je croi pouvoir ajouter à tous ces lieux celui de VILLARCEAU, marqué dans les Cartes entre Lesigny & Romaine. Il appartenoit en 1608 à Favin Gueffier, Avocat du Roi au Châtelet, & on l'écrivoit alors Villarcel. L'Abbé Chastelain qui l'écrit Villarseau, y vit en 1684 un Château dont le parc étoit bien diversifié & avec de belles palissades, mais sans eau & sans vûe. FRENOY, qu'on appelloit anciennement Gratepelle, est un fief dépendant de S. Jean en l'Isle de Corbeil. On n'y voit plus aucune maison.

Perm. de Chap. domes 27 Juin.

MONT-ETI est au nord-est de Lesigny, à la distance de trois quarts de lieue. Les titres du XII siécle l'appellent *Mons Astivus*. Il est en effet sur une petite éminence, & éloigné de toutes fontaines & ruisseaux, mais en bon air. Il y a apparence que ce petit tertre n'a été nommé *Astivus*, que relativement à une petite élévation ou coteau situé immédiatement au-dessus de la

prairie arroſée par le ruiſſeau de Rouillon & ſitué au ſud-oueſt de Leſigny, lequel coteau a pu porter dans les mêmes temps le nom de *Mons hibernalis*, quoiqu'il ne ſoit connu que depuis le commencement du XIII ſiécle, & encore ſimplement ſous le nom d'*Ivernalis* ou *Ivernale*.

Ce qui rend ce lieu de Mont-étif mémorable, eſt une Abbaye de Chanoines Réguliers qui y fut fondée dans le XII ſiécle. La plus ancienne Charte qui faſſe mention de ce Monaſtere, eſt de Maurice de Sully Evêque de Paris, qui s'appliqua fort à fonder ou faire fonder, réparer ou faire réparer des Communautés Religieuſes dans ſon Diocèſe. Quoique ma coutume ne ſoit point de donner des titres en entier, je joins ici cette Charte, parce qu'elle n'eſt point au *Gallia Chriſtiana*. Elle eſt relatée dans un Vidimus fait par un Notaire à Brie-Comte-Robert le 14 Octobre 1552, à la requiſition d'Anſeau le Neveu Abbé d'Hiverneau.

Ab antiquis ad modernos utilis deſcendens conſuetudo ratioque præſtantior uſu edocet litteris deſignari quicquid labili memoriæ volumus perpetuò commendare. Hujus rationis intuitu ego Mauricius Pariſienſis Epiſcopus notum fieri volumus univerſis tam præſentibus quàm futuris novam Eccleſiam de Monte eſtivo ſub protectione Eccleſiæ Pariſienſis & noſtra ſucceſſorumque noſtrorum fundatam eſſe, & quicquid in præſenti tempore poſſidet & in futuro largitione Principum, donatione Pontificum & oblatione fidelium poterit adipiſci, tam in decimis novalium quàm in decimis animalium & aliis rebus eidem Eccleſiæ quietè & pacificè poſſi-

dendum nos concessimus : addito quod nulli Canonitum Ordinem qui in eodem loco primitus institutus esse dignoscitur liceat permutare, nec alicui in rebus ejusdem Ecclesiæ violentas manus liceat extendere. Verùm si de rebus ad Ecclesiam eamdem pertinentibus aliquam adversus eumdem fieri reclamationem vel aliquam in posterum calomniam contigerit ab aliquo moveri, ante præsentiam nostram vel successorum nostrorum veniat jus suum mediante justitiâ consecuturus. Si quis autem huic laudabili statuto nostro ausu temerario præsumpserit obviare, noverit se indignationem omnipotentis Dei incurrisse, & nisi resipuerit anathematis sententia perpetuò damnandum esse.

On ne voit rien dans cette Charte qui oblige de croire que l'Evêque Maurice ait fondé cette Abbaye à ses dépens. Il en faut seulement inférer que c'est lui qui aura déterminé les fondateurs à y mettre des Chanoines Réguliers, & qui les y aura placé de son autorité. Voici une Bulle que le Pape Clement III, qui siégea depuis 1188 jusqu'en 1191, lui adressa en réponse à sa Requête, au sujet de quatre Abbayes fondées de son temps dans son Diocèse.

Clemens . . . . . Mauritio Paris. Episcopo. Justis petentium desideriis dignum est nos facilem præbere consensum & vota quæ à rationis tramite non discordant effectu prosequente complere. Ea propter venerabilis in Christo Frater tuis postulationibus annuentes Abbatias Herjvallis, Hermeriarum, Montis-estivi, de Gif, quas de novo diceris construxisse sicut canonicè & sine controversia

possides autoritate Apostolicâ confirmamus, & præsentis scripti patrocinio communimus; statuentes ut nulli omninò hominum, &c. Datum, &c. Cette Bulle n'est pas plus au long dans le petit Cartulaire de l'Evêque de Paris. Bibl. Reg. cod.

L'Abbaye de Mont-étif est marquée ici la troisiéme, conformément sans doute à l'exposé de l'Evêque. Ainsi, comme celle d'Herivaux & d'Hermieres n'ont pas été dotées par lui, il doit en être de même de celle de Mont-étif. On sçait par l'Histoire que cet Evêque étoit né sans patrimoine, & qu'il n'a été en état de bâtir Notre-Dame, & de faire du bien à différentes Maisons Religieuses, que par les aumônes des Fidéles & par ses épargnes. Comme les Sires de Garlandes étoient de puissans Seigneurs à Tournan & aux environs, & qu'ils ont beaucoup contribué à doter l'Abbaye d'Hermieres, qui n'est qu'à une lieue & demie de Tournan, ils ont pu en faire de même à l'égard de celle de Mont-étif qui n'en est qu'à deux lieues, & qui étoit précisément sur le grand chemin de Tournan à Paris. Mais comme nonobstant les grands biens donnés à Hermieres par les Garlande, Louis le Jeune & la Reine Adele son épouse passent pour en être fondateurs en partie, il en est de même de celle de Mont-étif qui a dû dès son origine être gratifiée par ce pieux Prince & par cette pieuse Reine de quelques fonds, à la priere du zélé Prélat Maurice de Sully. C'est en mémoire de ces dons du Roi, que l'Abbaye d'Hiverneau, laquelle n'est autre que celle de Mont-étif changée de place, porte dans ses armoiries une fleur de lys

Il n'eſt rien parvenu à notre connoiſſance des biens donnés à l'Abbaye de Mont-étif dans ces premiers temps, ſi-non la donation de deux ſextiers de grain que Raoul de Combeaux Chevalier lui aſſigna ſur la dixme de Chenevietes, outre les deux muids dont il lui avoit fait un engagement ſur le même territoire. De laquelle choſe il y eut un acte ſolemnel appuyé de cautions très-qualifiées ſuivant l'uſage d'alors, & qui fut confirmé par Maurice Evêque de Paris. On trouve après cela qu'au commencement du XIII ſiécle cette Abbaye poſſédoit à Paris dans la Cité rue d'Enfer, un four que lui avoit vendu Jean de Sully, & que Eudes de Sully Evêque de Paris racheta en 1207 la ſomme de cent trente livres, pour doter les Chapelains de Saint Denis de la Chartre.

Chartul. Ep. Pariſ. Bibl. Reg.

On ne connoît non plus qu'un ſeul Abbé de cette Maiſon, nommé Nicolas, lequel vivoit auſſi en 1207. Il n'eſt pas impoſſible qu'il ait été le premier Abbé de ce lieu, en plaçant la fondation vers l'an 1170.

Gall. Chr. T. 7.

Après ſa mort, & au moins avant l'an 1218, cette Abbaye de Mont-étif fut tranſférée dans la vallée à une lieue de-là, ſans ſortir du territoire de la Paroiſſe de Leſigny. On n'en ſçait point les raiſons : la diſette d'eau put y contribuer ; quelque incendie qu'elle eſſuya ; le voiſinage du grand chemin de la Brie que l'on voulut peut-être auſſi éviter. La perte des anciens titres oblige de conjecturer là-deſſus.

Il y a plus d'apparence que ce fut quelque incendie, & qu'au lieu de réparer le Monaſtere de Mont-étif, on acheva de le démolir, & qu'on ſe ſervit des matériaux

pour le rebâtir dans la vallée d'Hiverneau, sur le bord du ruisseau & de la prairie, lieu qui étoit de la dépendance. On se contenta donc de bâtir à Mont-etif une petite Chapelle qui eut le nom de Prieuré, & dont il y avoit un Prieur en 1416. Elle est sous le titre de la Sainte Vierge, ainsi que l'Abbaye. Les fondations de l'ancienne Eglise subsistent encore dans terre à plus de quatre toises par-delà cette Chapelle tant au-devant que par derriere. A douze toises de ces fondations vers le couchant se voit un beau & profond puits, qui fut celui du préau ou jardin du Cloître. Le jour de la Nativité de la Vierge les Chanoines Réguliers d'Hiverneau viennent y faire l'Office, & les deux jours suivans. On y celebre aussi la Messe en d'autres Fêtes de la Vierge. Les Paroisses voisines y viennent en procession aux Rogations, dans les temps de calamité & pour diverses dévotions.

Le Roi Louis XII, à la priere des Abbé & Religieux d'Hiverneau, accorda qu'il se tînt en ce lieu une Foire le 8 & le 9 Septembre par Lettres données au Bois de Vincennes au mois de Juillet 1512. L'Almanach Royal de Paris & autres Livres où elle est indiquée, sont très-fautifs là-dessus. Les uns marquent *Foire de bestiaux à Montety près Brie-Comte-Robert* : Les autres mettent, *Monteti, ferme dans un champ près Brie-Comte-Robert, Foire de bestiaux, &c.* Dans un autre Ouvrage plus important on écrit que c'est à Auxoirs-la-Ferriere que se tient cette Foire de plusieurs jours du mois de Septembre. Mont-étif est à deux lieues de Brie-Comte-Robert, & à environ une lieue d'Ozoir-la-Ferriere.

(Prem. vol. des Bann. du Chât. f. 462.

Alm. Royal.

Concord. des Brev. p. 213.

Gall. Chr. T. 7. col. 335.

Ceux qui ont avancé que la Chapelle de Mont-étif est au milieu des champs, n'ont aussi dit vrai qu'en partie. Il y a tout auprès une maison bourgeoise appellée le Pavillon de Mont-éti, & la ferme de la Bourbonderie, toutes deux appartenantes à la Communauté d'Hiverneau. Presque attenant cette ferme est le Château de Romaine dont j'ai parlé ci-dessus.

L'Auteur du Cartulaire de Saint Maur des Fossez, rédigé en 1284, dit qu'alors cette Abbaye possédoit cent dix arpens *in Monte-estivo*.

Notit. Gall. p. 424, col. 1. M. de Valois s'est trompé sur ce lieu en l'appellant Montivier.

C'est dans ce même lieu que demeurerent d'abord les Camaldules que M. le Duc d'Angoulême fit venir d'Italie en France l'an 1640. Voyez ce que j'en dis à l'article d'Hierre.

Placard. En 1668 le Roi donna des Lettres patentes, portant Réglement au sujet de la Foire établie à Montétif. On y ordonne que la Foire qui s'y tenoit le 8 Septembre, jour de la Nativité de Notre-Dame; sera tenue le 9 & 10e jour du même mois. Les mêmes Lettres portent pareil Reglement pour la Foire d'Auzouer.

IVERNAU *ou* HIVERNEAU, *Abbaye*.

C'Est non-seulement la proximité d'Hiverneau & de Mont-étif qui fait juger que ce n'est q'une même Abbaye qui a changé de nom en changeant de lieu ; mais en-

core de ce que l'on voit le nom d'Abbaye de Mont-étif cesser lorsque celui d'Abbaye d'Hiverneau commence à paroître.

Le premier monument ou l'Abbaye d'Hiverneau *de Ivernali* se trouve nommée, est le testament de Pierre de Nemours Evêque de Paris de l'an 1218. En voici les termes : *Abbatiis Hermeriarum de Ivernel & de Footel & de Gif, & de Valle profunda, & de Porreio, cuilibet centum solidos pro nostro anniversario faciendo.* On voit par-là clairement qu'elle est plus ancienne que le regne de S. Louis ; & de fait elle avoit un Abbé dès le commencement de son regne, puisqu'on le trouve dès l'an 1129 mettant son Abbaye en société de prieres avec celle de Chaage proche Meaux. Au reste, rien n'empêche de croire que si l'ordre que Louis VIII donna par son testament, de bâtir une nouvelle Abbaye de l'Ordre de Saint Victor en l'honneur de Notre-Dame, n'étoit pas pour exécuter la disposition testamentaire de Philippe-Auguste de l'an 1222, qui portoit que cette Abbaye de l'Ordre de Saint Victor fût établie proche du Pont de Charenton, rien, dis-je, n'empêche de croire que le prix des pierres précieuses & de l'or des couronnes ou autres joyaux de Louis VIII, n'ayent été employés pour doter de nouveau l'Abbaye des Chanoines Réguliers de la Paroisse de Lesigny, qui depuis dix ans ou environ avoit été rebâtie à neuf dans le lieu d'Hiverneau. On croit aussi que cette Maison observoit la même regle qu'à S. Victor de Paris, quoiqu'il n'y en ait rien dans la Charte de l'Evêque Maurice pour Mont-étif, ni dans aucun monument du XII ou XIII siécle. C'est une tradition que je voudrois

voir établie ſur un autre fondement que ſur un Nécrologe de la compoſition du Pere Gourdan, & dont il ſeroit à ſouhaiter que l'Hiſtoire de l'Abbaye de Saint Victor, écrite dans le dernier ſiécle, eût donné des garans pris de l'un ou de l'autre de ces deux ſiécles. Mais en attendant, il faut ſe contenter de ces deux lignes du Nécrologe de cette Abbaye, écrit après le milieu du XIV S. : *XVII Cal. Decembris obiit Frater Anſelmus quondam Abbas de Hiverneto Canonicus noſter profeſſus.* On n'a aucun acte qui détermine en quelle année vivoit cet Anſelme Abbé d'Hiverneau, Profez de S. Victor. C'eſt ſimplement ſur l'autorité de Malingre qu'on le place vers l'an 1260, quoiqu'il puiſſe être également placé depuis l'an 1290 juſqu'à l'an 1350, que le Catalogue des Abbés d'Hiverneau reſte vuide. Je trouve cependant qu'en 1357 il y eut un accord entre Barthelemi de Langres *de Lingonis* & l'Abbé d'Hiverneau. Les Regiſtres du Parlement qui fourniſſent cette notion, portent auſſi que le 18 Février 1541 l'Abbé Anſeau Neveu plaidoit contre un de ſes Religieux appellé Charles de Villeneuve.

Reg. Conc. Parl.

Les lacunes qui ſe trouvent dans le Catalogue des Abbés de cette Maiſon, publié pour la premiere fois dans le nouveau *Gallia Chriſtiana*, montrent aſſez ſenſiblement que cette Abbaye a été ſpoliée de la plûpart de ſes titres & cartulaires, & même de ſon ancien Nécrologe. On n'a pu y en mettre que quatorze juſqu'à l'an 1741. Cependant par une ſeconde recherche faite plus exactement, on en a découvert encore onze autres. Je les renvoye à la fin de cet article, de crainte d'interrompre l'Hiſtoire abrégée de cette Maiſon.

Les guerres inteſtines des XIV & XV ſiécles avoient commencé à affoiblir cette Abbaye. Celles des Calviniſtes au ſiécle ſuivant acheverent preſque de la ruiner. En effet, depuis l'an 1564 juſqu'en 1684, on n'y vit plus de Communauté. Un ſeul Prêtre en faiſoit la deſſerte. Il n'y réſida un ſecond Prêtre que depuis l'année 1630, ou environ, à l'occaſion de la Chapelle du Château de Villemenon, où l'on fût obligé d'aller dire la Meſſe.

Jean Moullin, Prêtre du Diocèſe de Liſieux, qui avoit été reçu à profeſſion, & peu après élu Prieur Clauſtral par les anciens Chanoines Réguliers de Saint Cyr de Friardel proche Orbec au même Diocèſe, après avoir remis en vigueur dans cette Maiſon les anciennes Conſtitutions de l'Ordre, à quelques uſages locaux près, vint établir la même régularité dans Hiverneau l'an 1684, du conſentement de M. de Harlay Archevêque de Paris, & par les ſoins de M. Alexandre Bontemps qui en avoit été Abbé Commendataire. Charles Coquart de la Motte, Archidiacre de Paris, avoit été nommé Commiſſaire pour faire la viſite des lieux clauſtraux & de l'Egliſe. Le but avoit été de réduire en ſimple Chapelle cette Egliſe délabrée : mais ſa piété compatiſſante le ſauva du péril. M. Bontemps contribua pour y rétablir ce qui preſſoit le plus, comme auſſi les lieux Réguliers : de ſorte que M. Moullin ſe vit en état d'y établir une Communauté de Chanoines Réguliers. Les autres Maiſons qui en France ont admis les anciennes Conſtitutions rétablies à Friardel par M. Moullin, reconnoiſſent toutes celle de Friardel pour leur mere & chef. Après

Hiverneau ce fut à Bosc-Achard au Diocèse de Rouen, que cette Discipline Réguliere fut introduite : de sorte que cette Maison de Bosc-Achard n'a aucune supériorité sur les autres, & que toutes avouent que l'Institut vient de Friardel, & non de-là. Les quatorze Maisons, dont la plûpart sont des Prieurés, sont gouvernées par un Supérieur Général sous le nom Visiteur, & sont cependant soumises à la Jurisdiction de l'Ordinaire, chantent & célebrent l'Office du Diocèse où ils se trouvent, portent la soutane noire, le rochet & l'aumuce grise.

L'ancienne Abbaye d'Hiverneau étoit en société de prieres avec les Abbayes de Saint Maur des Fossez, d'Hierre, & celle de Chage au Diocèse de Meaux.

Il ne reste à Hiverneau de l'ancienne Eglise que le chœur qui finit en pignon & non en rond-point, une partie de l'aile septentrionale où est la sacristie, & la tour qui supporte une flêche, le Chapitre & le Réfectoire voutez placez du même côté septentrional, la nef & tout le côté méridional avoient été détruits. Il y a eu des Fonts baptismaux dans cette Eglise. On a connu des gens qui les ont vu & même une vieille femme qui y avoit été baptisée ; mais ce n'étoit point ceux de la Paroisse de Lésigny, ainsi que Beaunier la cru. Ces fonts ne servoient que pour les fermiers, domestiques, & commensaux demeurants dans l'enclos de l'Abbaye ; car les Monasteres de la Congrégation de saint Victor avoient le même droit que l'Abbaye de saint Victor même. Les maisons dehors l'enclos & situeés dans le hameau qui étoit appellé Ivernel la Ville recourroient à la Paroisse.

On voit quelques ſépultures de conſidération dans cette Egliſe. Ce n'eſt que depuis quelques années que l'on a tiré du chœur une tombe qui y étoit placé entre l'aigle & le ſanctuaire c'eſt-à-dire ſous la lampe. Il y avoit huit perſonnes répréſentées ſur cette tombe chacune de la hauteur d'environ trois pieds, quatre en haut à côté l'une de l'autre & quatre en bas dans la même diſpoſition, ayant chacun ſur leur tête un deſſus de niche ſculpté à la gothique, & dans la bordure ci-deſſus l'inſcription de leur nom en françois en lettres gothiques petites capitales, c'eſt-à-dire de la hauteur d'un bon pouce. Cette tombe étoit un quarré oblong. toutes les têtes des huit perſonnes étoient vers l'autel, & leurs pieds étendus vers la porte c'eſt-à-dire vers l'occident. Il n'eſt pas à croire que ces huit perſonnes euſſent été inhumées en ce lieu, encore moins dans la ſituation où elles étoient répréſentées. Mais puiſque dans ce qui y étoit reſté de très-liſible ſur trois de ces perſonnnages on appercevoit très-diſtinctement le nom de Garlande comme celui de la famille dont ils étoient, & le cul de lampe pendant entre la tête des deux premiers de l'étage d'en haut ſe voyoit clairement l'écu de la maiſon de Garlande rempli de deux faſces, il y a toute apparence que cette tombe étoit un eſpece de mémorial d'une des branches des Garlandes riches Seigneurs de Tournan & autres lieux dont le pere & la mere auroient été inhumez dans la premiere Egliſe qui étoit à Montetif, ou dans celle d'Hiverneau. Comme on s'autoriſoit à Paris en ces derniers temps ſur une copie de ces inſcriptions tirées dit-on par M. de

Gaignieres à croire que ces huit perſonnes étoient de la maiſon de Chevry ; j'ai pris le parti d'aller ſur les lieux, où ayant conſidéré très - attentivement cette tombe placée à préſent hors l'Egliſe, je n'y ai découvert en aucun endroit les armes de Chevry qui ſont deux haches, mais celles des Garlandes. Les perſonnages les plus voiſins des quatre coins ſont ceux qui depuis bien du temps étoient moins reconnoiſſables ; les morceaux de la pierre avoient été emportez de vétuſté & remplacez par du plâtre. On ne reconnoiſſoit donc plus rien ſur le premier du rang de l'étage ſupérieur, pas même la tête. On voit ſeulement qu'il étoit vêtu d'habits longs. Le ſecond a la tête nue & les cheveux courts. Des habits longs qui prend dès les épaules, & au côté gauche une eſpece de canon ou manipule pendant & ſur ſa tête paroiſſoit écrit avant les derniers remuemens MANA.......... Le troiſiéme eſt auſſi la tête nue & les cheveux courts : Son habit ne couvre ſes jambes que juſqu'aux jarrets ; on lui voit entierement ſes ſouliers, & au deſſus de ſa tête eſt gravé MAMSEAU DE GARL.......... Il ne reſte que cela de liſible. Le quatriéme a eſſuyé le meme ſort que le premier ; ſon inſcription effacée depuis longtems & ſon viſage emporté avoit été réparé en plâtre. On reconnoît ſeulement que ſes habits ſont longs.

Dans le rang à l'étage d'en bas le premier eſt dans le même cas en tout que celui dont je viens de parler. Le ſecond perſonnage repreſente une femme voilée & en habits longs, & au deſſus de ſa tete a été écrit EVE DE GAR....... Le troiſiéme eſt encore

core une femme habillée comme l'autre, à la différence qu'elle a une crosse. On lit ces mots très-dinstinctement au dessus de sa tête: SEUR AGNES DE GARLANDE, ABBESSE DE SAINT POL. Le quatrieme & dernier personnage est un homme qui a les cheveux courts, les mains jointes, & une espece de fourure à grandes plages. On entrevoit au dessus de sa tête ...O...GAL....
Il ne faut donc point penser à trouver ici la famille de Chevry dont il y a eu un Évêque d'Evreux sous la fin du regne de S. Louis, un Grand Prieur de l'Ordre de saint-Jean de Jerusalem & une Agnès Abbesse de S. Paul-les-Beauvais vers le même temps. L'erreur de M. Gaignieres est venue de ce que n'ayant fait attention qu'à ces mots de la tombe *sœur Agnès.....Abbesse de S. Pol*; & trouvant en 1203 un Agnès de Chevry Abbesse de ce Monastere, il a voulu remplir le reste de la tombe de personnes qui lui fussent parentes. Mais comme on est sûr qu'il y a eu une autre Agnès Abbesse de la mêmeAbbaye de S. Paul qui vivoit en 1203, & qui mourut le 14 Mars 1217, & que d'ailleurs outre l'inscription marquée sur la tombe au dessus de sa tête, on lisoit encoredans la bordure sous les pieds de cette dame *sœur Agnès de G .Abbesse de S. Pol*, & dans le retour en montant *Eve de Garlan..... onne*, il ne reste aucun doute qu'aulieu de la maison de Chevry dont l'Abbesse afait naître l'idée aux yeux de M. de Gaignieres il ne faille substituer la maison de Garlande, & croire que le premier personnage de la tombe est Anseau de Garlande fils de Guy qui avoit acquis Tournan. On l'appele Anseau I du nom. Les sept qui suivent sont conséquemment les sept enfans de cet

Anſeau. L'écuſſon des Garlandes ſe trouve entre lui & le ſuivant appellé Manaſſès. Le troiſiéme en habit court eſt M. Anſeau de Garlande qui laiſſa poſtérité d'une femme dont j'ai trouvé le nom qui étoit Sophie. Le quatriéme peut avoir été Hugues de Garlande. Le cinquiéme Jean de Garlande; le ſixiéme eſt ſurement Eve de Garlande qui épouſa Arſeau Seigneur de Liſle; le ſeptiéme eſt auſſi trés-conſtamment Agnès de Garlande qui avoit été mariée puis ſe fit Religieuſe & devint Abbeſſe; le huitiéme eſt Guillaume de Garlande Chevalier. On connoit ces ſept enfans d'Anſeau I du nom par des titres dès la fin du XII ſiécle & du commencement du ſuivant. Il reſteroit à ſçavoir ſi ces ſept enfans d'Anſeau de Garlande I du nom Seigneur de Tournan ont été rangez ſur cette tombe ſuivant l'ordre de leur naiſſance ou ſuivant le tems de leur décès, & par les ordres de qui pouvoit avoir été gravée une tombe ſi ſinguliere. Si l'on peut ajoûter foy au mémoire de M. de Gaignieres nonobſtant ſa mépriſe ſur la maiſon de Chevry, il faudra dire qu'on a lu autrefois au tour de cette tombe ces mots: L'AN DE GRACE M. CC LXVIII, LEX..... Alors il réſultera que c'eſt Anſeau de Garlande Seigneur de Tournan III du nom & petit-fils d'Anſeau II qui aura fait graver cette tombe en mémoire de ſes ancêtres; car il vivoit préciſement cette année 1268, dans laquelle il porta l'Evêque de Paris ſur le trône & lui rendit hommage; ou peut-être eſt-il plus vrai que ce furent les Religieux d'Hiverneau qui par reconnoiſſance de ce que dans le temps de leur établiſſement ils avoient eudes

libéralitez d'Anſeau I du nom, Seigneur de Tournan & du conſentement de ſes ſept enfans le Fiéf qu'il poſſedent encore au fauxbourg de Tournan, appellé le Fiéf de la Tuſſelle, dreſſerent en 1268, ce mémorial gravé ſur la pierre: Car il n'y a pas d'apparence que ces ſept enfans morts en différens lieux très-éloignez, & ſurtout l'Abbeſſe de Saint Paul de Beauvais ayent été inhumez à Hiverneau.

Dans la nef de la même Egliſe d'Hiverneau, eſt une autre tombe de pierre dure bien conſervé qui couvre certainement deux perſonnes inhumées en ce lieu. Sa place eſt immédiatement devant la grille du chœur. Elle eſt ornée d'une gravure très-délicate qui repréſente une eſpece de frontiſpice d'Egliſe avec deux niches. Sous la premiere eſt répréſenté un homme en caſaque militaire, ayant à ſa droite une maſſe d'armes dont la queue eſt ſémée de fleurs de lis ſous ſes pieds, des ſouliers brodez & terminez en pointe, & des bottines qui ont une roſette à l'endroit des genoux, & ſous ſes pieds une levrette. Dans la bordure eſt gravée en caracteres gothiques minuſcules l'inſcription ſuivante. *Icy giſt Julian Lempeur** *S'egent d'armes du Roy nre S'e qui treſpaſſa le mercredy XXIIII jour d'Aouſt l'an de grace M. III LXXVIII. P'res pour l'ame de lui.*

* Peut-être l'Empereur.

A ſa gauche eſt une femme avec des ſouliers pointus, & cette ligne ſur la bordure.

Icy giſt Jehanne femme feu Julian Lempeur.

Au ſanctuaire dans le côté ſeptentrional ſe lit ſur une tombe *Hic quieſcit Joannes Moullin ſacerdos Lexovienſis, hujus Abbatiæ Præpoſitus*; & du même côté au bout

des ſtalles eſt ſon épitaphe enchâſſée dans la boiſerie, en ces termes.

In memoriam venerab. viri Joannis Moullin Lexoviensis.

Presbyter Deo se vovit in Monasterio Friardellensi. Canonic. reg: mox Præpositus collapsam ibi disciplinam restauravit quod & in aliis tredecim Canoniis feliciter consummavit. Obiit 2. Martii an. 1723. ætatis 76.

Enfin ſous la lampe, à la place où étoit le Mémorial ou Cenotaphe des Garlandes eſt une tombe ſur laquelle on lit:

Cy giſt Chriſtophe Henry Joſſier de la Jonchere, Diacre, Licentié en Théologie décédé le 28 Septembre 1739.

Vis-à-vis au bout des ſtalles du côté méridional eſt enchâſſée dans la boiſerie une inſcrption ſur le marbre, contenant que ce Diacre, conjointement avec Elizabeth-Magdelene ſa ſœur, a fondé dans cette Egliſe une Meſſe à perpétuité. Il étoit fils de Louis Joſſier, Tréſorier de l'Extraordinaire des guerres, & Seigneur de la Jonchere près l'Abbaye d'Hiverneau, & de Magdelene Colbert.

¶ LES RELIQUES de cette Abbaye ſont conſervées avec reſpect dans la ſacriſtie. Les guerres étoient cauſe qu'il n'y en étoit reſté aucunes, & pas même de Mémoriaux qui en fiſſent mention. Un Chanoine d'Abbeville a fait préſent en 1722 de celles qu'il avoit de S. Willebrord Apôtre des Friſons, & Evêque d'Utrect au VII ſiécle. Le certificat qui les accompagne eſt conçu en ces termes : » Je ſouſſigné Pierre Hecquet, » Prêtre-Chanoine de l'Egliſe Royale & » Collégiale de Saint Vulfran d'Abbeville » Diocèſe d'Amiens, certifie avoir donné

» à l'Abbaye de Notre-Dame d'Hiverneaux
» en Brie, de l'Ordre des Chanoines Ré-
» guliers au Diocèse de Paris, deux frag-
» mens, & plusieurs moindres parcelles d'os-
» semens de S. Willebrord avec un mor-
» ceau de grosse toile blanche de quatre
» doigts de large sur environ six de long,
» faisant partie de celle dans laquelle les
» Reliques de ce Saint se sont trouvées en-
» veloppées lors de l'ouverture de sa châsse.
» Lesquelles parties d'ossemens & toile ont
» été donnés à feu Mre Antoine Hecquet
» mon frere, Doyen de la même Eglise,
» dans la distribution qui fut faite de ladite
» toile entre nous, & qu'on appelle *Suaire*
» *de S. Willebrord.* Fait à Abbeville le 10^e
» jour de Juillet 1722. Signé P. Hecquet.

L'ouverture de la châsse de S. Villebrord dont il vient d'être parlé, avoit été faite le Jeudi sept des Ides d'Avril 1712 par M. Pierre Sabatier Evêque d'Amiens, à l'occasion de la demande que le Clergé & les Magistrats de Gravelines avoient faite au Chapitre de Saint Vulfran, de quelques Reliques de S. Villebrord. Le Prélat fit dresser un Procès-verbal, contenant une ample description des différentes parties du corps de ce Saint, suivant le rapport des Chirurgiens, des linges trouvés dans sa châsse, & de quelques inscriptions sur vieux parchemins attachées à quelques sacs cousus ensemble, & portant en caracteres antiques : *Hic sunt reliquiæ corporis Beati Willeboldi Confessoris atque Pontificis in Frisia*, le tout en présence du Chapitre & de plusieurs Seigneurs & Magistrats. Ce Procès-verbal porte que ces Reliques étoient en ce lieu de-

puis plus de trois cens ans. On en conserve à Hiverneau une copie certifiée conforme à l'original par le même Pierre Hecquet & par Jacques le Prevost, Chanoines de Saint Vulfran, le 10 Juillet 1722.

On montre aussi à Hiverneau du taffetas & parfum tiré de la châsse de S. Vulfran Archevêque de Sens, conservée dans son Eglise d'Abbeville ; ce qui vient apparemment du don de quelqu'un du même Chapitre de Saint Vulfran.

Enfin deux petits ossemens dits de S. Jerôme, & qu'on assure avoir été tirés en 1647 d'un Reliquaire de l'Eglise des Saints Innocens de Soyel ou Soyer au Diocèse de Troyes. Mais ces dernieres Reliques peuvent n'être que de S. Jerôme Evêque de Nevers qui vécut au IX siécle, & dont les Reliques sont chez les Chanoines Réguliers de Saint Martin de cette même Ville.

Il y a aussi quelques petits fragmens de S. Honest, Martyr de Pampelune, Patron de l'Eglise Paroissiale d'Hierre, & qui peuvent venir de l'Abbaye du même nom, & d'une Sainte Juste Martyre.

¶ Cette Abbaye se ressent de sa désolation jusques dans le Catalogue de ses Abbés. En effet, quoiqu'elle existât au moins dès l'an 1218, elle ne peut produire que trois Abbés depuis ce temps-là jusqu'à l'an 1400, qui sont Guillaume & Guy, ausquels on joint Anselme, dont le temps est incertain. Mais depuis l'an 1410 jusqu'à présent on peut dresser un Catalogue sans lacune. Comme cela n'a pas été exécuté dans le *Gallia Christiana*, faute de Mémoires, j'ai

Gall. Christ. T. 7.

cru devoir y suppléer ici, à l'aide de ceux que M. Marchant Soûprieur de cette Abbaye a eu la bonté de me communiquer. Je distingue par une étoile ceux qui manquent au *Gallia Christiana.*

Jean Belin, Abbé d'Hiverneau, reçut en 1411 une somme de Charles VI pour une fondation faite à la requisition de Louis Duc de Guyenne, fils aîné de ce Roi.

* Nicolas Bottelin est qualifié Abbé dans un Bail de 1441 & dans un autre de 1451.

* Jean d'Arquenvilliers est nommé pareillement avec le titre d'Abbé dans un Bail à cens de vingt-un arpens de terre sis à Yvernel-la-Ville en 1461.

* Philippe passa un Bail le 31 Mars 1468, & reçut en 1471 trois septiers de bled dus à l'Abbaye sur la dixme de Centeny.

Pierre Damoiseau rendit obéissance à l'Eglise de Paris le 12 Mars 1477. Il fut aussi Abbé de Chaumes au Diocèse de Sens Ordre de S. Benoît. Il aliéna des biens d'Hiverneau en 1478 & 1489.

Thomas Pelinchet fit le serment d'obéissance à l'Eglise de Paris le 5 Septembre 1490. Il avoit été auparavant Prieur de Chenevieres. Il est nommé dans des Baux de 1493 & 1504. Il résigna son Abbaye entre les mains de l'Evêque de Paris le 30 Juillet 1508.

* Michel Vachrin, Chanoine Régulier d'Hiverneau & Licentié en Droit, fut demandé à l'Evêque de Paris pour succeder au précédent : ce qui fut accordé à cette Communauté.

André fut, à ce qu'on croit, le premier Abbé Commendataire d'Hiverneau. Il est

connu par un Bail de l'an 1518. Il tint cette Abbaye jusqu'en 1523, auquel an l'Evêque de Paris donna les ordres nécessaires pour y faire les réparations. Il fut aussi Evêque d'un Siége appellé *Troïacum*

* Alexandre le Nepveu, dit de Lure ou de Livre, fut pourvû en Cour de Rome sur sa résignation, & eut son Visa de l'Evêque de Paris le 10 Juillet 1523. Il eut procès contre le Curé de Lesigny en 1536, & ensaisina en 1539 un acte d'acquisition en sa censive.

Ansel ou Anseau le Nepveu, dit aussi de Lure, se trouve qualifié Abbé d'Hiverneau dès l'an 1540. Le temporel de l'Abbaye avoit été saisi à la requête du Procureur Général & Commissaires nommés pour le gouvernement, sur la requête que cet Abbé, qui est qualifié Frere & Religieux, présenta au Parlement, avec offres d'employer une somme pour la Réforme de la Maison, & une autre pour les réparations. La Cour lui accorda main-levée le 23 Novembre en donnant caution pour les réparations, & en consignant la somme de quarante livres pour fournir aux frais de la Réformation qu'elle ordonna y être faite. Il aliéna en 1545 la maison, ferme & terres du Buisson. L'acte est souscrit après lui par Alexandre le Nepveu devenu Sous-Abbé, & par trois Chanoines Réguliers. Il est nommé comme siégeant encore en 1552. Il fit déclarer à la Chatellenie de Corbeil le fief d'Hiverneau sur le pied de 200 livres de rente.

Reg. du Par. 23 Nov. 1540

Contrib. au ban & arriere-ban, 1597.

Simon de Pierrevive, Piémontois d'origine, jouissoit de cette Abbaye en 1560. Selon la déclaration qu'il donna de son tem-

porel en 1561, il y avoit encore à Hiverneau quatre Chanoines Réguliers; & depuis lui il n'y en fut plus mention. Dans son épitaphe à N. D. de Paris il est dit aussi Abbé de Jouy & Archidiacre de Brie. Il mourut le 13 Décembre 1508.

* Jean Himbert Abbé n'est connu que par un ensaisinement fait en 1568. Il l'étoit encore en 1572, lorsqu'on déclara au Roi tous les possesseurs de Bénéfices.

* Nicolas Bejard, Aumonier du Roi, est connu pour avoir été Abbé d'Hiverneau par un Bail du 26 Novembre 1582, & par Robert Chanoine de Langres, qui lui donne cette qualité en son Gallia Christiana. Ils avoient étudié ensemble au Collége des trois Evêques à Paris. Bejart, qui étoit natif de Bar-sur-Aube, ayant quitté l'Abbaye & son Canonicat de Langres, fut Principal de ce Collége, & Prieur de Saint Agnan de Tonnerre.

Charles de Goussencourt fut Abbé depuis 1586 jusqu'en 1601, qu'il résigna le 20 Juillet. Il aliéna des biens en 1587 & 1596.

Claude de Rueil, Evêque de Bayonne, jouissoit de cette Abbaye en 1626 le 26 Juin. Il l'avoit eue par la résignation du précédent. La même année il fut transféré à l'Evêché d'Angers.

* André Merlet, Docteur en Théologie de la Maison de Navarre, résignataire du précédent, prit possession en Novembre 1633. Il fut zélé pour le rétablissement du temporel de son Abbaye : mais des usurpateurs puissans firent échouer ses bons des-

seins. Il fut aussi Abbé de Saint Lo en Normandie.

* Jean Desjardins né à Paris sur la Paroisse de saint Merry le 19 Août 1588, prit possession de l'Abbaye d'Hiverneau le 1 Janvier 1638. Son ayeul & son pere furent Conseillers au Châtelet & Echevins de Paris, & son bisayeul fut Premier Médecin de trois Rois pendant plus de trente années. Sa mere Elisabeth Chevalier avoit eu pour trisayeul Etienne Chevalier Ministre d'Etat & Sécrétaire des Commandemens des Rois Charles VII & Louis XI. Denis Descordes dont la vie a été écrite sous ce titre *Idée du bon Magistrat* étoit son cousin germain. Cet Abbé fut libéral envers les pauvres, austere, vivant de peu, & fit un saint usage de son revenu Ecclésiastique. Il mourut en 1643, & fut enterré à saint Merry de Paris dans le tombeau de ses ancêtres en la Chapelle de sainte Genevieve.

Alexandre Bontems fut nommé à cette Abbaye le 30 Juin 1642, & résigna en 1656. Il étoit né à Paris l'an 1626, de Jean-Baptiste Bontemps premier Chirurgien de Louis XIII. Il ne cessa d'aimer cette Abbaye, même depuis qu'il fut devenu premier Valet de Chambre Ordinaire de Louis XIV, puisque ce fut lui qui quoiqu'il n'en fut plus Abbé y procura le rétablissement de la Conventualité, en y appellant les Chanoines Reguliers de l'Observance de Friardel. Il mourut en 1701.

Barthelemy Maillet proche parent du précédent lui succéda en 1656. Il fut célebre Prédicateur. En 1660; il obtint des lettres pour la confection d'un Papier terrier. I est

mort dans son Abbaye & y a été inhumé dans la croisée à gauche.

* Jean de Beaulieu de Bethomas clerc du Diocèse d'Evreux fur nommé Abbé le 8 May 1662, & prit possession le 7 Avril 1665. Il aliéna presque tout ce qui restoit de temporel, & abandonna en 1677. les dixmes au Curé qui jusques-là n'avoit qu'une portion congrue. Vers la fin de la même année il fit sa démission entre les mains du Roy.

* Eleonor de Beaulieu de Bethomas Chevalier de Malte, Commandeur de Styp, Grand Bailly de son Ordre & Chef d'Escadre des Galeres de France, frere du précédent & du Marquis de Bethomas qui avoit épousé la sœur d'Alexandre Bontemps fut nommé Abbé d'Hiverneau en 1678, & mourut à Paris le 2 Août 1702. De son temps l'Eglise & tous les autres bâtimens étoient en ruine. Il donna les mains au rétablissement de la Conventualité le 10 May 1684, Jean Moullin dont j'ai parlé çi-dessus y fut installé. Le 30 Août suivant fut fait le concordat & partage de biens avec le Procureur de l'Abbé qui ratifia le tout en Janvier 1685. Le 5 Octobre François de Harlay Archevêque de Paris donna ses lettres d'approbation du Concordat, d'affiliation & installation de Jean Moullin auquel il dit qu'il appartient de droit de desservir avec ses Chanoines ladite Abbaye, reconnoissant qu'ils y ont été appellez de son agrément.

Augustin de Montvallat d'Entragues frere du Marquis d'Entragues fut nommé Abbé le 15 Août 1702, & mourut à Paris le 30 Décembre 1746. Il étoit du Diocèse de Rhodez Docteur en Théologie, d'une famille à qui appartient Entraigues en Rouergues.

situé au confluent du Lot & de la Trueire. Il avoit été Grand Vicaire d'Autun.

. . . . . de Viennois Chanoine de la Métropolitaine de Vienne en Dauphiné est aujourd'hui Abbé d'Hiverneau.

Dict. Univ. Geograph.

Il y a aussi au Diocèse de Bourges un Prieuré du nom d'*Hivernault*.



NOISEAU.

PAr le peu que M. de Valois, dit de Noiseau près d'Amboile à l'occasion des différens Noisy du Diocèse de Paris, il paroît qu'il le confond avec Noisiel qui est tout-à-fait sur le bord de la Marne, aulieu que Noiseau en est éloigné de demie lieue. Il auroit dû sçavoir que ce sont deux Paroisses différentes, toutes deux à la vérité dans la Brie, mais à la distance de plus de deux lieues l'une de l'autre. Ce qu'il y a de ressemblant entre ces deux villages, est l'origine du nom qui paroît être la même; c'est-à-dire que ces deux territoires étoient plantez en noyers, mais comme le terrain n'en étoit pas si étendu que celui des lieux appellez Noisy, on ne leur a donné que le diminutif du nom. *Nucetum* étoit le nom latin de Noisy, & *Nucetulum* celui de Noiseau & de Noisiel, dont on a fait *Noisiellum* ou *Noisellum* que l'on donnoit indifféremment aux deux lieux en ajoûtant à l'un *supra Maternam*, & à l'autre *prope Amboellam*, ou en françois *sur Amboeile* pour les distinguer. Mais un autre endroit par lequel Noiseau sur Amboile a pû être distingué primitivement de Noisiel, est que Noisiel étoit une Paroisse immémorialle, aulieu que Noiseau n'a été jusqu'au XIII siécle qu'un hameau de la Paroisse de Sucy.

Ce village n'est en effet éloigné de Sucy que d'une petite demie-lieue. Son éloignement de Paris est de quatre petites lieues tout au plus. C'est un pays de côteaux pres-

que tous plantez en vignes. Amboile pays tout différent n'en est séparé que par le vallon au fond duquel passe le ruisseau qui vient de Roissy, Ponteaux, & la Queue; & comme ce lieu d'Amboile est situé un peu plus bas, de là s'est formé la dénomination de Noiseau sur Amboile que j'a déja fait remarquer.

Il y a environ une trentaine de feux en ce village; aussi le Dictionnaire Universel de la France y marque-t'il 144 habitans ou communians, ce qui est peut-être un peu trop.

Cet ancien hameau de Sucy a dû être considérable dès le commencement du XIII. siécle, puisque deslors aumoins on y avoit construit une Eglise ou espece de succursale. Ce fut en 1218, que Pierre de Nemours Evéque de Paris de l'avis de plusieurs gens de bien détacha cette Eglise de celle de Sucy: Mais comme c'étoit au Chapitre de sa Cathedrale qu'il appartenoit de nommer à cette Cure, il voulut qu'il en fût de même de celle de Noiseau qu'il appelle Noisiel dans sa charte latine: Ensorte que depuis ce tems-là le même Chapitre a toûjours présenté à cette Cure, & que depuis l'établissement des portions ou partions la nomination en appartient au Chanoine qui a la dix-huitiéme portion, lequel dans ses actes de présentation l'appelle *Nucellum*. C'est aussi le Chapitre de Notre-Dame de Paris qui est gros Décimateur. Le Pere du Bois a mis dans son ouvrage *Ecclesia de Noisiaco ex Ecclesia de Succiaco excisa*, sans faire attention que *Noisiacum* n'a jamais pû signifier autre chose que Noisy, & que le fait qu'il rapporte est faux quant à ce village. La Cure de Noiseau sur Amboile a dû suivre le sort de

Histor. Eccl. Paris. T. II. p. 264.

Ibid.

celle de Succy quant au Doyenné Rural, & être par conséquent comprise comme elle dans le Doyenné de Moissy-l'Evêque, dit depuis du Vieux-Corbeil. Le Pouillé de l'an 1648, l'y comprend; ce que fait aussi le rôlle des Départemens des Vicaires Généraux & celui des Décimes. Ainsi on ne voit pas surquoi fondé le sieur le Pelletier a mis cette Cure dans le Doyenné de Chelles. Pour ce qui est des Pouillés de Paris qui ont précédé celui de l'an 1648, aucun d'eux ne fait mention de la Cure de Noiseau.

Pouillé de 1692. p. 75.

On ne peut cependant pas douter qu'il n'y ait existé une Eglise en ce lieu dès le XIII siécle. Non-seulement la charte de Pierre Evêque de Paris le suppose: Mais il ne faut que se connoitre en genre de batisse ancienne, pour juger que le chœur encore actuellement subsistant à Noiseau est de ce siécle-là. Il est très-petit & sans d'autres ornemens que la voute. Les piliers en sont massif avec de gros feuillages aux Chapiteaux. L'inscription gothique qu'on voit dans cette Eglise temoigne que la Dédicace en a été faite fort tard, & apparemment lorsqu'on l'eût augmentée d'une nef. En voici la teneur,

» L'an mil V XXXVIII le XV jour de » May cette Eglise de Noiseau sur Amboile » fût dédiée par Reverend Pere en Dieu » Messire Jacques Evesque de Calcedonne, » de la permission du Reverendissime Car- » dinal du Bellay Evesque de Paris en » l'honneur de Dieu & S. Philippe & S. » Jacques, à la requeste de honorable fem- » me Jehanne Obel à present femme de » Guillaume Obriet. Lequel ordonna la » Feste & solemnité de la Dédicace estre cé-

» lébrée le Dimanche après la saint Phi-
» lippe & saint Jacques en donnant grandes
» indulgences & pardons.

A l'entré du chœur est une tombe qui a été remuée & dont la tête a été mise mal-à-propos du côté de l'autel. Elle couvre la sépulture d'un homme vêtu militairement, & au tour est gravée son épitaphe en lettres gothiques capitales dont il ne reste que ceci de lisible : *Cy gist Noble Mess...... Griveu Chevalier Seigneur de Noisieu les Ambouaile qui trespassa le second jour.......*
On verra ci-après qu'il vivoit en 1281. Son bouclier ne represente rien dans le milieu, mais la bordure est cantonnée d'hermine.

Les armes de sa femme consistent en deux chevrons brisez. Cette femme a la tête voilée.

Dans la chapelle du côté méridional se lit l'épitaphe dont voici la substance.

Cy repose Messire Eustache Viole Chevalier Seigneur de Noiseau, Maistre d'Hotel ordinaire du Roy, Maistre des Ceremonies de France. Et Elisabeth Viole sa fille veuve de Loys de Buccy Chevalier Sr. de Mérival. Elle mourut en 1660.

¶ Le plus ancien Seigneur de Noiseau qui soit connu est le nommé Griveu dont on voit la tombe dans le chœur. On apprend que ce Seigneur fit hommage en 1281, à l'Abbé de saint-Maur pour des terres situées entre Noiseau & la Queue dont il jouissoit. Il est nommé Grivel dans l'acte. Il y a eu un Guillaume de Noiseau de *Noisellis* Chanoine de Tours & clerc du Roi qui vivoit en 1482.

Chartul. S. Mauri, f. 589.

Tabul. Vallis.

Sur la fin du siécle suivant, cette Terre étoit dans la maison des Bouteillier de Senlis

Senlis & une partie passa dans la famille des Viole qui a été illustre dans la Robe. Pierre Viole qu'un Historien dit avoir épousé une fille de Jean le Bouteiller de Senlis, & avoir été Gouverneur de Montargis, eût de son beaupere en 1399, la moitié de la Seigneurie de Noiseau dite Noiseau sur Chanclain, l'autre moitié dite Noiseau sur Amboile fut depuis donnée à Nicolas Viole petit-fils de Pierre par Guillaume le Bouteiller descendant de Jean en échange d'un autre bien.

Morin, Hist. du Gatinois, p. 464.

Un des Mémoriaux de la Chambre des Comptes d'entre 1478 & 1481; porte une permission accordée alors à Nicole Viole Seigneur de Noiseau sur Ambouelle Correcteur des Comptes, de construire une garenne dans cette Terre. Ce doit être celui dont je viens de parler qui étoit fils d'Agnan Viole, & d'une fille de Bureau Boucher, Seigneur d'Orcé. Ce Nicolas Viole avoit épousé en 1474, Catherine fille de...Poignant Maître des Requêtes.

Morin, p. 466.

J'ai trouvé ailleurs un hommage rendu le 10 Décembre 1537, à l'Evêque de Paris comme Doyen de saint-Maur de la Terre de Noiseau par Nicolas Viole Maître des Comptes, & Pierre Viole Conseiller au Parlement freres & héritiers d'Agnan Viole Chanoine & Soudoyen de Chartres.

Tab. Fossat.

Mais dès l'an 1560, Denis Viole étoit Seigneur de Noiseau. Il fit alors en cette qualité un échange avec Aldric Perier Curé qui lui céda son presbytere pour une maison voisine de l'Eglise; Morin dit que le fils de ce Denis Viole & héritier de sa Terre fut tué en 1587, à la bataille de Coutras.

Reg. Ep. Par. 30 Mars 1560. & 24 Nov. 1561.

Hist. du Gatin. p. 475.

On a vû dans l'Eglise des Quinze-vingt

Recueil d'Epitaphes à la Bibl. du Roi.

à Paris l'épitaphe de Nicolas Viole aussi Seigneur de Noiſeau & Abbé de Notre-Dame la Grande de Poitiers, lequel décéda en 1573.

Le fils de Denis Viole eſt apparemment le Pierre Viole Ecuyer qui dans le procès-verbal de la Coûtume de Paris de 1580, eſt qualifié Seigneur de Noiſeau avec Claude Viole Conſeiller au Parlement.

Un Euſtache Viole qualifié par Morin de fils aîné de Pierre jouiſſoit d'une portion de la Terre de Noiſeau au commencement du dernier ſiécle.

Ces Seigneurs du nom de Viole ont donné pour l'établiſſement d'un Maître d'école en ce lieu.

Monſieur de Grieux étoit Seigneur de cette Paroiſſe en 1700.

Et c'eſt depuis qu'elle appartient à M. le Febvre d'Ormeſſon Avocat Général puis Préſident au Parlement le 10 May 1754.



SUCY.

NOus ne connoiſſons aucun acte ou monument qui faſſe mention de Sucy avant le regne de Charlemagne. Il eſt vrai que ce fut de ſon temps & même l'an 811, qu'un Comte de Paris nommé Etienne & Almatrude ou Amantrude ſon épouſe donnerent aux Chanoines de l'Egliſe de Paris la Terre de Sucy; avec l'Egliſe de ſaint-Martin *in loco qui vocatur Sulciacus* par un acte paſſé à Boneuil. l'Evêque de Paris nommé *Inchadus* faiſant confirmer par les Evêques du Concile qui fut tenu à Paris l'an 826, dans la Baſilique de S. Etienne l'une de celles de la Cathedrale, les biens aſſignez aux Chanoines qu'il appelle ſes Freres, après avoir nommé les villages *villas* ajoûte *inſuper & fundos quos Fidelium liberalitas ſtipendiis eorumdem Fratrum delegavit, videlicet Sulciacum quem Stephanus illuſtris vir & piæ recordationis Comes necnon uxor ejus Amantrudis eorum uſibus delegaverunt ita tamen ut tertia pars ejuſdem villæ luminaribus Eccleſiæ cederet.*

Hiſt. Eccl. Par. ſ. I. p. 343.

Ibid. p. 349.

Voila le même lieu qualifié en même temps *fundus* & *villa*. Son nom primitif fut *ſulciacus* ou *ſulciacum* lequel étoit encore d'uſage vers l'an 1020 ou 1030, ainſi qu'il paroît par un acte d'Odon Abbé de ſaint-Maur. On ſent aſſez qu'il ne peut guerres avoir que le mot latin *ſulcus* pour ſon origine. La difficulté eſt de ſçavoir pour quoi ce lieu-ci plûtôt qu'une multitude innombrable d'autres dont le terrain a été défriché

par la charrue après la coupe des bois, a porté le nom de terrain ſcillonné *ſulciacum*. Peut-être que les ancêtres du Comte Etienne fixant un eſpace de terre qui formeroit le village, le determinerent par le ſoc de la charrue qu'on fit paſſer aux extremités de cet eſpace. Dans les ſiécles ſuivans la troiſiéme lettre diſparut de ce mot, de ſorte qu'il ne reſta dans le latin que *ſuciacum* qu'on écrivit quelquefois *ſucciacum* au XIII ſiécle, ou ſimplement *ſucci* & même auſſi en françois *ſucci* au milieu des actes latins dès le XII ſiécle par ceux qui ignoroient d'où provenoit ce nom, & jamais Suſſy. Mais il eſt certain qu'aucuns des Hiſtoriens originaux n'a eu intention non plus de deſigner ſucy par le mot latin *ſavegium* ainſi que M. de Valois le conjecture, & qu'il ſemble que le ſçavant Auteur de la grande Collection des Hiſtoriens de France l'a cru; puiſque ce *ſavegium* étoit conſtamment la Montagne de ſavies proche Paris qu'on appelle aujourd'hui Belleville, comme je l'ai prouvé par une diſſertation expreſſe. Au reſte pluſieurs perſonnes diſent *ſucy en Brie*, comme s'il y avoit pluſieurs Paroiſſes de ce nom dans le Royaume, tandis que ce village eſt le ſeul. Il eſt vrai qu'il y a le village de Suſy en Picardie au Diocèſe de L'aon proche l'Abbaye de Premontré: C'eſt de ce Suſy qu'un Cardinal a porté le nom au ſiécle. Mais on ſent la différence qu'il y a entre les deux noms. Il y a auſſi un Fief ou Ferme du nom de Sucy, proche Yeble au Diocèſe de Sens, ſur le chemin de Melun à Chaume & par conſéquent dans la Brie. C'eſt tout ce que l'on connoît de Sucy en France. Mais auſſi on doit dire que les deux

Notit. Gal. p. 432.

Bouquet, T. III. p. 571.

Diſſert. ſur l'Hiſt. Eccl. & Civile de Paris, T. II. an. 1741. p. c.

Paroisses qu'on y voit du nom de Soucy ne peuvent guerres avoir d'autre origine que le mot *sulciacum*.

Sucy dont il s'agit, est à quatre petites lieues de Paris vers l'orient d'hiver. Il n'est placé sur aucune grande route; mais il est éloigné seulement d'un quart de lieue de celle de Brie-Comte-Robert. Sa situation est sur la même montagne que Boissy saint-Leger dont il n'est séparé que par la maison dite *le Piple*. Il y a grande quantité de vignes sur le territoire de ce village & quelques-unes sont de bon vin. Les terres qui sont dans le bas en tirant vers Boneuil ou vers la Marne ne paroissent pas être d'un grand profit. Celles d'en haut sont meilleures & ne s'étendent pas bien loin étant limitées par Noiseau, par les bois & par Boissy. Ce village étoit marqué sur le pied de 160 feux dans le Dénombrement de l'Election de Paris publié en 1709, ensuite il fut marqué en 1726, dans le Dictionnaire Universel de la France, comme contenant 675 habitans: Enfin le sieur Doisy faisant imprimer un nouveau Dénombrement en 1745, n'y a compté que 149 feux. Ce lieu étoit considérable autrefois & étoit fermé de murs & de portes. Il y a encore plusieurs rues. Le Chapitre de Paris en est Seigneur & gros Décimateur.

S. Martin est patron de l'Eglise. Le chœur & ses deux chapelles collateralles sont du XIII siécle. Il est sans galleries ni vitrages & finit en pignon & non en rondpoint. Dans le vitrage du fond du côté du nord se voyent encore quelques panneaux du XIII ou XIV siécle. La tour qui supporte l'Eglise vers le midi paroit être du XII siécle; au moins ses

arcades sont parfaitement rondes & précedent le gothique. La nef n'est pas de l'antiquité, du reste elle a été lambrissée en 1632, aux frais du sieur Tourne Marechal des Logis de la petite Ecurie du Roy, Garde marteau de la Forêt de Livry & de.... Olin sa femme. On célebre l'Anniversaire de la Dédicace le Dimanche après la saint-Martin d'été qui est la seconde fête du patron. On y conserve du bois de la vraie Croix dans une Croix que l'on porte deux fois l'an en procession sous le dais : Et c'est par rapport à ce sacré bois que sainte Helene Impératrice mere du Grand Constantin est representée à l'autel en peinture avec S. Martin. On y montre aussi quelques chasses de reliques dont il seroit facile de juger à l'inscription des noms. Il doit y avoir un fragment détaché d'un réliquaire de Boissy-saint Leger. Car on lit que les gens de guerre qui l'avoient enlevé de l'Eglise de Boissy, ne le trouvant que de laton doré & non d'argent le laisserent en l'Eglise de Sucy, qui le rendant à celle de Boissy, en eût par reconnoissance un morceau de la relique de S. Blaise qui y étoit renfermée, que l'Archevêque de Paris permit d'exposer par lettres du 28 Janvier 1660. Sous la lampe est une tombe du XV siécle qui couvre la sépulture d'un Prêtre dit natif de Richeliben en l'Evêché de Limoges Bénéficier en l'Eglise de Paris. J'ai remarqué dans l'aile meridionale de cette Eglise Paroissiale deux bancs qui peuvent avoir chacun quarante pieds de long. C'est dit-on le present d'un Fermier du lieu. S'il y avoit autrefois des sapins dans les bois de Sucy, maintenant il n'y en a plus; les arbres les plus forts sont des ormes.

Inscription sur le lieu.

Les lettres de l'Evêque Incade qui font mention du don que le Comte Etienne avoit fait de la Terre de Sucy aux Chanoines de la Cathedrale de Paris ne marquent point s'il y avoit alors une Eglise en ce lieu : Mais s'il n'y en avoit pas encore, on ne tarda pas beaucoup à y en établir une ; & dès le X siécle elle étoit possedée par le Chapitre de la même Eglise ; le Diplome des Rois Lothaire & Louis de l'an 980, lui confirmant la possession de ses biens met positivement *Sulciacum cum Ecclesia & altare*. Ainsi le Chapitre nommoit deslors un Prêtre pour desservir cette Eglise. On la trouve du nombre de celles dont le Chapitre convint de ne plus exiger ce qu'on appelloit *questas*, moyennant que le Curé lui payeroit chaque année un muid de froment : cela fut ainsi reglé en Chapitre avec Etienne de Senlis Evêque de Paris l'an 1124. En cet acte le lieu est appellé *Succiacum*. Cent ans après les Chanoines de la même Eglise de Notre-Dame firent encore valoir leur droit sur la Cure de Succy, en ce que Noiseau ayant été alors distrait de Succy, & érigé en Paroisse, il fut mis dans l'acte d'érection de l'an 1218, que la nomination de cette nouvelle Cure appartiendroit aux mêmes que celle que l'Eglise dont elle étoit démenbrée. Par une suite nécessaire de tous ces actes il est marqué au Pouillé Parisien du XIII siécle, que la Cure *de Succiaco & de donatione Ecclesiæ B. Mariæ Parisiensis*. Ce qui est suivi dans les Pouillés subséquens ; & même dans les derniers où l'on spécifie le numéro de la prébende titulaire à laquelle il appartient d'y présenter, il est dit que c'est à la vingtroisiéme portion.

Hist. Eccl. Par. T. I. p.

Ibid. T. II. p. 53.

Ibid. p. 264.

¶ L'acte par lequel le Comte Etienne donna à l'Eglise de Notre-Dame, S. Etienne, & S. Germain qui composoit ces trois noms en la Cathedrale de Paris, tout le bien qu'il avoit à Sucy & aux environs, est peut-être le plus ancien de tous les titres de cette illustre Eglise. Outre l'Eglise de S. Martin de ce lieu qu'il joignit à ce don, avec ses dépendances on y trouve le *Mansus indominicatus* qui étoit le manoir Seigneurial avec les autres maisons, les serfs, les bois, les prés, les moulins, les eaux, sans aucune mention de vignes: Lui & sa femme firent encore présent à la même Eglise du manoir Seigneurial qu'ils avoient *in alio loco in ipso pago Parisiaco, in loco qui vocatur Nocetus*, & là il est fait mention de vignes, de bois, de prés, & de l'eau qui faisoit tourner les moulins. La troisiéme terre qu'ils donnerent étoit situé dans un lieu dit Moulins sans qu'on indique sa situation, & la quatriéme dans un lieu dit *Buxidus*, avec pareille mention de vignes, bois, prairies, moulins, & cours d'eau: Ce qui fait que je n'ose pas assurer qu'il s'agit là de Noiseau ni de Boissy-saint-Leger qui ne sont pas assez éloignez de Sucy pour qu'on ait pu dire *in alio loco, in quarto loco*, & qui d'ailleurs ne sont pas situez dans un pays propre à bâtir des moulins de ces temps là, vu qu'on ne connoissoit point encore les moulins à vent. Enfin ce qui s'oppose à entendre ici Boissy-saint-Leger par *Buxidus* est que cette Terre de Boissy avoit été donnée à l'Abbaye de saint Pierre des Fossez par le Diacre Blidegisile sous le regne de Clovis II. La donation de Sucy à l'Eglise de Paris avoit ses charges: Etienne & Amaltrude

Hist. Eccl. Par. T. I. p. 3c4.

maltrude

matrude vouloient que chaque jour on recitat le Pseautier & on célébrât trois Messes. Les deux tiers du revenu étoient destinez pour cela. Le troisiéme pour l'entretien du luminaire ordinaire & les reparations de l'Eglise, & pour fournir le pain le vin & les cierges aux Messes célébrées à leur intention. Ceux qui se seroient opposé à cette donation après la mort du Comte & de la Comtesse, devoient commencer par consigner dix livres pesant d'or & cent livres pesant d'argent. Ce n'est point ici le lieu de rapporter les marques d'estime que donna Charlemagne à ce Comte de Paris. On peut les voir dans l'Histoire d'où j'ai tiré cet acte. (*a*) Ce qu'on sçait de plus remarquable touchant Sucy après la donation, est qu'un certain *Marmarellus* espece de tyran y prétendoit encore avoir des droits, même jusques sur les sujets du Chapitre vers l'an 1100 : De maniere que voulant défendre juridiquement son procédé ; il vint à la Cour de Galon qui étoit Evêque de Paris depuis l'an 1104, étant arrivé dans le temps qu'Anseau Officier de la Maison du Roy rendoit justice, il fit offre de maintenir son droit en duel contre celui qu'on voudroit des sujets du Chapitre. Mais par l'entremise de l'Evêque l'affaire fut terminée à l'amiable.

Ibid. p. 305

Sauval, Tom. II, p. 668.

Il est assez ordinaire que les Eglises possedent en propre des vignes, terres ou prés dans les villages dont la Seigneurie leur appartient. Cela leur vient souvent par des

(*a*) L'Obit de ce Comte Etienne & de sa femme est marqué au 16 Septembre dans le plus ancien Nécrologe de N. D.

dispositions testamentaires, ou en vertu de quelque acquisition.

C'est ainsi que l'Archidiacre Renaud qui vivoit au commencement du XII siécle voulant augmenter la Station établie en mémoire de l'Evêque Foulques décédé en 1104, donna au Chapitre de Paris quatre arpens de vigne & une maison, le tout situé à Sucy. On voit ensuite au dix Mars dans le Nécrologe un achat de vignes fait au même village par le Chapitre *in censiva sua*.

Necrol. Ecc. Paris. N. n. Martii.

Un Evêque nommé Hugues qui pouvoit vivre au XI ou XII siécle, mais dont on ignore le siége, lui avoit fait présent de huit arpens de vigne aussi situez au même lieu. Jean de Genetay Chevalier fils d'Aubert de Genetay possedoit au milieu du XIII siécle la sixiéme partie de la grurie de tous les bois du Chapitre situez à Succy : Il lui en fit la vente l'an 1267. Il y avoit alors à Sucy un moulin appellé Coillon ou Toillon. Geoffroy de Bar Doyen, qui mourut Cardinal de sainte Susanne, en donna la moitié au même Chapitre l'an 1287. Vers le même temps Dudon de Laon Médecin de S. Louis & clerc, donna à ces mêmes Chanoines dix-huit arpens de bois situez à Succy proche ceux du Chapitre pour l'assistance aux matines & autres charges, avec une rente sur un lieu dit *ad Puteum vallis de Succiaco*. C'est aussi à Sucy qu'étoient situées les vignes que Jean le Tellier Chanoine & Archidiacre de Brie légua en 1480, avec une maison pour subvenir à l'entrétien des Enfans de choeur de Notre-Dame. Il est même spécifié que c'étoient ses meilleures vignes. Quelques chapelles de la même Eglise de

Ibid. ad 15 Julii.

Mag. Pastor. f. 407.

Hist. Eccl. Paris. T. II. pag. 572. ex Necrol. 19 Cal. Aug.

Idem Necr. ad 2 Junii inter additam.

Necrol. Ecc Paris. inter additamenta a l 30 Januar

Notre-Dame ont pareillement leur bien assigné à Sucy en tout ou en partie. L'une est celle de saint André & de saint Louis pour la fondation de laquelle Dudon ci-dessus nommé qui avoit été Médecin de ce saint Roy, donna une maison sise à Sucy dite la maison de la Tour, avec ses dépendances qui sont des prez & des vignes. L'autre est une de celles qui sont à l'autel de Ste. Foy, autrement S. Julien le pauvre & Ste. Marie-Egyptienne, qu'on dit fondée par Guillaume de Limoges.

Ibid. ad 2 Janii

Collect. ms. Dubois, T. V. ad calcem.

L'Abbaye de saint Maur des Fossez appellée primitivement S. Pierre, avoit eu dès le tems de sa fondation un Domaine du Fisc appellé *Brictonacum* que Clovis II lui donna vers l'an 650. La vie de S, Babolein premier Abbé de ce Monastere dit qu'il étoit situé *in prerippio Maternæ.* Or par la maniere dont les titres des siécles suivans en parlent, ce lieu devoit être hors de la Peninsule de saint Maur, & voisinde Sucy. (S'il étoit le même que ce qu'on a appellé depuis le Grandval, ainsi qu'il y a apparence, il devoit être sur la Paroisse de Sucy.) Aussi voyons nous que dans le traité qu'Odon Abbé des Fossez, fit vers l'an 1029, avec Ingelard Doyen de Notre-Dame de Paris, il fut arrêté que de tous les arpens de terre situez *apud Brictiniacum*, la moitié de la dixme appartiendroit à l'Eglise de Sucy. C'est ce qui détruit absolument l'idée qu'a eu M. de Valois que l'auteur de la vie de S. Babolein avoit eu en vue Bry sur Marne, lorsqu'il a parlé de la donation du *Fiscus Brictonicus* faite par Clovis II. Chacun sçait que Bry sur Marne est placé environ deux lieues plus

Vita S. Baboleni. Abb. Fossat. Duch. T. I. p. 661

Not. Gall pag. 411. col. 1.

haut en remontant la riviere. Le Cartulaire de saint Maur prouve encore plus clairement ce que j'avance, lorsqu'il dit que les habitans de la vallée de Sucy étoient tenus de moudre leur grain aux moulins de Breteigny appartenans à l'Abbaye, cette remarque fut écrite l'an 1284. Il y a de plus un autre article, où *Britigniacum* est marqué situé par rapport à la Marne du même côté que Sucy, Noiseau, & Amboëlle, c'est-à-dire à la gauche de cette riviere. Il faut aussi sçavoir qu'il y avoit là un Pont sur la Marne, & que les moulins qui y avoient été, n'étoient plus connus en 1572, que sous le nom de Moulin brulé. Au reste le territoire de Bretigny n'étoit pas si avant dans la vallée qu'il n'y eût aussi des vignes qui sont marquées dans le même livre. L'Abbaye de saint Maur y avoit pour cet effet un pressoir. Le manoir qu'elle y possedoit est mentionné dans l'acte d'établissement que l'Abbé Pierre fit en 1256, d'un Chambrier & d'un Cellerier. Le nom de Bretigny avoit cessé d'être usité dans les derniers siécles, & les Chanoines de saint Maur n'appelloient plus ce Fiéf à eux appartenant, autrement que Sucy lorsqu'ils le vendirent l'an 1577, à titre de rente de huit-vingt-six livres, & de foy & hommage à M. François le Cirier Président aux Enquêtes, ce qui fut ratifié par l'Evêque de Paris le 11 Décembre de la même année. Ce Fiéf resta dans cette famille jusqu'en 1640, que M. Lambert Sécretaire du Roy en fit l'acquisition des héritiers de M. le Cirier. En 1718, M. Lambert de Torigny Président en la premiere des Requêtes le vendit à M. le Bas de Montargis, sur le-

Chartul. S. Mauri Gaign. fol. 49.

Gall. Chr. T. 7. Instr.

Compot. sigil. Ep. l'an.

quel M. Lambert Président en la seconde des Requêtes & oncle du vendeur forma un retrait lignager, & le revendit en 1719, à M. de la Live Receveur Général des Finances de Poitiers qui le possede aujourd'hui.

Après saint Maur des Fossez, aucune Maison Religieuse n'eût du bien sur le territoire de Sucy avant l'Abbaye d'Hierre qui y possedoit un labourage assez considérable dès l'an 1147, avec six sols de rente sur des prez situez à Bretigny: Le tout par donnation de Dame Eremburge. Les Religieuses ont mis dans leur Nécrologe qu'un Chevalier nommé Gilon leur avoit aussi donné du bled à percevoir dans la dixme de Sucy. Mais peut-être s'agit-il là de Sucy proche Yeble.

Bulla Eugenii III. Ann. Bened. T. VI. p. p. 676.

Necrol. Heder. XI Cal. Maii XIII sæculi.

Le Prieuré de S. Martin des Champs qui a beaucoup de dépendances de tous côtés n'a eu un petit labourage dans la vallée de Sucy pour le Prieuré de Marolles qui en est assez voisin, qu'en cédant l'an 1205, la moitié du Bois-Herlant qui appartenoit à ce petit Prieuré. Le labourage du Val de Sucy venoit d'Anselme d'Amboelle.

Hist. S. Mart. p. 199.

Je rapporte à l'article de Servon un fragment de l'an 1268, du Cartulaire de l'Evêque de Paris, par où il est visible qu'alors le Seigneur de Villiers sur Marne nommé Guy, jouissoit d'une dixme inféodée sur les confins de Boneuil & de Sucy.

Hist. Eccl. Paris. T. 2. p. 488.

¶ Le peu d'observations que j'ai à faire sur les habitans de Sucy, se réduit à cinq ou six points. Le Roy Louis le Jeune exempta ce village comme d'autres de l'Eglise de Paris en 1155, du droit de corvée & de gite auquel il avoit été sujet jusqu'alors. Les ha-

Ibid, pag. 117.

bitans acheterent en 1226, de Milon de Servun Ecuyer & de ſon épouſe Petronille la voirie du village de Sucy qu'il tenoit en fiéf de Simon de Coligny; ce qui fut approuvé par Pierre de Borbon ou Bonbon Chevalier. Depuis ce tems-là il eſt fait mention du Doyen de cette Communauté d'habitans & des ſommes qu'il rendoit au Chapitre de Paris. En 1250, le même Chapitre leur permit de bâtir un four, pourvu qu'il ne fût point bannal & qu'ils payaſſent 8 livres par an. Les mêmes habitans obtinrent du Roy François I des lettres dattées de Paris au mois de Mars 1527, qui permettoient d'établir à Sucy une Foire chaque année le jour de l'Exaltation de ſainte-Croix, & un marché les mardis de chaque ſemaine. Le même Prince leur permit encore par d'autres lettres données à ſaint-Germain-en-Laye au mois de May 1544, non-ſeulement la tenue d'une ſeconde Foire qui ſeroit fixée au 1 May, mais encore de clorre le bourg de murailles & de foſſez, d'y faire des tours des ponts-levis & à cet effet d'impoſer ſur eux une taille. La Foire du 14 Septembre ſubſiſte encore auſſi-bien que le marché des mardis.

Magn. Paſtor. f. 101.

Necrol. Ecc. Par. 27 Mart.

Mag. Paſt l. 4.

II. vol. des Ban. du Chat, fo. 236.

IV. vol. des Bann. du Châtelet, fol. 121.

Les écarts de Sucy ſont le Grand-Val & le Petit-Val: Mais ils ſont ſi peu éloignez du village qu'ils ne méritent guerres le nom d'écart. Le Grand-Val appartenoit en 1569, à une Damoiſelle de Maſparault. La Maiſon en eſt très-belle & poſſedée aujourd'hui par M. de Lives Financier. Elle eſt ſituée au nord-eſt de l'Egliſe. C'eſt une Seigneurie particuliere qui étoit poſſdée ci-devant par M. Vernet Receveur des Conſignations à Paris, & longtemps auparavant par M. de Maſparault.

Dans la Coûtume de Paris de l'an 1580, plusieurs personnes se qualifient Seigneurs en partie de Sucy. Le Grand Prieur en prend le titre aussi-bien que François le Cirier Président aux Enquêtes. Charles Bouquet y est dit Seigneur du Petit-Val. Jacques l'Allement Conseiller au Châtelet s'y dit Seigneur de Sucy en partie, & proteste que la qualité prise par le Chapitre de Paris en ce qui regarde cette Seigneurie ne puisse lui nuire. Le même Procès-verbal fait mention du Fief de Passy assis à Sucy qu'il dit appartenir à Jean Guillemin.

Cout. de 1580. édit. 16, 8. p. 637.

Page 652.

Chaud-Moncel *Callidum Moncellum* étoit en 1278, un canton du territoire de Sucy. Il en est parlé au Cartulaire de saint-Maur. Il y a à Sucy le Fief de Haute-maison.

Affiches 9 Mai 1754.

Montaleau est encore un canton particulier sur cette même Paroisse, ainsi déterminé en 1620, dans la concession d'un oratoire domestique à Philippe de Coulanges Sécrétaire du Roy. Dans la renovation de ce pouvoir en 1637, Philippe de Coulanges est dit Conseiller d'Etat & privé, & Maître des Comptes.

Reg. Ep. Par. 2 Jul. & 28 Maii.

Il existe une longue piéce de vers françois en stances, de la composition de Pierre de Villiers Prieur de saint Taurin, qui a pour titre *le sejour de Sucy dont Paris est le point de vue*. Ces mêmes vers qui ont été mis en vers Iambes latins par M. Godeau ancien Recteur de l'Université, Curé de S. Côme, sont imprimez parmi ses Poësies sous le nom de *Rus Suciacum*, & dédiez à Nicolas Lambert Président de la seconde aux Enquêtes.

Poësies de Villiers, chez Collombat, 1712.

Dans un receuil de piéces conservé à la Bibliotheque de saint-Victor de Paris où il

Recueil in-

y a un grand nombre de poësies de M. de Coulanges, s'en voit une sur un vieux lit de famille qui étoit à Sucy chez M. Amelot dans laquelle en faisant parler ce lit, on lui fait dire l'horoscope de celui qui y naquit, & en particulier du fils de Jeanne d'Ormesson

La fortune sera bornée
A quelque mauvaise chanson.



BOISSY-SAINT-LEGER,

ET

GROSBOIS.

ON ſçait communement que ce village eſt ſurnommé *de ſaint Leger* qui eſt le patron de l'Egliſe, pour le diſtinguer tant d'un autre Boiſſy ſitué au Diocèſe de Paris au-deſſous de la montagne de ſaint-Ion, que de pluſieurs autres Boiſſy qui ſont dans les Diocèſes voiſins & autres. On croit auſſi ordinairement que le nom de Boiſſy vient des mots latins *Buxus* ou *Boſcus* dont l'un ſignifie l'arbre de buy, & l'autre un bois en général. (*a*) Ce qui eſt certain touchant Boiſſy dont il s'agit ici, eſt que Dom Mabillon a cru que c'étoit un lieu habité au moins en qualité d'hameau, ſous l'épiſcopat de S. Germain de Paris au VI ſiécle; & dit que c'eſt de ce lieu que parle Fortunat dans la vie de ce ſaint dont il étoit contemporain l'appellant deux fois *Vicus Bucciacus*, à l'occaſion d'un enfant & d'une femme paralytique de ce lieu qui lui furent amenez à Paris & qu'il guérit. Je dis qu'il n'étoit peut-être qu'un hameau, parce que le titre de S. Leger Evêque d'Autun que porte l'Egliſe Paroiſſiale, n'a pu lui être donné au plûtôt que vers l'an 700, ce ſaint n'etant

Sac. I Bened. p. 239.

(*a*) Il n'eſt pas impoſſible que quelques lieux n'ayent pris le nom de l'arbre de buis, comme pluſieurs l'ont pris de l'orme, du coudre, du noyer, du chêne, du ceriſier, du prunier.

décédé qu'en 678. Au VII siécle ou dans le suivant, les Diplomes de nos Rois qui servirent à composer la vie de S. Babolein premier Abbé de saint Pierre des Fossez dit depuis saint-Maur, portent ces mots *vicum qui Buxeus dicitur* : Quelques copies mettent *Buxiacus*. Dans un autre diplome de l'an 847, il est écrit *locus qui dicitur Buxidus*. Le même nom *Buxidus* est employé par l'auteur du *Polypticon Fossatense* qui est au plûtard du X siécle ; & avoit été aussi employé par le Comte Etienne dans sa donation de Sucy à l'Eglise de Paris en 811, si cependant il s'agit là de ce Boissy. Mais depuis le XII siécle & le XIII on n'employa presque plus en latin que le terme *Boissiacum* fabriqué visiblement sur le françois ; cependant le secretaire de Maurice de Sully Evêque de Paris, vers l'an 1190, se servit encore de celui de *Buxiacum*, & l'écrivain du Pouillé Parisien au XIII siécle rendit ce nom en latin par *Bossiacum*.

Duchêne, T. 1. p. 663. Bouquet, T.

Hist. Eccl. Paris. T. 1. p. 417.

Baluz. T. 2. Capit. c. 1388

Tab. S. Mauri

Ce village est éloigné de Paris de quatre petites lieues seulement ; du côté du levant d'hiver, sur la route de Bry-Comte-Robert, Provins &c. Sa situation est presque sur le plus haut d'une coline qui regne depuis Limeil & s'étend du côté de Sucy : Ensorte que lorsqu'on a achevé de monter la rue de ce village on entre dans la plaine de Grosbois qui s'étend du côté d'Hierre & de Ville-ciéne. Les côteaux de cette Paroisse sont garnis de vignes, le reste est en terres labourables avec quelques boccages & prairies. On apperçoit Paris du haut de la montagne. Le Dénombrement de l'Election imprimé en 1709, y marquoit 66 feux. Celui que le sieur Doisy a rendu pu-

blic en 1745, n'y en marque que 43. Dans le Dictionnaire Universel du Royaume qui parut en 1726, le nombre des habitans est dit aller à 179 : C'est-à-dire les communians. Le Polypticon de saint Maur nous apprend ce qu'étoit ce lieu il y a huit ou neuf cens ans : Comme le Roy Clovis II avoit donné cette Terre à ce Monastere vers l'an 650 les Religieux firent par la suite une description du revenu qu'ils en retiroient. Le Monastere « disent-ils, a à Boissy, vingt-quatre maisons & demie de « paysans charroians ; dix de manouvriers, « & treize hospices ou logemens : Duquel « nombre de maisons il y en a en bénéfice « cinq & demi & un hospice. En tout il y « demeure à Boissy soixante & dix-huit « hommes. Chaque maison de charroians « paye à l'Abbaye une année cinq sols, & « l'année suivante une brebis & un agneau : « Et deux muids de vin. Elle ensemence « en grain d'hiver quatre perches, & en « tremois deux perches. Entre deux mai- « sons les habitans labourent chaque semai- « ne trois perches ; & en trois semaines s'ils « sont trois maisons ensemble ils labourent « l'espace de terrain appellé une charrue : « Et chaque maison fournit à l'Abbaye tous « les ans une charrettée de baguettes pour « clorre les vignes, avec trois poullets & « des œufs. A l'égard des maisons de ma- « nouvriers chacune paye par an au Monas- » tere deux muids de vin, une brebis & un « agneau. Elle ensemence de grain d'hiver « quatre perches ; & deux de tremois ; & « elle paye deux poullets avec des œufs. » Ce village est une terre à cens pour la- « quelle on paye à la saint Denis neuf sols

Vervecem.
Modios II.
Tramisium.
Carrucam I.
De virgis.

« huit deniers. » Ce détail peut faire plaisir à ceux qui recherchent les anciens usages. Je l'ai traduit sur le latin de ce tems là.

L'Eglise que j'ai dit être dédiée sous le titre de S. Leger Evêque d'Autun n'a rien d'ancien ni de remarquable, & on n'y reconnoît rien qui puisse en indiquer le tems. Elle est supportée vers le midi par une petite tour. A l'opposite est la Chapelle Seigneuriale, il y a une Confrairie de saint Blaise, avec un réliquaire dont je parle à l'article de Sucy qui le fait prendre pour le second patron de l'Eglise. On y célebre l'anniversaire de la dédicace le dimanche après le 18 Juin: Ce qui marque qu'elle fut dédiée un 18 Juin mais on en ignore l'année. Le grand autel fut transporté au fond du chœur en 1688, pour avoir la facilité de construire une sacristie. A droite de la nef est l'épitaphe de Michel de Bonnaire Curé du lieu & Chanoine de saint-Maur décédé en 1552. A gauche est gravée la fondation de plusieurs Saluts faite en 1576, entr'autres le jour de Pâques, où il est dit que le Curé descendra la sainte Hostie. Ce qui marque que le saint Ciboire étoit alors sous un pavillon à une suspense. Quoique l'Abbaye de saint Maur eût la Seigneurie de Boissy dès le VII siécle, elle n'en eût cependant la cure que plus de quatre-cens ans après ; ce fut Etienne de Senlis Evêque de Paris qui la donna en 1124, à la priere de l'Abbé Th   & du consentement du Chapitre de Paris : Maurice de Sully donna en 1105 des lettres qui confirmoient ce don & qui marquoient le consentement de l'Archidiacre, *Ecclesiam de Buxiaco, cum atrio, majori decimæ & duas partes in mi-*

Reg. Archiep. 19 Maii 1688.

uta. Dès l'an 1136, les moines de cette maiſon avoient eu l'attention de faire confirmer la même conceſſion par le Pape Innocent II ; *Eccleſiam de Boſſiaco*. Depuis ce tems là le Pouillé de Paris qui fut écrit au XIII ſiécle, marqua que c'étoit à l'Abbé de ſaint Maur à préſenter à la Cure *de Boſſiaco*. Celui du XVI ſiécle dit la même choſe. Dans celui de 1626; on s'eſt aviſé de dire que c'étoit à l'Abbé de ſaint Victor ; ce qui n'a cependant jamais été ; & c'eſt ce que le Pelletier a ſuivi dans le ſien de 1692, ſans avoir obſervé que l'auteur de celui de 1648, écrit que c'eſt à l'Archevêque de Paris, en vertu de l'union de l'Abbaye faite à l'Evêché.

Hiſtoire de Paris. Preuv.

Outre l'Egliſe Paroiſſiale, il y a eu ſur le territoire de cette Paroiſſe une Chapelle dans le lieu appellé le Piple où étoit le manoir de l'Abbé de ſaint Maur, & dans lequel l'Abbé Pierre qui l'avoit bâtie vers 1280 obtint du Pape Martin IV la faculté de pouvoir célébrer. Ce lieu dit le Piple en françois & *Populus* dans les titres latins depuis cinq-cens ans, eſt ſitué entre Boiſſy & Sucy. Je ne puis guerres m'étendre que ſur ce lieu en traittant du temporel de Boiſſy. S'il exiſte encore à Boiſſy une fontaine miraculeuſe de S. Babolein premier Abbé de ſaint Maur, ainſi qu'elle exiſtoit en 1640, du tems de l'impreſſion de la Vie françoiſe de S. Maur, elle doit être en ce quartier du Piple. Elle eſt maintenant dans le jardin d'une maiſon bourgeoiſe vis-à-vis l'Egliſe.

Page 343.

Il eſt vrai que le teſtament de Blidegiſile Diacre fondateur de l'Abbaye de S. Pierre des Foſſez au IVI ſiécle, marque qu'il donna

Duchêne, T. I. p. 663.

à ce Monastere le village de Boissy : mais par la suite du tems il se fit des aliénations & des échanges, sans compter ce qui fut perdu du tems de Charles Martel & des guerres des Normans. Il faut commencer par un acte de l'an 847, dans lequel l'Abbé de S. Maur nommé Eginhard traitta avec Enkenrard Evêque de Paris, comme Seigneur à Seigneur. L'Abbé souhaittant avoir une portion de la Forêt de Vilcennes qui étoit contigue à son Abbaye, offrit à l'Evêque cinq - cent trente - sept arpens de bois à Boissy *in loco qui dicitur Buxidus*, & eut pour cela une égale quantité dans le Bois de Vincennes qui est le nom de Vilcennes un peu changé.

Hist. Eccl. Paris. T. I. p. 417.

En 1210, les hôtes que l'Abbaye de saint Maur avoit à Boissy & qui jusques-là avoient payé une tolte & une taille dont on a vu des traces ci-dessus dans le fragement du Polypticon, en furent exemptez par l'Abbé Radulf.

Gallia Chr. T. 7. col. 295.

Vers le même tems vivoit un Chevalier nommé Philippe de Boissy qui étoit au nombre des Chevaliers de la Chatellenie de Paris tenant du Roy.

Cod. Putean. ms. 635.

Du manoir de Piple dépendoient alors ving-deux arpens de vigne & deux pressoirs avec sept arpens de bois. Outre cela l'Abbaye de S. Maur à qui il appartenoit avoit cent arpens ou environ dans la grande forêt voisine. Mais les Abbés n'étoient point tellement attachez à ce lieu qu'il ne donnassent quelquefois à loyer les maisons qu'ils y achetoient. Par exemple Odon Archidiacre de Paris attiré par la vue chamante qu'on y a, y prit à bail de l'Abbaye en 1238, un logis, qu'elle venoit d'acquérir de Pierre & de Gil-

Charta Guil. Ep. Paris.

bert du Piple. L'Abbé Pierre I du nom, ayant institué deux nouveaux Officiers dans son Monastere dès l'an 1256, sçavoir un Chambrier & un Célérier, assigna au Chambrier entr'autres revenus trente arpens de vigne situez à Boissy & le tiers de la dixme du vin de ce lieu. Outre la Chapelle qu'il fit bâtir au Piple, on y construisit par ses ordres une salle & un cellier au dessous, & une maison qu'il fit entourer de murs & de grands fossez. Ensuite il accorda la manumission aux habitans; en compensation de quoi ils doublerent le droit de la cense & de la taille, & lui céderent leurs usages situez sur le chemin de Marolles, ne se reservant que les bruyeres & la garenne dans laquelle ils s'engagerent de ne chasser qu'au liévre avec le chien & sans filets. L'Abbé Pierre fit aussi dresser au même lieu plusieurs garennes pour les lapins. En 1268 Philippe de Montreuil Chevalier & Isabelle sa femme qui avoient un droit de griage sur le manoir du Piple, en firent la remise à l'Abbaye de saint-Maur. Enfin l'on trouve dans les anciens monumens de la même Abbaye, que les moines par reconnoissance des biens qu'ils avoient reçus de ceux de la famille de Chevry, entr'autres de Raoul de Chevry, Evêque d'Evreux & de son neveu Jean de Chevry; lui céderentt en 1280, l'usage de leur maison du Piple sa vie durant, aussi-bien que les bois que les habitans de Boissy leur avoient remis pour leur manumission.

Gall. Chr. T. VII. Instrum.

Chart. Fossat.

Ibid.

LE PIPLE est un fiéf qui relevoit de saint Maur en 1544. En cette année il étoit possédé par N. de Montigny. Il a appartenu dans le dernier siécle à MM, Gaudart Con-

seillers au Parlement ; puis à M. de Cantorbe Fermier Général, & à présent à M. de Montigny Payeur des Rentes. Dans ces dernires tems le Maréhal Comte de Saxe en a joui.

Le Parc est d'environ cent arpens. M. Chauvelin Seigneur a gagné en 1751, un procès qui lui adjuge la Haute-Justice du Piple.

¶ La Seigneurie de Boissy appartenante au Chapitre de S. Maur fut aliénée en 1599, à Nicolas de Harlay Seigneur de Sancy, Grosbois & Colonel Général des Suisses au sujet des subventions accordées au Roy à l'occasion des troubles & des guerres. C'est alors qu'elle commença a appartenir au même Seigneûr de celle que Grosbois.

L'ÉTANG qui est entre Boissy & Bonneuil à gauche en sortant de Grosbois paroît venir de quelque innondation.

GROSBOIS étant devenu de la Paroisse de Boissy-saint-Leger c'est ici le lieu d'en parler. Il est nommé *Grossion nemus* dans un acte de l'an 1226, où l'on voit parmi ceux à qui l'Archevêque donna les ordres en l'Eglise de l'Abbaye de saint-Denis au rang des Curez qui tous sont appellez *personna* en latin *Rogerum personam Ecclesiæ de Grosso nemore*. Ce que j'en trouve ensuite de plus ancien est une fondation que le Roy Charles V. fit en faveur des Macicots de l'Eglise de Paris. Il leur assigna cent livres de rente sur la Terre de Grosbois par lettres données à Paris au mois de Juillet 1367, on prononce aujourdh'ui Machicots. Voila les premieres époques sures de ce nom de Grosbois. Ce lieu

Doublet, Hist. S. Den. p. 557.

Ex Regist. 1367. *apud Gagnieres.*

lieu que je croirois avoir dépendu primitivement de la Paroisse de Ville-crêne fut donc érigé en Cure ou en succursale vers les commencemens du XIII siécle. Le Pouillé du XV siécle est néantmoins le premier où elle soit mentionnée. Elle y est au rang de celles qui sont à la pleine collation Episcopale, & depuis ce tems-là les provisions du XV & XVI siécle l'attestoient ; ce qui fait voir qu'elle ne fut pas distraite de Boissy, puisque l'Abbé de saint-Maur en auroit conservé la présentation ni de Marolles dont la nomination appartenoit au Prieuré de saint Martin des Champs ou au Prieur particulier du lieu, ni enfin d'Hierre, parce que l'Abbesse d'Hierre y auroit présenté par continuation de droit. Il faut pourtant que cette Cure fut déja établie vers l'an 1400, puisqu'on lit dans le Nécrologe de l'Abbaye de saint-Victor de Paris au mois de Décembre *Obiit Dnus Reginaldus Curatus de Grosso bosco :* Ce qui ne peut regarder les Paroisses de Grosbois qui sont aux Diocèses d'Autun ou de Besançon. Peut-être qu'il y avoit eu en ce lieu appellé autre fois Grosbois-le-Roy une Chapelle de saint-Jean Baptiste, bâtie par ordre du Roy Jean pere de Charles V. Quoiqu'il en soit, le premier acte où je le trouve nommé Grosbois-le-Roy est le Procès-verbal de la Coutûme de Paris de l'an 1580, soit qu'il eut appartenu au Domaine comme il y a lieu de le croire sur l'acte de la fondation de Charles V. ci-dessus énoncée, ou à quelque particulier nommé le Roy.

Le Rolle des déclarations de fiefs de la Chatellenie de Corbeil fait en 1597, au su-

jet du Ban & arriere-ban rapporte ſouvent le nom des poſſeſſeurs des fiéfs qui vivoient un demie ſiécle auparavant. Ainſi lorſqu'il fut mention d'une déclaration du Fiéf, Terre & Seigneurie de Groſbois donnée par Adam des Hays. Adam des Hays Seigneur eſt dit Valet de Chambre Ordinaire du Roy, ſon Chirurgien & Barbier dans une Requête qu'il préſenta ſur une difficulté de Chirurgie. Ce ne peut être que le dévancier du ſieur Raoul Moreau Tréſorier de l'Epargne qui ſurement étoit Seigneur de Groſbois en 1580, & comptant en cette qualité à la Coutume de Paris. Sa fille Marie Moreau porta cette Terre en mariage à Nicolas de Harlay Baron de Sancy. Elle en eſt qualifiée Dame en 1596, lorſqu'elle l'épouſa. Vingt ans après, Nicolas de Harlay vendit cette Terre à Charles de Valois Comte d'Auvergne Duc d'Angoulême, & à Charlotte de Montmorency ſa femme en premieres nôces. Ce Duc d'Angoulême fils naturel du Roy Charles IX, jouit de cette Terre juſqu'à ſa mort arrivée le 24 Septembre 1650. Il reçut quelque fois Roy Louis XIII, au moins l'an 1637, ſuivant les mémoires de Viltorio. Ce fut ce Prince qui commença à aggrandir ou former le Parc de Groſbois en détruiſant le village. Il fit auſſi abbattre l'Egliſe Paroiſſiale d'une maniere extraordinaire ſi elle eſt véritable. (*a*) Quelques uns des changemens qu'il y apporta furent cependant utiles, enſorte que la vallée de ce lieu qui cent ans auparavant

Regiſt. Parlam. 1542.

Hiſt. des Gr. Offic. T. IV. p. 642.

Ibid.

Dicæarchia Henrici II. Arrêt 9, ſ. 11.

(*a*) On aſſure qu'elle fut abattue par une multitude d'ouvriers & de ſoldats qu'il avoit fait venir, & cela durant que le Curé & les Paroiſſiens étoient allés en Proceſſion dans une Paroiſſe ou Egliſe voiſine.

étoit impratiquable aux Charrois, fut traversée facilement dans la ſuite par toute sorte de voyageurs. On ne ſçait pas au juſte en quelle année fut démolie cette Egliſe de S. Jean Baptiſte de Groſbois. On juge que ce fut un peu avant 1640, & que ce fut en conſéquence de cette démolition que ce Prince embraſſa l'occaſion qui ſe préſenta de rebâtir en l'honneur du ſaint Précurſeur de J. C. une autre Egliſe en fondant vers cette année-là un Couvent de Solitaires Calmadules qui reconnoiſſent ce ſaint pour le Patron de leurs Hermitages. Il fit même inſérer dans la Requête préſentée par ces Religieux à M. de Gondy Archevêque de Paris en 1541, que la Paroiſſe de ſaint Jean de Groſbois qui étoit ci-devant dans l'enclos du Parc ſeroit transférée dans l'Egliſe des Camaldules établis entre Groſbois & Hierre dans le déſert de Bourron. Mais l'Archevêque entérinant la Requête l'an 1642, en excepta poſitivement cette clauſe. Ainſi il n'y eut plus depuis ce temps-là de Paroiſſe à Groſbois. On ne dit pas quel fut le ſort du Curé : Mais il eſt certain que ce même Prince ſe remariant en 1644, avec Françoiſe de Nargonne fille de Charles Baron de Mareiul; ou Mareuil, ce fut en l'Egliſe de Boiſſy-ſaint-Leger qu'ils reçurent la bénédiction nuptiale le 5 Février des mains du ſieur Bertrand Curé qu'ils regarderent dans la ſuite comme leur propre Paſteur. Cette Dame n'eſt décédée qu'en 1713, agée de 92 ans. Le Duc d'Angoulême n'en avoit point eu d'enfans.

Sauval, Antiq. de Paris, T. III. p. 199.

Louis-Emanuel de Valois Duc d'Angoulême ſuccéda à ſon pere en la Terre de Groſbois l'an 1650. Il avoit épouſé en 1629,

Henriette de la Guiche dont il eût trois fils qui ne passerent ponit l'an 1644. Sa fille unique Françoise - Marie de Valois, Duchesse d'Angoulême Comtesse de Lauragais &c. posséda après lui la Seigneurie de Grosbois. Elle avoit épousé en 1649, Louis de Loraine Duc de Joyeuse. Cette Duchesse ne conserva point cette Terre : Elle l'a vendit au suivant.

Antoine de Brouilly Marquis de Pienne Chevalier des Ordres du Roy acquit en 1667, le 24 Décembre la Seigneurie de Grosbois & Boissy de M. la Duchesse de Joyeuse. On compte après lui pour Dame de ces lieux Olympe de Brouilly sa fille aînée & donataire, laquelle épousa Louis d'Aumont Marquis de Villequier. Ces derniers Seigneurs reconnurent Ville - crêne pour leur Paroisse.

Achilles de Harlay premier Président du Parlcement de Paris, fit rentrer cette Terre & celle de Boissy dans sa famille, par l'acquisition qu'il en fit de la Duchesse d'Aumont le 12 Juillet 1701. Il obtint en 1707, des lettres patentes pour changer le nom de Grosbois en celui de Sancy qui étoit ancien dans la Maison de Harlay. Mais quoiqu'elles eussent été enregistrées le XI May, de la même année, le changement n'a pas eu lieu dans l'usage. Il n'étoit plus alors premier Président. Son fils nommé comme lui Achilles de Harlay Conseiller d'Etat lui succéda dans sa Seigneurie en 1712. La fille unique de ce dernier épousa Christien - Louis de Montmorency de Luxembourg Prince de Tingry & devint Dame de Grosbois en 1717, à la mort de son pere. Peu de tems après ces

terres ſortirent pour la ſeconde fois de la Maiſon de Harlay.

Samuel Bernard Maître des Requêtes fils du fameux du même nom, l'acquit du Prince de Tingry le 4 Mars 1718, & l'a revendit depuis à M. Chauvelin ci-devant Garde des Sceaux qui les poſſéde aujourd'huy.

On aſſure que le Parc du Chateau de Groſbois eſt d'une étendue pareille à celui du Bois de Boulogne, de quinze à ſeize cens arpents. Les jardins ſont ſpatieux & agréables, le partere orné de ſtatues. On monte de-là dans le bois par deux rampes décorées de balluſtrades de pierre. La Maiſon conſiſte en trois corps de logis; un dans le fond en forme de demie cercle, & les deux autres à droite & à gauche. Le Duc d'Angoulême fit conſtruire ces édifices qui ont été depuis bien embellis par Achilles de Harlay le premier Préſident. On y a vû longtems la riche Bibliotheque de Harlay qui eſt maintenant au College des Jeſuites à Paris. Dans le même tems on voyoit dans quelques ſalles & quelques galleries pluſieurs inſcriptions que le Duc d'Angoulême avoit fait mettre lorſqu'il s'y rétira étant diſgracié, celle-ci entr'autres ſur une cheminée: *Scipionibus ac Beliſariis, de patria non minus benè meritus, patria non item benè merita.* Mais comme la ſalle & les galleries à l'exception de celle d'en haut ont changé de nature & qu'on en a fait d'autres bâtimens, on n'y voit plus aucune des ſentences de ce Duc. Les auteurs du Dictionnaire Univerſel de la France imprimé en 1726, obſervent que M. Samuel Bernard outre les augmentations & embelliſſemens avoit fait dans cette maiſon

Dict. Univ. Geogr. T. II. au mot *Groſbois.*

de Grosbois des provisions immenses de toutes les choses utiles à la vie, dans le tems que l'on apprehendoit les suites de la peste de Marseille en 1721. Mais ils se trompent, en ajoûtant qu'il y a à Grosbois un Couvent de Camaldules où beaucoup de personnes de considération & de piété vont faire des retraittes ; l'erreur ne tombe pas sur les retraittes ; mais sur ce qu'ils disent que ce Couvent est situé au lieu de Grosbois, tandis qu'il est bâti sur la Paroisse & sur la Seigneurie d'Hierre. Car s'il étoit de Grosbois les Religieux seroient de la Paroisse de Boissy, au lieu qu'ils sont de celle d'Hierre. Ce qu'il y a de vrai relativement à Grosbois, est que leur fondateur le Duc d'Angoulême étoit Seigneur de Grosbois & d'une partie de la Paroisse d'Hierre: Ce qui est encore véritable, c'est que le même Duc les fondant voulut qu'ils vinssent dire la Grande-messe au Château de Grosbois le jour de Saint Jean Baptiste, leur assignant pour cela chaque année 200 livres: Fondation qui a été imitée par M. de Harlay qui a établi qu'ils y viendroient pareillement au jour de S. Achille avec une semblable rétribution.

Voicy comment fut rectifiée l'extinction de la Paroisse de Grosbois. Achilles de Harlay Premier Président, présenta au mois de Janvier 1703, une Requête à M. le Cardinal de Noailles, par laquelle il reconnoissoit que cette ancienne Cure dont la derniere collation paroissoit être du 11 Janvier 1559, n'avoit pas été éteinte dans les formes, concluant à ce qu'il plût à son Eminence de donner le territoire de l'ancienne Cure de Grosbois avec le soin des ames de ceux qui

demeurent dans le Château & Basse - court de ce lieu au Curé de Boissy - saint - Leger ou à celui de Ville - crêne, se soumettant de sa part de le reconnoître pour son Pasteur. Sur quoi intervint ce Décret. » Le 4 Février » 1703, le saint nom de Dieu invoqué, » Nous Louis-Antoine de Noailles Arche- » vêque de Paris de notre autorité ordinaire » ayant égard à la Requête de M. le Pré- » mier Président, avons supprimé & éteint, » supprimons & éteignons par ces présentes » à perpétuité le titre de la Cure & Eglise » Paroissiale de saint Jean Baptiste de Gros- » bois: Avons uni & incorporé, unissons & » incorporons par ces dites présentes aussi » à perpétuité à la Cure de l'Eglise Parois- » siale de saint Leger dudit Boissy tous les » biens, dixmes, fruits, profits & revenus » jurisdiction étendue au territoire & tous » autres droits généralement quelconques » qui se trouveront dus & appartenir à ladi- » te ancienne Cure & Eglise Paroissiale de » Grosbois; ensemble tous & chacuns les Paroissiens d'icelle. » Le Registre m'a appris de plus, que le Prémier Président ci-dessus nommé avoit alors offert la somme de deux cent livres pour entretenir à Boissy un troisiéme Prêtre qui seroit Chapelain du Château, & auroit les cent livres déja destinez pour l'instruction des enfans de Boissy & Grosbois, & célébreroit la Messe au Château hors les jours de grandes Fêtes: Ce qui fut accepté, & à l'égard du Curé de Ville-crêne il fut dit qu'il auroit ses grosses dixmes dans la partie du tertitoire de sa Paroisse enfermée dans le Parc.

Reg. Archi. 2 Febr. 1703.

Les vestiges de l'ancienne Eglise de saint

Jean de Grosbois paroissoient encore alors à cent pas du Château : C'est à l'endroit où il reste un petit tertre.

Il y a un autre Grosbois dans le Diocèse de Paris. C'est un petit Prieuré qui dépend de celui de Gournay. Voyez ce que j'en dis à l'article de Ville-Parisis au Doyenné de Chelles où il est situé.



¶ HAMEAU DE TIGERY.

JE n'ai pas coutûme de faire un article séparé des hameaux, mais comme celui de Tigery est si considérable qu'il en forme lui seul un au Rolle de l'Election, & que d'ailleurs ce hameau est situé sur deux Paroisses, sçavoir celle de saint Germain de Corbeil & celle d'Ethioles, j'ai cru qu'il étoit convenable de ne pas partager son histoire & de ramasser en un seul corps tout ce que l'on en sçait ou que j'ai pu en apprendre.

Ce lieu doit avoir tiré sa dénomination de quelqu'un qui s'appelloit *Tigerius* ou *Tegerius*, car ce nom n'étoit pas inconnu dans l'antiquité. Un *Tegerius de Palefolio* est mentionné dans le Cartulaire du Prieuré de Longpont comme vivant à la fin du XI siécle ou au commencement du suivant. Et il faut même avouer que d'autres personnes avant lui avoient porté ce nom, puisque dès le milieu du XI siécle il avoit existé un Chevalier appellé *Richerius de Tegeriaco*. En effet on trouve dans le même livre parmi les Chevaliers présens à la donation de l'Eglise de Bondoufle faite à ce Prieuré par acte passé à Corbeil l'an 1095, *Vivianus filius Richerii de Tegeriaco*. Il y avoit aussi dans le Diocèse de Bayeux au XII siécle une Chapelle dite *Tigerium* en latin dépendante de l'Abbaye de Tiron au Perche: Mais aujourd'hui Tigery proche Corbeil est le seul lieu du Royaume connu sous ce nom. Il a été quelquefois latinisé au XIII siécle par le mot *Tygiriacum*, mais le plus souvent dans les actes latins on laissoit le nom en françois.

Chart. Long. fol. 44.

Ibid. fol. 30.

Gall. Chr. T. 8 Instr. p. 329.

Chart. S. Mauri. f. 455

Ce hameau eſt environ à ſept lieues de Paris & à une ſeulement de Corbeil, vers le levant d'été de cette derniere Ville. Sa ſituation eſt dans une plaine où l'on ne voit que des terres labourables, Il n'y a point de vignes. Dans les bonnes années. l'arpent porte juſqu'à 160 Gerbes. Mais il eſt fort peu éloigné de la Forêt de Senart, n'étant qu'à un quart de lieue de la grande route de Paris à Melun qui traverſe cette forêt. En 1709, lorſqu'on imprima pour la premiere fois le dénombrement des Elections du Royaume par feux, on marqua qu'il y en avoit 66 à Tigery, ce qui devoit former 225 habitans ſuivant le calcul du Dictionnaire Univerſel de la France publié en 1726 Le ſieur Doiſy qui a donné en 1745, un nouveau dénombrement de tous les villages & hameaux conſidérables du Royaume, compte à Tigery 49 feux, en y comprenant même des habitans qui ſont de la Paroiſſe d'Ethioles, & qui font le plus petit nombre. Mais la vérité eſt qu'il n'y a que quarante feux, ſçavoir vingt-cinq de Saint Germain, & quinze d'Ethioles.

Il y a ſur le territoire de Tigery deux Chapelles. Je commenceray par la plus ancienne. Elle appartient à la Commanderie de S. Jean de Corbeil dans une ferme de laquelle elle ſe trouve. C'étoit un petit Hôpital de l'Ordre des Templiers dont Fr. Guerrin de Montaigu Grand Maître de l'Ordre confirma la poſſeſſion aux Prêtres de l'Hôpital S. Jean de Corbeil vers l'an 1228. Sa ſituation eſt dans la pente douce du vallon qui regarde le ſeptentrion. Son ſanctuaire eſt terminé en demi cercle ce qui en dénote l'antiquité avec d'autres marques qui ſont les tombes qu'on y voit dont la partie des

Hiſtoire de Corb. p. 152.

pieds eſt moins large que celle de la tête. Au reſte elle ſont ſans figure & ſans inſcription. On l'a dit titrée de S. Guinefort, qu'ils prononcent Genefort dans le lieu. On n'y fait point d'Office : Mais le Fermier eſt chargé d'y faire dire quelques Meſſes. On n'y célebre point non plus la Fête du Saint. Mais les habitans croyent que lorſqu'on la célébroit c'etoit ſur la fin de Juillet ; c'eſt ce qui pourroit ſervir à autoriſer la penſée de M. Chaſtelain Chanoine de Paris, qui a cru que ſaint Guinefort étoit le nom de S. Cucufat défiguré. On fait dans le Diocèſe de Paris mémoire de S. Cucufat Martyr le 25 Juillet. J'y ai vu ſur l'autel l'image de deux Saints en vêtemens longs. Derriere cette Chapelle à la diſtance de huit ou dix toiſes eſt une fontaine dans une petite profondeur. On y vient en pelérinage & on en trouve l'eau bonne contre la fiévre. On voit dans l'Etat de l'ordre de Malte de la Généralité de Paris qu'il a des dixmes à l'Hôpital de Tigery. Sauv. T. I. p. 613.

L'autre Chapelle eſt beaucoup plus conſidérable, mais auſſi plus nouvelle. Elle eſt dans le village à l'entrée d'une avenue d'arbres qui conduit au Château, toute bâtie de belles pierres de taille & couverte d'ardoiſe, forte levée & iſolée, ayant nombre égal de fenêtres de chaque côté, mais dont il n'y a de vitrées que les trois du fond qui eſt en eſpece de rond-point, leſquelles ſont toutes en architecture des derniers temps du gothique. L'autel eſt iſolé & ſur le retable eſt en relief de hauteur naturelle l'Annontiation de la Sainte Vierge qui eſt auſſi répréſentée aux vitres. Il y a de plus un autre autel dans le fond adoſſé au mur, comme dans les Saintes Chapelles ou Egliſes Canoniales. Au deſſus

de cet Autel est une statue de sainte Anne soutenuë par une pierre ornée d'un écusson supporté par deux Anges & entouré d'une branche de palmier & d'une d'olivier ayant dans son champ une porte de Ville ou de Château, avec la herse trois tours au dessus & trois étoiles au dessus des tours. Les mêmes armes se trouvent en dehors de cette Chapelle à un des piliers boutans du côté du septentrion. Le frontispice paroît plus nouveau que le reste. Le portail est à colonnes Ioniques. La fenêtre d'au dessus est cintrée en demi cercle & non en pointe comme les autres; au deux piliers boutans sont accollées deux écussons, l'un à trois grappes de raisin & une bande au milieu, l'autre a trois hures de sanglier. Au côté méridional par le dehors & proche le portail se voyent des inscriptions de pierre d'attente, comme si on eut eu dessein de bâtir là une tour (car cette Chapelle est sans clocher) ou bien un autre édifice. Au dedans proche la petite porte est pour eau bénitier une pierre taillée comme pour servir à des Fonts Baptismaux. Je ne sçais pas même s'il n'y a pas une chaire à prêcher. Devant le principal autel est une tombe sur laquelle on lit cet épitaphe.

D. O. M.

Cy gist Dame Marie Rolland épouse de Messire Rolland Pierre Gruyn Seigneur de Tigery, Conseiller du Roy en ses Conseils, Maitre de la Chambre aux deniers de Sa Majesté, décédée en son Château de Tigery le 27 Septembre 1718, agée de 46 ans. Requiescat in pace.

Cette belle Chapelle est de même que le

Château sur la partie du terrritoire de Tigery comprise dans l'étendue de la Paroisse d'Ethioles.

Je suis descendu dans ce détail parce que cette Chapelle m'a paru mériter une attention singuliere. On m'a assuré dans le Château que la tradition portoit qu'elle avoit été destinée pour quelques Religieux Recollets par exemple, ou autres, auxquels on vouloit en donner la desserte, & que le dessein de ceux qui l'on fait bâtir étoit d'y mettre leur Couvent à côté, & qu'elle auroit été Chapelle Castrale comme en d'autres Châteaux. Mais qu'aujourd'hui elle n'est que Chapelle domestique du Château de Tigery. En ce cas il faut avouer qu'elle est la plus belle, & la plus vaste de toutes les Chapelles de ce genre qui soyent dans le Diocèse.

Depuis ce temps, une personne très-respectable m'a fait remettre entre mains des mémoires où j'ai lu que les habitans de ce lieu s'étant plaint en 1549, de l'éloignement où ils étoient d'Ethioles & de Saint Germain de Corbeil leurs Paroisses & sur tout des mauvais chemins impratiquables par les gens agez ou infirmes, & qu'il en étoit arrivé des inconvéniens, Messire François de Saint André Président au Parlement, Seigneur de Tigery, offrit de céder un lieu propre à bâtir une Eglise, & même de la bâtir à ses frais : Que l'Evêque de Paris de ce tems là conçut de son côté le dessein d'y établir une Cure : Mais qu'en attendant & dès lors qu'elle seroit achevée & pour que de tout ce qui seroit necessaire on en feroit une succursale d'Ethioles, puisque Pierre Curé y consentoit. Jean Ursin, Evêque de Treguier Vicaire Général de celui de Paris fut chargé d'y donner ses

sons. En 1556, le 9 Avril il fut permis par l'Evêque de Paris à celui de Philadelphie de faire la Dédicace de cette Eglise *Ecclesiam seu Capellam in loco de Tigeri Parochiæ de Athiolis per nobilem & egregium virum Fr.* de St. André *Curiæ Parlamenti Præsidem de novo constructam* & d'y bénir les autels. Les mêmes mémoires ajoûtent qu'avant le milieu du dernier siécle, M. de Flexelles Président en la Chambre des Comptes ayant acquis la Seigneurie de Tigery y avoit trouvé une très-belle Chapelle bâtie depuis plus de quatre vingt ans, dans laquelle il avoit entretenu un Chapelain, qui y avoit célébré les Dimanches & Fêtes & même les jours ouvriers, dont les Curez d'Ethioles & Saint Germain avoient été si satisfaits qu'ils avoient même permis d'y faire l'eau bénite les Dimanches, pour le soulagement de leurs Paroissiens de Tigery & du hameau de Senart. C'est ce qui se pratiquoit encore en 1649, pendant l'hiver ; & qui ne fut interrompu alors que pour célébrer les saints mysteres dans un lieu encore plus sûr pour les habitans & moins exposé. Voilà ce que j'ai appris de ces Mémoires, & qui paroît quadrer avec tout ce que dénote l'édifice.

Il ne m'appartient point de décider de quel côté il y a plus de vraisemblance, n'étant que simple Historien qui rapporte les faits tels qu'il les a oui dire ou comme il les a trouvez écrits.

Le Château de Tigery est très-beau & a plusieurs marques de la bâtisse des anciens temps. Aussi les Seigneurs de Tigery sont-ils Vicomte de Corbeil, dignité qui dans les siecles reculez avoit été attachée aux Seigneurs de Fontenay au dessus de Corbeil,

d'où lui a resté le nom de Fontenay le Vicomte.

Le premier Seigneur qui paroisse dans les titres est RICHER de Tigery qui vivoit sous le Roy Henri I. vers l'an 1050. *Chartul. Longip. fol. 30.*

Il fut suivi de VIVIEN de Tigery son fils qui étoit à Corbeil l'an 1095 ; avec plusieurs autres Chevaliers.

Il faut venir ensuite au regne de Philippe Auguste, c'est-à-dire à la fin du siécle suivant & au commencement du XIII, où se trouvent PIERRE de TIGERY & ANSEL DE TIGERY qui tenoient leurs fiefs d'autre que du Roy dans la Chatellenie de Corbeil & qui possedoient soixante livrées de terre. *Cod. Putea. 635.*

Jeanne de Tigery veuve de Renaud Grivel avoit à Valenton un fief qu'elle amortit en 1303. *Tabul. S. Mauri.*

ROBERT DE GUETEVILLE Conseiller au Parlement de Paris vers l'an 1470, étoit Vicomte de Corbeil & Seigneur de Tigery. Il mourut en 1512, & fut inhumé à Saint Etienne du Mont. Sa fille Marie de Gueteville porta la Seigneurie en mariage au suivant. Eloge des Conseill. p. 28.

FRANCOIS DE SAINT ANDRE' Président à mortier l'an 1535, & qui avoit été Conseiller au Parlement dès 1514, devint Seigneur de Tigery en épousant la Vicomtesse de Corbeil. Il fut l'un de ceux qui furent inquiétez en 1532, par les Officiers d'Antoine du Bois Evêque de Beziers, à qui le Roy François I. avoit donné pour d'autres Terres le Comté de Corbeil. Ce fut lui qui fit bâtir après l'an 1548, la belle Chapelle dont j'ai fait ci-dessus la description. Il décéda en 1571. Histoi. de Corb. p. 224.

JEAN DE SAINT ANDRE' fils aîné du Pré-

ſident paroît avoir joui enſuite de la Terre & en avoir été encore poſſeſſeur l'an 1595, comme il paroît par la permiſſion qu'il demanda alors de célébrer ou faire célébrer dans la Chapelle de ſa maiſon de Tigery ſur la Paroiſſe d'Ethioles. Il étoit Chanoine de Notre-Dame de Paris.

Reg. Ep. 3 Juin 1595.

Il y apparence que ce fut après lui qu'en devint Seigneur auſſi-bien que de la Vicomté de Cobeil Germain DUVAL Capitaine du Château du Louvre Seigneur de Fontenay en France, & enſuite François DUVAL ſon fils, lequel vivoit en 1624.

Hiſt. de Montmorency, p. 308.

JEAN DE FLEXELLES Préſident en la Chambre des Comptes, étoit Vicomte de Corbeil & Seigneur de Tigery en 1642. Les guerres civiles de ſon temps obligerent les habitans de Tigery & ceux du hameau de Senart de ſe retirer dans ſon Château & dans ſa baſſe-court de crainte des ſoldats cachez dans la Forét de Senart. Avant l'an 1649, ils avoient aſſiſté à la Meſſe de la grande Chapelle Fêtes & Dimanches: Mais d'autant qu'il y avoit du riſque à ſortir du Château lorſqu'ils s'y furent réfugiez avec leurs effets, & qu'ils ne pouvoient plus ſe rendre à cette Chapelle pour prier Dieu, ils obtinrent permiſſion de l'Archevêque de dreſſer dans la baſſe-court une eſpece de couvert en forme de Chapelle & d'y avoir un Prêtre pour leur dire la Meſſe & leur adminiſtrer les ſacremens & même d'y faire leurs Paques s'il étoit beſoin.

Perm. d'Otar. domeſt. 1 Oct. 1642.

Permiſſ. du 26 Fev. 1649.

Sur la fin du dernier ſiécle Tigery appartenoit à M. le Comte de Bregy lequel ſelon quelques uns eut deſſein d'y faire établir une Cure. M. Rolland Pierre Gruyn Maître de la Chambre aux deniers du Roy lui ſucceda, & étoit encore Seigneur en

1718. Il décéda le 3 Septembre 1721. Merc. Juill. 1739.

Enfin M. Martin Fraguier Présīdent en la Chambre des Comptes Conseiler Honoraire en la Grand Chambre du Parlement a eu cette Terre ayant épousé Dame Genevieve Gruyn. Mercure Juin 1740. p. 1247

LA TOUR DE TIGERY est une seconde Seigneurie située à Tigery, & qui est un fief mouvant de la Vicomté de Corbeil. Le Vicomte Gilles Malet donnant son dénombrement au Roy Charles VI en 1385, dit qu'il étoit tenu alors par Robert de Tinteville Conseiller au Parlement, & qu'il consistoit en une Tour close de Fossez pleins d'eau, terres, prés & rentes. Il fut possedé au XVI siécle par les sieurs Bureau Bourgeois de Paris. Le Rolle de la contribution pour le ban & arriereban de la Chatellenie de Corbeil marque que vers l'an 1570, il appartenoit à Jean Bureau & en 1597, à Geoffroy Bureau Ecuyer qui fut excusé comme Bourgeois de Paris, & qui produisoit en 1597, quatre vingt-trois livres. Il y est appellé le fief de la Tour Griveau. M. le Roy Doyen des Avocats au Parlement de Paris a possedé ce fief en dernier lieu. Histoi. de Corb. p. 24.

La Tour de Tigery fut affichée en 1752, à vendre par licitation. Ce fief a Moyenne & Basse Justice, plus de 100 arpens de terre près de 100 arpens en la Forêt de Senart.

Il y avoit encore deux autres Fiefs à Tigery tenus de la Vicomté de Corbeil, suivant la Déclaration du même Malet Vicomte en 1385. L'un appellé le fief SAUCOURT consistant en une maison, court, jardin & colombier étoit tenu par Jacques Oudart. L'autre fief sans nom consiste en une grande maison, jardin, prés, terres, rentes avec deux anciens fiefs sçavoir à Rouvre & à Vigneu, étoit tenu par Louis des Noyers. Histoire de Corb. p. 61. & 62.

MALENOUE,

ABBAYE.

A ſuivre la diviſion préſente des Paroiſſes, Malenoue ou Malnoue devoit être rapporté ſous l'article de la Paroiſſe d'Hemery dans laquelle elle eſt compriſe avec le hameau du même nom; mais comme cette Abbaye eſt plus ancienne que l'érection d'Hemery en Paroiſſe, & que c'eſt de Combeaux ou de Viliers-ſur-Marne que paroît avoir été tiré ce qui compoſe aujourd'hui cette Paroiſſe d'Hemery, il ſembleroit qu'on devroit plûtôt la joindre à l'un de ces deux villages ſur Marne. C'eſt en effet en tirant un peu vers le territoire de ces Paroiſſes qu'étoit le lieu dit Footel nom primitif de cette Abbaye, lequel exiſtoit peut-être dès le tems auquel le village de Malnoue formoit une Paroiſſe. L'ancienne tradition étant donc que cette Paroiſſe de Malnoue fut transferée à Champs dans le temps des guerres du XI ſiécle, ſuppoſé que ce territoire de Footel en eût été ce fut à l'une de ces deux anciennes Paroiſſes, Combeaux ou Villiers, que dût être attribué le territoire de Footel où l'Abbaye étoit & qui lui donnoit le nom, puiſqu'on étoit encore alors bien éloigné de voir Hemery érigé en Cure. La difficulté de ſtatuer la-deſſus, fait que je place l'Abbaye de Footel dite depuis Malnoue dans un article ſéparé.

Dubreuil.

Le lieu de Footel qui lui avoit donné le nom originairement étoit un canton de forêt où les petits hêtres avoient été fort communs, & selon le langage rustique c'étoit un Bois de petits fougs, autrement dits footeaux ou fouteaux. Une Chapelle de Saint Jean qui subsistoit encore au territoire de Footel il y a 200 ans servoit à désigner de quel côté étoit ce lieu. On n'y voyoit encore les décombres de cette Chapelle en 1613. On ignore en quel temps cette Abbaye fut fondée & par qui. Il est certain qu'elle existoit au moins au commencement du XII siécle sous le nom de Footel. Elle est ainsi nommée dans le réglement qui fut fait en 1129, en vertu du Concile de Paris, à l'occasion des Religieuses d'Argenteuil qui furent dispersées, les unes au Paraclet Diocèse de Troyes, les autres à Footel Diocèse de Paris. Le même nom est usité dans le traitté que l'Abbaye de Saint Denis qui étoit entrée en possession des biens de ces Religieuses lors de leur expulsion d'Argenteuil, fit en 1207, avec l'Abbesse de ce lieu de Footel au sujet de la dépense qu'avoit causé à cette Abbaye le nombre de Religieuses venues d'Argenteuil. Footel étoit donc une Maison de Benedictines qui reconnoissoient la Sainte Vierge pour leur patrone, & qui en célébroient la principale Fête à l'Annonciation qui est aussi réprésentée sur le sceau du Monastere. Un Saint Erasme y fut régardé comme second patron à cause du bras de ce Saint qui y fut déposé lorsque l'Eglise du village de Malnoue fut détruite par les guerres.

Reg. Ep. Par.

Quoique le Couvent ne changeât point de place, on trouve que durant le cours du

XII siécle on commença à en diversifier le nom ; qu'en l'an 1171 Thibaud Abbé de Saint Maur ayant accordé à ces Religieuses le revenu de la prébende annuelle de chaque Religieux qui seroit décédé à Saint Maur, les appelle *Ecclesiæ B. Mariæ de Nemore & sancti moniales ipsius loci*. Ce revenu étoit de cinq sextiers de froment quatre muids de vin, trois mines de feves ou pois & dix sols parisis qu'on envoyoit aux Religieuses dans le mois depuis la mort du Moine. Ces especes furent changées l'an 1275, en dix livres parisis de rente annuelle. Ce même Abbé les appelle *sanctimoniales B. Mariæ de Bosco* dans l'acte de la même année par lequel il leur cede par charité tout ce que son Abbaye possede dans la forêt de la Main-ferme, moyennant vingt sols parisis de redevance. L'expréssion *de Nemore* est aussi simplement employée dans le don qu'une Dame Odeline fit en 1182 à ces Religieuses de ce qu'elle possedoit à Chatou, tant en terres qu'en une dixme tenue d'Adam sieur de l'Isle moyennant une somme de trente-cinq livres parisis, & la réception de trois de ses filles dans le Couvent. En un mot le nom général de *Bois*, d'où l'on a fait *le Bois aux Dames* commença alors à s'introduire & fut ensuite usité dans les Bulles depuis le milieu du XII siécle & dans les titres de Maurice de Sully Evêque de Paris de l'an 1190, quoique dans un diplome du Roy Philippe Auguste de l'an 1184, il soit marqué suivant le premier usage *Monialibus de Footelo*. Par ce diplome daté de Fontaineblaud, ce Prince accorde à ces Religieuses la dixme de tout le pain & le vin qui sera destiné pour la Cour tant qu'elle fera sa rési-

dence à Montlhery. Au reste quoique la dénomination de N. du Bois aux Dames fut introduite, on y a joint fort souvent le nom de Footel jusques bien avant le XV siécle. Footel étoit un lieu où nos Rois avoient quinze livres de revenu, & c'est ce qui en perpétuoit le nom dans les comptes du Domaine.

Traité des Fiefs, Brussel comp. de l'an 1202, p. 145.

Le nom de Malnoue ne commence donc à être employé pour désigner l'Abbaye de Footel ou l'Abbaye du Bois aux Dames, qu'environ dans le temps que les Religieuses firent l'acquisition de la moitié de la Terre & Seigneurie de Malnoue de la famille de Reilhac en 1520 & 1526. Je dis *environ dans ce temps-là*, parce que le Pouillé Parisien, écrit vers l'an 1460, met une fois *Monasterium de Footelle, alias* (c'est-à-dire autrement) *de Malanoa*. Ainsi la remarque de Dubreul, que ce fut seulement en 1520 & 1526, est fausse : du moins il est sûr qu'on a mis long-temps auparavant, que ce Monastere du Bois des Dames étoit près Malenoue.

Du Breul, L. 4.

Mais depuis que le terme de Malnoue eut été mis en usage pour désigner l'ancien Footel, chacun en a raisonné à sa façon. M. de Valois a cru que ce mot venoit du latin *Malum nucetum*. MM. Menage & Huet, suivis par le Dictionnaire de Trevoux, ont pensé que c'est un torrent qui y passe, appellé Noüe, qui auroit donné naissance à ce nom. Ces derniers approchent plus de l'expression dont les titres latins se sont servis, qui est *Mæla noda* & *Mala noa*, & l'ancien terme de *noue* a du rapport avec un terrain aquatique. Mais les Cartes donnent à ce torrent le nom de *Grace*. Ainsi nos

Nott. Gal. p. 426. col. 2.

Carte de De Fer.

deux Sçavans n'ont peut-être pas mieux rencontré dans leur étymologie, que lorsqu'ils assurent que l'Abbaye s'appelloit auparavant *Fautel*. Ce qui est une maniere d'écrire démentie par les titres.

La situation de cette Abbaye est à quatre lieues de Paris vers le levant, sur une petite éminence dont la pente est au couchant. L'Eglise est un vaisseau long, bas, gothique du XIII siécle, terminé en quarré, sans galeries, dont les voûtes sont soutenues par différens assemblages de petites colonnades appliquées aux murs & soutenues par des muffles. Le chœur occupe toute la partie occidentale. Dans le mur de clôture de ce chœur proche la grille, est renfermée une urne de marbre blanc, dont une anse est du côté des Religieuses, l'autre du côté extérieur. Sur chacune de ces anses sont deux lettres hébraïques; sur une anse sont les deux lettres רט, & sur l'autre les deux suivantes צט : on croit que ces quatre lettres sont numérales. Cette urne contient deux sceaux; l'eau ne s'y corrompt jamais: les Religieuses disoient même autrefois qu'elle guérissoit des fiévres. Ce vase leur a été donné par Louis de Rueil, Conseiller au Parlement, lors de la Profession de Louise sa fille, vers l'an 1553. On assure qu'elle est gravée quelque part. Il reste peu des anciens vitrages du temps de la construction. Du côté de la porte est figuré sur la vitre un Evêque à genoux, & S. François son patron derriere lui, ses armes écartelées de trois cors de chasse. Sur un autre vitrage est représenté David Chambellan, Doyen de l'Eglise de Paris, mort en 1517,

Gall. Christ. T. VII. col. 215.

lequel a fait tant de biens à cette maiſon qu'on fait mémoire de lui tous les jours dans les prieres après Complies.

La principale Relique de ce Monaſtere eſt le bras de S. Eraſme, qu'on croit avoir été Evêque en Italie du 2 Juin. L'Abbé Chaſtelain a écrit qu'on l'appelloit S. Yreaume, & qu'il avoit été le Patron du village de Malnoue avant que l'Egliſe en fût détruite. Dubreul aſſure que de ſon temps il y avoit dans l'Egliſe de Malnoue un autel en ſon honneur, & que l'on y menoit les enfans détenus en langueur & autres, & que tous les Mercredis il ſe diſoit une Meſſe de ce Saint.

Antiq. de Paris, liv. 4. art. de Malnoue.

Outre le grand Couvent des Religieuſes placé au nord de l'Egliſe, il y avoit autrefois une ſeconde petite Communauté du côté du midi, avec une Chapelle de S. Nicolas & un petit cloître dont j'ai vû les reſtes. C'étoit pour les Freres Convers liés par des vœux, & qui géroient toutes les affaires du Monaſtere. Ils étoient vêtus comme les Freres de Frontevaux; car les Religieuſes l'étoient auſſi de même que celles de Frontevaux, non qu'elles euſſent pris cet uſage de l'Ordre de Frontevaux, mais parce que c'étoit l'uſage primitif de toutes les Moniales dès les premiers temps, & ſelon la regle de S. Ceſaire d'être vêtues de blanc, ce que l'Ordre de Citeaux obſerve même pour les Couvens de filles, & qu'il a puiſé dans l'antiquité. Il ſemble au reſte qu'avant que cette Chapelle de S. Nicolas ſervît aux Convers, c'étoit une Chapelle indépendante, & peut-être bâtie en cet endroit avant que le Couvent y fût; car on

Gall. Chr. T. 7. col. 587.

Chartul. Ep. Par. Bib. Reg. f. 84.

lit qu'elle n'appartint à l'Abbaye que depuis l'an 1204, auquel temps l'Evêque de Paris, Eudes de Suliy, la donna aux Religieuses de Footel, du consentement de Geoffroy Archidiacre, afin qu'elle servît pour leur Infirmerie, avec défense d'y mettre aucune Religieuse, pas même Converse, avant que le lieu fût rendu conventuel. L'Evêque voulut aussi que le Chapelain lui fit serment de fidélité.

Ad opus Infirmariæ.

¶ Le nom des premieres Abbesses est resté inconnu. On n'en trouve aucune avant une Adelaïs. Sous l'Abbesse Helvide, l'an 1231, les Religieuses de Chelles informées du besoin de celles de Footel, leur céderent l'annuel de chaque Religieuse de Chelles qui décéderoit, de même qu'avoient fait les Moines de Saint Maur soixante ans auparavant.

Sous Jeanne d'Aunoy, qui étoit Abbesse sur la fin du XIV siècle, le Monastere avoit été réduit par les guerres à trois Religieuses, & le nombre n'augmenta de gueres jusqu'après l'an 1436, car le Couvent resta inhabité pendant vingt-quatre ans, à cause des guerres des Anglois.

Jeanne la Chauvette, Abbesse sur la fin du XV siécle, appauvrit encore la maison par des aliénations qui obligerent l'Evêque de Paris de faire informer contr'elle en 1501 par son Promoteur.

Reg. Ep. 23 Dec.

Marie de Savoisy lui succéda, & son élection fut confirmée le 8 Juillet 1505. Ce fut elle qui réforma l'Abbaye, & qui y fit faire une infinité de réparations par les secours de Charlotte de Bourbon, fille du Duc de Vendome, & de David Chambellan, Doyen de Paris.

En conſequence de la Réforme, les Abbeſſes ne furent plus que triennales, ce qui dura juſqu'à l'an 1544, que François I y nomma pour Abbeſſe titulaire Antoinette de Balſac. Dès la premiere année qu'elle ſiégea, l'Evèque de Paris mit cette Abbaye au nombre de celles auſquelles il recommanda de faire l'aumône, pour jouir de la permiſſion d'uſer de laitage le Carême; *Filiabus de Mala nauda*. De ſon temps les Calviniſtes qui s'étoient emparé de Lagny, vinrent piller & déſoler le Monaſtere l'an 1568. Pour réparer une partie de ces maux, elle obtint le franc-ſalé pour le Monaſtere à prendre au grenier de Lagny. Le Roi lui avoit accordé dès l'an 1561 pour ſa Communauté le bac ſur la Seine qui avoit ſervi aux réparations du pont de Poiſſy, pour le tranſporter & faire ſervir au paſſage de Chatou, où il n'y avoit pas alors de pont.

Reg. Ep. 13 *Febr.* 1544.

Gall. Chr. T. 7. *col.* 290.

Mem. Cam. Comput.

Jeanne de Neuville étant Abbeſſe, le Couvent quitta en 1618 le Breviaire de Frontevaux, & ſous Catherine Vivien qui lui avoit ſuccédé en 1623, il en quitta auſſi l'habit pour prendre le noir; ce qui fut marqué ſur ſon Epitaphe l'an 1640, comme un des points d'une réforme canonique, tandis qu'on y a omis qu'elle avoit retranché la propriété parmi les Religieuſes.

Sous Renée Hennequin qui lui ſuccéda, il arriva au Couvent un grand malheur, marqué dans une des Lettres de Guy Patin, qui appelle l'Abbaye du nom de Marnou, au lieu de Malnoue. Il écrivit le 15 Septembre 1654 que le feu y avoit pris par la faute de la Prieure, qui s'étoit aviſée de chercher à la chandelle dans ſa paillaſſe des ſouris qui l'empêchoient de dormir; que tout

Gui Patin, Lettre 94.

y étoit presque brûlé excepté l'Eglise ; que trois Religieuses avoient éte comprises dans l'incendie, & que la perte alloit à près de cent mille livres. L'Abbesse Renée vint à bout de réparer le tout en dix ans. Son Abbaye est dite du Fortet, autrement le Bois aux Dames de Malnoue, dans le don que le Roi lui fit de la coupe de vingt arpens de bois de haute-futaye dans la forêt de Crecy.

Regist. du Parl. 23 Mai 1555.

Marie-Eleonore de Rohan lui succéda en 1664. C'est elle qui établit à Paris le Prieuré des Bénédictines de la rue Chasse-midi, dépendant alors de son Abbaye ; & elle y fut inhumée en 1681. L'Abbesse de Malnoue y a encore le droit de confirmer les Prieures.

Gall. Chr.

CHAPELLE S. JEAN. Ce qu'on sçait de cette Chapelle, est que le Pouillé Parisien du XIII siécle la place, par une addition du XIV, *in villa de Footello*, & dit qu'elle est à la collation pure de l'Evêque de Paris. Le Pouillé du XV siécle la dit située auprès du Monastere *de Footello*, *aliàs de Malanoa*. Dans un acte de permutation du 29 Mars 1491, elle est dite placée *in Monasterio Monialium B. Mariæ de Footelo*, *aliàs* du Bois aux Dames. En l'an 1500 le 6 Décembre l'Evêque la conféra sous le titre de *Capellania S. Johannis de Footello* à Guillaume Denyson, nommé par l'Université pour les Bénéficés. Enfin l'an 1613 les Religieuses de Malnoue exposerent qu'on avoit commencé à rebâtir la Chapelle Saint-Jean près Malnoue, mais qu'elle n'avoit pas été achevée, & qu'actuellement elle étoit toute rasée ; qu'elle n'a que quatre arpens cinq quartiers de terre de revenu,

un arpent de pré, un sextier de bled & un d'orge, avec vingt-quatre livres de rente; & ayant ajouté qu'il seroit à propos de la réunir à leur Couvent, l'Evêque de Paris le fit le 12 Février de la même année.

PETIT COUVENT D'HOMMES

Du titre de S. Nicolas à Malnoue.

Ex Tabular. Episc. Paris.

ODo, *Dei gratiâ Parisiensis Episcopus, omnibus fidelibus præsentem paginam inspecturis, Salutem. Notum facimus quod cum Rogerius de Sto Dionysio se reddidisset domui Beatæ Mariæ de Footel ad suscipiendum ipsius domus habitum regularem in manu nostra & Abbatissæ, publicè votum religionis emittens & Abbatissa & Conventus Domum Sti Nicolai quam eis dederamus cum suis pertinentiis, eidem tanquam reddito suo tenendam quoadusque in eadem religione vixerit concesserunt post cessionem tamen vel decessum Simonis Capellani domus ejusdem S. Nicolai postquam ibi erit alius perpetuus Capellanus, ita quod de bonis quæ Monasterio dedit & spontanea voluntate obtulit idem Rogerius in ipso religionis ingressu dictam Domum S. Nicolai poterit emendare, & in ejus emendatione eadem bona expendere, & quod ipse de his qui in domo erit superit in usus coquinæ de Footel & Infirmariæ convertendo, filium quoque parvulum quem habebat Monasterio obtulit ad suscipiendum ibi religionis habitum, ita quod cum ad annos pubertatis pervenerit, si ibi voluerit permanere,*

vel si infra eosdem annos decesserit, tota substantia ipsius Rogerii, & M. filii ejus penes Monasterium irrevocabiliter permanebit. Si veniens ad annos pubertatis, de Monasterio in quo oblatus est exire voluerit, in sæculo conversari tota. . . . . Qui Rogerius pater suus tempore redditionis suæ tenebat, & centum libras parisienses de aliis bonis ipsius habebit pro hereditaria portione tota ipsius Rogeri . . . . . . apud Monasterium sine contradictione perpetuo remanente. Actum anno ab Incarnatione Dni. Mº ducentesimo quinto mense Maio.

Invent. Spir. p. 161.



HISTOIRE
DU DIOCESE
DE PARIS,
TOME XIV.



HISTOIRE
DU DIOCESE
DE PARIS.

SUITE DE LA XIVe PARTIE.

Contenant le commencement du Doyenné de Lagny.

CHAMPIGNY-SUR-MARNE.



A S'EN rapporter à M. de Valois, il faudroit croire que ce Village existoit dès le IX siécle, & que c'est de lui qu'il est fait mention dans un Diplome de l'an 862, donné par Charles le Chauve, & dans les actes du Concile de Soissons de la même année. Mais lorsque l'on consulte ce Diplome, on voit qu'il s'agit là d'un Champigny tout différent, & qui étoit situé sur une riviere appellée Loch, assez forte pour y avoir du

Notit. Gall. p. 412. col. 1.

Diplomatic. p. 438.

gord & une vanne ou pêcherie. Ainſi, quoiqu'il ſoit vrai que l'Abbaye de Saint Denis a des dixmes en ce lieu-ci, nous ſomme obligés de reconnoître qu'il n'y a point de titre où ſoit nommé Champigny-ſur-Marne, plus ancien que le commencement du regne du Roi Philippe, c'eſt-à-dire qu'environ l'an 1060. Alors on le nommoit en latin *Campenninum*, quoique quelques années après il ſe trouve appellé *Campiniacum*. M. de Valois eſt d'avis que ce terme *Campiniacum* n'eſt pas dérivé du mot *Campus*, mais que Champigny a dû être dit primitivement en latin *Campaniacum*, & que le *Campanus* en feroit la racine, nom qui ſe trouve avoir été porté par des Romains, & qui paroît dans quelques inſcriptions.

Hiſtor. S. Mart. à Camp. p. 487, 488.

Not. Gal. ibid.

Gruter, 574 & 1121.

Ce village eſt à trois petites lieues de Paris vers le levant ſur le rivage gauche de la Marne. On y trouve comme dans pluſieurs autres outre les labourages, des vignes & des prairies: La chronique ſcandaleuſe fait mention du vin de Champigny que l'on vendoit alors fort cher. On convient communement que les promenades de la prairie de ce lieu ſont les plus agreables qu'il y ait aux environs de Paris. La ſituation de Champigny eſt dans la plaine ſur l'un des grands chemins qui conduiſent en Champagne & en Loraine. On voit par le dénombrement de l'Election de Paris imprimé en 1709, qu'il y avoit alors en ce lieu 175 feux. C'eſt pourquoi il ne faut point douter que le Dictionnaire Univerſel de la France imprimé en 1726, ne ſoit en faute, lorſqu'il n'y marque que 192 habitans ou communians. Il a voulu apparemment en marquer 492. Le ſieur Doiſy en

Chron. Sc. p. 412.

son nouveau dénombrement du Royaume qui paroit depuis 1745, marque 154 feux à Champigny.

Cette Paroisse est d'une assez grande étendue : l'Eglise est dans le gros du village & porte le nom de Saint Satunin premier Evêque de Toulouse & Martyr auquel quelques anciens Evêques de Paris paroissent avoir été fort dévots, puis qu'autour de Paris ou voit trois Eglises sous l'invocation de ce Saint; qui sont avec celle-ci, Nogent sur Marne & Gentilly. Ou bien Nogent-sur-Marne étant si voisin de Champigny, il ne seroit peut-être pas hors de vraisemblance de dire qu'avant que l'on eut multiplié les Paroisses, Champigny dont la distance n'est que de trois quarts de lieue étoit une dépendance de celle de Nogent: (Car Nogent existoit dès le VI siécle) & que dans le tems de la distraction occasionnée par la difficulté de passer la Marne lors des débordemens, on sera convenu que la nouvelle Paroisse de Champigny pour la satisfaction des habitans, & en mémoire de leur ancienne Eglise continueroit d'avoir S. Saturnin pour Patron, comme il est arrivé à Romainville par rapport à l'Eglise de Pentin, à Orcé par rapport à Palaiseau & à d'autres en pareil cas.

L'édifice de l'Eglise de S. Satunin de Champigny est du XIII siécle. C'est ce qui se reconnoît dès la porte, & outre cela par le travail des galleries de la nef; quoique le chœur soit plus bas que cette nef & sans galleries, il est néanmoins aussi du même siécle. On distingue fort bien dans ces galleries l'ouvrage de deux sortes d'ouvriers dont le travail est plus délicat & moins

ſerré, à méſure qu'il approche de la porte. La tour adjacente n'a rien de remarquable.

Dans le chœur de cette Egliſe eſt inhumé M. de Pontis que ſon expédition de Carthagene à fait regarder comme un nouveau Jaſon. L'épitaphe qu'on lit ſur ſa tombe nous apprend qu'il s'appelloit Bernard de Saint-Jean; & qu'il étoit Baron de Pontis, Chevalier de Saint Louis, Chef d'Eſcadre des Armées navales du Roy, Lieutenant-Général des Armées de Philippes de France Duc d'Anjou Roy d'Eſpagne & qu'il mourut au Château de Champigny le 24 Avril de l'an 1707. Il avoit acheté ce Château à vie de . . . .

L'Abbé Chaſtelain Chanoine de N. D. de Paris paſſant à Champigny en 1685; y avoit remarqué une autre ſépulture dans le cimetiere, c'eſt celle d'un nommé Samuel Berthaud, ſur la tombe duquel les payſans venoient prier, depuis qu'on y avoit trouvé ſon corps conſervé dans ſon intégrité. Mais ce concours ne fut pas de durée.

On conſerve dans l'Egliſe de ce lieu une rélique de S. Saturnin, qu'ils ont ſans authentique.

L'Hiſtoire de Saint Martin des Champs contient quelques titres ſur la foy deſquels on ſçait comment l'autel de cette Egliſe eſt échu à ce Monaſtere. Joſcelin ſecond Archidiacre du Diocèſe de Paris, qui en jouiſſoit par donation de l'Evêque, en avoit fait préſent dès l'an 1067, autant qu'il dépendoit de lui au Prieuré de Saint Martin; mais le conſentement ſolemnel de l'Evêque Geoffroy, & du Chapitre ne ſurvint qu'en 1085, auſſi-bien que celui de Rainaud dans l'Archidiaconé duquel il étoit ſitué. L'Hiſ-

Hiſt. S. Mar. a Camp. p. 486, 487 & ſeq.

torien n'a pas voulu qu'on ignorât que cette donation avoit été fort traversée. Il est écrit que le frere de l'Archidiacre dont leur venoit ce bienfait, enleva cet autel à Saint Martin, & qu'il en jouit pendant quelque tems tout excomunié qu'il étoit : Et qu'ensuite se repentant de sa faute il en fit la restitution. Il se nommoit Udon. Il avoit marié sa fille Aveline à Nantier de Montjay qui de nouveau s'empara de ce même autel sans aucunes formalités. Mais Ursion Prieur de Saint Martin l'ayant poursuivi en justice il reconnut le tort qu'il avoit, & il rendit cet autel du consentement de sa femme. Le Prieur & sa Communauté lui firent présent d'un cheval, & à sa femme celui de soixante sols de monnoie de Provins, outre deux onces d'or; ensorte qu'ils se désisterent sur l'autel de Saint Martin de toutes leurs prétentions. Depuis ce temps-là il fut fait mention de l'Eglise de Champigny dans toutes les Bulles des Papes qui confirmoient les biens de ce Prieuré. On lit dans celle de Calixte II de l'an 1119, *Altare, atrium & decimam de Campiniaco.* *Ibid.* p. 157.
Dans celle d'Innocent II de l'an 1142, *Altare & Ecclesiam, atrium & decimam de Campiniaco.* Dans celle d'Eugene III de l'an 1147. *Ecclesiam de Campiniaco cum atrio & tertia parte decimæ.* Thibaud Evêque de Paris donna aussi vers l'an 1150, ses Lettres confirmatives dans lesquelles il est parlé de Champigny en deux endroits : D'abord il y a simplement : *Ecclesiam de Champiniaco cum tertia parte decimæ* : Ensuite plus bas *Ecclesiam de Champiniaco cum tertia parte decimæ & atrio, & tortellorum medietate & in festo S. Saturnini & in Nat.* Do-

p. 171.

p. 180.

p. 187.

mini medietatem offerendæ. En conséquence de ces titres le Pouillé Parisien recrit au XIII siécle marque la Cure de Champigny à la nomination du Prieur de Saint Martin: Ce qui se trouve de même dans tous ceux qu'on a rédigé depuis. En même temps ce Prieur est l'un des gros Décimateurs de cette Paroisse. L'Abbaye de Saint Denis a aussi sa portion dans la grosse dixme de Champigny: Et selon son Historien moderne, le Pape Honorius III lui avoit accordé en 1217, les Novales, à laquelle concession le Curé de ce temps-là forma opposition. Dans la suite du même siécle les Religieux de S. Denis eurent encore à Champigny quelque bien par échange avec Pierre Abbé de Saint Maur.

Felib. Hist. S. Denis, p. 220.

Gall. Chr. T. 7. col. 298.

On voit par les actes d'érection des deux Chapelles dans l'Eglise de Champigny l'attention qu'avoient alors les Evêques d'empêcher que ces établissemens ne fussent nuisibles aux Curés, mais au contraire qu'ils fussent utiles aux Paroisses. En 1200 Terric Chanoine de Bourges & ses deux freres Pierre Curé de Saint Jean en Grêve, & Jean simplement Prêtre obtinrent le consentement du Curé de Champigny pour la fondation d'un Chapelain à l'autel de Saint Jacques dans l'Eglise de Saint Saturnin qui seroit nommé par le Prieur de Saint Martin; seroit tenu de promettre par serment de résider dans le lieu, d'être fidele envers le Curé pour ce qui regarde les droits Curiaux, de ne recevoir aucuns legs ni offrandes sans son agrément, mais seulement les fonds que l'on voudroit lui donner pour augmenter ses revenus. Lequel Chapelain en outre ne pourroit célébrer la messe qu'après la Messe Paroissiale à moins que le Cu-

Hist. S. Martini, p. 490.

ré ne le lui permit, & devoit tous les jours assister à l'office de l'Eglise & dire la messe pour les ancêtres des fondateurs & ensuite pour eux après leur mort. Ces trois freres assignerent pour cette fondation quatre arpens de terre laborable situez vers la fontaine de Luat & un demi arpens de vigne en deux pieces à Champigny, avec huit arpens de prez en plusieurs pieces. Guillaume Prieur de Saint Martin des Champs accorda à la même Chapelle le droit de prendre chaque année *tres modios vini* dans sa dixme de Champigny après que le Curé auroit prélevé les deux siens. Renaud qui en fut institué le premier Chapelain y ajoûta une terre qu'il avoit auprès de Luat contigue aux quatre arpens ci-dessus indiquez & un demi arpent de prés *apud Pratellum*, de plus une fosse (apparemment à poisson) qu'il avoit proche le village de Champigny & une maison qui y étoit située dans l'*atrium*. Je suis entré dans ce détail après l'acte de la fondation, afin qu'on fut en état de juger, que s'il ne falloit alors pour la nourriture & entretien d'un Chapelain par an que douze ou quinze livres ainsi que l'on voit par d'autres actes, combien peu étoient évaluées les denrées qui provenoient des terres, des vignes & des prez. Odon de Sully Evêque de Paris fit attacher son sçeau à l'acte de cette fondation l'an 1202. La Chapelle subsiste toûjours sous le titre de Saint Jean & de Saint Jacques. Elle est mal-à-propos nommée de Saint Jean & de Saint Paul dans le Pouillé de 1648. Au rolle des Décimes on ne la connoît que sous le nom de S. Jacques. Pouillé 1648, p. 127.

Quelques années après, les deux mêmes

freres dont Pierre étoit devenu Souchantre de Paris, & Jean Curé de Bougival, fonderent dans la même Eglise une Chapellenie à l'autel de la Sainte Vierge avec les clauses & conditions à peu près les mêmes, sinon qu'on voit que le Chapelain devoit servir de Vicaire en l'absence du Curé; que si on lui faisoit un legs dans la Paroisse, la moitié appartenoit au Curé; qu'il ne pourroit jamais se rendre fermier de l'Eglise n'y de l'autel de Saint Jean & Saint Jacques. Les deux fondateurs lui assignerent une maison avec son pourpris dans l'*atrium* de Champigny, quatre arpens de prez *in valle Root*, deux arpens de vignes, quatre de terre labourable & vingt livres une fois payez pour acheter encore des revenus : Le tout fut autorisé par une Charte de Pierre de Nemours Evêque de Paris vers l'an 1210. Cette Chapellenie subsiste toûjours.

Hist. S. Martini, p. 492.

¶ Les plus anciens Seigneurs de Champigny dont nous ayons connoissance sont ceux qui se trouvent dans le Cartulaire du Prieuré de Longpont sous Montlhery, lequel ne contient gueres que des titres du XI & XII siécle. Hugues de Champigny y est mentionné pour avoir donné à cette Maison quatre arpens de terre situez à Longpont même : & dans un autre endroit se trouve le nom d'Hilduin de Champigny, comme présent à un acte.

Chartul. Longip. fol. 22 & 23.

Au XIII siécle nous trouvons Isabelle de Champigny, veuve d'Hellouin de Meulent Chambrier du Roi : elle est nommée en 1229 comme ayant fait un don de quelques biens sis à Ruel ou à Champigny aux héritiers de son *Harmarius*. On apprend d'ailleurs que la Terre de la Queue conti-

Chartul. S. Dionys. Reg. p. 492.

gue à Champigny étoit vers ces temps-là dans la maison de Meulan : Aussi lit-on qu'en 1281 le Seigneur de la Queue, qui étoit à leurs droits, prétendoit avoir la Haute-Justice de Champigny, disant qu'autrefois, avant la construction du Pont-Olin sur la Marne, il avoit un batteau qui servoit à traverser la riviere, & dont il tiroit un droit. Il est dit à cette occasion dans les titres de Saint Maur, que ce Pont-Olin, *Pons-Olini*, avoit été appellé plus anciennement le Pont aux Fossez. *Chartul. Mauri.*

L'Abbé de Saint Maur gagna en cette même année le procès que lui avoit intenté ce Seigneur, par Sentence de Guy du Mez donnée au Châtelet.

Tristan de Champigny Chevalier est nommé sur la fin du siécle comme un voisin qui vivoit en meilleure intelligence avec les Moines de Saint Maur ; car il demanda leur consentement en 1294 pour faire dresser à Champignelle-sur-Marne dans l'eau qui leur appartenoit un *baneton* à poisson, c'est le nom que l'on donnoit alors à ce qu'on a depuis appellé une boutique. *Chartul. S. Mauri Gaign. f. 49.*

En 1331 le 13 Octobre, les Chartreux de Paris firent acquisition de la Terre & Fief de Champigny pour emploi de la somme de mille florins, que Maître Florent Archidiacre de Mastrict leur avoit donné de son vivant : mais ils ne garderent point cette Terre ; ils en firent apparemment un échange. *Necrol. Cart. ad 24 Ma s. quo die obiit 1337.*

Le Duc d'Orleans, frere de Charles VI, songea en 1405 à acheter cette Terre de Charles de la Riviere, pour en faire échange avec la Noble Maison de Saint-Ouen que la Reine lui avoit donné ; & le Roi l'a- Trésor des Chart. Reg. 159. Piece 333.

voit permis par ſes Lettres du 25 Mai 1405 : Mais ce projet ne fut pas effectué.

Elle appartenoit encore en 1423 à ce Charles de la Riviere Chevalier. Le Roi d'Angleterre qui étoit Maître de Paris, la donna avec tous les autres héritages de ce Chevalier au ſieur de Saliſbury, qui la poſſéda durant toute ſa vie. L'attachement du ſieur de la Riviere au Roi Charles VII, étoit cauſe qu'il étoit alors abſent. Charles de Melun, Chambellan du Roi, Bailli de Sens & d'Evreux, eſt dit enſuite Seigneur de Champigny vers l'an 1460. En 1465 le Roi Louis XI lui fit couper la tête. En 1497 Thomas Thiouſt étoit Seigneur.

Hiſt. des Gr. Off. T. V. p. 244.

Moreri M. Huault.

Jean Simon, Evêque de Paris, fut Seigneur de la même Terre à la fin de ce ſiécle & au commencement du ſuivant. Il reſte différentes collations de bénéfices datées de ce lieu en 1501 & 1502. Il avoit poſſédé cette Terre dès l'an 1490, lorſqu'il étoit Chanoine de Notre-Dame, & il fit dès-lors travailler au Château.

Collect. des Epitaph. de Paris.

[Trente ans après je trouve Jean Thibouſt Avocat en Parlement, qualifié Seigneur de Champigny en Brie. Il décéda le 5 Janvier 1561.]

Tab. Ep. Par.

Peu de temps après, & dès l'an 1573, Jean Bochart, Maître des Requêtes, fut Seigneur de Champigny. Cette Terre eſt reſtée dans ſa famille. Il en eſt ſorti un Capucin duquel la vie a été imprimée, ce qui a perpétué dans tout l'Ordre & ailleurs le nom d'Honoré de Champigny, ſous lequel il s'étoit fait connoître.

Jean Bochart, Maître des Requêtes, Intendant ſucceſſivement de pluſieurs Généralités, en a joui juſqu'à ſa mort, arrivée le 19 Août 1691.

L'Abbé Chastelain, qui écrivoit en stile fort naïf ce qui le frappoit dans ses voyages, a marqué que le Château de Champigny est aussi laid que le Petit-Chastelet. Quand cela seroit, il faut sçavoir que le Petit-Chastelet passoit pour beau il y a trois cens ans. Le Roi Charles VI l'assignant au Prevôt de Paris pour sa demeure, dit qu'il le lui donne comme *une honorable mansion.*

Voyages mss.

Trésor des Chartres, vol. 156.

¶ Quant aux habitans de Champigny, il paroît qu'au XIII siécle l'Abbaye de Saint Maur y avoit des hôtes, c'est-à-dire des hommes logés en quelque lieu de leur domaine. Je parlerai séparément de ceux de Cueilly. Ceux du lieu méme de Champigny devoient des corvées à cette Abbaye. L'Auteur du Cartulaire, qui écrivoit vers la fin de ce siécle, fait sur eux cette note expresse : *Debent hospites scobas sive balaïa & saccos ad ferendum bladum dicta Abbatiæ de Ponte-Olini.* On lit que l'Abbé Pierre avoit eu procès avec eux en 1276.

Gallia Chris. T. VII. col. 298.

Six vingt ans après ils furent obligés de se mettre en fuite, ou de se laisser brûler. On lit dans le Journal du regne de Charles VI que le Vendredi-Saint 5 Avril 1419, les Armignacs mirent le feu au Fort de Champigny-sur-Marne, & brûlerent femmes, enfans, bestiaux, grains, & perçoient de lances les hommes qui se sauvoient du feu. On a vû ci-dessus que Charles de la Riviere, leur Seigneur quatre ans après, étoit attaché au Roi Charles VII, & par conséquent ennemi du Duc de Bourgogne & des Anglois.

Journ. de Charles VI. p. 61.

Les guerres du XV siécle les firent penser dans le siécle suivant à se clorre de murailles. Le Roi François I leur en accorda

VI vol. des Bann. du Châtelet, f. 160. la permission par Lettres données à Villers-Coterez au mois de Décembre 1545, & à cette fin de faire sur eux une imposition. Par les mêmes Lettres il leur fut aussi permis d'établir à Champigny un Marché le Jeudi de chaque semaine, & pour cela de construire des halles. Ce Marché du Jeudi fut confirmé par d'autres Lettres-Patentes de Charles IX, données au mois de Juin Ibid. f. 164 1563 ; & en même temps ce Prince leur accorda deux Foires par an, sçavoir la derniere Férie de la Pentecôte, & la seconde Ferie de la Toussaint. Tout cela a cessé, ou n'a pas réussi.

CUEILLY est un hameau de Champigny situé dans le haut des vignes du côté de Villiers. Il y a sept ou huit maisons & un Château appartenant à.....

L'Abbaye de Saint Maur y a eu des bois avec une Justice, & aussi une petite cense. Une partie de ces bois s'appelloit au XIII siecle *Nemus Ogeri*. Le Monastere avoit Chartul. S. Mauri. acheté en 1267 de Jean de Champigny & autres neveux de Manassé Curé d'Amboile les bois contigus, & ensuite l'an 1273 la piéce dite véritablement *Nemus Ogeri*. Ces titres appellent Cueilly en latin *Cuilliacum*: mais ce mot latin paroît forgé sur la prononciation vulgaire. Il y a très-grande apparence que ce lieu ayant appartenu à un descendant des Romains appellé *Civilis*, on en aura fait d'abord *Civiliacum*, puis *Civilliacum*, d'où par contradiction on a formé les deux syllabes de Cueilly.

Il est aussi fait mention de Cueilly dans Chartul. Sorb. f. 143. le Cartulaire de Sorbonne. On y lit à l'an 1240 un acte d'acquisition de vignes situées

inter Cuilliacum & Champigniacum, & de quelques bois, dont l'un étoit *in censivis Roberti de Cuilliaco*.

En 1695 Madame de Boisleve, veuve de M. de Bussy, étoit Dame de Cueilly. Reg. Ep.

Une Charte d'Odon de Sully Evêque de Paris de l'an 1200, citée ci-dessus, fait mention d'un lieu dit LUAT, voisin de Champigny, & distingué par une fontaine. La Carte de l'Abbé de la Grive l'appelle *la Fontaine du Buat*, & la place à l'orient d'été de Champigny. Le mot *Luat* répété deux fois dans la même Charte, me fait croire que *Buat* est une faute du Graveur. Mais je n'ose pousser la conjecture jusqu'à dire que c'ait été en ce lieu qu'a été situé le *Luabum* des titres du Prieuré de Gournay, ni le *Luavium* des Monnoies de nos Rois de la premiere race, qui peuvent être deux lieux différens. Au reste, ce ne seroit pas le premier exemple qu'on pourroit alléguer du changement de place de quelques villages, & il pourroit se faire que les habitans du *Luavium* se soient rapprochés de la riviere de Marne pour leur commodité. Hist. S. Mart. à Camp. p. 490 & 491. Le Blanc, Traité des Monn. p. 67.

Un acte de l'an 1480 fait aussi mention du ruisseau de Bonivaux & du vivier de ce ruisseau sur le territoire de Champigny. Tab. Foss.



CHENEVIERES-SUR-MARNE,

IL n'y a aucune difficulté à former contre le ſentiment de M. de Valois, qui aſſure que les deux villages du nom de Chenevieres qui ſont dans le Diocèſe de Paris, tirent leur nom de la grande quantité de chanvre qui y croiſſoit : *à multa cannabe nomen habent.* Mais ſi l'étymologie de ce lieu eſt certaine, on n'eſt pas également aſſuré qu'il ait une haute antiquité. Le premier titre où il en eſt fait mention n'eſt que du XII ſiécle. Ce ſont les Archives de Sainte Genevieve de Paris qui nous apprennent qu'avant l'an 1163 cette Abbaye y poſſédoit du bien : *Apud Canaverias, terras, vineas, & Capitalia.* Il y avoit déja long-temps que l'on ne cultivoit pas davantage le chanvre en ce lieu que dans les autres ; c'étoit dès-lors un pays planté en vignes en grande partie, & le reſte en labourages, ainſi qu'il eſt aujourd'hui. Au XIII ſiécle en langage vulgaire on prononçoit Chanevieres.

Bulla Alex. III an. 1163. Gall. Chr. T. 7. Inſtrum. col. 243.

Extit. an 1258, 1276.

On ne compte que trois lieues de Paris à ce village : il eſt placé à l'orient d'hiver de cette ville. Sa ſituation eſt ſur le rivage gauche de la Marne, à l'extérieur de la peninſule de Saint Maur, ſur le haut d'une côte aſſez roide qui borde cette riviere, & qui eſt garnie de vignes. Le nombre des feux étoit de 93 en 1709, ſelon le dénombrement imprimé alors. Le ſieur Doiſy qui l'a réimprimé en 1745, marque qu'il eſt réduit

à 78. Le Dictionnaire Univerſel de la France, où l'on compte par nombre d'habitans ou communians, y en marquoit 349 lorſqu'il parut, c'eſt-à-dire en 1726.

On voit dans l'édifice de cette Egliſe, que ceux qui l'ont entrepris avoient eu deſſein de former un beau vaiſſeau gothique; mais il n'y a que la nef qui eſt élevée, & qui eſt ornée de galeries ſoutenues par de petites colonnes fort délicates, & même juſqu'au-deſſus de la grande porte : ce qui a été préféré à la confection d'une roſe. Le chœur qui eſt bâti au XIII ſiécle, de même que la nef, n'eſt pas d'une ſtructure ſi élevée, & n'a que des galeries baſſes & gâtées par les réparations qu'on y a faites. Le fond des deux aîles de cette Egliſe ſe termine en angle; ce qui eſt aſſez rare dans le Diocèſe. Avec des voûtes de pierre & des vitrages aux galeries, cette Egliſe eût été encore plus digne de remarque. Helie Poirier, qui étoit Prieur-Curé de ce lieu en 1634, ayant obtenu un morceau triangulaire de la téte d'un Martyr de la Légion Thebenne, du Diocèſe de Cambray, & reconnue par l'Archevéque de Cambray, celui de Paris lui permit le 17 Juin d'en faire l'expoſition. *Reg. Arch. Parl.* Il reſte au chœur quelques tombes du XV ou XVI ſiécle peu liſibles. Elles ſont ſans doute de quelques-uns des Seigneurs que je nommerai ci-après : mais il faut en excepter une qui ſe voit à l'entrée de ce chœur, ſur laquelle eſt gravé en gothique minuſcule l'inſcription & la figure ſuivantes.

Fuit ſine unguibus Leo
Qui nunc jacet

Altum sepultus impotem
pmas caue

Ici eſt figuré un lion couché.

Nil mihi vel ætas oberunt vel ſæcula; quippe
Qui latui obſcurus non ſecus ac lateo.
Obiit die 27 Auguſti
anno Domini 1552.

Il n'y a point de nom dans cette épitaphe : mais on ſçait qu'elle eſt d'un Mre Pierre de Lion qui poſſédoit beaucoup d'héritages à Chenevieres. Il exiſte des titres de ce temps-là conſervés dans le lieu, dans leſquelles il ne prend aucune qualité. Il y a grande apparence qu'il deſcendoit des collatéraux d'un Pierre du Lion Prieur de Chenevieres, qu'on trouve dans le Catalogue des Seigneurs François qui allerent à la guerre au ſecours du Roi Philippe le Bel. Il y a encore aujourd'hui des habitans de la Queue, village voiſin, qui portent le même nom.

Regſtr. du Tréſor des Chartes.

Cette Egliſe eſt ſous le titre de S. Pierre. La Dédicace en a été faite le 20 de Novembre. Elle fut donnée au XIII ſiécle à l'Abbaye de Mont-étif nouvellement fondée. Et comme Maurice de Sully Evêque de Paris s'eſt dit Fondateur de cette Abbaye, ſuivant qu'il ſe lit dans une Bulle de Clément III de l'an 1108. il ne faut pas attribuer cette donation à d'autres qu'à lui. Cette Abbaye de Mont-étif eſt ſituée à deux lieues de Chenevieres, ayant changé ſon nom en celui d'Hiverneau, parce qu'elle y fut transférée entre l'an 1207 & l'an 1218. On marqua depuis que c'étoit à l'Abbé

d'Hiverneau à nommer à la Cure de Chenevieres, quoique le Pouillé Parisien, rédigé sous Philippe-Auguste, continue de mettre : *De donatione Abbatis de Monte astivo, Ecclesia de Cheneveriis.* Ce Prieuré-Cure a été oublié dans le Pouillé du XVI siécle. Il est dans celui de l'an 1626, mais mal, y étant dit à la nomination de l'Archevéque. On l'a aussi oublié dans le Pouillé de l'an 1648. Le Pelletier le met, conformément à la verité, comme étant de la nomination de l'Abbé d'Hiverneau. Foulques, Prêtre de Chenevieres, est nommé comme présent, sous l'Episcopat de Maurice de Sully, à la donation que fit Raoul de Combeaux d'une rente de grain sur la dixme de Chenevieres à l'Abbaye de Montétif. Mais depuis ces temps-là le Prieur est devenu gros Décimateur. L'un des Prieurs de Chenevieres du XV siécle s'est rendu recommandable ; c'est Thomas Peluchet qui fut fait en 1490 Abbé d'Hiverneau où il avoit pris l'habit de Religion. Un autre Curé de ce lieu fut privé de son Bénéfice en 1568, comme taché de simonie & d'hérésie : son vrai nom étoit Gervais le Poulletier, mais on le connoissoit davantage sous celui d'Aristote de la Rue. Claude Dossier, Chanoine Régulier & Curé, obtint le 2 Juin 1683 un Arrêt du Parlement contre le Seigneur & les habitans, qui lui adjugeoit la dixme de vin à l'anche du pressoir, & dans les caves ou celliers à l'égard de ceux qui ne porteroient pas au pressoir.

In Bibl. Reg.

Pouillé de l'an 1692.

Reg. Ep. Par. 6 Sept. 1490.

Reg. Episc. 15 Nov.

Code des Curés, T. I. p. 141.

Il paroit assez clairement que l'Abbaye de Sainte Genevieve de Paris a eu une Seigneurie & censive à Chenevieres-sur-Marne,

quoiqu'elle n'y reconnoissoit avoir en 1163 que des terres, des vignes, & ce qu'on appelloit *Capitalia* : c'est ce qui se voit par les difficultés que formerent dans le XIII siécle les Seigneurs d'Hemery aux Communautés qui avoient du bien sur cette même Paroisse de Chenevieres, que c'étoit elle qui en avoit le principal domaine. Ansel de Hemery avoit formé difficulté aux Moines de Saint Maur en 1220, prétendant qu'ils donnoient une trop grande étendue au port de Chenevieres en marquant sa largeur depuis le ruisseau jusqu'à une isle qu'ils spécifioient. L'affaire mise en compromis, Evrard de Chevry, Jean de Volengy, & Michel Doyen de Saint Marcel de Paris, déciderent en faveur des Moines ; cela se borna là. Mais l'Abbaye de Sainte Geneviéve fut mentionnée dans plusieurs titres. Robert d'Hemery Chevalier jouissoit surement en 1240 du droit de percevoir chaque année sur le territoire de Chenevieres, en chaque arpent de vigne situé sur la censive de Sainte Geneviéve, un panier de raisins dans le temps de vendanges. Il avoit outre cela le droit au Port de Chenevieres dans la même censive de Sainte Geneviéve de prendre une obole de chaque batteau. Ensuite il fit une vente du tout à cette même Abbaye, de l'agrément de Simon de Beaubourg premier Seigneur du Fief, & de Jean de Courtery second Seigneur. De sorte que vers le milieu du XIII siécle elle comptoit parmi ses revenus assis à Chenevieres des cens, des terres, des champarts, des capitations d'hommes & de femmes, des coutumes d'avoine, de chapons & de pain. De plus elle avoit

Chartul. S. Mauri, Gaig. f. 27.

Chartul. S. Genov.

{ *Capitalia.*

avoit dans l'isle de la Marne, nommée alors *Insula Barbariæ* (a), neuf arpens de terre sujets à champart : *Ad calidos moncellos*, canton qui a pu former le nom de Chaumonceaux (b), vingt-deux arpens non sujets à la dixme : Sur la vigne dite du Port, quatre sextiers & demi de vin, & des terres sur le chemin de la Queue. Il est souvent parlé dans ces sortes de Mémoriaux d'un canton de Chenevieres appellé en latin *ad Querellos*. L'Abbaye de Sainte Geneviéve avoit encore en 1317 une Seigneurie à Chenevieres, qui fut reconnue par Noël de Champigny, Prevôt de la Queue.

Lib. cens. S. Genov. circa 1250. fol. 50.

Lib. Justit. S. Genov. fol. 101.

Pour ce qui est de l'Abbaye de Saint Maur, qui n'est éloignée de Chenevieres que de trois quarts de lieue, elle y avoit quelques cens au XII siécle. Thibaud Abbé de Saint Maur céda au Prieur de S. Eloy *Medietatem Piscosi gurgitis*, situé à Chenevieres, moyennant douze écus de redevance. Elle y possédoit aussi des serfs, ausquels l'Abbé Jean accorda l'affranchissement en 1450 ; ce qui fut confirmé par la Reine Blanche mere de S. Louis en 1251.

Tab. Ep. Par.

Chartul. S. Mauri Gaig. f. 29.

Ce même Monastere de Saint Maur hérita en 1269, à la mort de Raoul de Chevry Evêque d'Evreux, d'une vigne située à Chenevieres, que ce Prélat lui avoit léguée par son testament.

Gall. Chr. T. 7. col. 298.

¶ Il ne s'est présenté à mes recherches, de Seigneurs très-anciens fieffés à Chenevieres, que Jean de Plaisance, qui en 1271 y tenoit de Philippe de Brunoy un fief mouvant de l'Evêque de Paris. Mais on trouve

Chr. min. Ep. f. 152.

(a) C'est l'isle Barbiere entre S. Hilaire & Bonneuil.
(b) Apparemment Chaumoncel vers Sucy.

beaucoup de Seigneurs de Chenevieres depuis la fin du XIV siécle. Robert Cordelier Chevalier, Ambassadeur pour le Roi Charles V. en Espagne, Navarre & Arragon, posséda cette Terre & Seigneurie. Il fonda au Petit-Saint-Antoine à Paris une Chapelle, dans laquelle ses descendans ont été inhumés. On assure qu'il fut aussi Maître des Requêtes. Son fils qui lui succéda fut Capitaine des Châteaux de Beauté & du Bois de Vincennes. Il avoit épousé Alix de Challerat.

Recueil des Epitaph. de Paris.

Histoire des Maî. des Requêtes.

Dans un titre du 8 Février 1445, & dans un autre du 5 Avril 1491, il est fait mention de Benoît Cordelier Seigneur de Chenevieres. Ce Seigneur fit hommage de sa Terre le 2 Juin 1474 à Louis de Beaumont Evêque de Paris.

Coffre de Cheneviere.

Reg. Ep.

Gentien Cordelier Ecuyer est dit Seigneur après lui dans un titre de 1506, dans le Procès-verbal de la Coutume de Paris de l'an 1510, & dans un titre de 1515. Il rendit son hommage à deux Evêques de Paris, sçavoir le 21 Décembre 1498 & le 9 Juillet 1516.

Reg. Ep.

La même famille de Cordelier posséda durant le reste du siécle la principale partie de cette Seigneurie. Jacques Cordelier, Ecuyer, en est qualifié Seigneur dans un titre du 15 Juin 1529. Il avoit fait hommage à l'Evêque de Paris dès le 26 Juin 1524, tant en son nom qu'en celui d'Isabeau, Françoise & Jeanne ses sœurs. Michel Cordelier son fils lui succéda, & jouit d'une partie de la Terre jusqu'à son décès, arrivé le premier Janvier 1590. Il repose au Petit-Saint-Antoine.

Ibid.

Recueil des Epitaphes de Paris.

Voici les noms de ceux qui possédoient

une autre partie de la Seigneurie de Chenevieres au XIV, XV & XVI siécle.

Jean de Lamer, selon un titre du 5 Novembre 1474.

Martin Gaudette, suivant des titres du 16 Février 1528, 16 Février 1530 & 26 Février 1539.

Michel Perignon, nommé dans des actes du 8 Avril 1533 & 20 Octobre de la même année.

Pierre d'Apestigny, Seigneur de Chenevieres-sur-Marne, Général des Finances, & Damoiselle Claude de Bidaut sa femme, vendirent en 1533 une maison qu'ils avoient à Paris rue de la Voirrerie. D'autres actes des 20 Janvier 1534, 6 Mars 1535 & 2 Décembre 1546, le qualifient Notaire-Sécretaire du Roi, Général de ses Finances au Duché de Bourgogne, Seigneur de Chenevieres en partie de Saint-Piat, &c. Un titre de 1539 dit qu'il étoit aussi Seigneur de Romaine.

Ord. de Par. Sauval, T. III. p. 615.

Tab. Ep. Par.

Pierre de Masparaut est dit Seigneur de Cheneviere sans restriction, du Grandval, du Buy & de la Queue en partie dans des de titres 1533, 14 Février 1555 & 7 Novembre 1558. Il avoit épousé Jacqueline de Rebours, qui se trouve nommée veuve de lui le 16 Avril 1673. Elle paroît aussi dans la Coutume de Paris de l'an 1580, & se fait fort avec Martin de Masparault Maître-des-Comptes, pour Gabriel de Masparault Maître de l'Hôtel ordinaire de la Reine de Navarre, Sieur du même lieu de Cheneviere.

Coutume p. 641, Edit 1678.

Pierre de Masparault, Maître des Requêtes, étoit Seigneur de Chenevieres dès 1580 suivant le Procès-verbal de la Coutume, & en 1584 selon un titre du 10 Janvier.

Ibid. p. 620

Henri de Masparault, Maître-d'*Hôtel* chez la Reine mére, lui avoit succédé, selon un acte du 10 Décembre 1628 qui fait mention d'Anne d'Argouges sa veuve, & dans lequel il est dit avoir éte Seigneur de Cheneviere, Malassise, Duigny & de Buy en partie.

Merc. Janv. 1743, p. 177. Etienne de Masparault, après avoir été Seigneur de Chenevieres, en laquelle qualité il fit hommage à l'Evêque de Paris le 6 Juillet 1666, mourut à Rome au mois de Juin 1668. Il avoit épousé en premieres nôces Octavie Cardoli Colonna Romaine.

Florent de Masparault Chevalier, avec Marie-Anne & Therese de Masparault, sont dits Seigneurs & Dames de Chenevieres, Buy, &c. dans un titre du 30 Novembre 1682. Et dans l'Arrêt du Parlement de l'an 1583 cité ci-dessus, en parlant de la Cure; les enfans d'Etienne de Masparault sont dits mineurs; en sorte que ce fut François de Pradel, Lieutenant Général des armées du Roi, Gouverneur de Saint-Quentin, leur tuteur, qui fut condamné avec les habitans.

La Terre de Chenevieres a été possédée par M. de Ricard, Président en la Cour des Aides, jusqu'en . . . . ., & sa veuve continue de la posséder.

Les habitans de Chenevieres-sur-Marne avoient été exemptés comme plusieurs autres par le Roi Charles VI du droit de prise. Leurs Lettres sont du mois de Septembre 1496, & ne les obligeoient qu'à fournir au Roi à Paris, ou à deux lieues aux environs, par chaque année, huit charretées de seigle.

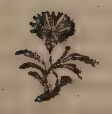
Reg. du Trésor des Chart.

Il n'y a point d'écart sur la Paroisse de Chenevieres, si ce n'est le PLESSIS-SAINT-

ANTOINE, situé à une grande demi-lieue du village. Ce Château & cette Terre que possédoit en 1697 une Dame Feydeau, appartiennent à Madame la Marquise de Torigny. Ce lieu est surnommé de Saint-Antoine, à cause d'une Chapelle du nom de ce Saint qui y est, dans laquelle on va chanter la Messe le jour de sa Fête & le Mardi de la Pentecôte. *Reg. Arch. 6 Apr.*

La Terre de Chenevieres comprend les fiefs de Longperrier, autrement dit Gaudete, de la Guidonnaye & de la Bourdiniere. J'ai parlé assez au long ci-dessus du fief de Sainte Geneviéve. Il y a aussi une Isle appellée l'Isle de Conches. *Tab. Arch. Par.*

Un Guillaume de Chanevieres-sur-Marne s'est fait connoître en 1276 sous les titres de Chanoine de N. D. de Provins & de N. Dame de Chaalons, dans son testament qu'il dressa à Viterbe en Italie le 6 Juillet de cette année. *Tab. Ep. Par.*



AMBOELLE,
OU
AMBOILE.

L'Obſcurité qui eſt répandue ſur la plûpart des noms Celtiques ou Gaulois, fait que l'on ne peut gueres expliquer ce que ſignifie dans ſon origine le mot d'Amboëlle. Ce village eſt le ſeul de ſon nom dans le Royaume ; mais il y a un grand nombre de lieux dont le nom commence par *Amb.* Il y avoit même des peuples dont le nom commençoit ainſi, tels que ſont les *Ambarri*, les *Ambiani* : Pour ce qui eſt des Villes ou autres lieux qui ont un nom commençant par *Amb*, il reſte Amboiſe, Amblereuſe, Ambournay, on peut voir dans le Dictionnaire Univerſel de la France plus de ſoixante autres lieux dont la racine du nom eſt la même ſyllabe *Amb.*

A l'égard d'Amboile, le nom de ce lieu n'eſt connu que depuis le commencement du XII ſiécle, mais la maniere de l'écrire n'étoit pas la même : la plus ancienne, uſitée dans les titres latins, eſt *Ambaella*, d'où en françois l'on fit au XII ſiécle *Ambeele.* J'en rapporterai les exemples en parlant des Seigneurs ou Chevaliers de ce nom ; ce qui n'empêcha pas qu'alors & depuis on ne latiniſât ce nom par *Amboalla* & *Amboella.*

On compte quatre lieues de Paris à Am-

boile, mais elles ſont petites. Ce village eſt à l'orient d'hiver de cette ville par-delà le Pont de Saint Maur, Champigny & Chenevieres. Sa ſituation eſt ſur un coteau qui regarde le midi, au bas duquel paſſe le ruiſſeau qui vient de Roiſſy Ponteau & la Queue. La Paroiſſe de Noiſeau eſt ſur le coteau oppoſé. Le cours du ruiſſeau forme une prairie à Amboile. Le reſte eſt en terres labourées avec quelques vignes. Suivant le dénombrement de l'Election de Paris publié en 1709, il y avoit alors à Amboile 44 feux. Le Dictionnaire Univerſel qui a fait deux fois mention de cette Paroiſſe dans une même colonne ſous le nom d'Ambloille & ſous celui d'Amboille, y comptoit 276 habitans en 1726, en y comprenant apparemment les enfans. Mais le nouveau dénombrement du Royaume, imprimé en 1745 par les ſoins du ſieur Doiſy, n'y marque que 38 feux; ce qui revient aſſez au nombre de communians qu'on dit être de cent.

La Sainte Vierge eſt Patrone de l'Egliſe Paroiſſiale, qui eſt un édifice aſſez nouveau & aſſez ſimple, dont le chœur eſt d'une forme oblique, en conſéquence peut-être du retranchement qui fut fait au cimetiere en 1640 pour rectifier l'entrée du Château. La Chapelle Seigneuriale eſt dans l'aîle du ſeptentrion qui ſe trouve ſeule, n'y ayant rien vers le midi du côté qu'eſt la pente de la montagne. Dans la nef ſe voit ſur le mur l'épitaphe ſuivante, gravée en petites lettres gothiques.

Cy devant giſt Noble homme Lambert Hatin Eſcuyer Seigneur du petit Hoſtel Sei-

gneurial de cefte ville d'Ambouelle & du Moulin Champecins ; lequel décéda le Jeudi XX jour d'Octobre l'an M CCCC LVI. Dieu ait l'ame de lui. Amen.

Ses armoiries font couchées au pied d'un arbre figuré. Ce font deux haches.

J'ai parlé à l'article de la Queue du territoire de Champecins *de Campis clinis*. J'ai appris qu'une partie de la prairie d'Amboile en porte le nom, quoique défiguré en celui de Champlin. Il eft très-vraifemblable que ce nom de Champecin n'eft autre que celui de Clin-champ renverfé, que deux Paroiffes de Normandie portent actuellement.

Affiche du mois de Mai 1745.

V. le Dict. Univ.

La Cure d'Amboile eft fous le nom latin *Ambaella* dans le Pouillé Parifien du XIII fiécle, au rang de celles que l'Evêque confere de plein droit ; celui du XV fiécle qui la met au même rang, l'appelle *Amboella*, & lui marque quarante livres de revenu.

Le lieu eft nommé pareillement *Amboella* dans un acte de 1351, & dans des provifions de 1479. Le Curé eft gros Décimateur.

Vifite de la Lepr. de Champelins.

Un Mémoire qui m'a été communiqué ajoute, comme ayant part à la dixme, les Minimes de Vincennes. Un titre de l'Abbaye de Saint Maur de l'an 1273, parlant d'un bois de ce Monaftere, dit *Nemus Ogeri*, & fitué à Cueilly, ajoute qu'il étoit contigu à celui de Manafferus Prêtre *de Ambeelle*.

Chartul. S. Mauri.

¶ J'ai dit plus haut que la premiere fois qu'Amboele fe trouve nommé, c'eft vers le commencement du XII fiécle. En effet, ce font les Seigneurs qui ont plus fait connoitre

noître ce village que non pas les Gens d'Eglise.

Jean *de Ambaella* est marqué dans le Cartulaire de l'Abbaye d'Hierre, comme ayant loué & approuvé les donations que fit à cette maison Eremburge, fille de Hugues de Valenton, lorsqu'elle y prit l'habit sous Hildearde premiere Abbesse, & cela parce que ces biens étoient situés dans son fief.

Garin d'Amboelle, *de Amboella Miles*, est ainsi nommé dans la donation faite par Raoul de Combeaux à l'Abbaye de Montéti vers l'an 1180 ou 1190.

Tabul. Hiber.

Anseau d'Amboelle qui vivoit sous le regne de Philippe-Auguste, est beaucoup plus connu. Il fit en 1205 un échange avec les Moines du Prieuré de Marolles en Brie, dont l'acte est imprimé, mais avec une faute, en ce qu'on a mis *Ansello Dambede*, au lieu d'*Ansello d'Ambeele*; sa femme y est appellée *Comitissa*, parce que son propre nom étoit Contesse. Son oncle Gui y est aussi mentionné, mais sans nom de terre. Le même *Ansellus de Ambeele Miles & Contessia uxor ejus* sont nommés dans un acte du Prieuré de Saint Nicolas d'Acy-lez-Senlis de l'an 1218. On le trouve encore vivant en 1225. Ce fut alors qu'Amaury de Meulent, faisant un accord avec le Chapitre de Paris, le constitua pour un de ses garants: *Ansellus de Ambaella, Miles*. Comme cet Anseau avoit du bien dans la Chatellenie de Montlhery, on le voit inscrit au rôle de ceux qui ne tenoient pas du Roi ce qu'ils y possédoient. Ce rôle est du temps de Philippe-Auguste.

Hist. S. Mar. à Camp. pag. 199.

Pastorale Paris. in vet. Gall. Chr. T. I. p. 444.

Cod. Putean. 635.

En 1347 Robert de Dreux le Jeune étoit Seigneur d'Amboele.

Lib. Assis. Balliar. an. 1347.

Liv. gris du Châtelet, fol. 128.

Il y a quelque indice qu'en 1508 le Lieutenant Civil & de la Prévôté de Paris étoit Seigneur d'Amboile, ou y avoit une maison.

Le Cardinal du Prat, Archevêque de Sens, est dit Seigneur d'Amboile vers 1530 dans un titre de l'Isle de Chenevieres.

Tab. S. Jac. Alti-passu in Pontau.

Il est certain qu'en 1574 cette Seigneurie étoit possédée par Macé Picot.

Après cette lacune paroît au XVII siécle Nicolas le Prevost, Seigneur d'Amboile & d'Estrelle, Maître des Comptes, qui mourut le 9 Octobre 1630, âgé de 73 ans.

Epitaphe à S. Nicol. des Champs.

Nicolas son fils lui succéda, puis André le Fevre posséda la Seigneurie, étant fils d'Anne le Prevost, épouse d'André le Fevre Seigneur d'Ormesson, Conseiller d'Etat. André le fils est dit être décédé en 1636.

Ibid.

Ibid.

Olivier le Fevre d'Ormesson, Maître des Requêtes, fit beaucoup travailler au Château d'Amboile dont il étoit Seigneur en 1650. L'avenue est de son temps ; il obtint permission de prendre pour cela du terrain sur le cimetiere en dédommageant l'Eglise.

Reg. Ep. 1 Nov.

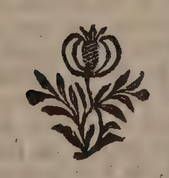
Actuellement le Seigneur d'Amboile est M. Henri-François-de-Paule le Fevre d'Ormesson, Conseiller d'Etat & Intendant des Finances, auquel appartiennent aussi les Terres voisines, qui sont Noiseau & la Queue.

¶ On dit que c'est Henri IV qui a bâti le Château d'Amboile pour Mademoiselle de Santeny dont il étoit amoureux, & dont le portrait y est encore. Voici ce qu'en écrivit l'Abbé Chastelain en 1679, après y avoir passé. » Amboile Château d'un seul pavil-» lon cantonné de quatre petits. L'avenue

» en eſt remarquable : elle eſt ſur une mon-
» tagne, & termine en deſcendant au Châ-
» teau comme dans un abyme. On la voit
» tout à plein du bout de l'Iſle du Palais à
» Paris proche le Terrain, quoiqu'il y ait
» quatre lieues de là.

Ce Chanoine de Notre-Dame auroit pû ajouter ſur le Château, qui eſt de pierre & de brique, qu'il eſt tout entouré d'eau, laquelle monte dans l'office, & retombe dans les foſſés ; que les deux pavillons du côté du ſeptentrion ſont échancrés par le bas, étant dans l'eau ; que l'avenue de haute-futaye forme comme une eſpece de voûte gothique, &c.

M. de Valois n'a fait aucune mention du village d'Amboile dans ſa petite Notice du Diocèſe de Paris.



Kk ij

LA QUEUE.

C'Est ici un village fameux du Diocèse de Paris, & qui cependant n'est pas des plus anciens. La singularité de son nom frappe tous ceux qui en entendent parler pour la premiere fois : Mais peu de personnes penseront, même après avoir vu le lieu, comme M. de Valois, qui dit que ce nom lui vient de ce que ce village est long & étroit comme la queue d'un chien. Car combien n'y a-t'il pas de bourgs, ou villages ou hameaux qui soient ainsi longs & étroits ; & cependant après le village dont il s'agit ici on ne connoît en France qu'un seul autre lieu qui soit appellé la Queue ; c'est un hameau de la Paroisse de Gallouis proche Montfort l'Amaury au Diocèse de Chartres sur la route de Houdan & de Dreux. D'ailleurs il n'est pas exactement vrai que le village de la Queue en Brie soit si étroit dans sa longueur que le dit M. de Valois. Ceux qui n'y ont pas été peuvent remarquer dans le plan qu'en a tiré M. l'Abbé de la Grive, que la figure de ce lieu est plûtôt quarrée que longue. M. de Valois ne pourroit soutenir son étymologie qu'en prouvant qu'originairement le lieu étoit long & étroit ; encore ne persuadroit-il personne. Je serois donc plus volontiers pour joindre ce nom avec ceux d'autres villages qui s'appellent Queux, Queudes, Codes, & pour croire que ces noms ont une origine Celtique ou Barbare qui nous est inconnue, quoique depuis le XII siécle, où l'on trouve la premiere

Not. Gall.

Pouillé de Chartres de 1738. p. 39.

V. le Dict. Univ. de la France.

époque de la connoiſſance de ce lieu, il ait toujoûrs été appellé *Cauda* en latin. Il faut obſerver que la Queue à commencé par un Château qui conſiſtoit en une Tour ou Forteresſe, & que ce ne fut qu'après ſa conſtruction qu'il ſe forma un village. Ainſi ce fut la tour qui donna le nom à l'aſſemblage de maiſons qui furent conſtruites auprès. Or il n'eſt pas impoſſible que le nom de Queue ait été donné à un Fort, ſoit par rapport à l'arrangement des pierres, ou rélativement á celui de la charpente. On ſçait que le mot de Queue a un très - grand nombre de ſignifications, & qu'il y en a de relatives à la conſtruction des édifices. Au reſte cette Forteresſe eſt aujourd'hui tellement détruite qu'on ne peut plus en juger, & ce qui en ſubſiſte à préſent pourroit bien ne pas venir du premier Fort qui fut nommé Queue ou la Queue. Il eſt à peu près dans le même état que ce qui ſubſiſte de la Tour de Gallardon vers Chartres ou de celle de Montepiloir proche Senlis, ou bien celle de Montlhery qui eſt ſi connue. Quelques uns la mettent dans le nombre des Tours dites de *ganes*. V. Daviler.

Le Bourg de la Queue eſt environ à quatre lieues de Paris vers l'orient d'hiver ou approchant. Sa ſituation eſt ſur le bord du grand chemin de Tournan, Fontenay en Brie &c. à main gauche dans un fort petit vallon où paſſe un ruiſſeau venant de Roiſſy; & ſon expoſition eſt ſur une pente qui regarde le midi. J'y ai vu en 1738, des reſtes de trois Portes: L'une s'appelloit la Porte de Paris: Celle d'après la Porte de Lagny, & l'autre la Porte de Brie. Cela marque aſſez que ce lieu n'a pas été d'une figure oblon-

gue mais plûtôt triangulaire. Les environs ne ſont que des terres labourées & des prés. Lors du dénombrement de l'Election de Paris imprimé en 1709, on comptoit à la Queue 50 feux, & en 1726, les auteurs du Dictionnaire Uninerſel ſupputerent que les habitans ou communians montoient à 245. Ils ont auſſi confondu ce la Queue avec celui d'auprès de Montfort l'Amaury. Le dernier calcul fait par le ſieur Doiſy dans ſon livre intitulé *Royaume de France* qui a paru en 1745, met le nombre des feux à 54.

La Paroiſſe reconnoît S. Nicolas pour ſon Patron & l'Egliſe eſt ſous ſon invocation : ce qui indique aſſez que ce n'eſt guerres que vers l'an 1100 que le village fut formé & qu'on y érigea une Cure, le culte de ce ſaint dans la campagne n'ayant guerres commencé qu'après le temps de ſa tranſlation faite en 1087. Il y a néanmoins aſſez d'apparence qu'il y avoit eu auparavant une Chapelle dans le Château & que c'eſt elle qui fut donnée ou confirmée en 1145 aux Moines de Gournay. Dans l'édifice de l'Egliſe Paroiſſiale il n'y a d'ancien que le chœur qui eſt du XIII ſiécle. Il eſt vouté, mais il finit en quarré ou en pignon dans le fond : & il n'eſt point orné de galleries. La Tour n'a rien de remarquable. A la Chapelle qui eſt au côté ſeptentrional reſtent encore des panneaux de vitrages rouges du XIII ſiécle. Dans le chœur proche la place du Vicaire eſt une tombe marquée d'une croix très-ancienne. Sous le banc des Chantres eſt une autre tombe du XIV ſiécle ſur laquelle eſt figuré un Militaire ; mais ce qui étoit gravé ſur ſon bouclier eſt effacé. On lit encore au tour de cette pierre en lettres gothiques capi-

tales : *Cy gist Richars de Tosqui . . . . . Escuyer qui trespassa l'an de Grace mil CCC & . . . . . .*

Dans le même chœur se lit au tour d'une autre tombe en gothique minuscule.

Cy gist Noble homme Jehan Gentian en son vivant Escuyer Seigneur de l'Hermitage qui trespassa le 16 de Septembre 1508.

Les armes de ce Seigneur sont sans barre & d'or & d'argent à un vitrage du XIII siécle.

Il y a aussi la tombe d'un homme armé dont le nom n'est plus lisible ; mais on y voit encore gravé en petit gothique le nom d'*Honorable femme Marie Chanteprime sa femme.*

Au pilier du côté méridional est marquée une fondation de Loys Blanchet Escuyer Seigneur en partie de la Queue, & cela en petit gothique du XVI siécle. Ses armes un chevron brisé à trois oiseaux & celle de sa femme aussi un chevron à trois trefles.

Au côté septentrional fondation d'Etienne de Tournes Bailly & Eslu de Vezelay & Jehanne Chesnaud sa femme 1536.

On conserve dans cette Eglise un peu de reliques de S. Loup Evêque de Sens que l'on assure très-avérées. Elles peuvent venir de l'ancienne Chapelle du Château qui auroit été sous le titre de ce Saint, ou de la Chapelle d'une Léproserie qui étoit voisine.

La Dédicace de cette Eglise est le second Dimanche d'Août.

Il y a eu dans son enceinte une Chapelle de Notre-Dame qui étoit un bénefice. Il y en a eu des provisions données le 20 Août 1524. *Rg. Ep Par.*

La collation de la Cure a toûjours appar-

tenu *pleno jure* aux Evêques de Paris, ainsi qu'en font foy les Pouillés du Diocèse écrits au XIII & au XV siécles, & les Registres de tous les temps où elle est toûjours dite de S. Nicolas. Ainsi ce n'est point cette Eglise dont Valeran Comte de Meulent confirma en 1451, la donation aux Moines de Gournay pour en jouir après la mort d'Adelise femme de Guy le Sanglier & qui est appellée *Monasterium de Cauda*, mais apparemment la Chapelle qui étoit dans l'enceinte du Château, d'autant plus que dans la Bulle de confirmation donnée en 1147, par le Pape Eugene III il y a *Capellam de Castro quod dicitur Cauda* & de même dans les Lettres de Thibaud Evêque de Paris d'environ l'an 1150. Le Curé de la Queue est gros décimateur avec le Chapitre de Notre-Dame. On verra ci-après quelques redevances qui lui étoient dues sur certains biens du pays desquels Henry Roy d'Angleterre s'empara se portant pour Roy de France. Au XV siécle le revenu de cette Cure étoit sur le pied de vingt livres.

Preuves de Montmorency, p. 46. *Aper.*

Hist. S. Martini à Campis, p.

Pouillé du XV siécle.

Il a existé sur le territoire de la Queue une leproserie où les malades de ce lieu & de neuf Paroisses voisines avoient droit d'être admis au XIV siécle. (*a*) L'Evêque de Paris y nommoit le Maître comme il paroît par Lettres du Vicaire d'Audoin Albert Evêque du 4 Avril 1350. Il reste l'acte de visite qu'en fit le 28 Août 1351, Jean de Villescoublain Prêtre Doyen de Saint Thomas du Louvre. On l'appelloit la léproserie de Champs-clins

Archiv. Ep. Par.

(*a*) C'étoient *Canda*, *Pontaus*, *Combiaus*, *Bergeriæ Noisillum super Amboellam*, *Amboella*, *Succiacum*, *Canaberiæ*, *Bonolium*, *Champigniacum.*

de Campis clinis. Il y avoit alors une Chapelle auprès dont les biens étoient régis par un nommé Maiſtre de Vital *de Serbonna* qui déclara qu'elle avoit du revenu ſur une Abbaye de Religieuſes dite de Annemont, & qu'elle étoit à la pleine collation Epiſcopale. Pour ce qui eſt de la léproſerie les Evêques en commettoient quelquefois l'adminiſtration à des ſeculiers. Les meſſieurs Gentien Seigneurs de l'Hermitage en jouirent longtemps au XVI ſiécle par conceſſion des Evêques. Antoine Gentien en 1530. Jacques Gentien clerc en 1535. Jacques Gentien ſon neveu après ſa demiſſion en 1539. Il eſt qualifié Eſcuyer dans la démiſſion qu'il en fit en 1575, auquel temps elle fut conférée à Marc Miron clerc Pariſien. Il ne reſte plus de ſouvenir du nom de Champ-clin que dans un moulin ſitué à la Queue ſur le ruiſſeau qu'on appelle *le moulin de Chanclin.* L'auteur du Pouillé de Paris imprimé en 1648, donnant un catalogue des Maladeries du Diocèſe a défiguré le nom de celle-ci en celui de Cham-Braux près la Queue en Brie; il l'a dit de fondatlon Royale & de la collation du grand Aumonier, & lui donne trente-trois livres de revenu. Mais tout cela eſt faux comme il paroît par ce qui a été dit auparavant.

Reg. Ep. Par.

Scutifer.

Pouillé *in*-40. p. 145.

¶ La Seigneurie de la Queue eſt une de celles qui doivent foy & hommage à l'Evêque de Paris ſuivant le perit Cartulaire de l'Evêché cité par M. de Valois. On en verra ci-après un ou deux exemples. La connoiſſance que l'on a des Seigneurs de ce lieu commence au XII ſiécle. Un Chevalier nommé *Harcherus de cauda* vendit cette Terre à Conſtance fille de Louis le Gros.

Chartul. B. Mariæ à Campis, f. 40.

Dans un titre de l'an 1168, concernant un don fait alors à l'Abbaye de Chaalis & reconnu par Maurice Evêque de Paris est mentionné comme temoin *Reinal de Cauda* & de même dans un autre de Robert II du nom Comte de Dreux datté de Chailly l'an 1200, & concernant N. D. de Paris est nommé comme présent *Savericus de Cauda*, sous l'Episcopat du même Maurice de Sully parurent à une donation faite à la nouvelle Abbaye de Monteti *Henricus magnus miles de Cauda, Johannes filius ejus & Odinus miles de Cauda*. Mais tous ceux qui se surnommoient *de Cauda* parmi les Chevaliers n'étoient pas pour cela Seigneurs de la Queue ou Seigneurs principaux. Almaric de Meulent étoit surement Seigneur de la Queue en 1231. Il prend cette qualité en approuvant avec A sa femme la donation faite au Prieuré du Cormier par Jean de Beaumont & Isabeau Bouteiller son épouse des biens situez à Gournay, Ferrieres, & Croissy. Néanmoins on trouve deux ans après un *Odò de Cauda*, Chevalier Seigneur de Monceaut. (*a*) Le même Almaric que je viens de nommer paroît avec son titre de Seigneur de la Queue dans un acte où il est dit qu'il y a deux parts dans la Forêt de Roissy. Il fut arrêté par cet acte que les Hotes de Torcy auroient une certaine quantité de bois qui seroient mésurez à la perche de la Queue, & cela en place de leurs usages. Le fils d'Almaric de Meulent aussi nommé Almaric se fait appeller simplement *Al-*

Tabul. Caroli-loci.

Tabul. B. M. Par.

Tabul. Abb. Hibernal.

Chartul. Livriac. f. 96.

Tabul. B. M. de Valle Bib. Reg. p. 369.

Duchêne, Généal. de la Mais. de Bar. Preuv. p. 23. *Ad percicam de Cauda.*

(*a*) C'étoit apparemment une branche des anciens Seigneurs de la Queue. Un *Odo de Cauda Dominus de Moncehet* reparoît en 1275 au même Cartulaire de N. D. du Val.

maricus de Cauda Armiger dans l'acte d'hommage qu'il rend au mois de Juin 1258, à Evrard Prieur de Saint Martin des Champs au sujet de la vente d'un bois situé à Noisy le-Grand. Mais en 1669, lorsqu'il fut plus agé il étoit appellé Almaric de Meulan, Seigneur de la Queue. Le titre qui le prouve regarde une dixme de Boneuil & Sucy qu'il disoit mouvoir de lui en premier.

Hist. S. Mart. f. 202.

Chartul. Ep. Parif. Bibl. Reg. f. 121.

La Seigneurie de la Queue passa la même année à Alix de Bretagne, puisqu'on trouve qu'alors le Comte de Blois (qui étoit Jean de Chastillon) fit hommage à l'Evêque de Paris *de Castro & Castellania de Cauda* à raison de sa femme fille du Comte de Bretagne. Cependant en 1274 & 1275 on retrouve un Amaury de Meulent Seigneur de la Queue. Mais peut-être y a-t il faute dans la date & qu'il faut 1265. Quoiqu'il en soit, c'étoit un Ecclesiastique qui en 1273, étoit Garde & Bailly de la Terre de la Queue pour le Seigneur. Ce clerc voulut empêcher l'Archidiacre Garnier d'exercer la jurisdiction Ecclésiastique dans les Terres & Fief de ce Seigneur: Mais il se departit de son opposition.

Idem Chart. f. 121.

Chartul. S. Mauri, fol. 327 Art. Torcy, n. 20.

Tab. Ep. in Spir.

La fille de Jean de Châtillon Comte de Blois ayant porté en mariage la Seigneurie de la Queue à Pierre Comte d'Alençon frere du Roy Philippe le Hardi, ce Prince en fit hommage à Etienne Tempier Evêque de Paen 1277. Pendant qu'il étoit Seigneur de la Queue, il prétendit avoir la Haute Justice de Champigny, disant qu'autrefois avant la construction du Pont il y avoit un batteau ou bac où il recevoit un droit: Mais l'Abbé de Saint Maur gagna le procès en 1281. Il ré-

Chartul. Ep. Par. Bib. Reg. f 145.

Chartul. S. Mauri.

Tabulæ cereæ apud Carmel. discal. Paris. & alia tab. circa apud Florentiam asservatæ.

sulte de ce que la Terre de la Queue étoit alors dans la Maison de Meulant que Rainaud *de Cauda* qui est nommé Officier du Roy en 1285, & Thomassin *de Cauda* qui est qualifié *Constabularius* sous le regne de Philippe le Bel étoient seulement des descendans des anciens Seigneurs de la Queue. Le nom d'Amaury de Meulent reparoît en 1300, pour la troisiéme fois parmi les Seigneurs de la Queue. Seroit-ce à cause que Pierre de France & Jeanne de Chastillon ne laisserent point de postérité. Je ne parle point ici de Simon de la Queue Chevalier, auquel le Roy Philippe le Bel accorda pour ses services cent livres à prendre chaque année à l'Ascension sur le Tresor du Temple par Lettres données à Verneuil en Février 1306. Il pouvoit être de ces anciens Sires de la Queue transplantez vers Moussoult, & de la Branche duquel une Montmorency épousa vers 1367, un Chevalier aussi nommé Simon.

Hist. des Gr. Off. T. 3. p. 304.

Tresor des Chart. Reg. 38. num. 206

Hist. de la M. de Montmor. p. 543.

En 1330, Guillaume de Sainte-Même ou de Sainte-Maur étoit Seigneur de la moitié de la Queue en Brie: L'autre moitié étant apparemment encore dans la Maison de Meulent, puisqu'on qualifie encore du titre de Seigneurs de la Queue sous les regnes de Philippe de Valois & du Roy Jean, Valeran & Amaury de Meulent. Simon de la Queue Escuyer plaidoit en 1352, au Parlement. Mais en 1362, Pierre Blanchet Secretaire du Roy se disoit Seigneur de la Queue, & plaidoit à cette occasion contre le Seigneur de Charenton, & comme il fut inquiété dans sa possession par Olivier Painel Chevalier, il transigea avec lui en 1365 sur la Queue & Ponteau.

Petit Cahier rouge du Châtelet.

Hist. des Gr. Off. T. 2. p. 410.

Reg. Rol. Parl. art. prev.

Sched. Parl.

Vers la fin du regne de Charles VI & au commencement de celui de Charles VII Guillaume des Essarts Chevalier possedoit en ce lieu outre le péage vingt-deux arpens de bois chargez envers le Curé, de quinze septiers de bled & trois septiers d'orge, & de la part de Jeanne la Gentienne de six septiers de bled. Le Roy d'Angleterre s'empara du tout entre 1423, & 1427.

Compte de la Prev. de Paris, dans Sauv. T. III. p. 325 & 584.

Il ne se rencontre plus de Seigneurs de la Queue pendant le reste du siécle. Les guerres des Anglois & autres contribuerent sans doute à la perte de plusieurs monumens qui en avoient fait mention. Voici seulement ce que porte les Registres du Parlement au sujet du Château & du Bourg.

Le neuf Octobre 1430, ce jour après le recouvrement & démolition de la Ville & Forteresse de la Queue en Brie retourna & entra à Paris le Comte de Suffolc à grande compagnie de gens d'armes de la Nation d'Angleterre.

Regist. Consil. Parl.

Ainsi il est évident que ce furent les Anglois qui les premiers démolirent la Tour dont on voit les restes, à cause que les Seigneurs de ce lieu étoient attachez au Roy Charles VII.

Vers la fin du siécle & le commencement du XVI, Loys Blanchet Escuyer fut Seigneur en partie de la Queue & Jean de Reilhac l'étoit de l'autre partie. Sa fille Marie de Reilhalc fut faite Abbesse de Chelles en 1508.

Tiré de la tombe ci-dess. Procès-verb. de la Cout. de Paris, 1510. *Gall. Chr. T. 7. col. 568.*

En 1519, le 14 Mars Noble Demoiselle Isabelle Mallenfant étoit Dame de la Queue sans restriction. Puis Antoine Bureau Référendaire en la Chancellerie l'an 1550. En 1554, Anne Clausse Dame de Lesigny &

Titre de l'Eglise de Chenevieres. Hist. des Gr. Offi. T. VIII. p. 139.

Tab. Ep. in Alto-passu Pontelli. Macé Picot Seigneur d'Amboillese disoient Seigneurs en partie de la Queue. Et en 1578, le 16 Décembre le Cardinal Biragues Chancelier de France n'en étoit Seigneur qu'en partie. *Ibid.* En 1580 selon le Procès-verbal de la Coûtume de Paris, Corneille de Reilhac étoit Dame pour moitié de cette Baronie & Chatellenie. Hist. des Gr. Off. T. 8. p. 139. Cout. Edit 1678. p. 639. Mais Jean-Baptiste Bureau qui ne mourut qu'en 1593, en est dit Seigneur.

Pag. 85. L'auteur du livre de la Généralité de Paris imprimé en 1710, marque pour Seigneur de la Queue M. le Duc de Charost.

Reg. Ep. En 1750, ce lieu appartenoit à M. le Prince de Dombes.

Maintenant cette Terre a deux Seigneurs Hauts-Justiciers, qui sont M. le Comte d'Armaillé Seigneur de Lesigny &c, & M. d'Ormesson.

¶ Il n'y a pas beaucoup d'Eglises qui ayent eu du revenu dans le territoire de la Queue.

L'Eglise de Notre-Dame de Paris y avoit au moins dès le XIII siécle un revenu considérable, que le Chapitre accorda par forme de Precaire à Galon Souchantre & Chanoine. *Necrol. Ecc. Par. 15 Apr.* Il est loué dans le Nécrologe de cette Eglise, pour avoir réussi à délivrer les biens de Notre-Dame du mauvais droit de coûtume qu'on appelloit la Grurie. On lit aussi qu'en l'an Liv. rouge du Châtelet, vers la fin. 1343, Jeanne Reine de France céda au Chapitre de Paris dix livres sur le péage de la Queue.

Le Monastere de Saint Maur des Fossez jouissoit pareillement à la Queue durant le XIII siécle d'un revenu de vingt-deux sols. *Gall. Chr T. 7. Instr c.* Pierre de Chevry Abbé de ce lieu établissant un Chambrier l'an 1256, lui donna entr'au-

tres rentes celle-là à prendre en cette Terre. Ce qui peut encore ſe rapporter à l'article de la Queue, eſt qu'en 1281, un nommé Grivel fit hommage à l'Abbé de Saint Maur des terres qu'il poſſedoit auprès de Noiſeau *Chartul. S.* & de la Queue. *Mauri, f. 589.*

¶ L'HERMITAGE étoit dès le commencement de l'avant dernier ſiécle une Seigneurie de la Paroiſſe de la Queue poſſedée par les ſieurs Gentien. Jean Gentien Ecuyer en eſt qualifié Seigneur ſur ſa tombe où ſon V. ci-deſſus décès eſt marqué à l'an 1508. Cette Seigneu- p. rie touche immédiatement au Bourg en tirant vers la chauſſée d'Ozoir. Le nom de Gentien étoit connu à la Queue dès la fin du regne de Charles VI, & continua de l'être V. ci-deſſus au XVI ſiécle, tant que la Seigneurie de p. l'Hermitage fut dans cette famille, auſſi-bien que la regie de la Maladerie de Champsclins. On ne voit point d'où le nom d'Hermitage avoit été donné à un lieu ſi voiſin d'un Bourg conſidérable, à moins qu'il n'y eut des Hermites avant la conſtruction du Château, & avant la formation du Bourg, lorſque la Forêt venoit juſques-là.

LES BORDES ſont un écart de la Paroiſſe de la Queue, qui dans le Procès verbal de la Coûtume de Paris de l'an 1580, eſt appel- Cout. Edit lé les *Bordes Maulavées.* Cette Seigneurie 1678. p. 639. appartenoit alors à Dame Corneille de Reilhac avec la moitié de la Terre de la Queue. On dit dans le pays que c'étoit autrefois les écuries du Château d'Amboelle lorſque Henry IV y venoit. Ce lieu appartient aujourd'huy à M. d'Ormeſſon. On eſt aſſez inſtruit par le Gloſſaire de du Cange que les

Bordes ne signifioient dans leur origine que de petites maisonnettes bâties à la legere & couvertes de jonc.

LES MARMOUZETS sont un petit lieu assez éloigné de la Queue, & fort voisin de Lesigny : Néanmoins on assure qu'il est de la Paroisse de la Queue.

Reg. Episc. art. Romaine. Vilon étoit un canton de la Queue habité en 1534.

¶ Quelques personnes remarquables du XIV siécle se sont fait surnomer de la Queue soit qu'ils en fussent natifs ou originaires, ou bien qu'ils descendissent des anciens Seigneurs.

Catal. ms. Decanor. S. Quir. apud D. Petet. Canon. Sauval, Tom. II, p. 433. Un *Johannes de Cauda* étoit en 1321, Doyen de l'Eglise Royale de S. Quiriace de Provins. Il est à croire qu'il est le même Jean de la Queue qui en 1341, fut Garde du Trésor des Chartes du Roy. Mais il a du être différent de Jean de la Queue Religieux de Saint Magloire Prieur de Ste. Croix de Bris présent en 1315, à la translation de Saint Magloire. Martyr.Univ. Chastel. pag. 813.

Agnès de la Queue étoit Abbesse de Chelles vers l'an 1363- Raoul de la Queue *Armiger* tenoit de Renaud de Goussenville, *Armigero* un bois qu'il vendit aux Religieux du Val. *Gall. Christ. T. 7. Tabul. Vallis.*

Hervé de la Queue fut un Dominiquain assez fameux à Paris en 1369. Il y étoit alors Professeur en Théologie, & expliquoit le Maistre des Sentences. Il s'occupa aussi à rediger des tables des ouvrages de Saint Thomas, & il fit une tradution françoise de l'Histoire latine des Seigneurs d'Amboise qui se trouve dans le Spicilege. On ne voit point quel sujet de prédilection il avoit pour cette *Script. Dominic.* Echard T. I. p. 663.

cette ville. Le Pere Echard dit que quelques uns ont altéré ſon nom *de Cauda* en celui *de Lauda*; mais qu'il étoit natif de la Queue *ad Fluviolum* Morbres ; & c'eſt précifément la Queue en Brie.

M. d'Hoſier (généal. de braque.) parle d'un Simon de Maintenon dit de la Queue & ſire de Macy. *Reg. 3. p. 7 & 8.*

¶ Il paroît que les continuateurs de Bollandus ont été embaraſſés ſur ce lieu de la Queue, qualifié de Ville dans la vie de Saint Louis écrite en françois par Guillaume Cordelier ſur la fin du XIII ſiécle. Voici ce que dit ce Religieux après avoir rapporté un des Miracles de S. Louis opéré ſur un homme aveugle du village de Villevaudé près la Tour de Montjay, que l'on avoit conduit au tombeau du Saint Roy. *Après diné ils vinrent de Saint Denis à Paris & y demoururent celle nuit, & le lendemain ils allerent à une ville qui eſt dite la Queue & y demeurerent celle nuit; & au jour enſuivant ils vinrent à Voday.* Les Jeſuites d'Anvers, ou au moins le P. Stilting traduiſant cette vie de François en latin, a obmis tout ceci; *& le lendemain ils allerent à une Ville qui eſt dite la Queue & y demeurerent celle nuit.* Je veux croire que c'eſt la duplication des mots *celle nuit* qui a pu faire que le copiſte a paſſé par deſſus deux lignes. En tout cas il m'a paru que je ne devois pas obmettre cet ancien témoignage de l'exiſtence de la Queue, quoique je ſois perſuadé que le Cordelier n'entendoit par le mot de *Ville* autre choſe que ce que nous entendons en latin par *Villa* ou *Vicus*.

COMBEAUX.

Nous n'avons point de monumens ſur parchemin où il ſoit parlé de Combeaux ſous le nom latin *Combelli*, plus anciens que le XII ſiécle, c'eſt-à-dire que le regne de Louis VII. Mais il en eſt parvenu juſqu'à nous de frappez en or du temps de la premiere race de nos Rois, ſur leſquels on lit ces mots; *Combellis fit*. C'eſt un tiers de ſols d'or qui y a été battu par un Monetaire qui ſuivoit la Cour. Combeaux étoit donc un lieu où ces Princes avoient alors une maiſon de Campagne, avec d'autant plus de raiſon qu'étant ſouvent à la chaſſe qui faiſoit l'un de leurs plaiſirs, ils avoient immédiatement au ſortir de cette maiſon la Forêt *Lauconia* dont le nom s'eſt conſervé dans celui de Lognes, laquelle étoit ſans doute plus vaſte qu'elle n'eſt maintenant; le nom de *Combelli* ſuppoſe même que c'étoit un lieu où primitivement il y avoit un bois qui par la ſuite fut abbatu. Car il faut ſe ſouvenir que dans l'auteur du Geſta Francorum faire un abbatis de forêt ſe diſoit en latin *facere combros*, & que le diminutif de *Combri* étoit *Combelli* d'où ont été formez les noms de Combeaux & des Combelles portez par quelques villages en France. Au reſte notre Combeaux a toûjours été dit en latin *Combelli*; au XIII ſiécle on diſoit vulgairement Combiaux.

Voyez dans Bouteroue & dans le Blanc. *Item Notit. Gal. p.* 415. *col.* 1.

Geſta Fr. c. 25. *Notit. Gall. ibid.*

Ubi vita. Cod. Reg. S. Mauri.

Ce village eſt éloigné de quatre lieues de Paris, en tirant vers l'orient d'hiver. Le lieu conſidérable le plus voiſin eſt la Queue qui n'en eſt qu'à demie-lieue ſur le chemin de

Tournàn & de la Champagne. Sa ſituation eſt dans une plaine que l'on trouve après les petites ſinuoſités du Bourg de la Queue. C'eſt un pays de terres labourables & ſans aucunes vignes. La Paroiſſe n'eſt plus ſi étendue qu'elle a pu être autrefois; auſſi ne lui donne ton dans le Dictionaire Univerſel de la France de l'an 1726, que 90 habitans ou communians: Et le ſieur Doiſy dans ſon dénombrement du Royaume imprimé en 1745, y marque ſeulement vingt feux; on aſſure depuis, qu'il n'y a que quatorze ou quinze ménages.

L'Egliſe de ce lieu eſt proportionnée au peu d'habitans. C'eſt une eſpece de Chapelle terminée en demie cercle, qui peut-être ancienne, mais ſans qu'on puiſſe le reconnoître, parce qu'elle a été réparée & reblanchie nouvellement tant en dehors qu'en dedans. Il ne fut pas impoſſible à nos Rois dont c'étoit peut-être la Chapelle, de l'enrichir de reliques des Saints Coſme & Damien qui en ſont patrons, Il eſt sûr qu'il y en avoit en France dès le VI ſiécle. S. Gregoire de Tours en mit dans une Egliſe, & même dès le V ſiécle S. Germain Evêque d'Auxerre en avoit eu pour conſacrer une Egliſe ſous leur invocation. Au reſte l'on n'en montre plus à Combeaux: Il n'y a même aucun ſouvenir de Dédicace. La Cure a toûjours été conférée *pleno jure* par les Evêques de Paris. Le Pouillé du XIII ſiécle qui la nomme *de Combellis* a été ſuivi par les autres.

Gr. Tur. Hiſt. Lib. X. c. 31. n. 19.

Geſta Ep. Autiſſ. Labb. Bibl. mſſ. T. I. p. 415.

On trouve des Seigneurs de Combeaux dès le XII ſiécle: Mais il n'y a pas pour en faire une ſuite juſqu'à nos jours.

Robert de Combeaux parut en 1145, chez Robert Comte de Meulent à l'acte par lequel il fut reconnu que Galeran Comte de

Preuves de Montmor. p. 46.

Meulent avoit fait un don aux Moines de Gournay.

Duchêne, T. 4. p. 585. On voit aussi qu'en 1157, le Roy Louis le Jeune traittant avec le Comte de Meulent Radulfe *de Combellis* fut l'un de ceux qui engagerent leur serment pour ce Comte. C'est le même Radulfe qui fit part à la nouvelle Abbaye de Mont-éti de quelques redevances de grains qu'il avoit à Chenevieres, dont Ansel de Combeaux son frere fut caution. En 1161 Radulfus de Cumbelle & Gaucher son frere sont nommés au contrat de mariage de Simon de Mardilly.

Tabul. Hibern.

Ex mss. autogr.

En 1170, Gaucher *de Combellis* fut aussi l'un des Seigneurs présens lorsqu'Agnès Comtesse de Meulent approuva le traité que les Chanoines de Sainte Genevieve de Paris avoient fait avec Lucie du Port, touchant le brenage (*a*) de Jossigny.

Chartul. S. Genov p. 177

En 1207, vivoit Philippe de Combeaux *de Combellis* Chevalier. Il approuva avec Pierre de Bercheres aussi Chevalier la vente que Hugues d'Anet fit au Chapitre de Paris, d'un droit daus le Tensement d'Otly. Vers le milieu de ce siécle, la Terre de Combeaux appartenoit au moins en partie à quelques uns de la Maison de Chevry. On lit que Jean d'Haubervilliers *de Hauberto Villari* Chevaiier, avec Julienne sa femme ayant vendu une partie des dixmes de Combeaux au Prieuré du Cormier Paroisse de Roissy & dependant de Livry, il fallut le consentement de Guillaume de Chevry, Homme d'armes, premier Seigneur, & celui de Raoul de Chevry, clerc Chanoine de Clermont second Seigneur.

Magn. Pastor. f. 3.

Chartul. Livitiac. f. 98

(*a*) On voit un *Ansellus de Combellis* au Catulair de Gournay. V. sur Ponteaux.

Après le milieu du XV siécle, le Seigneur de Combeaux étoit Jean Simon Avocat du Roy au Parlement de Paris qui posseda aussi la Seigneurie de Champigny qui en est peu éloignée. Son fils Jean Simon qui fut fait Evêque de Paris en 1492, jouit de ces deux Terres. Dès l'an 1490, il fit reparer le Château de Combeaux. Le 8 May 1500, Guillaume Panchon Curé de Combeaux reconnut que s'il avoit perçu jusqu'alors la dixme de grains, c'étoit par tolérance de la part de ce Prélat à qui elle appartenoit, à raison de sa Seigneurie étant inféodées. Ce même Evêque vu le grand âge de ce Curé & le peu de revenu de sa Cure le laissa jouir de ces dixmes sa vie durant. Après la mort de ce Prélat qui arriva en 1502, ce fut une Magdelene Simon qui eût cette Seigneurie de Combeaux. Elle avoit épousé Robert Piedefer Seigneur de Guyencourt, & elle mourut le 5 Février 1523, suivant son épitaphe qui est à Paris aux Innocens & qui marque une partie de ces faits.

Reg. Ep. Par. 8 & 9 Maii 1500.

Recueil d'Epitaphes à la Bibl. du Roi.

En 1597, le Seigneur de Combeaux étoit Antoine le Moyne, dont la qualité n'est pas marquée. Il ne déclara la valeur de cette Terre que sur le pied de 120 livres.

Rôle de la convoc du ban de Corb. fol. 2.

Avant 1664, cette Terre étoit possedée par M. Baudouyn Correcteur des Comptes. Il la vendit cette année là à M. Douffdermont Capitaine au Régiment des Gardes Suisses, & Lieutenant Commandant la compagnie Générale des Suisses sous M. le Comte de Soissons. Ensuite sa veuve ayant épousé un M. Garnier, ce dernier vendit cette Terre à M. Guillaume Doé Secretaire du Roy. Après quoi elle a passé à Guillaume Antoine Doé son fils Conseiller au Grand Conseil:

Et enfin depuis 1743, elle eſt entre les mains de Guillaume-Jean-Baptiſte Doé auſſi Conſeiller au Grand Conſeil. Au Mercure Juin 1753, IIe Vol. P. 190, eſt fait mention de Guillaume Antoine Doé Seigneur, ci-devant Conſeiller au Grand Conſeil.

Le Seigneur Haut-Juſticier eſt M. de Gêvres comme Seigneur de Montjay.

Cette Paroiſſe n'a aucuns écarts. La Leproſerie de Champclins proche la Queue détruite il y a longtemps y avoit un peu de bien.

Je dis à l'article d'Hemery que je le croy démembré de Combeaux: Ce qui peut ſe trouver vray auſſi à l'égard de la Queue.



BERCHERES.

L'Usage auquel ont été employez différens lieux de la Campagne, leur à fait souvent porter le nom qu'ils portent. La petite Paroisse de la Brie que nous appellons Bercheres, a eu le sien de ce que le territoire où elle a été établie contenoit des Bergeries. On sçait d'ailleurs que l'origine du nom de Bergeries vient de *Vervex* mouton ensorte que de *Vervecaria* on a fait *Bercaria* par contraction qui a formé en françois celui de Bercheres sur lequel dans les bas siécles on a fabriqué le mauvais latin *Bercheria*. Il y a plusieurs villages de ce nom au Diocèse de Chartres. Celui du Diocèse de Paris est connu depuis le regne de Louis leGros vers le commencement du XII siécle.

Cette Paroisse est à cinq lieues ou environ de Paris vers l'orient, entre Combeaux & Roissy, dans une plaine à gauche du grand chemin de Champigny à Tournan. Son territoire n'est composé que d'environ cent arpens bordez par celui des Paroisses de Combeaux, Ponteau & Roissy, & il n'y a que trois feux ou ménages qui forment sept ou huit communians.

Aussi dans les Rolles de l'Election de Paris, cette Paroisse est-elle jointe sous un même article avec celle de Ponteau.

L'Eglise n'est qu'une petite Chapelle du titre de S. Pierre ès liens; qui a été rebâtie vers 1737, & dans laquelle il n'y a rien a remarquer. Celle qui existoit au XII siécle avoit été donnée aux Moines de Gournay par l'Evêque de Paris, peu de temps après

qu'ils eurent cet petite dixme sur son territoire. Ce fut après que ces biens furent survenus à ce Prieuré, que dans la Bulle d'Eugene III de l'an 1147, qui confirme toutes les possessions du Prieuré de Saint Martin des Champs dont Gournay dépend, on plaça cet article sur Bercheres : *Ecclesiam Bercheriarum cum atrio & decima*, ce qui se trouve pareillement dans les Lettres de Thibaud Evêque de Paris d'environ l'an 1150. Deux portions de la dixme leur avoient été données vers 1120, par Ansel de Garlande Sénéchal du Roy, & l'autre tiers avec l'*atrium* par Baudoin de Claicy du consentement du même Ansel. Le Prieur de Gournay a toûjours le droit de présenter à cette Cure conformément à ce qui est marqué dans les deux anciens Pouillés Parisiens du XIII & du XV siécle; mais il a abandonné la dixme au Curé. On voit que l'Abbaye de Malnoue avoit eu sur la fin du regne de S. Louis, quelque démelé avec le Prêtre des Bercheres: Mais l'Abbesse nommée *Leprosa* s'accorda avec lui devant l'Official de Paris l'an 1270.

Hist. S. Mart. p. 180.

Ibid. p. 188.

Ibid. p. 282.

Gallia Chr. T. 7. *p.* 587.

Il paroît que l'Abbaye de Saint Maur avoit au même siécle de petits revenus à Bercheres: Car l'Abbé Pierre établissant l'an 1256, l'office de Chambrier de son Monastere, lui donna douze deniers à lever dans ce village.

Gall. Chr. T. VII. Instrum. ad an. 1256.

On connoît quelques anciens Seigneurs de Bercheres. Philippe *de Bergeriis* est parmi les Seigneurs témoins dans un acte qui concerne le village de Jossigny l'an 1170. Pierre *de Bercheriis* Chevalier, & Philippe de Combeaux son voisin approuverent en 1207, la vente faite du Tensement d'Orly au Chapitre de Paris. Le même Pierre de Bercheres vendit aux Moines de S. Denis en 1211, ce

Chartul. S. Genov.

Tabul. Eccl. Paris.

Chartul. S. Dion. Reg. p. 335.

ce qu'il avoit au Pré Saint Gervais Paroiſſe de Pentin. Guillaume de Bercheres Chevalier ſe trouve nommé en 1126, dans le Cartulaire de Saint Maur. Il poſſédoit à Nanterre un Fief, que l'Abbaye de Saint Denis tenoit de lui en 1234. *Chartul. Reg. S. Dionyſ. p. 488.*

Une Mathilde de Bercheres étoit Abbeſſe de Chelles en 1208. *Gall. Chr. p. 563.*

Cette Terre eſt dans la Maiſon d'Armaillé qui poſſede auſſi celle de Leſigny.

En 1731, il fut permis d'abbatre l'Egliſe pour la rebâtir. *Reg. Ep.*



PONTEAUX.

ON ne peut s'empêcher de reconnoître qu'il existoit au commencement du XII siécle au Diocèse de Paris, une Paroisse qu'on appelloit en latin *Pontolium*. La donation qui avoit été faite de l'Eglise de ce lieu au Prieuré de Gournay fondé dans ces temps-là en suppose l'existence. Dans le même temps le nom de cette Paroisse, étoit écrit Pontelz en langue vulgaire dans quelques titres latins, & comme quelque fois on prononçoit *Ponteauz* ce qui étoit écrit *Pontelz*, delà vient qu'on trouve ce nom écrit des deux manieres au XII & au XIII siécle. Mais jamais que je sache il n'a été écrit Ponthault dans ces siécles reculez. C'est pourquoi il n'y a aucun fondement à vouloir qu'anciennement on ait dit en latin *Pons altus*. Ce nom a pu être donné à une Paroisse & à une Abbaye du Diocèse d'Aire en Gascogne, où apparemment il y avoit une riviere profonde. Mais il ne la jamais été au village du Diocèse de Paris où il ne passe qu'un très-petit ruisseau. Je ne connois que le Dictionnaire Universel de la France de l'an 1726, où l'on a hazardé de lui donner ce nom.

Hist. S. Mar. Camp. p. 180 & 188.

Ibid. p. 282

Sa distance de Paris est de quatre lieues & demie ou même de cinq, vers l'orient d'hiver, à la gauche du grand chemin d'Ozoir-la-Ferriere, Tournan &c. proche d'un très-petit vallon, où néanmoins se trouve une petite butte regardant le couchant sur laquelle il est construit. Le pays abonde assez en menus grains & en foin. Le Dictionnaire

Universel de la France, qui semble avoir scrupuleusement calculé le nombre des habitans ou communians y en met 199. Dans les dénombremens de l'Election de Paris; Ponteaux ne fait point lui seul un article: On lui joint Bercheres qui est une autre Paroisse voisine, mais très-petite. On marquoit donc en 1709, que Ponteauz y comprenant Pontilleau avec Bercheres formoit 60 feux: Et le sieur Doisy qui a publié en 1745, un second dénombrement ne compte plus en ces trois lieux réunis que 44 feux. M. de Valois n'a fait aucune mention de la Paroisse de Ponteauz dans sa Notice, quoiqu'il ait dû l'appercevoir sous le nom de Ponteuz dans le Pouillé Parisien du XIII siécle qu'il cite fort souvent.

L'Eglise est sous le titre de S. Denis premier Evêque de Paris. Le chœur est d'une structure du XIII ou XIV siécle, terminé dans le fond en demi-cercle, avec des vitrages rouges antiques, mais sans galleries. La Tour est grossierement construite de mauvaises pierres spongieuses comme plusieurs autres. La Dédicace de cette Eglise est marquée dans une épitaphe dont voici la teneur, & qui se trouve dans le chœur.

» Cy devant gist vénérable & discrete per-
» sonne Messire Jacques Bourdin Prestre en
» son vivant de l'Eglise de ceans, laquelle
» il fit dédier à ses dépens le second jour de
» May 1517, par Révérend Pere en Dieu
» Mons. l'Evesque de Magarence de par la
» permission de Révérend Pere en Dieu M.
» l'Evesque de Paris.

Au vitrage du sanctuaire du côté du septentrion, est répréfenté à genoux un homme

vetu de noir. Ses armes ſont d'or à deux hures de ſanglier écartelées d'argent, à deux lions de ſable & de gueule, & deux aigles déployés. Au-deſſus eſt écrit *Triſtan de Rheilhac l'an M. V. & dix.*

Voicy une épitaphe que tous les curieux qui entrent dans cette Egliſe ne manquent point de lire pour ſa ſingularité : Et pluſieurs même ont voulu la copier.

» Icy devant en ceſt endroit
» Temple fondé de Saint Denis
» Le corps de Mathurin Collet
» A eſté mis par ſes amis.
» Il a voulu par bon devis
» Avant que de paſſer le pas
» Tant pour lui que pour ſes amis
» En ce monde faire un grand repas
» Qui ſera un très-grand ſoulas
» A ceulx qui le voudront bien prendre
» En y prenant un grand ſoulas
» Ainſi il le convient entendre :
» C'eſt une delicate viande
» Qui quarente ans comme miel
» A nourry tout le peuple enſemble
» Des enfans iſſus d'Iſraël ;
» C'eſt le Sacrement de l'Oſtel
» Fondé perpetuellement
» Tous les jeudys ſans y falloir,
» Ledit Collet ainſi l'entent.
» De ſes biens aſſez largement
» Il a donné à ceſte Egliſe,
» Pour ſubvenir doreſnavant
» A faire ſelon ſa deviſe
» Lettres paſſées ſelon ſa guiſe
» Du don qui par lui a eſté fait
» Sous les Sceaux de la Queue en Brie

» Signés par Guillaume Trehet ;
» Cinq quartiers terre en un endroit
» Et puis deux arpens en deux pieces
» Et trois demis en trois endroits
» A donné d'un amour entiere.
» Puis il y a en la vallée
» Ung quartier & demi de pré
» Qui ſera dit par renommée
» Icy eſt le pré du Curé.
» Six francs ſix blancs il a donné
» Rente perpetuellement
» Bien aſſignée en verité
» Sur ſon bien comme il l'entent
» Il eſt declaré amplement
» Le tout dans les Lettres du don
» Les tenans & aboutiſſans
» En les lieux en font mention.
» Dictes à ſon intention
» Sy vous plaiſt bien devotement
» Chacun de vous une Oraiſon
» En priant Dieu parfaitement
» Qu'il lui plaiſe ſoudainement
» Le colloquer en Paradis
» En ce lieu qui eſt ſi plaiſant
» Le mettre, & tous ſes bons amis.

Cette épitaphe eſt en petit gothique, ſans date, & doit être d'environ l'an 1550.

Anſeau de Garlande concourrant à la fondation du Prieuré de Gournay vers l'an 1120, lui donna entr'autres choſes toute la dixme de Ponteauz *Totam decimam de Pontelz*, ainſi que le marquent les Lettres de Girbert Evéque de Paris de l'an 1122. Ce fut apparemment ce même Evêque ou ſon Succeſſeur qui donna pareillement à ce Monaſtere l'Egliſe de Ponteaux. Les Religieux de Saint *Hiſt S. Mar. à Camp. p. 282.*

Martin des Champs, ne commencerent à la compter au rang de leurs biens, que dans l'exposé qu'ils firent au Pape Eugene III pour obtenir la Bulle qui les leur confirme. Elle est de l'an 1147. On y lit *Ecclesiam Pontolii cum atrio & decima.* Thibauld Evêque de Paris répete les mêmes termes dans ses Lettres de confirmation d'environ l'an 1150.

Ibid. p. 180.

Ibid. p. 188.

C'est sur le fondement de ces anciens actes que le Prieur de Gournay présente à la Cure de Ponteaux & est gros décimateur. Le Pouillé Parisien du XIII siécle marque aussi cette Cure dans le rang de celles auxquelles ce Prieur nomme, & lui donne le nom françois *Ponteux.* Le Pouillé du XV siécle y est conforme & l'appelle Pontauz, lui marquant vingt livres de revenu. Ceux de 1526, & 1692, mettent également le Prieur de Gournay pour Nominateur : Ensorte qu'il faut convenir que c'est une faute dans celui de l'an 1648, d'en avoir assigné la collation *pleno jure* à l'Archevêque.

Schedul. Concord. in Archiv. Parl.

Le plus ancien Seigneur de Ponteau que m'ayent fourni mes recherches, est Pierre Blanchet Secretaire du Roy qui s'accorda sur cette Terre & sur celle de la Queue avec Olivier Painel Chevalier l'an 1365.

La Seigneurie de Ponteaux, paroît avoir été au moins un siécle dans la maison de Reilhac. Le Tristan de Reilhac réprésenté dans un vitrage du sanctuaire de l'Eglise en 1510, ne peut avoir été qu'un Seigneur. Et du Breuil le dit en parlant de Malnoue.

Un autre Tristan de Reilhac comparut au Procès-verbal de la Coûtume de Paris en 1580, comme Seigneur de Ponthault & Membray. Il est qualifié de Gentilhomme de la Chambre du Roy.

On m'a assuré en 1739. que M. de Gordan possédoit cette Seigneurie sans château, & depuis on m'a dit que le Comte de Polignac s'en disoit Seigneur : Mais on ne le reconnoit pas au prône.

PONTILLEAU est un écart de la Paroisse de Ponteauz, vers l'orient en tirant à Roissy. Son nom paroît être un diminutif de Ponteauz, qui lui-même un diminutif de Pont. Ce lieu est appellé *Pontellulum* dans un titre du Prieuré de Gournay, par lequel Anseau de Combeaux, lui fait présent d'une dixme qu'il a achetée dans ce territoire de Jean son gendre. L'année m'a échappé. Mais l'acte doit être au plus tard du XIII siécle. Un Jean Brinon Seigneur de Pontillau, fut ensaisiné l'an 1504, par Thomas Peluchet Abbé d'Hiverneau, de huit arpens de prés. On lit aussi que vers le milieu du XVI siécle, Jean Brinon Maître des Comptes étoit Seigneur de Pontillau & eut pour épouse Jeanne Luillier.

Chartul. Gornac. Portefe. Gaign. 180. p. 645.

Tab. Hibern.

En 1539, cette Seigneurie étoit possedée par Antoinette Camus, laquelle Alexandre le Neveu Abbé d'Hiverneau, ensaisina le 8 Juillet de quelques prés par elle acquis en la censive de cette Abbaye. Cette Dame étoit morte apparemment l'année suivante ou depossédée de ce bien. Car je trouve dans les Registres du Parlement un Jean Briant Seigneur de Pontillau en 1540.

Ibid.

La Commanderie de Saint Jacques du Haut-Pas, avoit à Ponteau une ferme assez considérable qu'on appelloit la Maison du Haut-Pas. Dans le temps de l'extinction de cette Commanderie sous Charles IX cette ferme qui relevoit de la Queue, fut unie à

Tabul. Altipass.

l'Evêché de Paris: Et comme elle fut ruinée dans les temps des guerres de la Religion, Henri de Gondi la donna à rente en 1599. *Tab. Ep. Par.* On lit que dès l'an 1559, le Cardinal de Loraine avoit donné à Euſtache du Bellay pour le dedomager des fruits de la mouvance de Chevreuſe une autre ferme ſiſe au même village de Ponteau appellée La Bercoſſe.



ROISSY EN BRIE.

C'Est ici le moins connu des deux Roissy qui sont au Diocèse de Paris, parce qu'il n'est pas tout à fait sur une route aussi battue que Roissy en France, qui est placé sur le grand chemin de Soissons, & d'une partie de la Champagne. Si tous les lieux de France nommez Roissy tirent leur dénomination du Myrte sauvage, dit en latin *ruscus* ou *ruscum* ainsi que l'a cru M. de Valois, cette origine peut s'appliquer à Roissy en Brie d'autant plus vraisemblablement qu'il paroît avoir été plus longtemps que l'autre Roissy un lieu sauvage, un canton de bois & de forêts, néanmoins il n'est pas non plus hors d'apparence que ce lieu ait pu être dit *Rosciacum*, pour avoir primitivement appartenu à quelque Romain du nom de Roscius qui étoit assez commun: Mais peut-être paroîtra-t'il parce que je vais en dire que Roissy vient de *Roscidus locus* lieu humide.

Cette Paroisse est éloignée de Paris de cinq à six lieues du côté du levant. Le grand chemin de Tournan, Fontenay en Brie &c. passe à demie lieue du clocher que l'on laisse à gauche. Sa situation est dans une plaine qui est assez aquatique & remplie de boccages, & par conséquent froide. Aussi n'y a-t'il point de vignobles, mais labourages, prairies & bois. Le dénombrement de l'Election de Paris, y marquoit en 1709, 75 feux. On y comptoit encore environ 60 il y a dix ans: Ce qui quadre assez avec le nom-

bre de 222 habitans que le Dictionnaire Universel de la France assuroit y être en 1726. Mais le sieur Doisy marque dans son dénombrement du Royaume publié en 1745, qu'il n'y à Roissy en Brie que 40 feux.

Il n'y a rien de fort remarquable dans l'Eglise, qui de tous temps a été titrée de Saint Germain Evêque d'Auxerre: L'édifice d'aujourd'hui n'a qu'un peu plus de 200 ans. Il consiste en deux corps de bâtimens voutez ; celui qui est vers le septentrion est le corps principal & l'autre sert d'aîle. La nef n'est supporté que par de gros piliers de bois. En général cette Eglise est très-humide & très-froide, & l'on trouve l'eau en faisant des fossez au cimitiere. La Dédicace en fut faite le Dimanche 19 Juillet 1523, par M. François de Poncher Evêque de Paris, qui y bénit aussi quatre autels, & accorda quarante jours d'Indulgences à ceux qui y viendroient faire leur priere chaque année à pareil jour. On la célébre encore à présent le Dimanche le plus proche de la Magdelene.

Registr. Secretar. Paris. 1523.

Girbert Evêque de Paris reconnoît dans la Charte de l'an 1122, en faveur du Prieuré de Gournay que ce Monastere posséde *apud Russiacum, Ecclesiam cum atrio.* Une Bulle d'Eugene III de l'an 1147, touchant les biens de Saint Martin des Champs & ses dépendances, marque entre autres *Russiacum cum Ecclesia atrio & decima.* Ce qui se trouve répété dans les Lettres confirmatives de Thibaud Evêque de Paris données vers l'an 1150. En conséquence la Cure de Roissy est dite à la nomination du Prieur de Gournay dans les Pouillés de Paris du XIII siécle & les suivans.

Hist. S. Mart. p. 281.

Ibid. p. 180.

Ibid. p. 187

A l'égard de la grosse dixme, elle appar-

tient aussi au même Prieur, qui est Seigneur du lieu comme on va voir. La Bulle d'Eugene III qui vient d'être citée, insinue que le Prieuré de Saint Martin a un muid de froment dans cette même dixme ; & les Lettres de l'Evêque Thibaud ajoûtent que cette redevance étoit dans la portion de Rudolf fils de Fulco. *Ibid. p. 180.*

La Seigneurie & Terre entiere de Roissy est venue par parties au Prieuré de Gournay. Guy le rouge de la Maison de Montlhery, & sa femme Adelaide fondants ce Prieuré vers l'an 1100, ajoûterent au don qu'ils lui firent de l'Eglise celui du tiers du village. Quelques années après Anseau de Garlande Senechal, ou Dapifer de Louis le Gros donna les deux autres tiers, c'est ce qui est constant par les Lettres de confirmation de ce Prince de l'an 1122 ; à quoi celles de Girbert Evêque de Paris ajoûtent que les Moines & leurs hôtes, eurent aussi dans la forêt leur bois pour brûler & bâtir & en faire leurs grains. Il faut inferer de la jouissance entiere de cette Terre par le Prieur de Gournay, que les Généalogistes de la Maison des Ursins se sont trompés, lorsqu'ils ont écrit que Eustache des Ursins Chanoine de Rheims, & Raoul des Ursins Chanoine de Paris, ont eté Seigneurs de Roissy en Brie, vers 1470, & 1480. Ils auroient dû dire Roissy en France. *Hist. Sanct. Martini, p. 279 & 282. Item Bulla Calixt. II & Innoc. II, p. 157 & 170.*

Ce qui fait plus souvent mention de Roissy dans l'antiquité sont les actes où il est parlé de la forêt de ce nom. Il est probable qu'elle s'étendoit plus qu'elle ne fait aujourd'hui, & que l'Amirauté & d'autres lieux y étoient compris. Le lieu le plus notable & néanmoins aujourd'hui le plus désert qui

étoit renfermé dans cette Forêt est le Prieuré du Cormier dont je ferai ci-après un article particulier.

On trouve d'abord à l'an 1236, une Charte d'Henry Comte de Bar Seigneur de Torcy, dans laquelle il dit que les hôtes qu'il a à Torcy du côté de Philippe son épouse ayant leur usage pour brûler & bâtir & pour la paisson des bestiaux dans la Forêt de Roissy dont la moitié appartient à Amaury de Meulent, Seigneur de la Queue & de Gournay & à ses freres, d'accord avec eux tous il retient 500 arpens de ces bois pour lui & ses Hôtes & pour les Hôtes de l'Abbaye de Saint Maur, en compensation de cet usage, lesquels cinq cent arpens se sont mésurez suivant la perche de la Queue, le long du bois de Dragon.

Duchêne, Preuves de l'Hist. de Bar p. 23.

En 1275, Adam Prieur de Gournay donna un acte solemnel pour certifier que les gens de Roissy, ont toûjours eu usage dans les endroits de la Forêt de Roissy qui sont à Amaury de Meulent Seigneur de la Queue, à Gobert d'Argies Seigneur de Quittebeuf, à Guillaume des Essarts, sire d'Ambleville, & à Aubert de Longueval sire de Croissy. L'année suivante Jean de Chastillon Comte de Blois Seigneur de Brie-Comte-Robert approuva les partages qu'Amaury de Meulent & Aubert de Longueval & les autres, avoient fait de cette forêt de Roissy, sçavoir au Couvent des Fossez (c'est-à-dire Saint Maur & à leurs Hôtes de Torcy sept-vint & deux arpens ; au Couvent de Gournay 300 arpens, & à leurs Hôtes de Boissy sept-vingt & dix ; au Comte de Bar & à ses Hôtes de Torcy 650 arpens : A Jean de la Queue per-

Chartul. S. Mauri, Gagn.

Histoire de la M. de Chatillon, p. 111. Piéces, p. 165

ſonne de Saint Bon : (je croi que cela ſignifie le Bénéficier Titulaire de Saint Bon dans Paris) ſoixante arpens.

En 1277; Jean de Crone Chevalier & ſa femme Agnès quitterent à l'Abbaye de Saint Maur l'uſage qu'ils avoient dans les bois de Roiſſy auſſi-bien que Simon Boulie homme d'armes en 1280. En 1278, il y avoit entre Roiſſy & Ozoir un territoire appellé la Gruerie, l'Abbaye de Saint Maur y acheta quelques cens & rentes.

Chartul. S Mauri, Gagn. p. 330.

Tab. Ep. Par.

Ce que l'on trouve de plus dans les titres de Saint Maur concernant la Forêt de Roiſſy eſt qu'elle renfermoit alors un lieu dit Piſſecoc.



PRIEURE'

DU CORMIER.

C'Eſt dans ce lieu de la Paroiſſe de Roiſſy en Brie, que l'on voit des reſtes d'un des plus anciens bâtimens du Diocèſe de Paris. A une petite demie lieue de l'Egliſe Paroiſſiale du côté de l'orient, & à un quart de lieue dans la forêt à l'endroit où un grand chemin tourne à gauche, ſi laiſſant cette gauche on entre dans la forêt même, on trouve les reſtes d'une Tour qui eſt dans une enceinte de vieux foſſez pleins d'eau, où il y a un petit pont d'un arcade ſeulement. On y voit dans le dedans des reſtes de murs d'un bâtiment où l'on ne peut rien reconnoître. Mais pour ce qui eſt de la Tour qui en eſt éloignée de dix ou douze toiſes, & qui eſt plus voiſine du chemin à charriere; ce qui en ſubſiſtoit encore en 1738, m'a fait juger que ce bâtiment étoit du IX ou X ſiécle. Cette tour eſt quarrée & bâtie de moilon, elle avoit deux ou trois étages voutez. La voute de l'étage d'en bas ſubſiſte encore ſoutenue par quatre chapiteaux ou corbeaux de pierre de taille, ſemblables à ceux de deſſous la groſſe tour du portail Saint Germain des Prez. L'entrée eſt au levant; du côté du midi & du ſeptentrion, eſt une arcade abſolument ronde en forme de fenêtre. Au ſecond étage il reſte une fenêtre du côté du couchant conſtruite comme les autres avec ſon cintre; la voute étant crévée au milieu on

reconnoit qu'elle n'eſt que de moilon. Il n'y paroit aucune marque qu'il y ait pu y avoir là d'autel ni en bas ni en haut, & rien ne prouve non plus que ç'ait été une Tour à mettre des cloches. Je ſuis bien trompé ſi ce ne ſont pas là des reſtes d'une petite maiſon de campagne que le Roi Charles le Chauve auroit eu dans la forêt de Roiſſy : La batiſſe convient à ſon temps. Il reſte un diplome qu'il a donné le 9 Octobre 845, *in villa Rauſiaco* concernant l'Abbaye de Saint Maur des Foſſez; on ſçait d'ailleurs qu'en 851, ce Prince tint les plaits *in Rauziaco*. l'Egliſe Paroiſſiale du lieu eſt ſous l'invocation du Saint, auquel il étoit très-devot. J'incline donc très-fort à croire, que c'eſt de ce lieu qu'il fant entendre ces deux faits du IX ſiécle & non de Roucy en Champagne, qui paroît n'avoir commencé à être connu qn'en 948, & que la maiſon de plaiſance que nos Rois de la premiere race avoient eu à Combeaux, étant négligée depuis qu'on avoit eſſarté les forêts qui avançoient juſques-là. Ce fut ce Prince qui en fit conſtruire une nouvelle à Roiſſy, que c'eſt là que furent battues les monnoies de la ſeconde race, ſur leſquels on lit *Rauciaco*, de même qu'on entend de Combeaux celles de la premiere race, où il y a *Combellis fit*; je penſe enfin que les deux étages de la tour qui ſubſte en partie, étoient une eſpece de fortification à la maniere de ces temps-là, & un lieu propre à cacher des tréſors. Il s'étoit formé à Roiſſy une tradition qu'il y en avoit. On les y a cherché, mais ſans rien trouver.

Baluz. T. 2. Capit.

Duchêne, *Chron. Fontanell. T. II.*

Chron. Frodoardi.

Or comme les maiſons des Rois ſont ſujettes à la viciſſitude des temps ainſi que le reſte, celle de Roiſſy eſt devenue abandon-

née de même que d'autres. Il a pu s'écouler deux ou trois siécles, jusqu'à ce que quelques Hermites profiterent des ruines de cette solitude pour s'y retirer, & y bâtir un petit oratoire du titre de la Sainte Vierge ; & comme par le laps du temps il y étoit cru quelque cormier, arbre dont le fruit convient assez à des solitaires, ce canton particulier de la forêt de Roissy fut nommé le Cormier, & par la suite Notre Dame du Cormier.

Chartul. Livriac. fol. 98. Le premier titre qui en fait mention l'appelle simplement *Domus de Cormer.* Il est de l'an 1195. C'est la ratification que Maurice de Sully Evêque de Paris fait de la donation d'une vigne située à Livry, & de quelques prés tuez entre Chelles & Gournay, que Pierre Mauvoisin avoit faite à cette maison. Voila les premiers fonds que l'on connoît avoir été donnez à ces Solitaires du Cormier, qui vers ce temps-là embrasserent la regle austere que l'on suivoit à l'Abbaye de Livry, qui s'établissoit alors, & à laquelle peu d'années après ils furent unis. Les Seigneurs de Grez leur accordant en 1110, un septier de grain dans la dixme de Grez, qualifient encore ce lieu *Ecclesia Eremitarum de Cormerio.* Vers l'an 1220, Isabelle femme de Matthieu de Buisson donna à la même maison qu'elle appelle *pauper domus de Cormier* un septier de bled, moitié d'hivernage & moitié d'avoine à prendre chaque année dans la dixme de Lognes ; ce qui fut agréé en 1223, par Henri Comte de Bar-le Duc, du fief duquel cette dixme relevoit. Dès l'an 1221, cette petite maison passoit pour un Prieuré dépendant de l'Abbaye de Livry ; elle est sous cette dénomination dans la Bulle de Confirmation des biens de Livry donnée en 1221, par

Ibid. f. 99.

Gall. Chr. T. 7. Instrum. col. 92.

par Honorius III. En 1226, Eudes de Gonesse Chevalier, & Robert son frere Homme d'armes donnerent à la maison du Cormier toute la dixme qu'ils avoient à Quincy au Diocèse de Meaux, en sept arpens de vignes. Chartul. Liviac. f. 9.

En 1227, Jean de Beaumont & Isabelle la Bouteillere, établirent une Chapellenie à l'autel du Cormier, en marquant que si la Chapelle devenoit impratiquable, la fondation seroit portée à l'Abbaye de Livry. Les biens qu'ils destinerent pour cela consistoient en cent sols parisis de rente: Un muid de bled ybernage dans leur champart de Ferrieres, & si cela ne suffisoit pas dans leur grange de Croissy; de plus un doublier de vin à prendre dans les vendanges de Croissy, ce qui fut confirmé en 1231, par Almaric de Meulent & A son épouse. Isabelle ajoûta en 1219, qu'elle vouloit que le doublier de vin fut pris en mere goute *in mera gutta in cuva mea à Priore de Cormerio & consociis*. Erard daMontmorency, & Jeanne de Longueval se femme Seigneurs de Croissy, furent méme si scrupuleux touchant cette aumône en 1293, que pour dedomager le Prieur du tort qu'on lui avoit fait, il lui donnerent du bois à prendre à Croissy. Ibid, f. 96. Ibid. fol. 99.

Eudes de Berrun Chevalier eût même la dévotion d'y faire construire encore un autel dans la pauvre Chapelle de ce lieu, (ce sont ses termes) *Pauperi Capella B. M. de Comerio*, & il destina pour cet effet sa dixme de Quincy proche Meaux en 1227, ce que Pierre de Cornillon Chevalier Seigneur de Quincy, accorda, comme étant de son fief. Ce meme Pierre de Cornillon voulut que les Religieux du Cormier se ressentissent de ses liberralités, & il leur donna en 1239, fol. 96. fol. 97.

ſa vigne de Quincy, dont Morard Souchantre de Meaux jouiſſoit pour ſa vie.

fol. 99. Robert Prêtre de Ferrieres leur fit préſent en 1288, d'un arpent de vigne à Croiſſy: ce qui fut alloüé par Jean Briart Chevalier: & même dans ce temps-là, un habitant de Tournan qui avoit une piece de pré auſſi ſituée à Croiſſy, en fit aumône *cremo de Cormers*; expreſſion qui marque bien une vraie ſolitude.

Radulfe Abbé de Saint Victor touché de *fol. 97.* la vie édifiante de ces Religieux, leur donna en 1236, pour la fondation d'une Chapellenie une maiſon ſituée à Paris proche Sainte Croix de la Cité.

Vers ce temps-là, cette Communauté ſe *fol. 98.* trouva en état d'acheter une dixme à Combeaux. Jean d'Haubertvilliers Chevalier, & Julienne ſon épouſe, en firent la vente, donnant pour cautions Thomas de Chevry, & Simon de Beaubourg Chevaliers. Guillaume de Chevry Homme d'armes, approuva le contrat comme premier Seigneur, & Raoul de Chevry alors ſimple clerc Chanoine de Clermont comme ſecond Seigneur: c'eſt lui qui fut depuis Evêque d'Evreux.

On ne trouve plus rien ſur cette maiſon du Cormier depuis ces temps-là. Elle n'eſt pas même dans le Catalogue des Prieurez dreſſé du temps de Saint Louis. Mais au XV ſiécle, il y avoit encore un titre de Prieur ſous le Doyenné de Lagny, & ſon revenu étoit eſtimé monter à trente livres. En 1549, l'Abbaye de Livry dont il eſt membre traitta de quelques uns de ſes biens avec Maître *Reg. Ep. Par. 24 Maii.* Jean de Cerifay, cauſe pour laquelle il y eût information *de commodo*. Ce Bénéfice eſt aujourd'hui poſſédé par un Chanoine Regulier.

de la Congrégation de France, & il a ſon article au rolle des Decimes : Mais il n'y a plus de ſervice dans le lieu, ni reſtant que les ruines que j'ai marquées ci-deſſus, & qui ſont preſque toutes couvertes d'arbres de la Forêt. De Fer les a marquées dans ſa Carte un peu trop vers le ſeptentrion, & trop loin de l'Egliſe de Roiſſy. Il s'eſt encore trompé en les qualifiant de *Ruines de l'Abbaye de Cormieres*. Jamais il n'y à eu d'Abbé en ce lieu : Et ſon vrai nom a toûjours été le Cormier au ſingulier & *Cormerium* en latin.

Dans l'avant dernier ſiécle, ce Prieuré fut poſſedé ſucceſſivement par pluſieurs Commendataires. Le plus célebre fut Frere Gilbert Genebrard qui en fut pourvu l'an 1574, en vertu d'une réſignation en Cour de Rome. Cet illuſtre Bénédictin étoit alors Proffeſſeur Royal de langue Hébraïque. *Reg. Ep. Par. 9 Dec. 1574.*

Il eſt aux environs de Roiſſy un lieu appellé la Frette Saint Pere, ou la Ferme du haut Pas de Pontau. Il y a des prez dans cette dépendance. Cenſ. du Sr. de Gournay, 1621.



PONTCARRÉ.

EN parlant de ce village, on ſe trouve embaraſſé dès le commencement, parce qu'il eſt incertain comment il faut écrire ſon nom & le prononcer. On ne montre point de titres latins où il en ſoit fait mention, plus anciens que le commencement du XVI ſiécle; le premier que j'aye vû l'appelle *Potus quadratus*, ce qui marque que vers l'an 1500, quelques uns diſoient *Pot carré*. Il a été facile de faire *Pont* du mot *Pot*: Mais malgré cette facilité: le nom de Pont me paroît devoir l'emporter, & avoir été l'expreſſion véritable; d'autant que l'on trouve dès l'an 1520, *Pons quadratus*. Au reſte quoiqu'il y ait un pont en ce lieu, comme il n'eſt que pour des eaux conduites artificiellement, je ne le croi pas non plus que le nom que porte ce village lui ſoit venu de ce que le premier pont de ce lieu ait été carré, quoique ce ſoit le ſentiment de M. de Valois, mais de ce que celui qui l'a fait faire, ou même celui qui l'a conſtruit s'appelloit Carré. Ce qui m'induit à le penſer, eſt que l'on voit à une lieue delà un peu plus, tirant vers Tournan & ſur la Paroiſſe de Favieres, un lieu dit Puis carré, & par corruption Pi carré. Or s'il s'agit d'un puits, il eſt inoui qu'il s'en trouve de quarré: Il eſt plus naturel de croire que celui qui le fit creuſer s'appelloit Carré. J'en dis de même de Pont carré.

Notit. Gal. p. 428. col. 1.

Ce lieu de Pont carré, n'étoit d'abord

qu'un hameau de la Paroisse de Favieres. Louis Picot Conseiller au Parlement pensa à y établir une Vicairie perpetuelle vers l'an 1500. & après avoir pris les mésures nécessaires avec Jean de Saulsay Abbé d'Hermieres, & avec Jean de Costes Prieur Curé de Ferrieres, l'établissement se fit par un Décret d'Etienne Poncher Evêque de Paris, de l'an 1506, 17 Juillet, & le 19 du même mois, ce Prélat conféra cette Vicairie à Frere Jean le Maistre Prêtre Religieux d'Hermieres.

La situation du lieu est dans une plaine voisine des bois qui conduisent à Hermieres, Favieres & Tournan; le Château au moins est dans cette position entouré d'eau & de bosquets. Le gros du village qui est voisin de l'Eglise se trouve au midi de Ferrieres à la distance de demie lieue, ce qui fait qu'on n'y compte que 10 lieues de Paris, du côté de l'orient. Les maisons qui composent cette Paroisse, sont éparses dans la campagne. Elles forment 47 feux, suivant le dénombrement de l'Election de Paris publié en 1709; ce que l'auteur du Dictionnaire Universel de la France de l'an 1726, a cru pouvoir fournir 256 habitans. Le dernier état des feux du Royaume que le sieur Doisy à fait imprimer en 1745, en marque encore 47 à Pont carré; le plus juste étoit de le fixer à quarante ou environ. Le territoire un peu froid à cause du voisinage des bois & du petit vallon ne l'a point rendu propre à la vigne, mais seulement aux labourages & paturages.

On tient par tradition, que ce qui est cause que S. Rech est patron de l'Eglise de ce lieu, est que longtems avant l'érection du

Vicariat ou Cure, il y avoit une Chapelle sous l'invocation de ce Saint qu'un homme de guerre attaqué de la peste y avoit construite en conséquence d'un vœu. On ne peut gueres placer ce fait au plûtôt que dans le XV siécle. Si la tombe d'une femme qu'on y voit devant le sanctuaire, n'a pas été apportée de Ferrieres toute gravée après avoir servi à une autre sépulture, il faut dire qu'on inhumoit en ce lieu dès le XIV. Quoiqu'il en soit, l'Eglise que l'on voit aujourd'hui à Pont carré est très petite & peu solidement bâtie, mais supportée par une Tour qui paroît nouvelle, Il n'y a point de collatéral d'aucun côté. J'avois conjecturé que cet édifice quoique caduque pouvoit n'avoir gueres que 100 ans. J'ai trouvé depuis, un acte dans lequel on exposoit en 1668, à l'Archevêque de Paris que le chœur tomboit, & que cette Eglise étoit devenue trop petite pour contenir l'affluence des peuples, pour lesquelles raisons le Prélat permit de faire des quêtes afin de la rebâtir plus grande. On y lit dans la nef une inscription qui nous apprend qu'en l'an 1661, le Pape Alexandre VII, avoit accordé des Indulgences à la Confrérie de Saint Roch érigée dans cette Eglise : Que l'an 1668, le Pere Claude Fournet Vicaire Général de la Sainte Trinité, l'a enrichie d'une relique du même S. Roch, laquelle M. Hardouin de Peréfixe Archevêque de Paris, vint lui-même recevoir & exposer à la vénération des Fideles, permettant qu'on célébrât desormais le Dimanche d'après la Saint Jean Baptiste la mémoire de cette susception ; ce que M. de Harlay son successeur a confirmé.

Reg. Archiep. 20 Oct. 1668.

De tous les Pouillés de Paris qui ont été imprimez, il n'y a que celui de l'an 1626, qui fasse mention de Pont carré, encore ce bénéfice n'y est-il que sous le nom de Vicairie perpetuelle. Cependant, elle est qualifiée *Ecclesia Parochialis* dans toutes les provisions expédiées depuis l'érection du Titre, & c'etoit le Seigneur du lieu qui nommoit le sujet, lequel étoit ensuite présenté par l'Abbé d'Hermieres lorsque c'étoit un Religieux Prémontré, & représenté c'est-à-dire aprouvé une seconde fois selon la coûtume par l'Archidiacre. J'ai vu une commission donnée par l'Evêque de Paris le 31 Décembre 1560, pour informer s'il y avoit à Hermieres un Religieux qui put être fait Curé *de Poto quadrato* à la place de frere Pierre Herrissé décédé. Le temps des guerres de la Religion sur la fin de ce siécle abrégea ces céremonies, & le Seigneur présenta un Prêtre séculier. Il y avoit eu dès l'an 1529, une contestation entre le Curé de la Brosse, & Frere Jean le Maistre Curé de Pont carré, au sujet des limites de leur territoire, mais après que les Commissaires eurent donné une interprétation au Decret, les parties transigerent le 17 Août par devant P. le Roy, & J. Contesse Notaires au Châtelet. *Reg. Episc.*

Je trouve qu'en 1573, Thomas Maunу résigna à Julien Morin Premontré la Cure de Saint Roch de Pont carré, le 9 Août.

¶ Je n'ai trouvé les Seigneurs de Pontcarré que depuis l'érection de la Paroisse.

En 1506, jusqu'environ 1530, cette terre appartint à Louis Picot Conseiller au Parlement.

En 1535, c'étoit un autre Louis Picot,

apparemment fils du précédent. Il est qualifié *Miles Baro de Damnapetra*, *Vicecomes de Rosnay Dominus de Pomeuse & Pontis quadrati* dans l'acte de la nomination qu'il fit cette année.

La Seigneurie passa ensuite à un Monsieur de Vignols dont la fille Antoinette qualifiée Dame d'Argini & de Pont-carré épousa Jean Camus Baron de Bagnols en Lyonuois, &c.

Geoffroy Camus quatriéme fils de Jean Camus Seigneur de Pont-carré, succéda à son pere en cette terre; & eût la Seigneurie de Torcy. Il fut reçu Maître des Requêtes en 1573. Il épousa Jeanne Sanguin fille de Jacques Seigneur de Livry & de Barbe de Thou. Ce fut lui qui obtint de Charles IX des Lettres dattées de Paris au mois d'Octobre, qui permettoient l'établissement d'une Foire à Pont-carré le 16 Août jour de S. Roch. Il est qualifié Conseiller d'Etat dans l'acte de la présentation qu'il fit au mois d'Avril 1596, de Maistre Pierre le Pic pour la Cure de Pon-carré. L'inscription de l'an 1618, qui se lit au bas de la Tour de l'Eglise de Torcy le suppose encore en vie alors.

Hist. des Prési. p. 354.

VII. vol. des Bann. du Châtelet, fol. 296.

Depuis ce temps-là cette Seigneurie a passé dans cette famille de pere en fils.

Nicolas Camus mort soudoyen du Parlement en 1645.

Dictionn. Historique.

Nicolas Camus reçu Conseiller au Parlement en 1636, décédé en 1660.

Nicolas Camus reçu Conseiller au Parlemenr en 1661, puis Conseiller d'honneur en tous les Parlemens du Royaume, mort en 1705.

Nicolas Pierre Camus, reçu Conseiller au Parlement en 1688, Maistre des Requêtes en

1691,

1691., nommé premier Président du Parlement de Rouen en 1703.

Geoffroy Macé né du premier mariage de Nicolas Pierre Camus avec Marie-Anne Claude-Auguste le Boulanger, reçu Conseiller au Parlement en 1718; & Maistre des Requêtes en 1722.



EMERY *ou* HEMERY,

Autrement

EMERAINVILLE.

IL eſt aſſez difficile de rien dire de certain ſur l'origine du nom de ce lieu. On le trouve écrit des deux façons ci-deſſus marquées, & encore d'une troiſiéme maniere qui eſt Hermeri : Mais les actes où cela paroît ne paſſent pas le XIII ſiécle. Il y auroit encore eu une quatriéme maniere de l'écrire, ſuppoſé que ce nom de lieu fût dérivé d'un nom propre d'homme : C'eſt Aymeri ou Aimeri, car le nom *Aymericus* a été porté dans l'antiquité par pluſieurs perſonnes ; & nous ſçavons à n'en point douter, que certains lieux ont porté le nom du propietaire tout ſimplement & ſans aucune terminaiſon, par exemple Trouſſeau & Fromond proche Corbeil qui viennent de deux Seigneurs l'un appellé *Troſſillus*, l'autre *Fromundus* qui vivoient au XII ſiécle. Mais perſonne en parlant du village de Brie dont il s'agit n'a écrit ſon nom par Aymery ou Aimeri.

Chartul. Prior. Longip. f. 48.

Il pourroit ſeulemenr ſe faire que ce lieu eût été appellé *Terra Hermeri* dans des ſiécles reculez, de même qu'en l'an 1100, il y avoit une Terre de ce nom aux environs de Pequeuſe proche Limours. Quoiqu'il en ſoit, ce qui ſe rencontre de plus ancien avec le nom d'Hemery village en queſtion, eſt une acte de l'an 1220. Hemery étoit donc

deslors une Terre qui avoit ses Seigneurs ; mais sans être pour cela Paroisse.

Ce village est à quatre lieues ou un peu plus de Paris vers l'orient entre Combeaux & Beaubourg petites Paroisses, où si l'on veut des lieux plus considérables, entre la Queue & Torcy. C'est un pays plat couvert de bois ou bocages. On ne connoît cette Paroisse dans le dénombrement de l'Election de Paris que sous le nom d'Emerenville. Elle est dite avoir 69 feux dans celui qui fut imprimé en 1709 ; dans le Dictionnaire Universel de la France de l'an 1726, elle est marquée de 250 habitans & dans le Catalogue des lieux du Royaume donné en 1745, par le sieur Doisy, elle est en effet composée d'environ 25 feux, dont six ou sept sont proche l'Eglise & le reste à Malenoue.

L'Eglise n'est qu'une petite Chapelle quarrée d'une construction récente. Elle est sous l'invocation de S. Eloy. On y lit sur le mur du côté gauche ou septentrional, que Marie le Camus épouse de Michel Particelli Controlleur Général du Roy en ses Finances, Seigneur d'Emery, Courcerain, & de la moitié de Malnoue, a établi la Confrerie de la Charité en 1686, & des sœurs pour le soin des malades. De plus qu'en 1640, le 28 Novembre elle avoit donné à la même Eglise d'Emery une Relique de S. Saturnin Martyr extraite de la châsse de S. Saturnin qui est dans la Chapelle desdits sieurs le Camus aux Minimes de la Place Royale. La fondation ci-dessus n'a pas eu lieu à ce que l'on m'a assuré. Si la Relique est de l'un des deux Saturnin qui sont au Martyrologe le 29 Novembre, elle très-avérée. Sous le lutrin est une tombe de mabre noir sur laquelle on lit gra-

vé. *Icy repose Messire Denis le Camus Chevalier Seigneur d'Hemery, Courcerain & Malnoue Conseiller du Roy en ses Conseils & Président en sa Cour des Aides.* Ce qui est suivi du détail d'une fondation faite vers l'an 1690.

Il n'y a pas apparence qu'il y eût une Cure érigée à Emery au XIII siécle. Le Pouillé de ce temps-là n'en fait aucune mention. Ce peut avoir été d'abord une annexe ou succursale de Combeaux laquelle aura été érigée en Paroisse dans le XIVe siécle & comme Malnoue en dependoit on l'attribua aussi à la nouvelle Paroisse d'Hemery. On la trouve dans le Pouillé écrit au XV en ces termes: *Curatus S. Eligii de Hemery ...... De mala noa.* Ces derniers mots qui sont en une seconde colomne, signifient que la Cure étoit à la nomination de l'Abbesse de Malenoue comme elle a continué d'y être suivant le témoignage des Pouillés écrits & imprimez depuis. J'ai vu des actes de présentation de 1472, & 1486, 19 Juin & 25 May. Il faut croire que l'Evêque de Paris qui érigea ce lieu en Cure en accorda la nomination à l'Abbaye de Malenoue, pour lui procurer quelque avantage dans le tems que ses biens étoient diminuez. Au reste c'est aujourd'hui le Curé qui est gros Décimateur. On demanda en 1644, d'ériger en cette Eglise une Confrérie de N. D. du Mont Carmel, & cela fut accordé. La fondation de Messes par le Président le Camus a eu plus de durée.

Reg. Ep. Par. 27 Aug.

¶ Ansel d'Hemery qui est le premier Seigneur de ce lieu que l'on connoisse avoit aussi quelques droits à Chenevieres. Il étoit l'an 1220, en contestation avec l'Abbaye de Saint Maur touchant l'étendue du port de ce lieu

Chartul. S Mauri, f. 27.

qu'il prétendoit devoir être moins large, & il perdit par sentence d'arbitres. Ces mêmes droits sur Chenevieres reparoissent en 1240, & c'étoit alors Robert d'Hemery Chevalier qui en jouissoit. La derniere année du même siécle, la terre d'Hemery étoit possédée par un Escuyer (ou Homme d'Armes) nommé Simon: On lit qu'en 1299, Gaucher sire de Chastillon Connêtable de Champagne écrivit à Charles Comte de Valois pour le prier de dispenser ce Simon d'Hemery Escuyer, de la garde qu'il lui devoit à Tournan un mois par chaque année. En 1361; le Comte de Dommartin, fit un accord avec un nommé Matthieu *de Esmeriaco milite*. Dans les tables de cire qui contiennent les noms des Officiers de la Cour du Roy Philippe le Bel & qui ont été imprimées en 1746, à Florence où on les conserve, est marqué *Symon de Hemeriaco* parmi les Chevaliers.

Tabul. S Genov. Paris

Cod. Sor. ms. 1319. f. 119.

Reg. conc. Par.

Après un vuide de plus de 200 ans, on trouve la Terre d'Hemery dans la famille de Messieurs de Thou. Christophe de Thou premier Président au Parlement de Paris, est nommé Seigneur d'Hemery dans le Procès-verbal de la coûtume de Paris de l'an 1580. Il décéda 2 ans après. Son troisiéme fils Jacques-Auguste de Thou Président à mortier, si illustre par ses fameux ouvrages, posséda cette Terre après lui & mourut en 1617.

Hist. des Présidens, p. 356.

En 1633, Michel Particelle Intendant des Finances étoit Seigneur d'Hemery, comme il paroît par la permission qu'il obtint le 31 Octobre de faire célébrer la messe en l'oratoire de son Château. Il étoit marié à Marie le Camus au moins dès le mois de Février 1640. Il continua d'être à la tête des Finances sous le Cardinal Mazarin.

Reg. Arch. Par.

Il a donné sa terre d'Hemery à Madame de Couserans femme de M. de Launac Maître des Requêtes.

Reg. Ep. Par. N. Dailly étoit Seigneur d'Hemery en 1664, le 21 May.

En 1680, Denis le Camus Président en la Cour des Aydes est qualifié de Seigneur d'Hemery, selon son épitaphe en la Paroisse.

Visit. Archid. Moreri *Camus*, p. 474. En 1700, cette tetre appartenoit à Madame de Meruvillette.

M. de Valois n'a rien dit de ce village en sa Notice du Diocèse de Paris. La Carte des environs de Paris dressée en 1714, sur les mémoires du sieur Jouvin de Rochefort a aussi oublié cette Paroisse.

Dict. Univ. Il y a en Picardie au Diocèse de Noyon, une Paroisse dite Esmery-Hallon. C'est le seul lieu connu qui porte le même nom que notre Hemery, au moins pour la prononciation.



BEAUBOURG.

LA terminaiſon en *Bourg* qui eſt ſi commune du côté de l'Allemagne, ne ſe trouve donnée dans le Diocèſe de Paris qu'au ſeul lieu dont Il s'agit ici. Il y a deux ſentimens parmi les ſçavans ſur l'origine du mot Bourg, qu'on exprime en latin par *Burgus*, les uns voulant que cela ſignifie un amas de maiſons, d'autres prétendant que cela veut dire une Tour ou Fortification. Il eſt difficile de ſe déterminer par rapport à Beaubourg: cependant j'aimerois mieux prendre ici le mot Bourg dans le ſens qu'il auroit ſignifié une Tour, enſorte que ſon origine viendroit d'une belle fortereſſe qu'il y auroit eu en ce lieu, & qui aura été détruite dans la ſuite des temps. C'eſt au moins dès le commencement du XIII ſiécle qu'il y avoit là un village une Paroiſſe & un Seigneur ſous le nom latin *de Belloburgo*, ainſi que le feront voir les monumens qui ſeront produits ci-après.

Cette Paroiſſe eſt éloignée de Paris de cinq lieues du côté du levant. Les lieux les plus conſidérables qui en ſont voiſins, ſont Torcy du côté du nord'eſt; & la Queue vers le ſud-eſt, tous deux à la diſtance d'une lieue plus ou moins. Croiſſy qui eſt plus directement au levant n'en eſt éloignée que d'un quart de lieue: Après avoir paſſé ſur le bord d'une grande piéce d'eau on monte & l'on eſt dans l'avenue du Château de Beaubourg tout entouré de foſſez pleins d'eau. La ſituation du territoire forme une plaine de labourages.

Il y a peu d'habitans, encore sont-ils répandus dans la campagne. Selon le dénombrement de l'Election de Paris imprimé en 1709. il y avoit alors 13 feux. Le Dictionnaire Universel de la France évalua le tout en 1726. à 65 habitans. Le dernier dénombrement qui a été publié en 1745, par le sieur Doisy y marque 14 feux, lesquels peuvent former 40 à 50 communians.

L'Eglise Paroissiale du titre de Sainte Marie Magdelene est fort petite & ressemble à une Chapelle. Elle a sa grande porte dans la Cour du Château.

Il fut permis en 1666, d'y exposer des reliques, que le Cardinal Ginnetti avoit données au mois de Novembre de l'année précédente à Luc de Clotomont. *Reg. Archiep.*

La cure est à la nomination de l'Abbesse de Malnoue. Le Pouillé du XIII siécle le déclare en ces termes *Abbatissæ de Footello Ecclesia de Bellcburgo.* Les Pouillés du XV siécle met *Abbatissa de Malanoa* ce qui revient au même & qui est suivi par les Pouillés rédigez depuis, excepté par celui qui fut imprimé en 1626, où on lit *Capellania de Belloburgo*, Chapelle de Beaubourg *Prior S. Martini à campis*, ce qui est fautif en tout. Les Religieuses de Malnoue avoient autrefois toute la dixme sur le territoire de Beaubourg en payant un gros au Curé: Mais par transaction du 30 Juillet 1528, elles abandonnerent la dixme au Curé en place de son gros, à conditon que toutes les terres qui composent leur ferme de Segray assise sur le territoire de Beaubourg seroient exemptes de cette dixme, mais chargée pour leur part & portion des réparations du chœur & cancel de l'Eglise Paroissiale: ce qu'elles ont

exécuté en conséquence de plusieurs Jugemens rendus contre elles en la Justice de Beaubourg. Cette même cure de Beaubourg (car ce village est l'unique de son nom en France) est célèbre dans les Traités sur les Résignations ; & cela à l'occasion de Jerome Veralli Légat du Pape Jules III, au milieu de l'avant dernier siécle, dont le Dataire avoit admis la résignation par petite date avec la clause ordinaire de dérogation à la regle des vingt jours, & quoique le résignant fut décédé dans les vingt jours, le Dataire avoit expédié la signature au profit d'un valet du Légat son oncle comme si la Cure eût vaqué par mort; ce qui fut cause d'un ajournement personnel du Parlement contre ce Dataire.

Vie de Dumoulin, p. 74

¶ Les Seigneurs de Beaubourg commencent dès le XIII siécle. Le grand Pastoral de l'Eglise de Paris fournit en 1221, le nom de Jean de Beaubourg Chevalier du fief duquel étoit mouvante la dixme de Guiberville, & qui en approuva l'aliénation.

De Bellebùrgò

Simon de Beaubourg Chevalier approuva pareillement en 1240, que Robert de Hemery Chevalier eût vendu à l'Abbaye de Sainte Genevieve de Paris des droits qu'il avoit à Cheneviere sur Marne, dans la censive de Sainte Genevieve; & cela comme premier Seigneur du fief. Le même Simon *de Bello-burgo* parût comme plege ou caution avec Thomas de Chevry Chevalier dans un acte passé vers le même temps sur la dixme de Combeaux.

Chartul. Sc. Genov.

Chartul. Livriac. f. 98.

Simon des Essarts paroît avoir été Seigneur de Beaubourg en 1326, en ce que dans une vente faite alors de la Terre de Clautaumont par Nicolas Collimer de Tournay sire de Loges à Agnès de Chailly Damoiselle

Titre de M. Brulart.

de la Reine de France: il est dit de ce Simon toûjours qualifié de *Monseigneur* que plusieurs arpens situez en differens endroits du Clotaumont relevent de lui.

Ibid. Nicolas Braque Chevalier qui surement en 1355, étoit Seigneur de Clotaumont doit avoir possedé par la suite la Terre de Beaubourg, ou quelqu'un de ses freres, puis qu'avant la fin du siécle on la voit entre les mains d'une Marie Braque qui la porta en mariage à Pierre de Villebeon.

Ibid. Pierre de Villebeon Seigneur de Beaubourg à cause de Marie Braque sa femme vendit en 1393, adveu & dénombrement de cette Terre & de celle de Clotaumont, à Pierre de Clery Ecuyer à cause de son Hôtel de Clery sis à Courtery-lez-Monjay.

Raoul de Longueval ayant épousé Marie Braque veuve de Pierre de Villebeon rendit hommage au Seigneur de Montjay pour la haute justice de Beaubourg & Clotaumont, la moyenne & basse relevant du fief de Clery ci-dessus nommé appartenoit en 1404, à Alix de Soisy veuve de Pierre de Darcy Escuyer.

La Seigneurie revint aux enfans de Pierre de Villebeon & de Marie Braque, & par le partage fait le 11 Mars 1414, entre Marguerite de Villebeon.

Jean sire de Villebeon, & Nicole de Villebeon, femme de Robert de Versailles, Beaubourg & Clotaumont échurent à Marguerite épouse de Guillaume du Drac Vicomte d'Ay. Mais on réserva à Jean pour domaine quarante sols tournois de cens & en outre le Gué ou Fosse à poisson de Clotaumont; dans laquel tombe l'eau de la fontaine du lieu, & il fut convenu que Guillaume

du Drac & sa femme, avoueroient qu'ils tiennent en fief dudit sire Jean la Haute-Justice de Clotaumont & Beaubourg.

Guillaume du Drac fût donc Seigneur de Beaubourg jusques bien avant dans le XV. siécle.

Girard du Drac Vicomte d'Ay lui succéda & jouissoit en 1468.

Jean du Drac frere de Girard fût Seigneur en 1475, & l'étoit encore vers 1480. Il eût pour fille Anne du Drac laquelle porta la Terre de Beaubourg &c. dans la maison de Marle.

Hist. des Présid. p. 129.

Jean de Marle Seigneur de Versigny, devint Seigneur de Beaubourg par son mariage avec Anne fille de Jean du Drac & l'étoit en 1501.

Christophe de Marles fils aîné de Jean fût Seigneur de Beaubourg & Clotaumont Conseiller au Parlement & Chanoine d'Avranches. Il mourut en 1555, âgé de 70 ans, après avoir institué son héritier universel Chistophe Hector son neveu.

Chistophe Hector troisième fils de René Hector Seigneur de Pereuse & de Nicole de Marles sœur de Christophe de Marles, fût institué héritier universel par le même Christophe son oncle & parein, à la charge de porter les nom & armes de Marles. Il fut Maître des Requêtes Seigneur de Beaubourg & Clotaumont. Quelques mémoires portent qu'avant lui Nicolas Hector son frere aîné qui fut Conseiller au Parlement puis Maître des Requêtes & Prevôt des Marchands, jouit de la Terre de Beaubourg en 1580, & qu'il rendit hommage en 1594, à Robert de Gaumont Bourgeois de Paris Seigneur pour moitié du fief de Clery sis à Courtery, & que

Christophe Hector qui prit le nom de Marles le rendit en 1596, à la Chatellenie de Mont-jay pour la Haute-Justice de Beaubourg & Clotaumont.

Jacques Hector de Marles second fils de Christophe Hector & de Magdelene Barthelemi sa seconde femme étoit Seigneur de Beaubourg & Clotaumont dès l'an 1615, Maître des Requêtes & Président au Grand Conseil. Il mourut le 10 Octobre 1651. Il avoit eu de sa femme Claude Hector, laquelle fut mariée à Bernard Hector de Marle son cousin.

Bernard Hector de Marles devint Seigneur de Beaubourg & Clotaumont par son mariage avec sa cousine fille unique de Jacques Hector. Il jouissoit des deux Seigneuries en 1653. Mais douze ans après il les vendit à Marie Vivien.

Marie Vivien veuve de Simon Bachelier Receveur Général des Finances d'Orleans acheta cette Terre en 1665.

Simon Bachelier fils de Simon & de Marie & pareillement Receveur Général des Finances d'Orleans, succéda en 1668, à sa mere. Il épousa Magdelene de Broé.

Ces deux Seigneuries furent ensuite possédées par leurs descendans. Sçavoir en 1697, par Jean-Baptiste-Joseph Bachelier leur fils, & en 1711, par Louis-Jean-Baptiste Bachelier fils de Jean Baptiste Joseph, & enfin en 1717, par Simon-Louis de Brulart à cause de Marie Bonne Bachelier sa mere, fille de Simon second du nom seul héritier de Louis Jean Baptiste son cousin.

Présentement Beaubourg & Clotaumont relevent en plein fief de la Tour de Mont-jay; parce que les Seigneurs de Mont-jay

ont acheté la Terre de Courtery où est situé le Fief de Clercy ou Clery.

Il n'est pas indifferent d'observer que toutes les maisons & les terres des paysans de Beaubourg appartiennent en propre à M. le Marquis de Brulart actuellement Seigneur.

CLOTAUMONT dont il a été parlé jusqu'ici est situé sur la Paroisse de Beaubourg, vers le midi. Dans quelques Dictionnaires il est écrit Clotomont, & dans les cartes des environs de Paris Clostomau, Clos Tommeau, Lostomaux. Mais il faut sans doute s'en tenir aux plus anciens titres qui mettent Clotaumont, par exemple celui de l'an 1355, dans lequel Nicolas Braque Chevalier reçoit de Jean de Challon Comte d'Auxerre sire de Mont-jay la Haute-Justice à Clotaumont jusqu'à 60 sols en échange de 40 arpens de bois qu'il consent relever du Seigneur de Mont-jay, lesquels Bois nommez les Bois de Clarcy proche Meaux, le même Braque prétendoit être en franc alleu.

SEGRAL que les Cartes des environs de Paris ont défiguré en l'écrivant *les Grez* ou *les Gray*, ou bien *Grez* est un autre Ecart de la Paroisse de Beaubourg du côté du Septentrion, lequel consiste dans une Ferme qui appartient à l'Abbaye de Malenoue. Le véritable nom latin est *Fons secretus* (*a*) & c'est sous ce nom que Jeanne la Pichonne Abbesse de ce Monastere rentra vers l'an 1480, dans ce bien qui avoit été aliéné : peut-être avoit on

Necrol. Malanoda.
Gall. Chr. T. 7. col. 588.

(*a*) Il y a auprès de Pluviers en Beausse une fontaine minérale de même nom assez célebre.

dit primitivement *Fons ſacratus*, & que c'auroit été une des fontaines où les payens faiſoient des vœux.

¶ Les mouvances de Beaubourg & de Clotaumont ſont : la Terre d'Hemery qui en releve en plein fief, ainſi qu'un arriere-fief ſis au même village d'Hemery, tenu du Seigneur de Clotaumont, & qui fut aux héritiers d'Etienne Bollard en 1489 de 24 ſols de menus cens, portant vente & amende, & pouvoit valoir 60 ſols tournois.

La Terre de Charentoneau avec le moulin & pluſieurs iſles ſur la Marne.

La moitié du Fief des Bordes, l'autre moitié relevant du Seigneur de Croiſſy.

Plus la Ferme de Segray, dont toutes les terres ſont ſituées aux lieux où le Seigneur de Beaubourg perçoit ſa cenſive, & dont la déclaration a été donnée le 30 Juillet 1600 à M. Chriſtophe-Hector de Marle, comme étant ſitué au territoire & finage de Beaubourg.

¶ Le nom de *Bellus Burgus* ſe trouve dans le Cartulaire de Saint Maur à un endroit fort difficile à entendre. On y lit qu'en 1224 Pierre de Montreuil donna à ce Monaſtere ſon Fief *apud Foſſatum in Belloburgo*.

Chart. S. Mauri, f. 27.

On voit ailleurs qu'en 1642 les Religieuſes de Montmartre ont eu auprès de Beaubourg un bois-taillis, dit le Buiſſon de la Minere, contenant 215 arpens 23 perches.

Reg. du Par.

¶ Selon Sauval c'eſt un Jean de Beaubourg, natif de Beaubourg en Brie, qu'a tiré ſon nom la rue qu'on appelle à Paris la rue Beaubourg : Et c'étoit de ce Jean

Antiq. de Paris, T. I. p. 115.

de Beaubourg que defcendoit le Préfident Beaubourg, Confeiller d'Etat, que Louis XIII employa fouvent.

M. de Valois n'a pas dit un mot du village de Beaubourg dans fa Notice des environs de Paris.



CROISSY EN BRIE.

DEs cinq ou six Paroiſſes connues en France ſous le nom de Croiſſy, il y en a deux ſituées dans le Diocèſe de Paris. L'une eſt ſur le bord de la Seine proche Chatou, vers Saint Germain en Laye, & dans l'Archidiaconé de Paris; l'autre eſt celui de Brie Doyenné de Lagny : c'eſt celle dont il s'agit ici. L'origine de ſon nom paroît devoir être la même que celle de l'autre Croicy, que M. de Valois dérive du ſafran qui y ſeroit venu en abondance, ou d'un particulier Gaulois appellé *Chrocus* à qui ce lieu auroit appartenu ; car, dit-il, c'étoit un nom propre d'homme auſſi-bien chez les Gaulois que chez les Allemans. Ce Sçavant a omis de parler de Croiſſy en Brie, quoiqu'il n'ait pas pu ignorer ſon exiſtence, puiſqu'il a eu ſous les yeux l'ancien Pouillé du XIII ſiécle qu'il cite ſouvent, & dans lequel l'Egliſe de ce lieu eſt nommée *Eccleſia de Croſſiaco.* Il nous auroit peut-être fait obſerver que ce lieu n'eſt jamais écrit dans les titres *Crociacum*, de même que l'autre Croiſſy ou Croicy, & que cela peut faire une différence. La petite Hiſtoire manuſcrite de l'Abbaye de Lagny qu'on m'a communiquée, fait mention d'un des plus anciens monumens où ſe trouve le nom de Croiſſy, en diſant qu'après que ce Monaſtere eut été rétabli ſous le Roi Robert, Henri, *Croiſſiaci Dominus*, lui donna, du conſentement de Sophie ſa femme, un village

lage appellé *Croiſſiacum*, pour fournir au luminaire & aux ornemens : mais d'un autre côté l'Ecrivain de la vie de Burchard Comte de Corbeil, qui fut un Moine de l'Abbaye de Saint Maur vivant en 1058, appelle *Cruciacum* ce même village, lorſqu'il remarque que ſon Monaſtere y avoit du revenu dont le produit devoit ſervir à la ſolemnité de l'Anniverſaire d'Eliſabeth femme de ce Comte (a). Dans le fond *Cruciacum* ou *Crociacum* paroît plus dans la regle des anciens noms que *Croiſſiacum*. Mais cette derniere fut la ſeule qu'on employa dans les actes latins du XIII ſiécle ; quelquefois meme dans ces actes on avoit ſcrupule de dire *apud Croiſſiacum*, & on aimoit mieux dire *apud Croiſſy*. Duchêne T. IV. p. 124.

Ce village eſt à cinq lieues & demie de Paris vers le levant, entre Beaubourg & Collegien qui en ſont très-voiſins. Torcy qui eſt plus éloigné en eſt à une lieue du côté du ſeptentrion. Croiſſy eſt dans un petit vallon expoſé au couchant, où l'on ne voit point de vignes, quoiqu'il y en ait eu autrefois. Le bien du pays ſont des terres labourables, avec quelques prés à la faveur du petit ruiſſeau qui y paſſe, & qui ſe jette dans la Marne une lieue plus bas proche Noiſiel. On y comptoit en 1709 quarante feux ſuivant le dénombrement de l'Election imprimé alors ; ce qui a été évalué dans le Dictionnaire Univerſel de la France, publié en 1726, à cent ſoixante & un habitans.

(a) Il pourroit cependant ſe faire que dans l'endroit où il y a *Cruciaci* il faille lire *Torciaci* ; car on ne voit pas que l'Abbaye de Saint Maur eut aucun bien à Croiſſy, au lieu qu'elle en poſſédoit beaucoup à Torcy.

Le ſieur Doiſy n'y a marqué que trente-ſix feux dans ſon Dénombrement imprimé en 1745 : ce qui peut fournir cent communians.

L'Egliſe Paroiſſiale a pour patron S. Marcel, Martyr de Challon ſur Saone. Elle étoit autrefois au bout du village du côté du midi ; on l'a rebâtie plus avant dans le lieu au commencement de ce ſiécle. Elle n'a que la forme d'une Chapelle ſurmontée d'un petit clocher, mais elle eſt très-propre. Je ne ſçai ſi le nombre d'Egliſes du titre de S. Marcel de Challon qui ſont au Diocèſe de Paris, ne viendroit point de quelques Oratoires que le pieux Roi Gontran, très-dévot envers ce ſaint Martyr, auroit fait conſtruire dans le temps qu'il réſida dans le voiſinage de Paris, ou qu'il le fréquenta. Les Paroiſſiens obtinrent le 11 *Reg. Ep. Par.* Août 1474 de l'Evêque de Paris, de faire publier dans les lieux circonvoiſins des Indulgences qu'ils avoient obtenues de Guillaume Cardinal d'Oſtie.

La Cure a toujours été conférée par l'Ordinaire *pleno jure*, comme l'atteſtent les Pouillés du XIII & XV ſiécles, & les ſuivans. Le Pelletier ne la connoiſſant pas, ne l'a pas miſe dans le ſien imprimé en 1692.

L'Auteur du Pouillé du XV ſiécle tranſcrivant l'ancienne eſtimation du revenu, l'a miſe à ſeize livres de revenu. Il falloit qu'il ne fût pas conſidérable ſous le regne de Louis XI, puiſqu'on lui joignoit la Cure de la Broſſe par les mêmes Lettres de Proviſion ; & qu'en 1479 Raoul de Chiefdeville en fut ainſi pourvû, auſſi-bien qu'Olivier Caron ſon ſucceſſeur. Plus aciennement, ſous Charles VI, le Curé étoit ſi

Gall. Chr. T. 7. col. 588. ad an. 1398.

peu occupé, qu'il étoit chargé de la conduite du temporel de l'Abbaye de Malnoue.

Il y a eu aussi une Chapellenie dans l'ancienne Eglise Paroissiale; mais on en ignore le titre : elle étoit à la pleine collation Episcopale. De plus il y en avoit une autre sous l'invocation de la sainte Vierge dans le Château Seigneurial aussi de la même collation. L'addition qui a été faite par une main posterieure au Pouillé du XV siécle, porte que cette Chapelle est autrement dite *de Montaumer*, & qu'elle est fondée dans l'Eglise de Saint Gervais de Paris. Pendant qu'elle étoit encore dans le Château de Croissy l'an 1477, Jean Baillet Conseiller au Parlement en devint titulaire par permutation de son Canonicat & de sa Prévôté d'Auvers en l'Eglise de Chartres.

Pouillé du XV siécle & de 1648.

Reg. Ep Par. 26 Jan.

L'Ecole pour les Filles est fondée en cette Paroisse : ce sont des Sœurs tirées d'un établissement formé à Nevers. Elles ont aussi le soin des malades.

Doublet rapporte que Charles Comte de Dammartin, Seigneur de la Riviere, fonda à Saint Denis une Messe quotidienne, pour laquelle il assigna une rente sur les terres de Croissy & Champigny en Brie.

Doublet, p. 1077.

¶ Pour remonter le Catalogue des Seigneurs de Croissy au plus haut point dont l'on ait des monumens, il faut répéter ici le nom d'Henri qui se désaisit d'une partie en faveur de l'Abbaye de Lagny, laquelle venoit d'être rebâtie sous le Roi Robert, & qui, de l'agrément de Sophie son épouse, en destina le revenu pour l'entretien du luminaire & pour les ornemens. On voit par la suite que cette Abbaye inféoda cette

Hist. Latin. ms.

Hist. de la Maif. de Chatillon. Preuv. p. 30.

Terre. Il femble que l'inféodation fut faite dès le XII fiécle, puifqu'en 1193 Guillaume de Garlande y avoit une maifon qu'il donna à Alix de Chatillon fa femme, en attendant qu'elle jouît de celle de Livry.

Hist les Gr. Offic. T. II. p. 40.

Chartul. Livriac. f. 99.

Hist. Latin. mf.

Ibidem.

Anne de Meulent eft qualifiée Dame de Croiffy, & femme d'Aubert de Longueval fous Philippe le Hardi, vers l'an 1283. Il paroît que c'étoit du chef des Longueval qu'elle fut ainfi titrée; car on trouve immédiatement après, (c'eft-à-dire au bout de dix ans) qu'Erard de Montmorency, qualifié Sire de Confians & de Croiffy, avoit pour époufe Jeanne de Longueval. Quoiqu'il en foit, Aubert de Longueval tenant en fief la terre de Croiffy, excepté le Château, en payoit douze livres de rente & quarante-quatre fextiers d'avoine à l'Abbaye de Lagny : & Erard de Montmorency fe reconnut obligé aux mêmes payemens pour le fief de Croiffy. Il y a apparence qu'Erard & Jeanne fa femme, ou leurs prédéceffeurs Seigneurs, avoient diftrait du revenu de leur terre, pour en enrichir les Chanoines Réguliers du Prieuré du Cormier leurs voifins : Au moins on lit que le Prieur voulut les pourfuivre au fujet des deux doubliers de mere-goutte que ces Religieux avoient droit de prendre à Croiffy, & qu'ils furent obligés de dédommager cette Communauté, en lui donnant du bois à prendre à Croiffy l'an 1293. Le même Erard de Montmorency promit en 1307 de donner le Château de Croiffy & fes appartenances à Jeanne fa fille, en faveur de fon mariage avec Hervé de Leon Seigneur de Noyon fur Andele; & depuis que ce Chevalier en jouit, il en rendit hom-

Chartul. Livriac. f. 99.

Preuv de l'Hiftoire de Montmor. p. 340.

mage à l'Abbaye de Lagny l'an 1344. *Hist. Latins ms.*

Nicolas Braque Chevalier prenoit en 1355 la qualité de Seigneur de Croissy dans un échange qu'il fit alors avec Jean de Challon Seigneur de Montjay. On lit que Nicolas l'avoit acheté pour le Régent Charles, dans la vûe de parvenir au réachat du Roi Jean, & qu'il l'avoit eu de Pierre de Palas, moyennant 4000 liv. de monnoie d'or. Titres de M. de Brulard Seigneur de Beaubourg. Compte de Trésor 1358. *apud* d'Hoz. p. 30. Reg. 31.

Bureau de la Riviere, Chevalier & Officier du Roi Charles V, possédoit cette Terre en 1372, & en fit hommage à l'Abbaye de Lagny, mais il ne la conserva pas long-temps. *Hist. Latins ms.*

Jean Juvenal des Ursins, Baron de Treignel & de Marigny, Vicomte de Troyes, la possédoit, & en prêta foi & hommage à la même Abbaye en 1376 & 1379. *Ibidem.* Il y avoit à Croissy sous le regne de Charles VI un fort Château ; mais le Samedi-Saint de l'an 1479 les Armignacs y mirent le feu, brûlerent femmes, enfans, bestiaux, grains, & percerent de lances les hommes qui voulurent se sauver. Journal du reg. de Charles VI, p. 61.

Après les guerres des Anglois, au XV siécle, cette Terre appartint à Perrete de la Riviere, Dame de la Roche-Guyon. Elle fit alors une déclaration de ce qui en dépendoit, entr'autres un fief à Montfermail ; le fief Maledisme (qu'on a altéré en Maudine) ; le fief de Champs qu'avoit tenu Philippe d'Orgemont : tout cela étoit tenu du Roi. Quelques terres & prés étoient tenus de l'Abbé de Lagny ; & des bois l'étoient du Seigneur de la Queue. *Tab. Episc. Par. in Feod.*

Sous Louis XI la Seigneurie de Croissy étoit possédée par Jacques d'Etouteville

Hist. Latiniac. ms. Chevalier, Seigneur de Beyne, & Baron d'Ivry. Il en rendit hommage à l'Abbaye de Lagny l'an 1481.

On voit ensuite un Jean de Garentieres, qualifié en 1488 jadis Seigneur de Croissy; ce qui porte à croire qu'il avoit succédé à Jacques d'Etouteville, s'il ne l'avoit pas précédé.

Ordin. de Paris, année 1488. Sauv. T. 4. p. 482.

En 1510, Etienne Petit Chevalier est qualifié Seigneur de Croissy dans le Procès-verbal de la Coutume de Paris de cette année. Il avoit eu dès 1484, du don du Roi, celle de Torcy.

Sauval, T. 3. p. 453.

Michel de Champrond, Bailli & Capitaine de Chartres, étoit en 1553 Seigneur de Croissy & de la Bourdiniere. Il avoit épousé Jeanne Parent. Dans quelques titres il prend la qualité de Baron de Croissy.

Archiv. Ep. Paris.

Dans le dernier siécle, Joachim Berault, Grand Audiencier de France, étoit Seigneur de Croissy. Mais comme il posséda aussi la Terre de Torcy, il y fit transférer e Marché & les deux Foires qui étoient établies à Croissy, & cela par Lettres Patentes registrées le 23 Mars 1675.

Charles Colbert, frere du premier Ministre, & qui fut revêtu de plusieurs dignités, eut la Seigneurie de Croissy par son mariage avec Françoise Beraud, fille de Joachim ci-dessus nommé vers l'an 1664. Ce Ministre & Sécretaire d'Etat fit ériger cette Chatellenie en titre de Marquisat par Lettres patentes qui furent registrées en Parlement le 7 Juin 1685. C'est lui qui fit tous les changemens qu'on voit pour l'embellissement de cette Terre. Il obtint même une partie du cimetiere, consistant en vingt-deux toises, pour enfermer dans les desseins

de ses travaux le 17 Octobre 1687. Il mourut en 1696. En 1700 la Terre étoit encore possédée par François Beraud.

Jean-Baptiste Colbert fils du précédent, Ministre & Sécretaire d'Etat, Chancelier des Ordres du Roi, a été plus connu sous le nom de Marquis de Torcy depuis la réunion des deux Seigneuries. Il est qualifié Marquis de Torcy & Croissy dans les Lettres Patentes qu'il obtint en 1726, pour le rétablissement des fourches patibulaires en ses Seigneuries. Il est décédé en 174

Jean-Baptiste-Joachim Colbert, né en 1703 de Jean-Baptiste Marquis de Torcy & de Catherine-Felicité Arnaud, nommé Colonel du Régiment Royal le premier Février 1719, a porté dès-lors le titre de Marquis de Croissy.

¶ Le nom de Croissy se trouve dans les titres qui regardent le Prieuré du Cormier plus que par tout ailleurs. Cette pétite maison de Chanoines Reguliers n'en étoit qu'à une lieue, cependant sur le territoire de la Paroisse de Roissy, & dans la Foret même où elle pouvoit manquer des commodités de la vie. Alix, femme de Guillaume de Garlande, conjointement avec son mari, donna vers l'an 1213 à ce Couvent un muid de bled à prendre dans sa grange de Croissy.

Jean de Beaumont & Isabeau la Bouteillere y fondant une Chapelle, destinerent en 1227 pour la doter un doublier de vin, qui seroit levé à Croissy pendant les vendanges; & depuis en 1249 elle déclara qu'elle vouloit que le Prieur & ses Confreres le prissent dans sa cuve même de Croissy & de la meregoutte. Ce Chevalier avoit aussi une ferme ou Grange au même lieu de Croissy. Enfin,

Chartul. Liviac. f. 96.

il eſt marqué dans un autre titre qu'en 1228 Robert, Prêtre de Ferrieres, fit préſent au même Prieuré du Cormier d'un arpent de vigne ſitué à Croiſſy dans le lieu appellé Tirebarbe, & que Jean Briart Chevalier approuva le legs.

Ibid. fol. 99.

Le territoire de Croiſſy renfermoit au XII ſiécle plus de bois qu'on n'y en a vû depuis. Il y en eut de grandes places défrichées ſous le Roi Philippe-Auguſte. La même Alix nommée ci-deſſus, & Guillaume de Garlande ſon mari céderent à l'Abbaye de Livry nouvellement fondée la dixme de trois cens arpens de ces Novales, & en firent à cet effet la remiſe à Eudes de Sully Evêque de Paris, qui ſiégea depuis 1196 juſqu'en 1208 : ce qu'il confirmerent en 1213. Après quoi une Bulle d'Honorius III confirma en 1221 toutes ces donations aſſiſes à Croiſſy, faites tant à l'Abbaye de Livry, qu'au Prieuré du Cormier qui en dépendoit. J'ai cru devoir ne pas oublier ce grand défrichement de forêt ſur le territoire de Croiſſy : il confirme ce que je dis à l'article de Lognes, que la grande Forêt *Lauconia* étoit en ces quartiers là.

Chartul. Livriac. fol. 2.

Gall. Chr. T. 7 Inſtrum.

On voit dans des Lettres de Guillaume de Garlande Seigneur de Livry, & d'Alix ſa femme, en 1208, une aſſignation de revenu à ſa Chapelle de Croiſſy, pour l'ame d'Alix de Champagne mere de Philippe-Auguſte : ſçavoir du froment de ſes moulins de Charenton & de ſon meilleur vin de Montrouis.

Regiſt. Philipp. aug.

Godefroy, dans ſes Notes ſur l'Hiſtoire du Roi Charles VI, fait mention d'une petite Seigneurie dont je croi que c'eſt ici le lieu de parler. Il dit avoir vû des Lettres du

du don fait par ce Prince au Dauphin le 22 Janvier 1411 de la Terre & Seigneurie de Maudiſne-lez-Croiſſy, pour y tenir & loger ſes faucons & autres oiſeaux, appartenantes à un ſuivant du Duc d'Orleans, déclaré criminel de leze-Majeſté.

Fin du Tome XIV.





